



Le projet francophone. De Bucarest (2006) à Québec (2008) : de l'analyse du discours à l'impact stratégique réel

Arnaud Pannier

► To cite this version:

Arnaud Pannier. Le projet francophone. De Bucarest (2006) à Québec (2008) : de l'analyse du discours à l'impact stratégique réel. Linguistique. Université Paris 3 - Sorbonne Nouvelle, 2014. Français. NNT : . tel-01444807

HAL Id: tel-01444807

<https://univ-sorbonne-nouvelle.hal.science/tel-01444807>

Submitted on 24 Jan 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



ÉCOLE DOCTORALE 268
Langage et langues : description, théorisation, transmission

THÈSE

**En vue de l'obtention du grade de :
Docteur en Didactique des langues et des cultures
Discipline : Sciences du Langage**

**Le projet francophone. De Bucarest (2006) à
Québec (2008) : de l'analyse du discours à l'impact
stratégique réel**

Présentée et soutenue publiquement le 15/12/2014 par

Arnaud PANNIER

Directeur de la thèse: Valérie SPAËTH

Devant le jury composé de

Président :

NARCY-COMBES Jean Paul, Professeur des Universités. Université Sorbonne Nouvelle Paris-3

Directeur

SPAËTH Valérie, Professeure des Universités. Université Sorbonne Nouvelle Paris-3

Rapporteurs

SARFATI Georges-Élia, Professeur des Universités. Université Blaise Pascal Clermont-Ferrand
Von MÜNCHOW Patricia, Professeure des Universités. Université Paris Descartes

Le projet francophone. De Bucarest (2006) à Québec (2008) : de l'analyse du discours à l'impact stratégique réel

RESUME

Ce travail, à la croisée des trois champs d'études que sont les sciences du langage, l'analyse du discours et l'ingénierie de la formation interroge la notion de projet francophone dans le contexte institutionnel de ce début de siècle.

Est-il possible de fédérer autour d'un projet collectif l'importante communauté politique qui adhère à l'Organisation Internationale de la Francophonie? Pour répondre à cette question, cette thèse analyse les discours prononcés par les chefs d'État et de gouvernement rassemblés lors des sommets internationaux de l'OIF. Elle se focalise plus précisément sur les discours prononcés à l'occasion des sommets de Bucarest (2006) et de Québec (2008), moment charnière où l'OIF dispose de la légitimité nécessaire pour initier une nouvelle dynamique francophone.

La réflexion procède en trois temps distincts. Tout d'abord, elle s'emploie à articuler les notions de francophonie, de discours et de projet en les posant dans des champs conceptuels de référence. Dans un second temps, elle identifie quatre axes, sources de légitimité, qui parviennent à spécifier le projet francophone. Les notions de gouvernance, de citoyenneté, l'usage des nouvelles technologies et l'affirmation d'un projet du vivre ensemble, permettent de définir un horizon d'attente qui contribue à caractériser la dynamique francophone. Enfin, dans un dernier mouvement, la réflexion s'emploie à analyser les liens entre le discours politique cadre qui initie le projet et les conditions de sa mise en œuvre. Elle insiste à ce propos sur le rôle des enseignants de français, maillon essentiel qui favorise le dialogue entre les populations et les institutions, et qui exerce donc une responsabilité particulière.

Au final cette thèse s'emploie à démontrer que le projet de la Francophonie doit aujourd'hui se construire dans un dialogue constamment renouvelé entre des besoins exprimés sur le terrain, et des autorités politiques susceptibles de structurer un espace de faisabilité du projet.

Mots clés : analyse du discours / Francophonie / ingénierie de la formation / projet francophone / citoyenneté / gouvernance du XXI^e siècle / nouvelles technologies.

The Francophone Project: Political Discourse Analysis and Strategic Outcomes in the Context of the Summits at Bucharest (2006) and Quebec (2008)

SUMMARY

This work at the intersection of three fields of study—language sciences, discourse analysis, and training course design—interrogates the notion of the Francophone project in its institutional context at the beginning of this century.

Is it possible to unite around a collective project the sizeable political community belonging to the International Francophone Organization (l'Organisation Internationale de la Francophonie—the OIF)? To answer this question, this thesis analyzes speeches given by heads of state and government during the international summit meetings of the OIF. More specifically the thesis focuses on the speeches made at the summits hosted in Bucharest (2006) and Quebec (2008), a pivotal moment in which the OIF has the necessary legitimacy to initiate a new Francophone dynamic.

The work proceeds in three distinct phases. First, it attempts to articulate the notions of “*Francophonie*”, discourse, and project by placing them in the conceptual fields outlined in the relevant literature. Second, the thesis identifies four axes, sources of legitimacy that allow the specification of the Francophone project. The notions of governance, citizenship, the employment of new technologies, and the affirmation of a project of living together allow for the definition of an expected horizon contributing to the characterization of the Francophone dynamic. Finally, in the third phase, the work attempts to analyze the connections between the framework political discourse that initiates the project and the conditions of its execution. In this regard the work insists on the role of French teachers, the essential link in fostering dialogue between populations and institutions, and who thus have a particular responsibility.

In the end this thesis tries to demonstrate that today Francophone project must be constructed through a constantly renewed dialogue between the needs voiced in the field and the political authorities capable of establishing a space of feasibility for the project.

Key words: discourse analysis, “*Francophonie*”, training course design, Francophone project, citizenship, governance in the 21st century, new technologies

Dédicace

"Nous acceptons comme francophones tous ceux qui sont ou semblent destinés à rester ou à devenir participants de notre langue..."

Onésime RECLUS, *France, Algérie et Colonies*, Hachette, 1880

"La langue est un lien remarquable de parenté qui dépasse en force le lien de l'idéologie (...). La langue française constitue l'appoint à notre patrimoine culturel, enrichit notre pensée, exprime notre action, contribue à forger notre destin intellectuel et à faire de nous des hommes à part entière".

Habib BOURGUIBA, Chef de l'État tunisien (1957-1987) devant l'Assemblée nationale du Niger, en décembre 1965

Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier Mme le Professeur Valérie SPAËTH, pour la confiance manifestée tout au long de ce travail, qui sous sa direction et grâce à ses conseils, s'est révélé passionnant à poursuivre.

M. le Professeur Jean-Paul NARCY-COMBES m'a fait l'honneur de présider au Jury de soutenance. Je l'en remercie profondément.

Les Professeurs Mme Patricia Von MÜNCHOW et M. Georges-Elia SARFATI ont accepté d'être les rapporteurs de cette thèse. Je les en remercie, ainsi que de leur participation au Jury.

Pour leur soutien et leurs encouragements, je remercie les Professeurs Pierre MARTINEZ et Pierre DUMONT avec lesquels il a toujours été aisé et agréable de dialoguer.

Enfin, je remercie tous ceux qui autour de moi, parents et amis, m'ont encouragé à poursuivre mes efforts, en vue de la soutenance de cette thèse.

Sommaire

Introduction	9
Chapitre 1 : Polémiques et débats autour de l'émergence du projet francophone	15
Chapitre 2 : Discours et projet : mise en relation des concepts	87
Chapitre 3 : Caractérisation du projet francophone.....	127
Chapitre 4 : Francophonie et gouvernance.....	157
Chapitre 5 : La francophonie comme espace de citoyenneté.....	177
Chapitre 6 : Francophonie et nouvelles technologies.....	215
Chapitre 7 : Le projet francophone et l'affirmation d'un vivre ensemble.....	253
Chapitre 8 : Perspectives pour un nouvel essor du projet francophone	287
Conclusion	322
Bibliographie	327
Index des notions.....	340
Index des auteurs cités et mentionnés	343
Table des matières	345

Liste des illustrations

Figure 1: carte de la Francophonie politique.....	17
Figure 2: Commonwealth, organigramme du Secrétariat Général (2011)	32
Figure 3: OIF, organigramme 2011.....	35
Figure 4: OIF, directions et composantes 2011	37
Figure 5: OIF, organigramme 2012.....	39
Figure 6: Principales problématiques abordées lors des sommets de la Francophonie.....	61
Figure 7: Relevé des amorces verbales de la déclaration du sommet de Québec (2/4 sept. 1987)	66
Figure 8: Relevé des amorces verbales de la déclaration du sommet de Dakar (24/26 mai 1989)	68
Figure 9: Relevé des amorces verbales de la déclaration du sommet de Chaillot (19-21 nov. 1991)	68
Figure 10 : Relevé des amorces verbales de la déclaration de Maurice (16/18 oct. 1993)	69
Figure 11: Relevé des amorces verbales de la déclaration du sommet de Cotonou (2/4 déc. 1995)	69
Figure 12: Relevé des amorces de la déclaration du sommet de Hanoi (14/16 nov. 1997)	70
Figure 13: Évolution de la nature des articles qui composent le texte des déclarations de la Francophonie (période 1987-1997).....	71
Figure 14: Fréquence des formes verbales qui établissent un lien entre les pays francophones et un environnement géopolitique élargi.....	73
Figure 15: Fréquence des amorces qui introduisent les prises de position de pays membres de la Francophonie dans les textes des déclarations officielles	76
Figure 16: Structuration de la déclaration de Cotonou (1995)	79
Figure 17: Structuration de la déclaration de Chaillot (1991)	80
Figure 18: Relevé des documents officiels produits à l'issue des sommets de la Francophonie (1986/2010)....	84
Figure 19: Les implicites du projet	112
Figure 20: Questionnement mobilisé par l'ingénierie de la formation	120
Figure 21: La rose des vents de J.P. Boutinet (2010, 149)	121
Figure 22: Intervenants au sommet de Bucarest (2006).....	143
Figure 23: Intervenants au sommet de Québec (2008)	145
Figure 24: Plan détaillé des interventions prononcées à la tribune des sommets (2006 et 2008).....	146
Figure 25: Décompte des différents types d'intervention à la tribune francophone.....	148
Figure 26: Répartition géographique des intervenants du sommet de Bucarest (2006)	150
Figure 27: Répartition géographique des interventions du sommet de Québec (2008)	150
Figure 28: Répartition géographique des pays membres de l'OIF (2013)	150

Figure 29: Nombre d'interventions prononcées par le chef de l'État ou de gouvernement ..	151
Figure 30: Découpage d'un discours du Secrétaire Général de l'OIF, [Buc-12]	155
Figure 31: Continuité de l'action francophone entre les sommets de 2004 et de 2006	165
Figure 32: le schéma actanciel, A.J. Greimas (1966,47)	195
Figure 33: Déroulé de l'onglet la Francophonie , site de l'OIF 2012	225
Figure 34: Déroulé de l'onglet Secrétaire Général , site de l'OIF 2012	225
Figure 35: Déroulé de l'onglet Actions , site de l'OIF 2012	225
Figure 36: Déroulé de l'onglet Actualités, site de l'OIF 2012	226
Figure 37 : Déroulé de l'onglet Ressources, site de l'OIF 2012	226
Figure 38: Déroulé de l'onglet Espace presse , site de l'OIF 2012	226
Figure 39: Organisation de la page d'accueil du Commonwealth	229
Figure 40: Menu accessible à partir de la page What we do du site du Commonwealth	230
Figure 41: Organisation de la page d'accueil de l'Union Latine	232
Figure 42: Découpage séquentiel d'un discours de Blaise Compaore [Buc-03]	237
Figure 43: structuration des déclarations de Bucarest (2006) et de de Québec (2008)	289
Figure 44: Grille de lecture : comment positionner le projet francophone ?	317
Figure 45 : Zone d'efficacité du projet francophone	319

Abréviations

AAD : Analyse automatique du discours

ACCT : Agence de coopération culturelle et technique

AEFE : Agence pour l'enseignement du français à l'étranger

AIF : Agence intergouvernementale de la Francophonie

AIMF : Association internationale des maires francophones

AUF : Agence universitaire de la Francophonie

AUPELF : Association des universités partiellement ou entièrement de langue française

CFB : Communauté française de Belgique

CMF : Conférence ministérielle de la Francophonie

CONFEMEN : Conférence des ministres de l'Éducation nationale des pays ayant le français en partage.

EPT : Éducation Pour Tous

FIPF : Fédération internationale des professeurs de français

FLE : Français Langue Étrangère

FLM : Français Langue Maternelle

FLS : Français Langue Seconde

FOAD : Formations ouvertes et à distance

IFADEM : Initiative francophone pour la formation à distance des maîtres

IFN : Institut de la Francophonie numérique

MAEE : Ministère des Affaires étrangères et européennes

MAEDI : Ministère des Affaires étrangères et du développement international

OIF : Organisation internationale de la Francophonie

OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement

ONU : Organisation des Nations Unies

UE : Union Européenne

UNESCO : United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization / Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

Introduction

La F / francophonie est une matière première complexe à travailler. La présence ou l'absence de majuscule est caractéristique des ambiguïtés sémantiques d'un terme qui recouvre un champ sémantique très large et dont l'emploi exige précision et rigueur. Pour résoudre une première difficulté, nous conserverons dans la suite de ce travail la distinction entre la Francophonie institutionnelle, désignée avec une majuscule et la francophonie perçue comme pratique sociale, dont la première lettre est une minuscule.

Fortement imprégnée des soubresauts de l'Histoire du XX^e siècle, la Francophonie réunit dans une entreprise politique, culturelle et sociale des pays profondément divers, qui acceptent toutefois de se reconnaître une identité commune. Une langue, une histoire, des valeurs fonderaient une communauté certes très hétérogène, mais dont les intérêts stratégiques pourraient être conciliés. L'Organisation Internationale de la Francophonie (désormais OIF) est une entreprise politique qui s'est progressivement dotée des mécanismes et des opérateurs nécessaires pour revendiquer un statut d'interlocuteur multilatéral.

Les sommets de la Francophonie, réunissent depuis 1986 les chefs d'État et de gouvernement qui ont décidé d'adhérer à cette organisation. Depuis le sommet de Kinshasa en 2012, 77 pays, membres et observateurs, ont témoigné de leur intérêt à participer à cette communauté mondiale, la seconde en importance après l'Organisation des Nations Unies.

La Francophonie est aussi l'objet de toutes les polémiques. Au Nord comme au Sud, de nombreuses critiques perturbent le message politique que l'OIF tente de

véhiculer. Si l'organisation cherche à se positionner comme une tribune internationale promouvant la diversité culturelle au service d'une action volontariste en faveur de la paix et des Droits de l'Homme, ses opposants soulignent ses contradictions et son immobilisme. Là où l'OIF revendique une modernité, ses adversaires dénoncent un dispositif politique archaïque encore influencé par l'Histoire coloniale du XX^e siècle. À titre d'exemple, l'adhésion du Qatar aux instances de la Francophonie, lors du sommet de Kinshasa de 2012, témoigne de ces polémiques qui entravent fortement la lisibilité de la démarche politique. Si les défenseurs d'un tel partenariat mettent en avant le volontarisme du Qatar en matière de promotion du français et le rôle stratégique que ce pays peut être conduit à assumer en Afrique au service de la diffusion de la langue française, ses détracteurs dénoncent une incohérence du projet en appuyant sur la quasi-absence de locuteurs francophones au Qatar. De fait, plusieurs visions de la Francophonie s'affrontent dans un espace politique marqué par le morcellement et la division.

Au travers de telles tensions, c'est la notion de projet francophone qui est engagée. De plus en plus concrètement, l'OIF s'emploie à regrouper politiquement des États afin d'inscrire une action collective dans une démarche opérationnelle. Les débats qui émergent à ce propos témoignent d'une ambiguïté entre la strate institutionnelle et le projet francophone qui cherche encore à justifier sa légitimité. Ce projet est difficilement lisible, car il se trouve au cœur des polémiques et des tensions qui opposent de nombreux acteurs ou observateurs de la vie francophone. Des espaces politiques, géographiques, culturels sont entremêlés autour d'un concept difficile à appréhender. L'absence d'une définition claire et objective rend d'autant plus complexe l'émergence d'un projet univoque, dont les objectifs pourraient être partagés par l'ensemble des acteurs impliqués.

Ce travail se propose d'interroger la notion de projet francophone, afin de voir dans quelle mesure celui-ci peut revendiquer une légitimité, au vu du contexte historique dans lequel nous nous situons. À travers l'analyse du discours politique prononcé lors des sommets qui regroupent les différents acteurs politiques de la communauté francophone, nous nous emploierons à étudier la façon dont les débats

orientent le projet, lui offrent des perspectives, ou au contraire, renoncent à structurer une démarche négociée. Cette négociation se trouve en effet au cœur de l'entreprise. Profondément marqué par le multilatéralisme, le projet francophone, s'il existe, doit parvenir à concilier les intérêts contradictoires des divers États membres impliqués. Ce processus de négociation est nécessaire pour structurer une communauté d'intérêts et encourager des États devenus partenaires à engager une action collective et à revendiquer des objectifs communs.

Dans cette démarche, nous mobiliserons des outils provenant d'horizons distincts, en nous efforçant d'articuler les travaux de chercheurs de différents champs disciplinaires. Ainsi, les sciences du langage, l'ingénierie de la formation et l'analyse du discours permettront l'entrecroisement des recherches d'auteurs de référence comme M. Pêcheux, P. Boutinet et G.E. Sarfati. L'objet de notre recherche portera spécifiquement sur les discours politiques qui représentent le cadre de faisabilité dans lequel des chefs d'État et de gouvernement peuvent définir une stratégie commune et négocier une action à entreprendre. L'enjeu de la définition d'un projet francophone repose sur la capacité des acteurs à entrevoir des perspectives communes, qui justifient une action concrète, au service d'objectifs stratégiques partagés. Une importance particulière devra donc être apportée aux discours du Secrétaire général de l'OIF, homme de synthèse, qui doit orienter les débats, dessiner des positions communes, et engager une communauté dans la voie d'une action concrète qui permettra de légitimer le projet politique engagé.

Derrière les concepts de multiculturalisme, de Droits de l'Homme ou de diversité culturelle qui sont promus par l'OIF, le projet de notre étude consiste donc à analyser comment les discours politiques parviennent à se concilier autour d'enjeux forts qui engagent une action commune. Notre travail interroge la cohérence et la pertinence du projet francophone : comment ce projet parvient-il à se formuler dans le discours, conquérant ainsi la légitimité pour être déployé à travers l'action des opérateurs dont s'est progressivement dotée l'OIF?

Nous envisagerons cette problématique à travers deux sommets qui constituent une période charnière dans le cheminement politique francophone : les

sommets de Bucarest de 2006 et de Québec en 2008. Ces deux sommets représentent en effet, nous l'observerons, une période de maturité où l'OIF est parvenue à se doter des outils et de la gouvernance nécessaires pour assumer avec volontarisme le pilotage de dynamiques ambitieuses. Le discours peut dès lors envisager de se projeter dans une action : le dire et le faire francophones peuvent être articulés l'un à l'autre et notre travail veut s'employer à analyser leur relation afin de définir dans quelle mesure le discours politique peut engager une action concrète, représentative d'une volonté multilatérale qui serait parvenue à se manifester.

Afin de favoriser la lecture de ce travail, nous proposons dans nos annexes des tables récapitulant les différentes interventions prononcées à la tribune francophone lors des sommets de 2006 et de 2008. Lorsque nous aurons besoin de citer ces discours, nous indiquerons une référence qui permettra au lecteur d'identifier le nom et la fonction de l'intervenant, ainsi que le sommet au cours duquel le propos s'est tenu. Ce choix nous est apparu plus opportun qu'un appareillage de notes de bas de page, qui rendait la lecture moins confortable. Par exemple, l'intervention de Jacques Chirac, Président de la République Française, lors de la cérémonie solennelle d'ouverture du sommet de Bucarest de 2006, sera désignée sous la mention [Buc-04]. Il suffira de se reporter aux annexes pour retrouver la référence complète. Les annexes permettront aussi de se référer aux discours, prononcés lors des sommets de Bucarest et de Québec par les différents chefs d'État et de gouvernement.

Afin d'identifier la spécificité du projet francophone, tel qu'il est progressivement défini dans le discours politique, nous procéderons en plusieurs temps successifs.

Dans la mise en place de notre réflexion, il convient de se préserver de certains risques de dérive, tant la Francophonie est une entreprise politique fortement marquée par la polémique et les partis-pris. Notre première partie s'emploiera donc à étudier la notion de Francophonie, à l'analyser dans ses dimensions diachroniques et synchroniques, afin d'évaluer la réalité politique

pragmatique qui caractérise son cheminement historique (cf. [infra](#) p.15). Cette première partie permettra aux analyses à venir de se garantir des partis-pris et des polémiques qui perturbent la lecture objective de l'action francophone telle qu'on l'observe se tisser dans l'entrelacs et la succession des interventions politiques des sommets de Bucarest et de Québec.

Nous nous emploierons ensuite à mettre en relation un certain nombre d'hypothèses de travail, afin de justifier l'approche méthodologique de notre réflexion. Les notions d'analyse du discours et de projet francophone doivent être posées en regard l'une de l'autre afin d'observer de quelles façons elles peuvent s'articuler (cf. [infra](#) p.87). Il apparaît en particulier nécessaire de justifier le rapprochement des sciences du langage et de l'ingénierie de la formation, espaces disciplinaires qui sont peu fréquemment conciliés. La problématique spécifique de notre travail nous encourage à réinvestir ces deux matières à penser dans une démarche commune. Notre profil professionnel nous engage aussi à la conciliation de ces deux champs d'études, puisque chargé de la promotion de la langue française auprès du Ministère français des Affaires Étrangères et du Développement International (MAEDI), nous nous employons maintenant depuis plus d'une dizaine d'années à travers différentes fonctions, à concevoir et piloter des projets de terrain qui répondent à des besoins de formation fortement ancrés dans une perspective stratégique. Des fonctions distinctes d'assistant technique chargé des projets de formation continue auprès du Ministère haïtien de l'Éducation Nationale, ou d'Attaché de coopération pour le français auprès de l'Institut Français de Corée du Sud nous permettront régulièrement de réinvestir une expérience acquise sur le terrain dans le cadre de la réflexion que nous nous proposons d'engager tout au long de ce travail.

Notre réflexion pourra dès lors s'engager dans l'analyse des discours prononcés lors des sommets de Bucarest (2006) et de Québec (2008). Notre objectif consiste à observer comment, dans la succession des déclarations et des points de vue mis en scène par de hauts représentants politiques, se dessine progressivement l'opportunité d'une action concertée qui justifie l'opportunité d'un projet commun.

Le projet francophone est ainsi légitimé par l'opportunité d'un faire ensemble. Il devient une entreprise négociée sur un plan multilatéral qui permet de dépasser les intérêts partisans de chacun des pays membres et d'engager une projection politique commune. À travers l'analyse des discours prononcés à la tribune francophone, il nous semble que quatre dimensions spécifiques permettent de légitimer cette approche commune du projet (cf. [infra](#) p.128). C'est dans une telle perspective que nous questionnerons tour à tour les notions de gouvernance (cf. [infra](#) p.158), de citoyenneté (cf. [infra](#) p.178), de nouvelles technologies (cf. [infra](#) p.216) et l'affirmation d'un projet collectif (cf. [infra](#) p.254), en observant comment ces notions parviennent tout à la fois à fédérer les pays francophones autour de positions communes et à engager l'opportunité d'une action conjointe. C'est dans la définition de cet espace de faisabilité que le projet de la Francophonie peut être approché et caractérisé.

Enfin, la dernière partie de notre étude (cf. [infra](#) p.288) nous engage à tenter une définition des spécificités du projet francophone. Nous observerons l'espace de faisabilité dans lequel peut se déployer ce projet. Dès lors, analysant les relations entre les acteurs engagés et soulignant le rôle auquel peuvent prétendre les enseignants de français, nous observerons les liens qui peuvent exister entre le discours politique cadre qui initie le projet et les conditions de sa mise en œuvre sur le terrain. Cette inscription dans l'opérationnel est révélatrice des critères de cohérence et de pertinence qui pourraient valider l'idée d'un projet francophone comme entreprise politique multilatérale projetée vers un avenir concerté.

Afin de rendre notre réflexion opérationnelle, nous proposerons un instrument d'analyse à travers lequel évaluer la cohérence et la pertinence d'un projet, au regard des différents acteurs engagés et des relations qui les associent. Cet instrument, fortement influencé par notre expérience professionnelle, représente un outil concret qui témoigne de la transition entre le dire et le faire, du passage entre la commande institutionnelle et la réalisation de terrain.

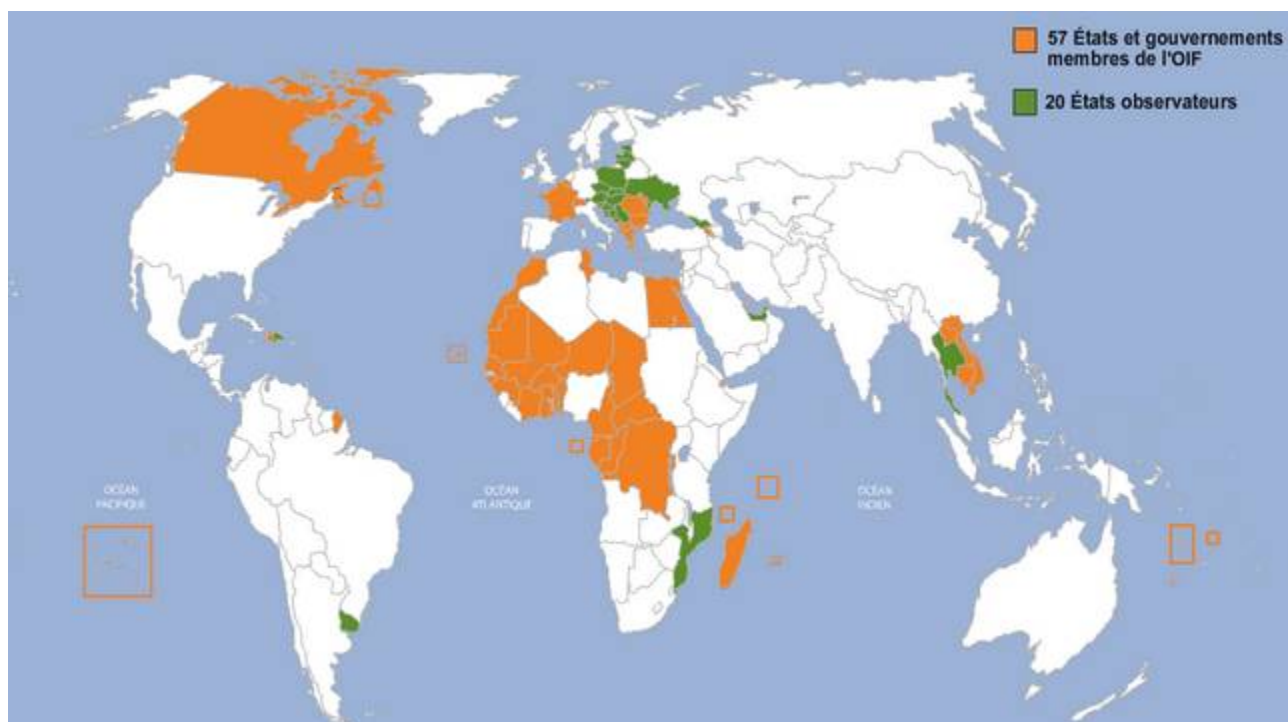
Chapitre 1 : Polémiques et débats autour de l'émergence du projet francophone

Les sommets de Bucarest et de Québec constituent les jalons d'une Histoire institutionnelle francophone qui assume de plus en plus ouvertement son ambition politique. Depuis 1986 et le sommet de Paris, les chefs d'État et de gouvernement se rencontrent tous les deux ans¹ autour des grands enjeux de l'actualité internationale. Ces réunions politiques permettent à l'institution francophone de rechercher des positions qui font consensus au sein de la communauté d'États représentés. Elles offrent aussi l'opportunité d'un dialogue entre les commanditaires et les opérateurs de la Francophonie qui acquièrent la légitimité nécessaire pour assumer le pilotage, entre deux sommets, du projet francophone.

Ce dialogue prend la forme d'un ensemble de discours prononcés à la tribune, qui permettent de rendre compte des positions politiques assumées par les chefs d'État et de gouvernements de 77 pays, aujourd'hui membres ou observateurs de l'OIF. L'ensemble de ces discours est reproduit dans nos annexes.

Le monde francophone apparaît particulièrement diversifié, comme en témoigne cette carte de la Francophonie politique, complétée par la liste des États membres et observateurs de l'OIF :

¹ Ce rythme bisannuel a été adopté à partir du sommet de Québec en 1987.



Albanie	Comores	Haïti	Roumanie
Andorre	Congo	Hongrie	Rwanda
Arménie	Congo RD	Laos	Sainte-Lucie
Autriche	Côte d'Ivoire	Lettonie	Sao Tomé et Príncipe
Belgique	Croatie	Liban	Sénégal
Bénin	Djibouti	Lituanie	Serbie
Bosnie herzégovine	Dominique	Luxembourg	Seychelles
Bulgarie	Egypte	Madagascar	Slovaquie
Burkina Faso	Émirats arabes unis	Mali	Slovénie
Burundi	Estonie	Maroc	Suisse
Cambodge	Ex-Rép. yougoslave de Macédoine	Maurice	Tchad
Cameroun	France	Mauritanie	Thaïlande
Canada	Gabon	Moldavie	Togo
Canada Nouveau-Brunswick	Géorgie	Monaco	Tunisie
Canada Québec	Ghana	Monténégro	Ukraine
Cap-Vert	Grèce	Mozambique	Uruguay
Centrafrique	Guinée	Niger	Vanuatu
Chypre	Guinée Bissau	Pologne	Vietnam
	Guinée équatoriale	Qatar	Fédération Wallonie-Bruxelles
		Rép. dominicaine	
		Rép. Tchèque	

Figure 1: carte de la Francophonie politique²

La Francophonie actuelle, avec 77 membres associés ou observateurs, comporte plus du tiers des membres de l'Organisation des Nations Unies, ce qui fait

² Source: <http://www.francophonie.org/-77-Etats-et-gouvernements-.html>

de l'OIF la seconde organisation multilatérale mondiale. On peut distinguer à travers ce rassemblement politique une hétérogénéité linguistique forte. Le français est la langue officielle unique dans 12 États, où il est donc en situation de monopole. On peut aussi dénombrer 18 pays où le français est une langue officielle partagée. Dans 13 de ces 18 États, le français est néanmoins en concurrence avec une autre langue officielle majeure comme l'espagnol, l'anglais, l'arabe ou l'allemand. Dans plus de la moitié des États membres de la Francophonie, le français n'est pas une langue officielle. Dans 26 pays de cet ensemble, cette langue est même très peu parlée puisque moins de 1% de la population est capable de s'y exprimer en français. Comme on l'observe à travers ce panorama qui nous pousse à nous interroger sur le français comme liant politique, l'OIF s'emploie donc à regrouper un ensemble d'États très hétérogène sur le plan linguistique, qui décident pourtant de collaborer au sein d'une organisation internationale afin d'esquisser un projet collectif qu'il nous convient de définir.

Notre réflexion engage l'hypothèse que la diversité géographique et socioculturelle de l'espace francophone peut-être fédérée à travers la mise en œuvre d'une dynamique commune. Elle implique aussi que les caractéristiques du projet francophone peuvent être isolées à travers l'analyse du discours politique. Il n'existe pas de projet sans commanditaire, sans autorité susceptible de définir l'horizon d'attente et le contexte de faisabilité. Souvent décrié, l'espace politique des sommets offre l'opportunité de fixer de telles orientations, de définir des relations transversales entre des États qui s'engagent à collaborer, à identifier des objectifs stratégiques partagés et témoignent ainsi d'une volonté d'agir ensemble.

Le projet politique francophone ne peut pas être défini dans l'émiettement des dynamiques, qui sur le terrain, peuvent être engagées par une multitude d'acteurs, répartis sur les cinq continents, et impliqués dans des champs d'activités très variés. Un projet politique nécessite un pilotage institutionnel fort, légitime, susceptible de définir le cadre dans lequel les opérateurs pourront décliner leur activité spécifique. Seuls les sommets de la Francophonie, en réunissant les chefs d'État et de gouvernement des pays membres, peuvent prétendre fixer ce cadre et

donner mandat au Secrétaire Général de l'OIF qui peut ainsi revendiquer une autorité vis-à-vis des opérateurs. Cette rencontre politique représente le moment où il devient possible de piloter une action concertée.

Notre réflexion consiste donc à observer comment, à la tribune francophone où se succèdent des orateurs politiques nationaux et quelques invités prestigieux, se dessine progressivement un discours synthétique, dont il revient au Secrétaire Général de l'Organisation Internationale de la Francophonie de formaliser les intentions. Dans une telle perspective, les sommets apparaissent comme un moment politique complexe, au cours duquel il convient d'assurer le passage de la parole singulière à la parole collective. Ce n'est que dans cette subtile transition du singulier au collectif que peut s'organiser l'articulation du dire et du faire, que le discours francophone peut devenir projet. Notre démarche reprend ce patient cheminement dans lequel la Francophonie cherche à se construire. La rencontre des acteurs politiques des membres de la Francophonie autorise l'émergence d'un discours multilatéral, qui ouvre des espaces au sein desquels il devient possible de travailler ensemble. Nous estimons que cette volonté peut conduire à la définition d'un projet, et que l'analyse des discours prononcés à la tribune francophone peut nous permettre d'en saisir la modernité.

Toutefois, avant de nous engager dans l'analyse des discours politiques, il convient de prendre quelques précautions et de définir une méthodologie de travail. Ce sera l'enjeu de cette première partie de notre réflexion. Les notions de francophonie, d'analyse du discours et de projet qui seront au cœur de notre travail relèvent de champs disciplinaires distincts et il convient de justifier des articulations possibles entre ces différents champs d'études. Dans une telle perspective, il apparaît nécessaire de poser ces notions les unes par rapport aux autres et de justifier leur rapprochement.

Pour ce faire, nous procéderons en plusieurs temps.

Nous introduirons tout d'abord la notion de francophonie afin d'en explorer le champ conceptuel. La francophonie implique une telle variété d'acteurs et de

dynamiques qu'il n'est pas aisé de concevoir son cheminement. Objet de nombreuses polémiques, il convient d'envisager avec neutralité cette force politique complexe. L'étude comparée de ses évolutions avec d'autres grands espaces linguistiques peut se révéler significative.

Nous tenterons alors de justifier la relation que nous jugeons essentielle qui articule le discours à l'action, le dire au faire francophones. À travers l'analyse de la Francophonie sur les plans diachroniques et synchroniques, nous observerons la progressive montée en puissance d'une ambition. Nous tenterons d'observer comment, dans ce parcours, les sommets de Bucarest (2006) et de Québec (2008) peuvent apparaître comme des moments de maturité qui justifient notre corpus.

Il conviendra ensuite de s'intéresser à la notion d'analyse du discours (cf. [infra](#) p.89) pour en rappeler les présupposés théoriques et surtout pour mettre à distance les préjugés idéologiques qui pourraient perturber notre lecture à venir des discours politiques de la Francophonie.

Puis, nous tenterons de mettre en relation les notions de discours et de projet, en cherchant à justifier l'articulation de deux espaces scientifiques distincts. Les sciences du langage et l'ingénierie de la formation (cf. [infra](#) p.109) peuvent, une fois conciliées, proposer un discours original, dont nous nous emploierons à légitimer la pertinence et la cohérence en l'appliquant à l'étude de notre corpus.

1. Un concept ambigu

La francophonie est une notion dont les frontières sémantiques, géographiques et stratégiques, évoluent rapidement. Ainsi, le regard et les attentes des différents acteurs impliqués dans son projet ne sont pas univoques, malgré la progressive élaboration d'instances institutionnelles qui s'emploient à valoriser le potentiel politique d'une communauté d'États ayant fait le choix, à l'initiale, de s'associer autour d'une problématique linguistique.

Longtemps, les désaccords liés au devenir de la francophonie sont demeurés au second plan, masqués par l'urgence de la fondation institutionnelle. Toutefois, depuis la création du Poste de Secrétaire général de l'OIF, lors du sommet de Hanoi en 1997, une culture critique, rendue nécessaire par les évolutions géopolitiques, s'est progressivement constituée (Chaudenson, 1989 ; Renard, 2000). Cette émergence d'une modernité de la question francophone a permis de susciter la curiosité des observateurs de la vie internationale, même s'il a alors été de plus en plus complexe de définir la réalité francophone, qui est apparue écartelée entre plusieurs cheminements contradictoires. La stratégie francophone globale consisterait à promouvoir la diversité culturelle et à créer des alliances efficaces susceptibles de constituer des contre-pouvoirs face à la globalisation anglophone, au risque parfois de confier des positions assez paradoxales à la langue française. En effet, le français, langue phare de la diversité culturelle, revendiquerait finalement un statut privilégié, qui menacerait cette même diversité.

Comme c'est souvent le cas avec les mots qui s'exhibent dans l'espace public, la réalité de ces enjeux est opacifiée par le paradoxe fondamental qui supporte la notion de francophonie et la rend difficilement saisissable par une approche rationalisante [sic]: d'une part, il s'agit d'affirmer, chiffres à l'appui, l'existence et la vitalité d'une communauté de locuteurs et de lui assigner un programme de rayonnement international ; d'autre part il s'agit de définir cette communauté et de justifier son homogénéité en référence à des traits de civilisation inscrits dans l'éternité du génie français. [...] Au final, l'aporie constitutive du discours sur la francophonie se lit ainsi dans l'ambiguïté entre une posture de défense à l'égard d'un capital culturel perçu comme un patrimoine partagé par-delà les frontières politiques et une posture d'émergence, dans la mesure où ce patrimoine vise à être recapitalisé à l'échelle mondiale [...] (F. Provenzano, 2006-2007, 97)

F. Provenzano témoigne ici de cette ambiguïté sous-jacente à la notion de francophonie qui conduit le mot selon lui jusqu'à l'aporie. La francophonie serait tout à la fois une entreprise de préservation du multiculturalisme et dans le même temps, l'opportunité politique pour certains pays, dont principalement la France, de défendre et de valoriser un patrimoine spécifique. Ces deux dynamiques contradictoires menacent l'émergence d'une définition synthétique et favorise le morcellement conceptuel de la francophonie entre de nombreux lobbyings qui s'emploient à conduire le projet francophone selon des trajectoires distinctes.

Si cette querelle est intéressante, dans la mesure où elle cristallise les débats sous-jacents de la scène francophone, elle ne rend toutefois pas assez finement compte des profonds clivages intellectuels et stratégiques qui mobilisent les différents acteurs impliqués autour d'une telle question. Le spectre sémantique de la francophonie est révélateur de cette fragilité, et témoigne de l'ambiguïté des approches. Si la francophonie (avec une minuscule) désigne généralement un ensemble de pays dans lesquels la langue française peut prétendre à un rôle véhiculaire ou culturel, la Francophonie (avec une majuscule) représente une notion politique, et désigne la communauté des États et gouvernements membres de l'OIF. Ces deux termes en viennent au final à décrire deux réalités très distinctes, dont l'homonymie entretient une confusion délicate pour tous ceux qui s'emploient à dessiner un avenir commun à la communauté francophone. Nous pouvons illustrer ce point par l'exemple de l'Algérie qui ne fait pas partie de la Francophonie, même si une proportion non négligeable de la population de ce pays est capable de s'exprimer en français. Au contraire, si la proportion de Vietnamiens aptes à parler français est marginale, le pays participe en tant qu'État membre aux sommets de la Francophonie. On comprend dès lors comment les multiples périphrases qu'il a fallu élaborer pour s'adapter aux diverses situations politico-linguistiques ne facilitent pas une approche globale du problème. C'est ainsi que les mentions «non francophones», «partiellement ou entièrement de langue française» «ayant en commun l'usage du français», «ayant le français en partage» cohabitent dans les textes officiels afin de rendre compte de la diversité des possibles. Il n'en reste pas moins que les traductions du concept de francophonie constituent un exercice délicat et témoignent des ambiguïtés de la francophonie. Difficile en effet de présenter le Cap Vert ou la Bulgarie comme «french speaking countries» ou «französischsprachigen Länder».

En France même, le terme ne bénéficie pas d'une meilleure lisibilité. Une tradition ancienne l'associe à des questions d'ordre linguistique, la francophonie renvoyant dès lors à tout ce qui a trait à l'usage de la langue française dans le monde. Dans une conception plus géopolitique, la francophonie renvoie aux

relations bilatérales que la France peut partager avec tel ou tel État. Traditionnellement en effet, la France a fait de la promotion culturelle et linguistique, l'un des axes porteurs de sa politique publique de coopération internationale. Enfin, dans une acception plus récente, encore discrète, la francophonie possède une dimension multilatérale et implique l'action multipartite d'une communauté d'États membres. L'existence de ces trois lignes de sens parallèles ne facilite pas, en France ou sur la scène internationale, l'émergence d'un concept politique univoque.

Cette question sémantique témoigne de la diversité des approches qui oppose certains pays qui souhaitent par exemple privilégier l'élargissement politique de la Francophonie à d'autres États, qui, au contraire, réclament le resserrement de la francophonie autour d'une communauté linguistiquement cohérente, seule apte, selon eux, à légitimer le projet sous-jacent. Le spectre sémantique dessine un large champ des possibles politiques, et ne renforce pas la cohérence de l'action francophone.

1.1 Anglophonie et francophonie : deux approches distinctes

Le paysage linguistique international est marqué par quelques grandes phonies qui permettent de dessiner un peu rapidement un panorama linguistico-géopolitique du monde. Ainsi, l'anglais, le français, l'espagnol, le portugais notamment, langues des anciennes puissances coloniales, autorisent une cartographie un peu simpliste, qui, rend compte de manière très schématique des réalités linguistiques mondiales. Si ces catégorisations ont leur utilité, notamment dans une perspective classificatoire, elles ne témoignent pas des nombreuses subtilités, propres à chaque territoire. Elles ne facilitent pas non plus la prise en compte des nouvelles réalités linguistiques, et l'émergence des langues d'influence dont les diasporas favorisent le développement.

Pour l'Observatoire de la langue française de l'OIF³, l'attribution du label de «langue mondiale» dépend de critères qualitatifs dont les plus importants sont la dispersion territoriale, le statut officiel national dans les pays, le statut officiel dans les organisations internationales, son enseignement comme langue étrangère, sa qualité d'outil de communication entre locuteurs non natifs et de vecteurs d'expressions culturelles diverses. Le linguiste Jean-Louis Calvet a quant à lui développé un «baromètre Calvet des langues»⁴ qui propose un certain nombre de critères pour estimer l'impact et l'influence d'une langue, parmi lesquels on trouve par exemple le nombre de prix Nobel de littérature, l'indice de développement humain et le taux de pénétration d'Internet.

La distinction de tels critères qualitatifs et quantitatifs permettent de constituer des classements qui s'emploient à juger de l'importance des langues les unes par rapport aux autres. Ces classements sont généralement l'objet de nombreuses polémiques, aiguës par des enjeux géopolitiques liés à l'influence revendiquée par tel ou tel État et ne favorisent pas l'étude des rapports de force entre les grandes aires linguistiques mondiales.

Pour autant, une réflexion sur le suffixe de phonie encourage une intéressante comparaison entre les termes d'anglophonie et de francophonie, susceptible de nourrir notre réflexion. Celle-ci impose un détour par l'Histoire coloniale afin de montrer que la langue peut revendiquer des fonctions diverses selon les ambitions politiques qui motivent sa diffusion. Ainsi, l'Angleterre et la France ont entretenu avec leurs colonies des relations très distinctes qui témoignent d'un rapport différent à la langue. Dans les deux espaces constitués, la langue a pu jouer une fonction centripète. Elle a participé à la relative cohésion de blocs qui se sont finalement désolidarisés sur le plan politique, mais dont les États demeurent encore aujourd'hui très liés autour d'enjeux de coopérations économique et culturelle.

³Cf. <http://www.francophonie.org/L-Observatoire-de-la-langue.html> , consulté le 4 septembre 2014.

⁴Cf. <http://louis-jean.calvet.pagesperso-orange.fr/accueil.html> (accès au baromètre en maintenance en septembre 2014).

Le Commonwealth et la Francophonie, tels qu'ils existent aujourd'hui, ne peuvent se comprendre que par référence à l'histoire de la Grande Bretagne et de la France et de leur expansion dans le monde, à l'édification de leurs empires et aux étapes de la décolonisation.

Ils sont nés tous deux de l'extension au monde entier de la société internationale, longtemps limitée à l'Europe. Ils doivent leur existence à la mutation qui a affecté les Empires coloniaux constitués dès le XVI^e siècle par les Français et par les Britanniques. Pour l'un et pour l'autre, la décolonisation a été le vecteur principal qui en a fait ce qu'ils sont. (J. Viot, 2003)

Comme le montre cet extrait de l'allocution de J. Viot, ambassadeur de France, qui ouvre en 2003 un colloque intitulé *Francophonie et Commonwealth : quelles missions d'avenir?*, les deux structures ont pu se développer à travers un substrat historique comparable. Ces espaces géopolitiques sont nés suite aux processus complexes de la colonisation puis de la décolonisation, et ont progressivement su se constituer en zones d'influence, aujourd'hui susceptibles d'exercer un lobbying au sein des différentes organisations internationales qui fonctionnent sur un mode démocratique.

Il est pourtant notable que si la Francophonie représente aujourd'hui l'axe fédérateur de l'ancienne communauté coloniale constituée autour de la France, il n'existe pas à proprement parler d'Anglophonie qui lui ferait pendant. Il conviendrait plutôt de mettre en regard les deux entités que représentent l'Organisation Internationale de la Francophonie et le Commonwealth, même si ces deux structures revendiquent des ambitions distinctes. De fait, l'espace linguistique ne recouvre pas les mêmes enjeux pour les deux anciennes métropoles. Ces différentes approches en viennent à provoquer un intéressant questionnement sur la relation du savoir et du pouvoir dans les deux espaces considérés, espaces au sein desquels la langue représente un outil d'influence privilégié.

E. Baneth-Nouailhetas (2010) montre comment trois expressions s'articulent dans la sphère anglophone pour faire écho aux enjeux dont se réclame la Francophonie. La conception britannique de la colonisation s'est avérée beaucoup moins centralisatrice que la conception française. Sur 250 000 fonctionnaires répartis sur plus de cinquante territoires coloniaux, seulement 6 000 furent recrutés en Grande Bretagne.

La Grande Bretagne a toutefois longtemps attendu de ses colonies qu'elles financent sur leurs propres excédents leurs écoles, leurs routes, hôpitaux et autres infrastructures sociales. De fait, souvent, les territoires pauvres ou étendus n'ont pas pu s'équiper de façon très efficace. Par ailleurs, les colonies anglaises étaient particulièrement vulnérables à la situation économique mondiale, car elles n'étaient pas, comme la plupart des autres espaces colonisés, assurées de la vente d'une grande partie de leurs produits sur les marchés de la puissance métropolitaine.

Cette politique évolua à partir de 1940, époque à laquelle le Parlement annula les prêts consentis précédemment et décida du premier « acte pour le développement et la prospérité coloniale ». Il s'agissait alors d'aider les colonies britanniques à se doter d'équipements sociaux, mais aussi de favoriser l'investissement en vue du développement industriel de ces territoires. Le colonel Stanley, secrétaire d'État aux Colonies, déclara le 13 juillet 1943 qu'il était dans ses intentions d'encourager de telles industries secondaires dans les colonies britanniques, notamment celles

qui traiteraient les produits naturels, soit pour l'exportation, soit pour la consommation intérieure [et] celles qui ne demanderaient qu'une petite quantité de matières premières importées pour fabriquer, dans une usine de dimensions rationnelles, des objets simples manufacturés qui seraient entièrement absorbés par le marché local. (Olver, 1945, 42)

E. Baneth-Nouailhetas (2010) montre comment le Commonwealth, sur le plan politique et économique, les English Studies comme champ disciplinaire universitaire, et le concept de postcolonial comme dimension politique critique doivent être associés pour rendre compte des multiples champs que doit assumer le concept de francophonie. On utilise ici la notion de postcolonial dans le prolongement du 120^{ème} numéro d'*Hérodote* (2006). La revue met en regard la diversité des formes que les dominations coloniales ont pu recouvrir et la forte hétérogénéité des situations appelées postcoloniales, tant dans les anciennes colonies que dans les ex-métropoles. Ces dernières sont en effet, depuis les décolonisations, confrontées à des phénomènes sociaux, positifs ou négatifs, hérités de l'Histoire. Les émeutes survenues en 2005 dans les banlieues françaises sont

l'une de ces manifestations, dont l'analyse a favorisé la traversée atlantique des postcolonial studies, un champ d'étude ancien de 25 années dans les universités américaines, mais dont E. Baneth-Nouailhetas (2010) situe la naissance au début des années 1960, en Australie.

On comprend dès lors la confusion terminologique qui menace le projet francophone. Intimement liés, les différents enjeux recouverts par l'action francophone sont interdépendants là où l'Anglophonie distingue plus précisément ses strates d'intervention. Les deux approches reposent donc sur des stratégies distinctes, qu'il convient d'étudier, car elles permettent de mieux percevoir les finalités profondes revendiquées par les projets politico-linguistiques sous-jacents.

Plus encore, dans la réflexion qui nous préoccupe, il est intéressant d'observer le regard porté par la Francophonie sur le projet anglophone, souvent présenté comme un contre-modèle. Il est pourtant notable que cette adversité des projets, que nous souhaitons dénoncer comme partiellement factice, contribue au positionnement international de la démarche francophone. Il apparaît ainsi dans l'intérêt de la Francophonie politique et institutionnelle de favoriser un clivage parfois artificiel, mais utile pour revendiquer davantage de légitimité.

1.2 Le français et l'anglais : deux rapports au monde tel qu'il va

L'héritage colonial explique la lutte d'influence que se livrent aujourd'hui encore les différentes phonies et à travers lesquelles les pays membres des organisations multilatérales s'emploient à renforcer leur lobbying international. Le projet fondateur, à travers lequel les anciennes métropoles ont légitimé leur action colonisatrice, conserve un siècle et demi plus tard, un impact fort sur les représentations culturelles défendues en ce début de siècle. Il est ainsi intéressant de noter, dès la fin du XIX^e siècle, la différence d'approche entre la France et l'Angleterre qui envisagent le rapport entre la colonie et la métropole de distincte manière.

Ainsi, Jules Ferry, le 28 juillet 1885 déploie le raisonnement suivant, lors d'un débat à l'Assemblée Nationale :

« Il y a un second point, un second ordre d'idées que je dois également aborder [...] : c'est le côté humanitaire et civilisateur de la question. [...] Messieurs, il faut parler plus haut et plus vrai ! Il faut dire ouvertement qu'en effet, les races supérieures ont un droit vis-à-vis des races inférieures... [Rumeurs sur plusieurs bancs à l'extrême gauche.] Je répète qu'il y a pour les races supérieures un droit, parce qu'il y a un devoir pour elles. Elles ont le devoir de civiliser les races inférieures... Il [le parti républicain] a montré qu'il comprenait bien qu'on ne pouvait pas proposer à la France un idéal politique conforme à celui de nations comme la libre Belgique et comme la Suisse républicaine, qu'il faut autre chose à la France : qu'elle ne peut pas être seulement un pays libre, qu'elle doit aussi être un grand pays exerçant sur les destinées de l'Europe toute l'influence qui lui appartient, qu'elle doit répandre cette influence sur le monde, et porter partout où elle le peut sa langue, ses mœurs, son drapeau, ses armes, son génie (Applaudissements au centre et à gauche.) Quand vous direz cela au pays, messieurs, comme c'est l'ensemble de cette œuvre, comme c'est la grandeur de cette conception qu'on attaque, comme c'est toujours le même procès qu'on instruit contre vous, aussi bien quand il s'agit d'écoles et de travaux publics que quand il s'agit de politique coloniale, quand vous direz à vos électeurs : « Voilà ce que nous avons voulu faire » soyez tranquilles, vos électeurs vous entendront, et le pays sera avec vous, car la France n'a jamais tenu rigueur à ceux qui ont voulu sa grandeur matérielle, morale et intellectuelle. (Bravos prolongés à gauche et au centre. – Double salve d'applaudissements – L'orateur en retournant à son banc reçoit les félicitations de ses collègues) » (J. Ferry, cité par E. Baneth-Nouailhetas, 2010, 77).

Pour la France de la Troisième République, dont Jules Ferry peut apparaître comme l'un des hommes les plus représentatifs, l'action coloniale s'entend donc comme œuvre civilisatrice, entreprise de diffusion d'une pensée et d'une langue auprès de peuples qui ne pourraient que bénéficier des apports d'une identité politique, voire philosophique, assumée comme universelle. Il est intéressant de noter que le concept d'influence, toujours au cœur de la politique étrangère française du XXI^e siècle, cohabite dans le discours de Jules Ferry avec la conception d'un devoir moral et humanitaire. La langue est déjà positionnée dans un subtil projet politique où il s'agit d'étendre un pouvoir, d'assumer une domination perçue légitime car inspirée des idéaux politiques de la République française. Pour autant, le français devient garant d'un équilibre. La langue est symbolique d'une domination territoriale, mais assume aussi un rôle de développement humain, moral,

philosophique. Les aspects économiques, assez peu envisagés, sont quant à eux plutôt perçus à l'avantage de la métropole : *la France n'a jamais tenu rigueur à ceux qui ont voulu sa grandeur matérielle, morale, et intellectuelle*. Il reste intéressant de constater que la dernière phrase du discours de Jules Ferry conclut de manière ambiguë sur cette dimension matérielle, peu présente dans le reste du discours.

Malgré les soubresauts de l'Histoire et les évolutions rendues nécessaires de la politique linguistique et culturelle de la France, cette représentation universaliste de la langue a perduré tout au long du vingtième siècle. Le Général de Gaulle déclare au sortir des Indépendances :

*« La France met à la disposition du monde une langue adaptée par excellence au caractère universel de la pensée (...) »*⁵

*« Notre langue et notre culture constituent pour un grand nombre d'hommes hors de France et hors du Canada un foyer capital de valeurs, de progrès, de contacts et c'est tout à la fois notre avantage et notre devoir de la pratiquer et de la répandre »*⁶

Le français demeure, dans la vision politique du Général de Gaulle, une langue de valeurs qu'il convient de diffuser, par intérêt stratégique et devoir moral. L'espace francophone est toujours clivé entre le pays source, la France, auquel le Général de Gaulle associe le Canada, comme un premier signe d'ouverture, et les pays cibles, espace externe qu'il convient de rencontrer et de rallier. La pratique du français est toujours associée à cette qualité d'universalité, donnée pour immanente. De même qu'avant 1789, la Monarchie de droit divin rendait indiscutable le pouvoir du souverain, la pratique du français, ne semble pas pouvoir être remise en cause. Langue des Lumières, le français est intrinsèquement langue de la Raison.

⁵ C. De Gaulle, discours prononcé à l'occasion du vingtième anniversaire de l'Unesco, le 4 novembre 1966.

⁶ C. De Gaulle, toast adressé à M. J. Lesage Premier Ministre du Québec, le 5 octobre 1961.

La conception britannique de la colonisation s'est avérée beaucoup moins centralisatrice, confiant de ce fait d'autres responsabilités à la langue anglaise. L'entreprise coloniale britannique était généralement organisée autour de l'exploitation de structures de pouvoir locales et ne recherchait pas prioritairement l'harmonisation politique d'un empire qui aurait été régi par des principes universels. La colonisation anglaise a ainsi souvent fonctionné sur le principe de «l'indirect rule». Les territoires étaient gérés par des chefs indigènes locaux au profit de la nation coloniale. Ces chefs traditionnels garantissaient généralement à la métropole des avantages commerciaux, comme l'assurance de monopoles ou de concessions, et versaient un impôt, en échange de quoi la puissance militaire coloniale garantissait leur maintien au pouvoir. Dans cette perspective, les administrations locales étaient souvent intégrées à l'administration coloniale britannique. De façon très pragmatique, la langue anglaise constituait un outil au service du fonctionnement de ce dispositif administratif. La vocation première de l'anglais n'était pas de rayonner, de favoriser l'influence morale et les idéaux politiques de la métropole. La langue constituait un outil, au service d'une relation perçue comme stratégiquement économique.

De fait, au sortir des Indépendances, les deux principales institutions nées de la Décolonisation, ont été influencées par ces approches très distinctes du rapport entre la métropole et ses colonies. Le Commonwealth britannique était politique et économique là où la Francophonie était linguistique et culturelle. Un demi-siècle plus tard, les lignes de démarcation ont bien entendu évolué. Les projets des deux institutions se sont rapprochés l'un de l'autre. Il est à ce propos intéressant d'entendre l'ambassadeur J. Viot mettre en relation les deux institutions en 2003, et témoigner des nouvelles orientations qui se sont progressivement dégagées :

La Francophonie telle qu'elle existe aujourd'hui n'est plus un nouvel avatar de la colonisation française. Elle ne s'inscrit pas dans un contexte post-colonial. Elle appartient à une nouvelle approche des relations internationales. [...]

Dans le même temps, le Commonwealth sans chercher à s'élargir à l'ensemble du monde anglophone s'est orienté vers l'accueil de nouveaux partenaires. Paradoxe de l'Histoire ! Alors que la tradition britannique est faite de flexibilité et de souplesse, c'est le Commonwealth qui paraît le

plus structuré, tandis que la Francophonie reste une construction empirique en permanente évolution. (J. Viot, 2003)

L'Organisation Internationale de la Francophonie et le Commonwealth entretiennent aujourd'hui, dans un contexte international marqué par l'émergence de nouveaux blocs d'influence, un débat nourri qui facilite leur rapprochement stratégique et politique. Leurs évolutions réciproques sont significatives d'une adaptation à un contexte contemporain qui favorise leur dialogue et la mutualisation de leurs expériences.

Pourtant, ces deux approches, qui ont parcouru tout le vingtième siècle, témoignent d'un intéressant clivage : la Francophonie s'emploie, à l'initiale, à fonder une communauté culturelle là où le Commonwealth cherche à créer une communauté d'intérêts. En fonction de l'une ou l'autre de ces finalités, le rôle imparti à la langue évolue donc nécessairement. Le français est fédérateur et proactif dans un contexte international où il convient de mettre en avant le vivre ensemble et le travailler ensemble, sous peine d'être marginalisé. L'anglais apparaît davantage pragmatique. Il permet aux grands pays anglophones de stimuler les partenariats d'opportunités dans le champ des possibles politico-économiques. Il répond davantage à des besoins contextuels. Dans cette perspective, une institution comme le Commonwealth constitue une plate-forme collaborative privilégiée pour des États qui ont la langue anglaise en partage.

1.3 L'organigramme : révélateur d'orientations stratégiques

L'étude comparée des organigrammes du Secrétariat du Commonwealth et du Secrétariat de l'Organisation Internationale de la Francophonie témoigne de ces approches distinctes qu'il apparaît donc pertinent de réinvestir afin d'approfondir notre réflexion.

Commonwealth Secretariat: Organisational Structure 2011 Staff complement

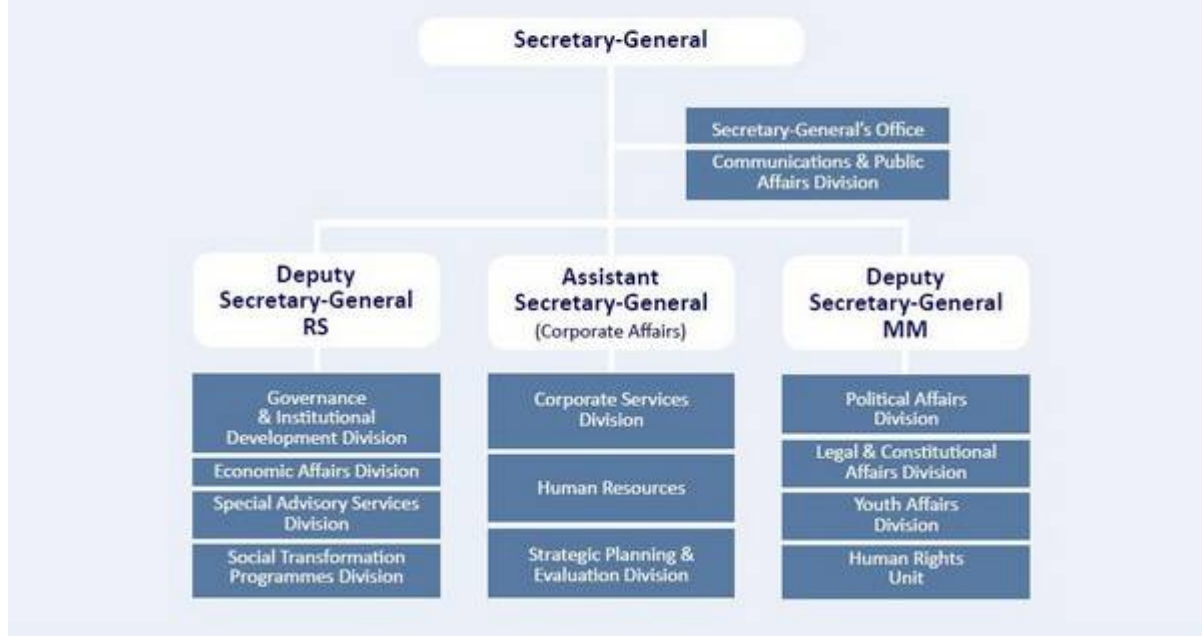


Figure 2: Commonwealth, organigramme du Secrétariat Général (2011)

Cet organigramme, qui correspond à la période sur laquelle porte notre étude, témoigne d'une certaine concentration de la structure politique puisque la direction générale de l'institution, à laquelle est directement rattachée une cellule de communication, est subdivisée en trois pôles. Chacun de ces trois pôles apparaît ainsi articulé autour d'une problématique spécifique :

- une problématique institutionnelle, sociale et économique (colonne de gauche).
- une problématique politique, juridique, voire éthique à travers les Droits de l'Homme et la protection de l'enfance (colonne de droite).
- une problématique administrative et stratégique de fonctionnement interne, dont le rôle de colonne vertébrale est souligné par le positionnement central et le statut spécifique de son responsable

(Assistant Secretary-General en lieu et place de Deputy Secretary-General).

Par ailleurs, en regard de cet organigramme, on observe dans le plan stratégique 2008-2012 du Commonwealth, que cette institution poursuit deux objectifs interdépendants qui mettent l'accent sur la promotion de la démocratie et sur le développement.

L'objectif 1 *Peace and Democracy* est articulé autour de 4 programmes intitulés *Good Offices for Peace, Democracy and Consensus Building, Rule of Law* et *Human Rights*.

L'objectif 2 *Pro-Poor Growth and Sustainable Development* comporte lui aussi quatre programmes de développement déclinés autour des problématiques du secteur public, du développement économique, du développement durable et du développement humain.

Ces objectifs sont distribués assez lisiblement dans les différentes composantes de l'organigramme, de part et d'autre de la colonne centrale. On observe l'attention qui a été portée à la composition et à la mise en page du document : la colonne centrale constitue un axe de symétrie, garant de l'équilibre des masses. De fait, la vision stratégique de la superstructure apparaît comme l'assurance d'une maîtrise des dossiers de coopération externe. On notera que les champs lexicaux représentés impliquent avant tout des notions politiques, institutionnelles et administratives. Aucun des termes de l'organigramme n'évoque directement des enjeux artistiques ou linguistiques, qui pourraient cloisonner l'institution, à travers son organisation structurelle et programmatique, dans un espace géographique ou culturel. Seule la notion de *Droits de l'Homme* évoque un univers de références relativement partisan, tout au moins dans le contexte géopolitique contemporain et positionne le Commonwealth dans un espace de pensée occidentale. Il n'en demeure pas moins que l'organigramme est en parfaite cohérence avec les objectifs déclarés de l'institution qui souhaite :

- pouvoir favoriser la paix, la démocratie, l'égalité et la bonne gouvernance,
- être un catalyseur actif au service d'un consensus global,
- représenter un partenaire crédible en matière de développement durable et d'éradication de la pauvreté.

Ainsi, la recherche du consensus stratégique est inscrite dans le projet structurel de fonctionnement, tel qu'il est formulé à travers l'organigramme.

Dans le prolongement de notre réflexion précédente, il est intéressant de mettre en parallèle cette structuration politique du Commonwealth, avec celle de l'Organisation Internationale de la Francophonie, afin d'en étudier les similitudes et divergences.

L'organigramme francophone, tel qu'il est communiqué sur le site officiel de l'Organisation Internationale de la Francophonie, a été modifié en 2012, durant la période au cours de laquelle nous avons conduit notre étude. Cette modification est significative, car elle témoigne d'une réorientation de la façon dont une institution se perçoit et organise l'action qu'elle met en œuvre. Le changement d'un organigramme valide le besoin d'approcher différemment la gouvernance, de façon à conduire plus efficacement la politique qu'elle s'emploie à déployer sur le terrain. Ces modifications semblent donc renforcer notre hypothèse de travail puisqu'elles indiquent que la nature du projet francophone ayant progressivement évolué dans la première décennie du XXI^e siècle, il a fallu définir un nouveau cadre institutionnel, davantage susceptible de répondre aux objectifs apparus prioritaires.

Une double comparaison peut donc être utile à notre travail. La première s'emploiera à rapprocher l'ancien organigramme de l'OIF à celui du Commonwealth afin d'observer de quelles manières deux organisations internationales conçoivent le rapport entre un fonctionnement institutionnel et un projet politique. Une seconde comparaison nous encouragera à observer les évolutions à l'œuvre entre les deux organigrammes de l'OIF. Nous pourrons ainsi analyser quelles modifications sont

révélatrices d'une nouvelle manière d'approcher le projet politique porté par la Francophonie.

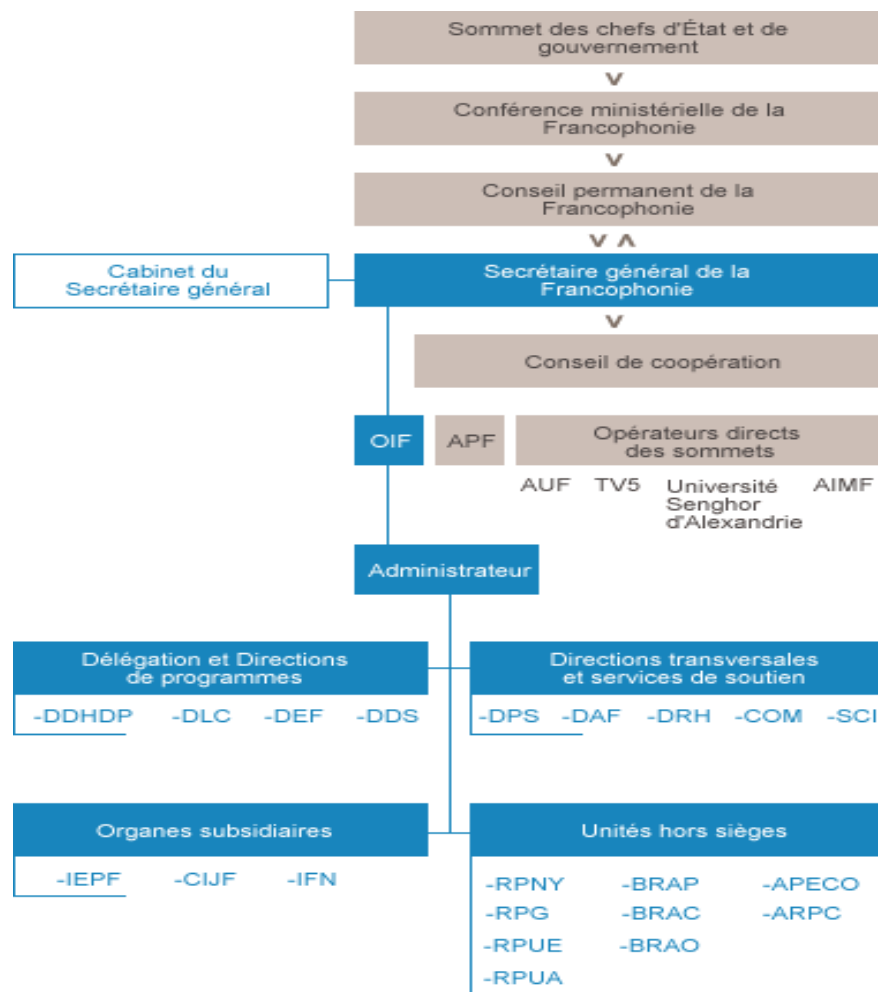


Figure 3: OIF, organigramme 2011

Cet organigramme témoigne d'une approche très institutionnelle du fonctionnement d'une organisation internationale. Il se caractérise par sa verticalité et sa recherche d'équilibre. L'OIF apparaît comme un centre de gravité, la pierre angulaire autour de laquelle gravitent deux axes principaux :

- les instances politiques et opérateurs de la Francophonie qui apparaissent en grisé et permettent de rendre compte du cadre opératoire de la Francophonie. Ces éléments légitiment l'action en dessinant l'articulation entre les espaces institutionnels où sont prises les décisions, et les rouages opérationnels à travers lesquels l'action francophone peut se déployer sur le terrain.
- les directions de l'OIF qui sont désignées hermétiquement sous la forme d'acronymes. Il apparaît ici utile de développer ces éléments afin d'en faciliter la lecture :

Délégation et Directions de programmes	DDHDP	Délégation à la paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme.
	DLC	Direction de la langue française et de la diversité culturelle et linguistique.
	DEF	Direction de l'Éducation et de la formation.
	DDS	Direction du Développement durable et de la Solidarité.
Directions transversales et services de soutien	DPS	Direction de la planification stratégique.
	DAF	Direction de l'administration et des finances.
	DRH	Direction des ressources humaines.
	COM	Service de communication de la Francophonie.
	SCI	Service des Conférences Internationales.
Organes subsidiaires	IEPF	Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie.
	CIJF	Comité international des Jeux de la Francophonie.
	IFN	Institut de la Francophonie numérique.

Unités hors siège	RPNY	Représentation permanente de la Francophonie auprès des Nations unies à New York.
	RPG	Représentation permanente de la Francophonie auprès des Nations unies à Genève.
	RPUE	Représentation permanente de la Francophonie auprès de l'Union européenne.
	RPUA	Représentation permanente de la Francophonie auprès de l'Organisation de l'Unité africaine et de la Commission économique pour l'Afrique des Nations unies.
	BRAP	Bureau régional de l'OIF pour l'Asie et le Pacifique.
	BRAC	Bureau régional de l'OIF pour l'Afrique centrale et l'océan Indien.
	BRAO	Bureau régional de l'OIF pour l'Afrique de l'Ouest.
	APECO	Antenne régionale pour les pays de l'Europe centrale et orientale.
	ARPC	Antenne régionale pour les États de la Caraïbe.

Figure 4: OIF, directions et composantes 2011

Le caractère synthétique de l'organigramme ne parvient pas à dissimuler la profonde complexité de l'organisation, qui s'emploie à concilier ses problématiques administratives, géographiques et thématiques, avec les différents axes d'intervention de son action. Le plan d'action programmé pour la période 2010-2013 s'inscrivait, en 2012, sur le site de l'OIF à travers les neuf entrées suivantes :

- Pour la langue française
- Pour la diversité culturelle et linguistique
- Pour la paix, la démocratie et les droits de l'homme
- Pour l'éducation et la formation
- Pour le développement durable
- Pour la culture numérique
- Pour l'engagement des jeunes
- Pour l'égalité femmes/hommes
- Partenariats avec la société civile

Alors que la cohérence organisationnelle du Commonwealth semble provenir du subtil jeu qu'entretiennent l'axe administratif central et les deux axes opérationnels qui le joutent, l'Organisation Internationale de la Francophonie se caractérise par un morcellement plus important des problématiques qui orientent son action. La distribution des nombreux dossiers ne s'opère pas de manière univoque, mais doit être considérée selon une architecture globale où est mise en avant l'articulation entre le thématique et le géographique. Le dispositif interne de fonctionnement est désigné sous l'appellation de *directions transversales et services de soutien* qui apparaissent ainsi mis au service des programmes de l'organisation internationale. L'OIF se présente dès lors comme une structure à vocation opérationnelle qui a pour mission de piloter un plan d'action concerté, alors que le Commonwealth recherchait davantage de neutralité et présentait le cadre organisationnel dans lequel une action peut se déployer.

On notera que les champs lexicaux mentionnés dans l'organigramme de l'OIF sont beaucoup plus concrets que ceux du Commonwealth. Le vocabulaire linguistique, culturel ou technique est plus fortement représenté. Ainsi, les termes *langue française, diversité culturelle et linguistique, éducation, énergie, Jeux de la Francophonie, Francophonie numérique* dessinent un cadre concret de coopération. Par ailleurs, un champ lexical de la coopération internationale et de la solidarité est réparti à travers le document. Les termes *paix, démocratie, droits de l'Homme, développement durable, solidarité* engagent le projet dans un partenariat à travers lequel la Francophonie réunit les pays membres autour d'enjeux asymétriques. L'organisation institutionnelle qui transparaît à travers le document présuppose des rapports Nord Sud qui ne sont pas nécessairement équilibrés. Ces rapports impliquent une dimension de coopération et d'appui au développement qui n'était pas si aisément lisible sur l'organigramme du Commonwealth. Cette seconde institution semble dès lors témoigner d'un engagement plus discret et plus prudent vis-à-vis des rapports de force et des partenariats, entre les pays rassemblés dans le cadre de l'organisation.

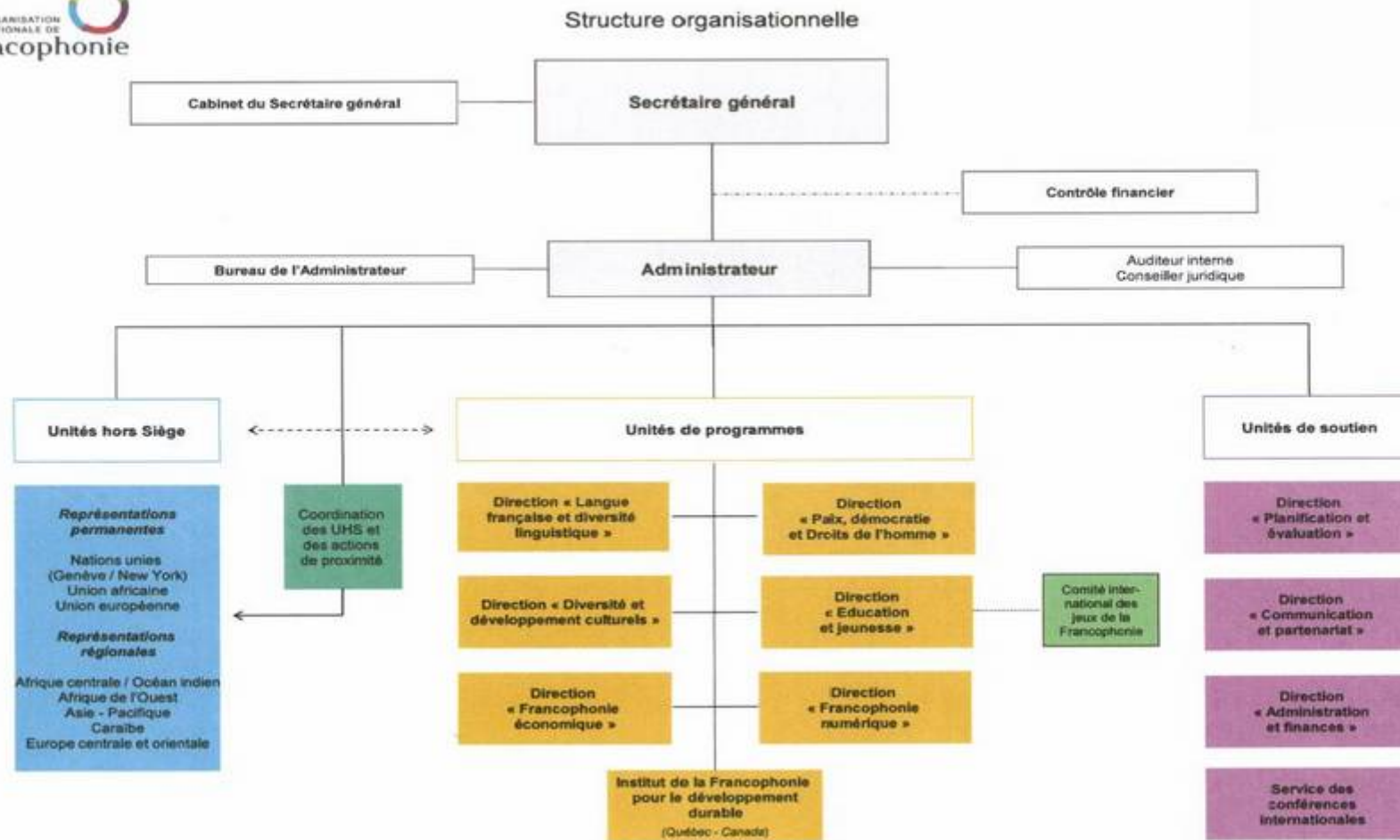


Figure 5: OIF, organigramme 2012

Le nouvel organigramme, adopté en 2012, témoigne d'une volonté manifeste de réorganiser le lien entre l'institution et le projet francophone. Le schéma général demeure assez complexe et se structure autour de deux axes, l'un vertical, le second horizontal.

Sur le plan horizontal, on perçoit deux masses distinctes. La première masse occupe la partie supérieure du document. Couvrant environ un tiers de l'espace disponible, elle autorise un focus sur l'organisation administrative du siège de l'OIF et organise les rapports hiérarchiques entre quelques postes clef de l'organisation. La seconde masse occupe la partie inférieure du document. On perçoit une volonté de mettre en relief ces éléments notamment grâce à l'utilisation de couleurs qui créent une subdivision de l'organigramme en trois espaces complémentaires.

Sur le plan vertical, on observe un axe de symétrie qui parcourt la totalité du document et relie le poste de Secrétaire Général à l'Unité des Programmes. Ainsi structuré, l'organigramme paraît beaucoup plus harmonieux que la version précédente marquée par le morcellement et l'isolement des différentes cellules du schéma.

Si l'on notait précédemment la difficulté de concilier les problématiques géographiques et thématiques, la répartition proposée dans ce nouvel organigramme parvient, grâce à des arborescences spécifiques à opérationnaliser de façon plus efficace l'ensemble institutionnel. Le schéma rend plus aisée la perception du fonctionnement global d'une institution qui a tenté de simplifier son architecture.

On notera notamment que l'organigramme ne mentionne plus les instances politiques partenaires ni les opérateurs de la Francophonie, ce qui témoigne tout à la fois d'une volonté de recentrement et d'un effort pour renforcer le statut de commanditaire de l'organisation, susceptible de mobiliser dans le pilotage de son action, une gamme étendue et variée d'opérateurs. Ces partenariats ne sont ainsi plus limités ni contraints par un environnement institutionnel préétabli, mais peuvent s'ouvrir de façon beaucoup plus large, y compris à de grandes organisations

internationales comme l'Unesco ou les Nations Unies, avec lesquelles des coopérations sont envisageables.

Ce choix du recentrement permet aussi de renforcer la dimension institutionnelle d'une organisation qui délègue de façon plus évidente des compétences subordonnées à son action politique.

En comparant ce schéma avec l'organigramme du Commonwealth, on notera toutefois une différence qui apparaît essentielle. Si, entre les deux schémas, on retrouve la composition ternaire, qui articule l'une à l'autre trois arborescences distinctes, on observe qu'alors que le Commonwealth mettait au centre de son organisation le pivot organisationnel du *Corporate Affairs*, l'OIF choisit de mettre au cœur de son dispositif ses unités de programme. Il s'agit d'une orientation volontariste du projet francophone qui met le faire francophone au cœur de l'organisation institutionnelle. Il s'agit aussi d'une évolution importante vis-à-vis de l'organigramme précédent de l'OIF, dans lequel ce pilotage de l'action apparaissait de manière très diffuse, cloisonné dans des subdivisions peu lisibles au regard des multiples cellules consacrées à la gouvernance et aux dispositifs institutionnels.

Le nouvel organigramme de la Francophonie témoigne d'une réorientation intéressante du regard que l'organisation porte sur elle-même. Les évolutions doivent être considérées comme la conséquence progressive d'un projet qui s'affirme d'un sommet politique à l'autre et qui peut plus facilement assumer son volontarisme et son indépendance. Là encore, les choix de terminologie sont significatifs. Des services essentiels comme la direction *Planification et Evaluation* ou *Administration et Finances* sont désignées comme des *Unités de soutien*. Ces directions, pour être essentielles au fonctionnement de l'organisation, sont donc positionnées au service du projet francophone, et opérationnalisées grâce au terme unité, qui insiste sur la portée dynamique de leur action. Ces unités étaient, dans l'organigramme précédent, désignées comme *directions transversales et services de soutien*, ce qui renforçait bien davantage leur dimension administrative, et les isolait d'une action globale dont elles sont à présent constitutives.

Ainsi, l'étude de ces différents organigrammes permet d'insister sur deux approches distinctes de la coopération internationale dans un contexte multilatéral. Là où le Commonwealth s'emploie, dans la structuration de son projet, à fédérer ses membres autour d'une approche administrative conciliatrice, mais assez peu opérationnelle, l'Organisation Internationale de la Francophonie semble au contraire revendiquer sa légitimité dans l'action qu'elle s'emploie à mettre en œuvre. L'histoire de ces deux espaces politiques (cf. *supra* p.23), marqués à l'initiale par des approches française et britannique de la colonisation différentes, explique en partie deux conceptions très distinctes du fonctionnement d'institutions, aujourd'hui fortement marquées par leur caractère multilatéral.

1.4 Le français, langue de la francophonie ?

La question du français comme langue de la francophonie repose sur une fausse évidence à propos de laquelle il est nécessaire de s'interroger. Le positionnement du français dans cet espace culturel et politique est en effet partiellement la résultante d'une tradition ethnocentriste de la langue, perçue comme le véhicule d'un idéalisme sans frontières, double héritage du Classicisme et du siècle des Lumières. Le français, langue « de la Beauté et de la Raison » a longtemps cherché à rayonner de façon univoque et péremptoire, mue par une volonté d'unification hégémonique qui témoignait avant tout d'enjeux idéologiques partisans.

Des argumentaires ont pu étayer ces conceptions jusqu'à une époque très récente.

Valérie Spaëth, dans une *Généalogie de la didactique du français langue étrangère*, analyse dans le contexte colonial, les rôles que l'administration française confère à la langue. Le Gouverneur-Général W. Ponty donne ainsi au début du siècle des impulsions qui marquent profondément l'usage du français en Afrique

occidentale. *Il en vient à poser les principes d'une politique scolaire [...] dont le français constitue la pierre angulaire* (Spaëth, 1998, 105).

J'ai toujours accordé à l'enseignement du français une place importante dans nos moyens d'action sur le milieu indigène. La diffusion de la langue française constituera un lien particulièrement souple entre nos sujets et nous. Grâce à lui, notre influence s'insinuera dans la masse, la pénétrera et l'enveloppera comme un réseau tenu d'affinités nouvelles (Bulletin de l'enseignement en Afrique occidentale française, 1913, 21).

Les champs lexicaux utilisés traduisent ce rôle spécifique de la langue comme vecteur d'unification, susceptible de créer un lien entre deux populations nettement hiérarchisées puisque les « *indigènes* » sont désignés comme des « *sujets* ». La langue est perçue comme un outil stratégique, particulièrement ambigu puisque les verbes mobilisés (*s'insinuera* / *pénétrera* / *enveloppera*) témoignent d'une action insidieuse qui s'emploie à séduire les populations africaines pour mieux les imprégner... Ce faisant, la langue a aussi pour rôle de créer une connivence, de laisser émerger des affinités entre colonisés et colonisateurs et donc de favoriser leur vivre ensemble. La langue française est donc bien un outil susceptible d'éclairer des populations qui ont vocation à s'imprégner des valeurs civilisatrices imposées par la puissance coloniale.

Cette dimension civilisatrice de la langue est fortement associée à son aura et aux qualités intrinsèques qui sont conférées au français. Il est pourtant notable que la logique propre de l'argumentation est parfois incompatible avec l'enjeu éducatif dont elle se nourrit pourtant. S. Farandjis, secrétaire général du Haut Conseil de la francophonie, présentait encore des arguments lexicaux ou structuraux afin de défendre l'idée d'une langue qui représente *le plus prestigieux des outils intellectuels de l'humanité* (Farandjis, 1986, 46). Dans son propos du milieu des années 1980, la richesse et la variété des racines, l'équilibre des voyelles et des consonnes, la rationalité de l'enchaînement sujet-verbe-complément, l'abstraction des concepts, la richesse des modes ou des temps sont évoqués pour défendre l'idée d'une langue garante de l'exercice de la Raison.

L'argumentaire apparaît pourtant bien vite dangereux quand l'on considère les évolutions phonétiques ou modales récentes. Selon cette approche, partager le français reviendrait nécessairement à en diffuser une version figée et univoque, destinée à n'être pratiquée que par quelques rares élites, généralement mises à l'écart des évolutions linguistiques les plus contemporaines. Déclarée universelle par sa nature intrinsèque, le français est aussitôt condamné à un usage confidentiel. La langue se coupe des viviers où elle essaime pourtant et qui dès les Indépendances, ont commencé à revendiquer leur action créatrice.

Car la francophonie s'est progressivement enrichie de cette perception heureuse d'une vocation polyphonique. Le français est devenu pluriel, sitôt que les systèmes éducatifs nationaux ont désiré faciliter son implantation dans les paysages linguistiques des pays d'accueil. Des tensions existent toujours aujourd'hui entre les partisans d'une pureté de la langue qui se dévoierait à ne plus être normative et les partisans d'un métissage linguistique. Ces derniers attestent que la force créatrice d'une langue, repose sur sa capacité à évoluer, pour mieux décrire et mieux analyser le monde. Le français selon cette perspective devient alors fondamentalement kaléidoscopique. Nécessairement pluriel, il accepte l'idée d'être une synthèse de diverses sources de création tout en abandonnant à chaque foyer de locuteurs le droit à l'émancipation linguistique.

L'analyse précise des discours prononcés lors des sommets de la Francophonie de Bucarest et de Québec (cf. [*infra*](#) p.157) témoignera de l'importance fonctionnelle apportée à la langue et de l'usage stratégique qui peut lui être accordée. Les rivalités impliquent toujours diverses manières de penser la langue comme outil d'influence. Il apparaît ainsi que la problématique de la maîtrise du français et de sa cohabitation avec les autres langues de l'espace francophone a profondément évolué au cours des cinquante dernières années et constitue aujourd'hui une donnée déterminante pour la définition d'un projet de la Francophonie.

P. Dumont s'emploie dans cette perspective à envisager l'avenir de la Francophonie en termes éducatifs et démontre, qu'en Afrique notamment, un

programme interventionniste doit faciliter la définition d'un cadre convivial dans lequel le français et les autres langues nationales peuvent cohabiter harmonieusement. L. S. Senghor parlait même à ce propos de symbiose. Méfiant à l'égard de la complémentarité des langues, qui n'exclut pas toute idée de hiérarchie et ne désamorce pas les conflits potentiels, P. Dumont définit le cadre permettant selon lui une véritable articulation des langues :

Cet espace francophone représente la seule véritable perspective d'avenir de la langue française en Afrique, comme dans le reste du monde. Au sein de cet espace, le français et les langues nationales vont naturellement prendre leur place grâce à :

la définition et l'application de politiques linguistiques cohérentes, mais tenant compte de la spécificité et de la dynamique des diverses situations linguistiques;

la définition d'une véritable complémentarité français / langues nationales excluant toute idée de hiérarchisation entre celles-ci et celles-là et posant les bases d'une véritable interculturalité fondée sur :

L'appropriation linguistique de la langue française par ses usagers;

Le respect des langues nationales;

La prise en compte du multilinguisme dans la mise en place du processus de développement culturel, économique, social voire même identitaire;

L'émergence d'une conscience francophone solidaire.

Le multilinguisme ainsi reconnu, canalisé, ne doit plus être senti comme un frein au développement, mais comme un véritable défi à relever, chaque langue participant à sa manière aux processus de développement en cours (Dumont, 1990, 47).

Ainsi envisagée, la francophonie favorise le déploiement d'une véritable politique linguistique, dont la mise en œuvre est rendue nécessaire par les revendications de plus en plus pressantes des langues nationales. Ces nouvelles perspectives permettent de décentrer le débat et de renouveler l'approche d'un projet francophone. Elles favorisent l'articulation de la langue française aux langues qui l'environnent et avec lesquelles elle entretient des relations privilégiées. La question de la norme, voire même la question du métissage linguistique seraient rapidement frappées de péremption, si elles n'acceptaient pas de s'ouvrir aux enjeux des langues nationales perçues comme unités indépendantes, susceptibles de s'émanciper et de revendiquer une autonomie usuelle, institutionnelle et politique. En acceptant progressivement d'ouvrir son champ et d'inclure en son sein la

question des langues nationales présentes dans l'espace francophone, la Francophonie a pu prétendre à de nouvelles ambitions puisqu'elle pouvait fédérer les intérêts de langues très nombreuses, et profiter du statut international du français pour promouvoir la nécessaire préservation de la diversité culturelle et linguistique. Ainsi, l'ambiguïté sémantique (cf. [*supra*](#) p.20) du concept de francophonie n'est peut-être pas le signe de son indétermination. Elle est plutôt la conséquence d'une progressive décantation : tout d'abord autocentrée autour de la langue française, la francophonie a dû accepter de prendre en compte l'impact linguistique puis surtout les ambitions politiques des langues qui ont profité des Indépendances pour affirmer leur pouvoir de création et leurs droits politiques. C'est ainsi qu'aujourd'hui le français est devenue une langue alternative, qui sert les intérêts convergents ou contradictoires de nombreux pays à la recherche d'une parole internationale.

Au final, et depuis les Indépendances, les débats propres à la francophonie ont successivement conduit sur la scène trois questions fondamentales, l'une engendrant la suivante dans un progressif élargissement du champ :

- La maîtrise de la langue française repose-t-elle sur une norme nécessaire?
- Quelles articulations sont envisageables entre le français et des langues de proximité géographique, dans un environnement spécifique, afin de favoriser un bénéfice mutuel?
- Comment le français peut-il tirer profit de son positionnement transnational afin de servir la communauté linguistique qu'il fédère et ainsi participer à la préservation de la diversité linguistique et culturelle mondiale ?

Ces questions se sont progressivement superposées les unes aux autres, et ne facilitent pas l'analyse d'une problématique, devenue protéiforme. Pour autant, il serait trop simple de dénoncer ces difficultés sans considérer les succès d'envergure de telles dynamiques. Les positions adoptées par les différents États membres de l'OIF ont par exemple autorisé un rassemblement politique qui a joué un rôle de premier plan dans l'adoption par l'Unesco de la Convention sur la

protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. En octobre 2005, il s'agit de la première victoire diplomatique de la Francophonie.

On notera donc que la double approche des langues anglaises et françaises a conduit deux institutions multilatérales à déployer des projets politiques distincts. La mise en perspective est intéressante dans la mesure où elle nous permet de relever, ce sera une hypothèse de travail que nous chercherons à valider dans la poursuite de ce travail, l'apparent paradoxe sur lequel repose la Francophonie. Une organisation comme l'OIF se présente comme une tribune de la diversité culturelle. Une part de sa légitimité repose sur le refus d'une vision monolithique du monde. La domination de la langue anglaise est dès lors présentée en creux comme un contre-modèle qui menace la richesse des échanges intellectuels mondiaux et encourage les dérives de la pensée unique.

Pour autant, cette vision des choses peut apparaître manichéenne et factieuse tant la langue anglaise peut elle aussi être représentative d'une défense et illustration de la diversité culturelle mondiale. Par ailleurs, la dynamique francophone repose sur un modèle centripète qu'il convient d'analyser tant il est parfois éloigné du discours assumé et de l'universalisme dont il se réclame. C'est ce paradoxe que nous souhaitons mettre en perspective, en étudiant le décalage qui se met en place entre le dire et le faire (cf. [*infra*](#) p.171). Le propos de préservation des cultures et de la francophonie perçue comme opportunité internationale est associé à un projet complexe, qui se formule dans l'entrelacs des discours politiques autorisés, et qu'il convient d'analyser finement afin d'observer sa nature véritable.

2. Évolution du concept de francophonie dans le cadre institutionnel de l'OIF : le dire et le faire francophones à la recherche d'une compatibilité

La réflexion qui fait l'objet de notre étude doit permettre d'observer si au cours des dernières années, il est possible de percevoir une structuration de la dynamique francophone, et si une institution comme l'Organisation Internationale de la Francophonie dispose des outils et de la maîtrise politique pour piloter un véritable projet. Cette partie de notre étude s'emploie à analyser les évolutions de l'OIF, sur les plans diachroniques et synchroniques, afin d'interroger cette institution qui coordonne les acteurs politiques d'un projet dont nous souhaitons démontrer l'affirmation progressive.

Dans la perspective d'une telle réflexion, nous avons choisi de conduire successivement deux études.

La première étude consiste à mettre en perspective la notion de francophonie sur le plan historique et ainsi d'étudier la progressive maturation d'un projet.

La seconde étude sera davantage analytique et proposera de premières analyses produites à partir des déclarations de Bucarest et de Québec. Nous tenterons d'y observer, comment à partir de prises de position politiques d'ordre macro, des espaces sont aménagés afin de favoriser l'émergence de dynamiques collaboratives.

2.1 La Francophonie comme continuum d'une pensée évolutive

La Francophonie s'est structurée autour de quatre phases distinctes dont nous jalonnerons ici rapidement le parcours historique :

Entre 1880 et 1950, une longue évolution a conduit le terme sur les bases de sa modernité. Le terme est apparu à la fin du XIX^e siècle sous la plume d'un

géographe intéressé par la question coloniale, Onésime Reclus. Dans son ouvrage, *France, Algérie et colonies* (1886), l'auteur s'intéresse au rayonnement et à la propagation du français, problématique de diffusion qu'il associe de très près, alors, aux dynamiques de l'expansion coloniale. Le terme tombe assez rapidement dans l'oubli même si durant toute la première moitié du XX^e siècle, un mouvement associatif se développe autour des questions de la diffusion internationale de la langue et de la culture françaises.

Entre 1950 et 1970, confrontée à la décolonisation, la France conserve une attitude prudente et réservée face à cette notion, alors même qu'après la Seconde Guerre Mondiale, le mouvement qui donne naissance à la francophonie prend de l'ampleur, notamment sous l'impulsion de hautes personnalités africaines et canadiennes. Dès les années soixante, Senghor, Diori et Bourguiba proposent la constitution d'une communauté francophone. En 1960, la CONFEMEN (Conférence des ministres de l'Éducation nationale des pays francophones) est la première institution officielle créée. En 1961, l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (l'AUPELF), qui deviendra l'Agence Universitaire de la Francophonie, voit le jour afin de développer les échanges et la solidarité interuniversitaires. En 1962, le numéro 311 de la revue *Esprit* marque la résurgence du mot francophonie sous plusieurs plumes prestigieuses, dont celles de L.S. Senghor et de N. Sihanouk. L'article signé par L.S. Senghor, poète et chef d'État sénégalais apparaît aujourd'hui comme le texte fondateur de la francophonie.

La Francophonie, c'est cet Humanisme intégral, qui se tisse autour de la terre : cette symbiose des « énergies dormantes » de tous les continents, de toutes les races qui se réveillent à leur chaleur complémentaire. « La France, me disait un délégué du F.L.N., c'est vous, c'est moi : c'est la Culture française ». Renversons la proposition pour être complets : la Négritude, l'Arabisme, c'est aussi vous, Français de l'Hexagone. Nos valeurs font battre, maintenant, les livres que vous lisez, la langue que vous parlez : le français, Soleil qui brille hors de l'Hexagone (Senghor, 1962, 844).

Dans la progressive histoire de l'OIF, l'année 1962 marque un tournant. Deux événements se sont alors produits qui ont favorisé l'émergence de cette dynamique: l'apparition d'une volonté de coopération, qui se concrétisera un an plus tard par la

création de l'ACCT (Agence de coopération culturelle et technique), et la prise de position de Léopold Sédar Senghor, Habib Bourguiba, Amani Diori et Norodom Sihanouk en faveur du français. La conjonction de ces deux réalités est à l'origine d'un mouvement de solidarité internationale entre les pays reconnaissant au français une dimension nationale.

Le terme Francophonie change alors profondément de nature, se réclamant d'un universalisme triomphant. En 1969 se réunit la première conférence intergouvernementale des États francophones à Niamey, au Niger. L'objectif de cette conférence est de maintenir ou de créer des liens plus étroits entre la France et les anciennes colonies, nouvellement indépendantes.

De 1970 à 1990, la mise en œuvre du projet francophone se poursuit à travers le renforcement institutionnel de la Francophonie. L'Agence de coopération culturelle et technique, ancêtre de l'OIF est créée le 20 mars 1970. Elle devient la première organisation intergouvernementale de la Francophonie. Toutefois, il faudra attendre 1986 et la Conférence des chefs d'État et de gouvernement ayant en commun l'usage du français, organisée à Versailles et à Paris par le Président français François Mitterrand, pour que l'idée politique et multilatérale associée à la francophonie prenne un nouvel essor. Placée sous le signe de la solidarité, la Conférence retient quatre domaines essentiels de coopération multilatérale :

- le développement, notamment en matière d'agriculture et d'énergie,
- les industries de la culture et de la communication,
- les industries de la langue,
- l'information scientifique et le développement technologique dont la recherche.

Dès le second sommet, à Québec, en 1987, une déclaration de solidarité francophone est adoptée et les chefs d'État et de gouvernement décident d'adopter un rythme bisannuel pour leurs rencontres.

1990 marque le début d'un renouvellement des orientations de la Francophonie qui entre alors pleinement dans la problématique de la modernité. Jusque-là essentiellement consacrée à la coopération culturelle et économique, elle prend un tournant davantage politique. Au sommet de Cotonou, en 1995, les chefs d'État et de gouvernement ayant le français en partage mettent en œuvre une importante réforme institutionnelle en décidant de nommer un Secrétariat général de la Francophonie et en transformant l'Agence de coopération culturelle et technique en Agence de la Francophonie, placée sous l'autorité d'un administrateur général. Jacques Chirac lance à cette époque l'Appel de Cotonou pour *promouvoir un espace francophone dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication*⁷.

Au sein de ce parcours historique, Hanoi marque un tournant significatif. La seule convention internationale qui prévalait demeurait jusqu'alors la charte de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique (ACCT). Un consensus général a permis d'adopter, suite à la conférence préparatoire de Marrakech, un texte qui donnait à la Francophonie sa pleine dimension politique en lui fournissant une base légale pour agir. Cette charte rompt avec un certain nombre d'idées qui pouvaient apparaître comme des scléroses ou des principes limitant son action. Le premier article de la nouvelle charte adoptée par la conférence ministérielle de la Francophonie à Antananarivo, le 23 novembre 2005, indique explicitement que la Francophonie n'a aucunement pour but la promotion de la langue française, mais qu'à travers une base de compréhension linguistique, les États et gouvernements qui participent à cette communauté d'intérêts recherchent le mieux-être de leur population.

La Francophonie, consciente des liens que crée entre ses membres le partage de la langue française et souhaitant les utiliser au service de la paix, de la coopération et du développement, a pour objectifs : d'aider à l'instauration et au développement de la démocratie ; la prévention des conflits et le soutien à l'État de Droit et aux droits de l'Homme ; l'intensification du dialogue des cultures et des civilisations ; le rapprochement des peuples par leur connaissance mutuelle, le

⁷ Déclaration de Cotonou, décembre 1995.

renforcement de leur solidarité par des actions de coopération multilatérale en vue de favoriser l'essor de leurs économies (cf. annexes p.9).

Hanoi représente donc le point charnière qui a permis au projet francophone de rompre avec une approche traditionnelle et d'être reconnu sur la scène internationale comme une force politique légitime. En 1998, l'Assemblée Générale des Nations Unies a ainsi reconnu en tant qu'observateur l'Assemblée Internationale de la Francophonie, dans sa décision 53/453. Dès lors l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie (AIF) a pu revendiquer un positionnement institutionnel sur l'échiquier mondial et s'employer à collaborer avec les autres grandes organisations multilatérales.

En 2005, la conférence ministérielle de la Francophonie, réunie à Tananarive, à Madagascar, adopte une nouvelle Charte de la Francophonie et parachève la réforme institutionnelle entreprise à Hanoi. Afin de simplifier et de rationaliser le dispositif progressivement élaboré, l'Agence intergouvernementale devient l'Organisation Internationale de la Francophonie. Dotée d'une personnalité juridique, l'OIF est placée sous l'autorité du Secrétaire général de la Francophonie. L'organisation s'est dès lors dotée de la gouvernance, des opérateurs et des partenariats qui lui permettent pleinement d'impulser et de piloter les actions qui nourrissent son projet.

Pour insister sur la rupture induite, il convient de rappeler que le Président Senghor avait attribué à l'initiale les responsabilités opérationnelles à une Fondation internationale pour les échanges culturels qui était composée de trois départements. L'un de ces départements était l'Agence de coopération culturelle et technique issue du traité de Niamey. Cette agence n'assurait aucune fonction politique. Elle n'était selon J.M. Léger qu'

une modeste organisation de coopération culturelle et technique, à mille lieues certes du rêve généreux et lucide du président Senghor (Léger, 1987, 56).

Le positionnement de cette agence était délicat, car elle représentait sur le terrain l'interlocuteur des États et des gouvernements et constituait l'opérateur

quasi exclusif de la coopération francophone. Volontairement ou non, l'agence en était venue à superposer son image à celle de la Francophonie tout entière. Les évolutions progressives ont donc doté la Francophonie d'une véritable identité institutionnelle et ont articulé deux strates complémentaires autrefois confondues : d'une part la strate juridique internationale qui a permis à la Francophonie de disposer de la légitimité nécessaire pour coordonner politiquement des États et gouvernements. D'autre part la strate opérationnelle, à travers la constitution d'un vivier d'opérateurs spécialisés qui peuvent d'autant plus aisément revendiquer leur expertise qu'elle est en quelque sorte labellisée par l'institution qui la chapeaute.

T. Phan et M. Guillou (2011) soulignent que deux dates marquent l'achèvement de la construction institutionnelle de la francophonie, une francophonie qu'ils désignent comme senghorienne en référence aux discours des Pères fondateurs. Ainsi, les sommets de Hanoi (14-16 novembre 1997) et Bucarest (28-29 septembre 2006) ont permis d'installer pleinement les institutions désirées un demi-siècle auparavant par Léopold Sédar Senghor. Les deux chercheurs évoquent par ailleurs l'émergence d'une troisième francophonie qui débute avec le sommet de Beyrouth (26-28 octobre 2002). Dans le contexte de l'après 11 septembre 2001, la Francophonie a pris conscience du rôle qu'elle pouvait assumer dans la mondialisation, grâce à son expertise et à sa nature propres. Le dialogue interculturel et les valeurs humanistes qu'elle promeut lui permettent en effet de proposer des voies nouvelles pour une mondialisation plus respectueuse des équilibres géopolitiques.

M. Guillou (2005) a montré comment la Francophonie a progressivement pris conscience que l'universalisme du projet francophone était distinct de l'universalisme anglo-saxon. Dès 1986, les chefs d'État et de gouvernement avaient certes pris à chaque sommet des positions sur les problèmes politiques contemporains, qu'ils soient contenus à l'espace de la communauté francophone ou ouverts au-delà. Mais suite aux sommets de Hanoi et surtout de Beyrouth, les chefs d'État et de gouvernement ont articulé les valeurs qu'ils défendaient à une action pratique destinée à les promouvoir. À partir de ce moment, la Francophonie s'est

trouvée tiraillée entre sa dimension culturelle et solidaire et une volonté politique de plus en plus revendiquée. Cette progressive évolution, de la langue à la culture, de la culture à la solidarité, et de la solidarité à la politique implique des évolutions de structure nécessairement complexes. Ce sont de profonds bouleversements pour une organisation stratégique qui a rapidement élargi son influence et qui comptait 40 membres en 1986, 50 membres en 1997, et 77 aujourd'hui.

Ces rapides évolutions ont nécessairement posé la question de la cohérence de l'institution :

Ces insertions post-fondation (ont-elles été) susceptibles de dénaturer l'esprit de l'institution ? Question redoutable, car elle suppose que dans l'affirmative on reconnaisse qu'à tout le moins, un « corps de métier » nouveau est venu se greffer dont il faudra dire en quoi il poursuit et complète les buts que s'assigne la Francophonie. De fait, c'est à un élargissement du champ de compétences de la francophonie que l'on assiste quand on envisage les fonctions non culturelles qui lui furent demandées. (Maïla, 2009, 98)

Pour autant, la Francophonie institutionnelle a progressivement mué et assumé ces évolutions. Pour ce faire, elle n'a pas superposé en states les différents champs d'activités qu'elle a progressivement investi. Elle a acquis par cette nature politique récente une dimension nouvelle qui lui permet de structurer un projet complexe, ouvert sur la modernité du XXI^e siècle dont elle prétend assumer une part des responsabilités. Pour M. Guillou, cette politisation prend plusieurs formes :

- la mise en œuvre d'un dialogue mondialisé des cultures, qui repose sur l'unité d'une grande aire linguistique. La Francophonie revendique en cela le rôle d'un pôle d'influence dont on perçoit l'ambition à la lecture de la Déclaration de Saint-Boniface, adoptée les 13 et 14 mai 2006 (cf. annexes p.26).

- la volonté de promouvoir des valeurs démocratiques, concrètement assumées par la Déclaration de Bamako (cf. annexes p.17), qui impose aux pays membres un socle politique commun. On observe comment ces dernières années, ce socle apparaît strictement appliqué et comment les pays peuvent être exclus un temps des instances francophones en cas de graves manquements, avant que d'être de nouveau intégrés à l'espace commun une fois les crises démocratiques

traversées. Par exemple, Madagascar a été réintégré au sein de l'OIF depuis le 91^e Conseil permanent de la francophonie qui s'est tenu le 28 mars 2014, après cinq années d'éviction liées à une crise politique et institutionnelle.

- une action commune pour contrer les mécaniques de l'uniformité, au profit de la valorisation de la diversité culturelle. À travers une telle action, la Francophonie s'emploie à structurer et à exercer les conditions d'une influence, qui s'exerce au profit de la paix, de la sécurité et de la diversité. (Guillou, 2011)

Ces évolutions historiques impliquent nécessairement des clivages et désaccords qui peuvent perdurer quant à la définition du projet francophone. Les nombreux États qui composent une telle organisation doivent souvent conjuguer leur appartenance à cette organisation avec d'autres projets ou accords qu'ils ont pu contracter dans des cadres multilatéraux ou bilatéraux. Il n'en reste pas moins que l'Organisation Internationale de la Francophonie jouit aujourd'hui d'une aura certaine dans la communauté internationale, notamment grâce à sa capacité à fédérer des pays très divers dans un environnement culturel perçu homogène grâce au partage d'une langue et de valeurs. Si la diversité est réelle, l'unité de l'action apparaît possible grâce à la constitution progressive d'un socle partagé. Cette unité se nourrit de :

l'histoire, de l'adhésion à des valeurs communes, de l'exercice d'une solidarité privilégiée tangible, de la reconnaissance mutuelle des affinités comme de l'enrichissement réciproque par les différences, ainsi que des œuvres décidées et accomplies collectivement qui fondent une exemplarité, une identité commune et une fierté partagée. (Arnaud, Guillou, Salon, 2002, 207-208).

Notre rapide panorama permet d'observer la progressive montée en puissance d'une institution qui s'est adaptée au contexte multilatéral dans lequel elle évolue. Il justifie aussi notre choix d'étudier plus spécifiquement les discours prononcés à l'occasion des sommets de Bucarest et de Québec, époque charnière où la légitimité politique acquise, il devenait possible et nécessaire de structurer une action au service de la communauté constituée.

En conclusion, à partir des points saillants de ce panorama et afin de mettre en regard la notion de projet francophone et le parcours historique de l'OIF, les remarques suivantes peuvent être formulées :

- La francophonie repose sur un parcours historique complexe. Dans les années 1960, elle prend le contre-pied d'une idée héritée des périodes coloniales, devenue négative, pour développer une ambition intellectuelle qui bénéficie du contexte politique favorable de la seconde partie du XX^e siècle. Ainsi, la francophonie profite pleinement des nouveaux dialogues qui s'engagent dans le concert des nations pour structurer un discours ambitieux et volontariste. Elle étaye dans un second temps ce dialogue sur un dispositif politique et institutionnel qu'elle légitime progressivement par une action de coopération culturelle et technique. Enfin, elle s'emploie à articuler cette action de développement autour d'enjeux massifs, comme les Droits de l'Homme ou la bonne gouvernance, qui dessinent les axes principaux d'un projet universel. Dans une telle perspective, de nombreux écueils menacent néanmoins la mise en œuvre d'un projet de la francophonie. Michel Guillou en mentionne certains:

La Francophonie politique doit mener des interventions qui correspondent à ses traits spécifiques : multilatéralisme, culture de paix, diversité, développement durable [...] Mais, communauté de pays fort divers, qui n'a qu'une brève histoire derrière elle, la Francophonie ne peut être écoutée qu'à condition de ne pas confondre sa voix avec celle du politiquement correct mondial. Il lui faut pour peser sur les affaires du monde, être un contre-pouvoir en faveur de l'humanisme, de la diversité, du dialogue des cultures et de la solidarité ; bref, labourer son propre champ (Guillou, 2005, 62).

- Deux perceptions idéologiques très distinctes cohabitent, consciemment ou non, dans le terme de francophonie. La première perception doit être jugée périmée, mais renvoie encore aujourd'hui à la tentation d'un expansionnisme linguistique à vocation idéologique. La seconde perception est tout à la fois contemporaine et en devenir : elle témoigne d'une vocation universelle et synthétique de la francophonie, qui revendique un projet politique fédérateur, capable d'associer des pays du Nord et des pays du Sud. Le terme, né à deux reprises et dans deux contextes historiques distincts, au cours des 130 dernières

années, est ainsi écartelé entre deux espaces idéologiques de moins en moins conflictuels tant l'universalisme contemporain du mot commence à s'imposer, mais qui continuent tous deux à enrichir son paradigme de résonances spécifiques.

- La francophonie se trouve ainsi au cœur d'une double dynamique que l'histoire rend moins contradictoire que complémentaire. Elle autorise la mise en œuvre d'une problématique d'influence, notamment pour les pays du Nord, et une problématique de développement, notamment pour les pays du Sud. Les États membres, en fonction du contexte géopolitique dans lequel ils se trouvent, mobilisent les outils techniques ou politiques dont s'est progressivement dotée l'Organisation Internationale de la Francophonie afin de répondre à une double ambition. D'une part ces outils multilatéraux permettent d'appuyer des politiques publiques nationales et favorisent le développement économique des pays bénéficiaires. D'autre part de tels outils encouragent le déploiement d'un lobbying politique, susceptible de valoriser la parole francophone dans les instances politiques internationales. Dès lors, à l'issue de ces premières remarques, il apparaît que l'espace francophone est aujourd'hui fortement marqué par le multilatéralisme. Les acteurs qui composent la Francophonie relèvent de problématiques de développement très distinctes et introduisent une multiplicité de voix qui rend complexe l'émergence d'un projet synthétique. La dynamique francophone se caractérise donc par une tension entre une hétérogénéité nécessaire, et une unité qu'il convient de mettre en œuvre.

2.2 Thématiques des sommets de la Francophonie : une rapide évolution

Le sommet de la Francophonie, qui autorise tous les deux ans la rencontre des chefs d'État et de gouvernement membres de l'OIF, apparaît dans ce contexte l'une des opportunités les plus favorables pour le pilotage d'un projet francophone puisqu'il définit le cadre politique et volontariste dans lequel une action peut être pensée et mise en œuvre. Depuis 1986, quinze sommets ont déjà réunis les chefs

d'État et de gouvernements membres de l'OIF. Le tableau qui suit, recense les principales problématiques abordées au cours de chacun de ces sommets, de façon à analyser les évolutions du projet. Un tel tableau témoigne de la variété des thèmes abordés par la communauté francophone. Des champs de coopération très distincts comme l'éducation, l'écologie, la santé ou l'agronomie font ainsi l'objet d'échanges institutionnels de haut niveau. Dans ce tableau, nous mettons en relief quelques axes perçus comme déterminants que nous aurons l'occasion d'analyser au terme de notre relevé. Nous ne pouvons pas prendre en considération dans cette étude le quinzième sommet de la Francophonie, organisé à Dakar, en novembre 2014.

Lieux	Dates	Principales problématiques abordées
Versailles (France)	17-19 fév. 1986	Programmes concrets et mobilisateurs en vue du progrès scientifique et technique, de la formation et de la maîtrise des nouvelles technologies, et plus largement de développement solidaire .
Québec (Canada Québec)	2-4 sept. 1987	Mise en commun des expériences en matière politique, économique et culturelle. Définition des secteurs prioritaires de la Francophonie.
Dakar (Sénégal)	24-26 mai 1989	Éducation et formation dans les pays francophones.
Paris (France)	19-21 nov. 1991	Mise en place de nouvelles institutions et confirmation dans son rôle d'opérateur principal et de secrétariat de toutes les instances de la Francophonie de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT).
Grand Baie (Maurice)	16-18 oct. 1993	Reconnaissance de l'économie comme l'un des éléments indissociables de la culture des peuples et définition des paramètres d'une coopération économique entre les pays membres.
Cotonou (Bénin)	2-4 déc. 1995	Création du Secrétariat général de la Francophonie.
		Remplacement de l'ACCT par l'Agence intergouvernementale de la Francophonie.
		Révision de la Charte de l'Agence qui devient Charte de la Francophonie.
Hanoi (Vietnam)	14-16 nov. 1997	Prévention des conflits dans les pays membres, coopération avec la communauté internationale pour garantir le respect des droits de la personne.

Élection du premier Secrétaire Général qui reçoit notamment pour mission de renforcer le positionnement politique de l'AIF.

Moncton (Canada Nouveau Brunswick)	3-5 sept. 1999	La jeunesse est choisie comme thème central du sommet. Plaidoyer réaffirmé autour des Droits de l'Homme et du processus d'appui à la démocratie. Promotion de la diversité culturelle. Volonté de poursuivre la réforme des instruments et des procédures de la coopération multilatérale francophone.
Beyrouth (Liban)	20-22 oct. 2002	Promotion de la démocratie et de l'État de droit au sein de l'espace francophone. Promotion de la diversité culturelle et linguistique. Signature d'une convention internationale sur la diversité culturelle, dans le cadre de l'Unesco.
Ouagadougou (Burkina Faso)	26-27 nov. 2004	La Francophonie est perçue comme « Espace solidaire pour un développement durable » : identification des difficultés et des moyens d'accroître la solidarité entre les États membres. Promotion des sources innovantes de financement du développement et du micro crédit.
Bucarest (Roumanie)	27 au 29 sept. 2006	Thème du sommet : « les technologies de l'information dans l'éducation ». Adoption d'une résolution sur les migrations internationales.

Déclaration politique et prises de position à propos des crises du Darfour, de Côte d'Ivoire, du Congo et du Liban.

Adoption d'une résolution sur le **changement climatique** dans la perspective de l'après Kyoto.

Adoption de **règles sur l'usage du français** dans les organisations internationales.

Québec (Canada)	17-19 oct. 2006	Soutien au projet de Conférence Internationale sur la rénovation du système financier. Soutien à la proposition d'un partenariat mondial sur l'alimentation et l'agriculture, face à la crise alimentaire. Soutien de l'objectif d'une réduction de 50% d'ici 2050 des émissions de gaz à effet de serre.
Montreux (Suisse)	22-24 oct. 2010	Soutien à la réforme du système monétaire et financier international, face à l'instabilité des taux de change. Initiatives contre la volatilité des cours des matières premières agricoles et énergétiques. Encouragements à une réforme urgente des Nations Unies, notamment du Conseil de Sécurité de l'ONU. Soutien aux financements innovants dans les pays en développement.
Kinshasa (République Démocratique du Congo)	12-14 oct. 2012	Gestion solidaire des enjeux environnementaux et économiques. Recherche d'un développement équitable des peuples, reposant notamment sur une économie verte.

Figure 6: Principales problématiques abordées lors des sommets de la Francophonie

On observe, au fil des quatorze sommets mentionnés, que l'évolution des problématiques est représentative d'une orientation globale du projet politique porté par l'OIF. L'étude ici conduite n'a certes pas l'ambition de dégager la finesse de ces évolutions dont les itinéraires mériteraient une analyse à part entière. Pour autant, dans le cadre de notre réflexion, les remarques suivantes peuvent être formulées avec intérêt :

- les problématiques culturelles et éducatives apparaissent dès les premières rencontres internationales et demeurent l'un des socles qui assure la cohérence des dynamiques politiques engagées. Plus explicitement, l'enjeu stratégique est aujourd'hui directement associé à la jeunesse, problématique dont le caractère fédérateur et mobilisateur apparaît évident.
- Les problématiques évoquées sont très diverses et concernent des champs de coopération très éloignés les uns des autres : économie, écologie, droit international, éducation, géopolitique et règlement des conflits témoignent ainsi d'intentions politiques qui visent avant tout à harmoniser des positions et des pratiques collectives. En cela, la Francophonie se présente comme un outil au service d'une politique globale dont l'ambition est nécessairement animée par une vision.
- Les crises économiques et financières permettent de souligner la forte coïncidence entre l'actualité internationale et les problématiques abordées lors des sommets, ce qui pourrait laisser transparaître une relative soumission du projet au contexte géopolitique qui l'environne. Pour autant, l'enjeu de notre étude consiste à observer si le projet francophone peut revendiquer une certaine cohérence, et s'il dispose aujourd'hui de la maturité suffisante afin d'engager des dynamiques autonomes de moyen et de long termes.

On observe ainsi, à travers l'étude historique de la démarche francophone, la coexistence de deux espaces du dire et du faire qui entretiennent des relations complexes, et qui tous deux, apparaissent en recherche de légitimité. Le projet francophone est marqué par cette profonde interdépendance avec l'environnement

dans lequel il est exprimé. Un véritable projet francophone se dessine-t-il dans le parcours hésitant d'un discours en train de se faire, ou d'un faire en train de se dire ? L'étude des deux espaces et des relations qu'ils entretiennent semble en tout cas présenter un enjeu fort qui légitime notre réflexion.

Notre corpus, essentiellement institutionnel représente un terrain d'étude privilégié pour analyser une parole autorisée, qui engage l'action à mettre en œuvre. La victoire politique amorcée en 2002 à Beyrouth et concrétisée en 2005, avec la ratification auprès de l'Unesco de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (cf. [infra](#) p.167) témoigne sans conteste d'une prise de conscience politique de la portée de l'action francophone. Conjointement, la transformation institutionnelle de 2005 qui permet à la Francophonie de se restructurer dans l'espace d'une organisation internationale est aussi l'expression d'une nouvelle ambition assumée. Les deux sommets de 2006 et de 2008 représentent donc l'espace d'un renouveau du projet francophone, assumé et davantage volontariste. À partir de cette date, nous émettons l'hypothèse que l'OIF ne se contente plus d'identifier des prises de position communes, mais s'emploie, plus concrètement, à engager les dynamiques d'un projet susceptible de renforcer le caractère politique du dialogue institutionnel.

Cette hypothèse de travail nous permet à présent d'engager une autre phase de notre réflexion et d'analyser plus finement le texte des déclarations produit au terme des sommets (cf. nos annexes p. 304 à 367). Ces documents témoignent des prises de position collective sur lesquelles les différents pays rassemblés sont parvenus à s'entendre. Le vocabulaire utilisé dans ces documents, généralement synthétiques, apparaît révélateur car les termes usités ont fait l'objet de négociations et d'échanges entre les différents partenaires afin de dessiner des positions politiques communes. Leur choix peut donc apparaître particulièrement significatif quant au projet que les différents acteurs conviennent collectivement d'engager.

3. Étude analytique : évolution des enjeux des sommets de la Francophonie

À ce stade de notre travail, il convient d'engager⁸ une première phase d'analyse de discours afin d'observer les enjeux sous-jacents aux évolutions de telles déclarations politiques. Lors de la première conférence en 1986, les chefs d'État et de gouvernement n'ont pas adopté de résolution spécifique. Le Secrétariat des Instances de l'Organisation Internationale de la Francophonie, indique :

Si les chefs d'État et de gouvernement n'ont pas adopté une déclaration spécifique, ils ont toutefois insisté sur le besoin urgent de traduire « notre solidarité réaffirmée dans les programmes concrets et mobilisateurs en vue du progrès scientifique et technique, de la formation et de la maîtrise des nouvelles technologies et plus largement de développement solidaire ». (Recueil des Déclarations et des Plans d'action des sommets de la Francophonie, 1986).

La forme de ce premier bilan reste significative et témoigne de la timide prise de parole collective des pays de la Francophonie : le nous n'apparaît qu'une seule fois dans cette phrase, comme déterminant possessif, à l'intérieur d'un groupe nominal dont le pivot *solidarité* témoigne sémantiquement d'une prise de position politique minimale, quoique essentielle. Les verbes sont peu nombreux et relèvent de la sphère du dire (*insister / traduire / réaffirmer*). Le terme plus politique *adopter* est, quant à lui, associé à une négation.

La forme même du communiqué est intéressante, marquée par le balancement entre une subordonnée hypothétique et un adverbe marquant l'opposition. Elle témoigne d'une réécriture a posteriori, censée compenser une insuffisance : *si les chefs d'État [...] n'ont pas [...], ils ont toutefois*. La phrase participe de façon ambiguë à la valorisation de la première personne, dramatisant l'amorce de la citation *notre solidarité*, et mettant en relief un syntagme posé comme un point d'orgue. Ainsi, la prise de position politique des chefs d'État et de

⁸ Nous avons fait le choix de réaliser ces premières analyses dans la continuité de notre étude sur le concept de francophonie, car nous la jugeons participer de l'entreprise définitoire. Le cadre méthodologique relatif aux concepts propres à l'analyse du discours est mis en place dans la seconde partie de ce travail.

gouvernement de la Francophonie apparaît sous une forme procédurale et technique. Le nous francophone semble, dans une telle déclaration, condamné à rester officieux.

Les déclarations qui ont suivi ce premier sommet peuvent être classées en deux catégories.

De 1987 à 1997, les déclarations, souvent brèves, mettent en relief l'intention politique d'une communauté politique qui, prioritairement, revendique son unité. À partir de 1999 et de la déclaration de Moncton, les textes officiels, plus développés, sont structurés autour de quelques axes à propos desquels il est nécessaire de s'interroger. La parole institutionnelle francophone semble être à la recherche de sa propre voix. Il convient d'être attentif à cette genèse qui légitime l'opportunité d'engager des dynamiques collaboratives.

3.1 1987-1997 : un nous francophone volontariste mais incantatoire

3.1.1 Études statistiques des prises de position francophones

Les tableaux suivants étudient les déclarations des six sommets qui se sont déroulés entre 1987 et 1997. Afin de conduire cette analyse, nous nous emploierons à reproduire la structure profonde des textes en recensant les verbes pivots qui sont mis en relief par l'institution elle-même puisque l'OIF a choisi, en les retranscrivant, de les aligner à gauche et de les mentionner en lettres capitales. Cette mise en page témoigne d'une intention rhétorique spécifique qu'il convient d'analyser.

Dans cette étude, nous nous emploierons à définir le statut du «nous» francophone à travers le positionnement stylistique de ce pronom dans l'architecture des déclarations. Pour favoriser ce travail, nous analyserons en particulier la relation du pronom avec le sémantisme des verbes auxquels il est associé.

Pour conduire cette étude, dans les tableaux suivants, nous classerons les verbes en fonction de leur sémantisme à travers deux colonnes distinctes. Ainsi,

nous pourrions observer le rapport de force entre des verbes qui se contentent de définir ou de décrire un contexte et ceux qui témoignent d'un engagement de la communauté francophone. Les premiers seront mentionnés dans une colonne gauche du tableau tandis que les seconds seront reportés à droite. L'étude des masses entre ces deux regroupements permettra de dégager de premiers indices quant à la capacité des pays francophones à mettre en œuvre une action concertée. Nous tenterons dès lors la définition d'une première évolution historique relative à la période 1987-1997.

Définition d'un contexte	Prise de position
Nous fondant	
Nous inspirant	
Reconnaissant	
Convenons	Réaffirmons
	Incitons

Figure 7: Relevé des amorces verbales de la déclaration du sommet de Québec (2/4 sept. 1987)

Nous insisterons sur le statut fondateur du verbe *convenir*, mis en relief dans ce tableau. Sémantiquement, le mot témoigne pour la première fois d'une communauté intellectuelle rassemblée qui exprime un avis négocié. La forme impérative est révélatrice d'une certaine emphase qui témoigne de l'importance spécifique que lui confère la communauté francophone. Le verbe constitue la charnière entre trois articles qui fondent la légitimité de la démarche et trois articles qui dessinent l'esquisse d'une dynamique francophone, encore abstraite, centrée autour d'une *consolidation d'un espace où l'usage d'une langue commune favorisera*

la libre circulation des biens culturels, l'échange des connaissances scientifiques, le transfert et l'adaptation des nouvelles technologies (Déclaration de Québec, 1987).

L'article introduit par le verbe convenir précise quant à lui :

Nous, chefs d'État et de gouvernement, réunis au Canada, à Québec, les 2, 3 et 4 septembre 1987, [...]

Convenons

Que nos rencontres périodiques constituent des occasions de dialogue franc et ouvert, de concertation sur des enjeux et des sujets d'intérêt commun de nature politique, économique et de coopération ;

Que ces rencontres au plus haut niveau raffermissent une solidarité libre de contraintes, cimentée par une même responsabilité envers les générations montantes et par une volonté de relever ensemble les grands défis de développement et de modernisation qui se posent à tous ;

Que la volonté qui préside à notre entreprise commune doit se traduire en engagements et en réalisations concrètes pour notre bénéfice mutuel.

Le champ lexical du rassemblement est particulièrement développé dans cet article et témoigne de ce souci de légitimer la prise de parole collective. Les termes *rencontres, dialogue, concertation, intérêt commun, solidarité, cimenté, ensemble, à tous, entreprise commune, bénéfice mutuel* constituent une longue chaîne dont l'ossature esquisse la continuité d'un projet à mettre en œuvre.

À travers le texte de cette première déclaration, nous mettons ainsi en relief un article fondateur qui engage institutionnellement la communauté francophone dans une démarche à travers laquelle la Francophonie revendique une légitimité. Il convient néanmoins de noter que si les acteurs francophones insistent sur le besoin d'engager des réalisations concrètes, le projet francophone demeure une déclaration d'intention, un terrain d'avenir dont on se contente d'explorer les espaces d'opportunités. Il apparaît pertinent de réaliser le même travail sur les textes des déclarations de Dakar, Chaillot, Maurice, Cotonou et Hanoï afin d'identifier les évolutions sur la période 1987-1997.

Définition d'un contexte	Prise de position
Considérant	
Considérant	
Considérant	
	Réaffirmons
	Décidons
	Prenons
	Nous félicitons

Figure 8: Relevé des amorces verbales de la déclaration du sommet de Dakar (24/26 mai 1989)

Définition d'un contexte	Prise de position
Réunis	
	Nous félicitons
	Réitérons
	Croyons
Convaincus	
	Déplorons
Persuadés	
Convaincus	

Figure 9: Relevé des amorces verbales de la déclaration du sommet de Chaillot (19-21 nov. 1991)

Définition d'un contexte	Prise de position
Réunis Constatant	Rendons Affirmons Rappelons Soutenons Appelons Appuyons Prenons Décidons Condamnons Proclamons Déclarons

Figure 10 : Relevé des amorces verbales de la déclaration de Maurice (16/18 oct. 1993)

Définition d'un contexte	Prise de position
Réitérant Conscients	Rendons Convenons Réaffirmons Réaffirmons Soulignons Condamnons Prenons Marquons Décidons Nous engageons Déclarons

Figure 11: Relevé des amorces verbales de la déclaration du sommet de Cotonou (2/4 déc. 1995)

Le sommet de Hanoi introduit l'usage, dans le texte des déclarations, de la numérotation de paragraphes, dont on reprend le référencement dans le tableau suivant. Cette numérotation introduit une modification de la mise en forme du document, qui était, depuis 1987, normée à travers une présentation identique. Après mention de l'amorce *Nous, chefs d'États, de gouvernement et de délégation des pays...*, qui constitue aussi le premier article de la déclaration de Hanoi, le document est ainsi structuré :

Définition d'un contexte	Prise de position
2. Face aux défis	
3. Conscients	
4. Interpellés	
5. Conscients	
6. Œuvrant	
7. Réitérant	
8. Soulignant	
9. Considérant	
10. Considérant	
	11. Saluons
	12. Prenons
	13. Œuvrons
	14. Décidons
	15. Favorisons
	16. Appelons
	17. Décidons
	18. Exprimons
	19. Faisons
	20. Nous félicitons

Figure 12: Relevé des amorces de la déclaration du sommet de Hanoi (14/16 nov. 1997)

À travers ces différents jalons qui structurent les prises de positions officielles des instances francophones, nous observons donc que les déclarations des sommets s'étoffent et émettent des avis de plus en plus nombreux et de plus en plus précis. Ce premier âge du discours institutionnel francophone, au moins sur le plan formel,

témoigne d'une prise de conscience graduellement affirmée que l'on peut à présent observer de façon plus synthétique :

	Québec 1987	Dakar 1989	Chaillot 1991	Maurice 1993	Cotonou 1995	Hanoi 1997
Nombre d'articles	7	8	8	13	13	19
Articles qui font référence à un environnement politique cadre	3	3	4	2	2	9
Articles qui témoignent d'une prise de position de la francophonie	4	5	4	11	11	10

Figure 13: Évolution de la nature des articles qui composent le texte des déclarations de la Francophonie (période 1987-1997)

Ce tableau permet tout d'abord d'observer le développement important et régulier du nombre d'articles qui structurent les déclarations. Les chefs d'État et de gouvernement réunis à l'occasion des sommets prennent des positions communes sur un nombre croissant de sujets. Cette répartition témoigne par ailleurs des différents stades de développement d'une Francophonie, qui au cours de la décennie 1987-1997, se trouve dans une phase de croissance institutionnelle forte que l'on peut tenter de schématiser de cette manière :

- Sommets de Québec et de Dakar : prises de position minimalistes d'une Francophonie qui demeure confidentielle et peine à trouver les éléments structurants d'un discours capable de fédérer les membres qu'elle réunit.
- Sommet de Chaillot : équilibre instable qui évolue du contexte à la prise de position, passant de l'un à l'autre sans profonde structuration du propos.
- Sommets de Maurice et de Cotonou : augmentation du nombre de prises de positions institutionnelles, dissociées du contexte contemporain, mais qui témoigne d'une volonté stratégique et politique de s'affirmer sur la scène internationale.
- Sommet de Hanoi : sommet qui apparaît charnière dans le déroulé global de ces rencontres politiques de très haut niveau. L'équilibre entre l'étude du contexte contemporain et les prises de positions institutionnelles témoigne des ambitions de plus en plus affirmées de la Francophonie qui cherche à se positionner comme un acteur stratégique dans un univers marqué par le multilatéralisme et l'interaction des grands pôles politiques.

À travers cette étude, on observe donc une première période de l'histoire institutionnelle de la Francophonie : la voix officielle de l'organisation internationale est en recherche de légitimité, mais ne semble pas encore en mesure de se fixer des objectifs définis, et de se positionner dans l'espace d'un projet cohérent.

3.1.2 Étude sémantique des prises de position francophones

L'étude conduite précédemment, purement statistique, ne saurait pourtant analyser assez finement la montée en puissance du discours francophone, qui de 1987 à 1997, s'accompagne d'une structuration institutionnelle majeure. Le sémantisme des verbes employés comme amorces de chaque article apparaît, dans les textes des six déclarations considérées, comme une matière première pertinente à mobiliser afin d'analyser la nature réelle des prises de position à travers lesquelles les membres de l'Organisation Internationale de la Francophonie revendiquent une

action concertée. Dans cette intention, il apparaît donc utile d'observer la fréquence d'utilisation des verbes qui introduisent les différents articles et qui permettent à la Francophonie de se positionner dans un environnement géopolitique cadre. Nous observerons ainsi que l'évolution du sémantisme de ces verbes est révélateur de la progressive évolution qui se fait jour entre les sommets de Québec et de Hanoi.

	Québec	Dakar	Chaillot	Maurice	Cotonou	Hanoi
Nous fondant	1					
Nous inspirant	1					
Reconnaissant	1					
Considérant		3				2
Réunis			1	1		
Convaincus			2			
Persuadés			1			
Constatant				1		
Réitérant					1	1
Conscients					1	2
Face aux défis						1
Interpellés						1
Œuvrant						1
Soulignant						1

Figure 14: Fréquence des formes verbales qui établissent un lien entre les pays francophones et un environnement géopolitique élargi

Dans l'économie de chaque déclaration, la référence au contexte international représente un moment stratégique où le collectif francophone s'emploie à constituer un argumentaire précis, destiné à légitimer un impact et une pertinence. Dans un premier temps, on peut donc être frappé par la diversité des amorces employées, qui permettent difficilement de dégager des lignes de force dans la structuration historique du propos. À peine peut-on remarquer la fréquence un peu plus forte du terme *considérant* (5 occurrences), dont le sémantisme neutre n'est pas significatif. L'alternance dans l'usage des participes présents et passés, à

laquelle se surajoute l'emploi d'un adjectif (*conscients*) ou d'une locution prépositive (*face aux défis*), amplifie encore davantage l'impression d'un certain morcellement du ressenti francophone quant à la légitimité de son action.

Plus intéressant demeure sans doute l'évolution sémantique des termes usités et que l'on voit progressivement se dessiner au sein du parcours chronologique qui conduit de Québec à Hanoi. Si les premiers termes renvoient à la mise en œuvre d'un projet historique (nous *fondant*) voire symbolique (nous *inspirant*), on observe peu à peu l'émergence d'un collectif (*réunis*) dont le cœur (*persuadés*) et la raison (*convaincus*) tirent de l'étude du monde extérieur (*face aux défis*) la conclusion d'une action nécessaire (*œuvrant*) et revendiquée (*soulignons*). La trame narrative et argumentative qui se dégage de cette étude chronologique du contexte contemporain témoigne de la prise de conscience progressive du collectif francophone. À travers l'affirmation d'un projet de solidarité, les pays réunis à l'occasion de tels sommets en viennent à émettre l'hypothèse d'une opportunité d'agir ensemble. Le collectif francophone semble progressivement autoriser l'éventualité d'un impact concret sur le monde.

Un travail complémentaire peut être conduit à partir des amorces verbales qui introduisent, dans les textes des déclarations, les prises de position revendiquées par les acteurs politiques réunis lors des sommets de la Francophonie. Pour faciliter leur étude, nous proposerons un regroupement des verbes en fonction des liens sémantiques que nous percevons. La première colonne de notre prochain tableau favorisera donc les rapprochements à travers un spectre sémantique qui nous permettra de distribuer les verbes utilisés dans les textes des déclarations, en fonction des réseaux de sens qu'il nous semble opportun de dégager.

		Québec	Dakar	Chaillot	Maurice	Cotonou	Hanoi
Dire	Réaffirmons	1	1			2	
	Réitérons			1			
	Affirmons				1		
	Proclamons				1		
	Rappelons				1		
	Déclarons				1	1	
	Exprimons						1
Faire	Œuvrons						1
	Faisons						1
Prendre un parti	Incitons	1	1				
	Prenons (engagement)		1		1	1	1
	Nous engageons	1				1	
	Soutenons				1		
	Appuyons				1		
	Appelons				1		1
	Favorisons						1
Exprimer un avis positif ou négatif	Nous félicitons		1	1			1
	Déplorons			1			
	Condamnons				1	1	

	Rendre (hommage)			1	1	
	Marquons				1	
	Saluons					1
Emettre un avis ou un jugement	Convenons	1			1	
	Décidons		1	1	1	2
	Croyons			1		
	Soulignons				1	

Figure 15: Fréquence des amorces qui introduisent les prises de position de pays membres de la Francophonie dans les textes des déclarations officielles

L'étude de ce tableau permet de réaliser un certain nombre de remarques quant à l'évolution de la dynamique francophone au cours d'une décennie marquée par le mûrissement du projet institutionnel. La plupart des verbes employés permettent, avec une certaine emphase rhétorique d'exprimer un positionnement institutionnel collectif. Le collectif francophone s'autosaisit d'une parole qui devient dès lors affirmation d'une capacité à exprimer un avis et de défendre des opinions.

La progression sémantique des verbes qui relèvent du dire est remarquable. Les premiers sommets (Québec, Dakar et Chaillot) insistent sur la répétition. Le sommet de Québec :

réaffirm[e sa] volonté de donner à [sa] communauté une nouvelle vitalité, pour renforcer ses institutions et pour élargir l'horizon de ses aspirations [...].

réaffirm[e sa] volonté de continuer de développer, au sein de [son] espace commun de solidarité et de coopération des actions concrètes et significatives, multilatérales et multiformes [...]

Le sommet de Chaillot :

réitér[e sa] foi dans les valeurs démocratiques fondées sur le respect des droits de la personne, des minorités et des libertés fondamentales.⁹

La mise en parole du projet francophone est donc associée à une répétition, à une expérience précédente, tirée du parcours déjà accompli. Les premières déclarations des sommets n'envisagent pas la naissance de la parole institutionnelle, mais son prolongement. On observera nécessairement l'aspect induit de cette position : la parole ne cherche pas à fonder sa légitimité, elle la considère acquise, au vu d'une histoire déjà engagée.

Trois temps distincts peuvent être observés au cours de cette période. Si la parole s'emploie tout d'abord (1987-1991) à revendiquer sa légitimité à travers les actions précédemment engagées par l'Agence de la coopération culturelle et

⁹ La déclaration du sommet de Cotonou (1995) utilisera elle aussi à deux reprises le terme *réaffirmer*. Cette répétition est toutefois d'un autre ordre, car elle fait référence, cette fois, aux déclarations antérieures des sommets de la francophonie. Il s'agit donc d'une parole institutionnelle qui fait référence à une autre parole institutionnelle, déjà exprimée.

technique, on observe dans un second temps (1993) un renforcement de la solennité du propos (*affirmer – proclamer*) qui recherche une position davantage institutionnelle. Il semble toutefois que cette évolution s'atténue à l'occasion des sommets de Cotonou et de Hanoi, avec la mobilisation de verbes dont le sémantisme apparaît plus neutre (*déclarer – exprimer*). Une certaine maturité rhétorique semble se dessiner à travers ce parcours sémantique.

Par ailleurs, il est remarquable que si dans les premières années, les sommets s'emploient avant tout à poser un cadre discursif au sein duquel le projet francophone revendique sa légitimité, son droit de parole, ils s'ouvrent rapidement à un environnement élargi. Dès lors, le « dire francophone » se déploie selon trois axes :

- il prend position *pro* ou *contra*
- il échange avec des partenaires institutionnels souvent implicites, à propos des données globales du contexte géopolitique
- il statue et officialise son discours

Une étude chronologique du discours francophone de la décennie 1987-1997 permet d'observer certaines évolutions dans les rapports de force entre ces trois axes. En effet, si le sommet de Maurice (1993), témoigne d'une volonté forte de s'impliquer dans le contexte contemporain, il semble que Cotonou (1995) et Hanoi (1997) soient plus pragmatiques, et articulent davantage la position institutionnelle à une volonté d'action. Les instances francophones inscrivent dès lors leur discours dans une dynamique performative. La déclaration revêt une dimension plus autonome, plus transversale et peut prétendre à une dimension politique véritable.

À cet égard, et pour rendre le propos plus concret, une référence au sommet de Cotonou se révèle utile. Dans cette perspective, nous pouvons mettre en relief la structuration de la déclaration, afin de mieux l'analyser:

*Nous, chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage,
réunis à Cotonou, du 2 au 4 décembre 1995,*

<i>Réitérant</i>	<i>Notre attachement à la communauté francophone, [...]</i>
<i>Conscients</i>	<i>Que la vitalité de notre communauté dépendra de la pertinence [...]</i>
<i>Rendons</i>	<i>À nouveau hommage au rôle historique de l'ONU [...]</i>
<i>Convenons</i>	<i>D'utiliser pleinement tous les mécanismes régionaux de règlement pacifique des conflits [...]</i>
<i>Réaffirmons</i>	<i>Notre foi dans les valeurs démocratiques [...]</i>
<i>Réaffirmons</i>	<i>Également notre profonde détermination à faire reculer la misère [...]</i>
<i>Soulignons</i>	<i>Une fois de plus qu'État de Droit, démocratie, développement, sécurité et paix sont nécessairement liés ;</i>
<i>Condamnons</i>	<i>Le terrorisme sous toutes ses formes, toute tentative de remise en cause des processus de démocratisation [...]</i>
<i>Prenons</i>	<i>La résolution de rendre la Francophonie plus dynamique et plus porteuse d'avenir en donnant une nouvelle impulsion à l'éducation [...]</i>
<i>Marquons</i>	<i>Notre volonté renouvelée de consolider la Francophonie comme instrument de dialogue [...]</i>
<i>Décidons</i>	<i>D'agir résolument pour corriger les déséquilibres des échanges économiques [...]</i>
<i>Nous engageons</i>	<i>À promouvoir un espace francophone dans les domaines des nouvelles technologies de l'information et de la communication [...]</i>
<i>Déclarons</i>	<i>Notre ferme volonté de faire rayonner la Francophonie dans le monde [...]</i>

Figure 16: Structuration de la déclaration de Cotonou (1995)

Dans cet exemple, la ligne argumentative est assez simple à dessiner. Après avoir mis à plat un environnement stratégique au sein duquel la communauté francophone se positionne, notamment par rapport à l'Organisation des Nations Unies, la Francophonie rappelle un certain nombre de grands principes à partir

desquels elle prend position sur des terrains spécifiques («*condamnons le terrorisme sous toutes ses formes / prenons la résolution [...] en donnant une nouvelle impulsion à l'éducation et en renforçant notre action en faveur de la jeunesse*»). Elle donne du sens aux terrains sur lesquels elle souhaite s'engager. Ce n'est que dans un dernier temps qu'elle engage sa volonté (*décidons*), ses actes (*nous engageons à*), et son identité officielle (*déclarons*). Le propos apparaît finement structuré et le discours devient pragmatique. S'il demeure encore autocentré sur la problématique francophone et si, hors l'ONU, ce discours ne cible pas de façon nominative les acteurs géopolitiques contemporains, la ligne argumentative aboutit à la justification politique d'une action projetée. On ne peut que souligner le contraste avec la déclaration de Chaillot, quatre années plus tôt:

Nous, chefs d'État, de gouvernement et de délégation des pays ayant en commun l'usage du français

<i>Réunis</i>	<i>Pour affirmer [...] notre solidarité [...]</i>
<i>Nous félicitons</i>	<i>Des progrès de la démocratie [...]</i>
<i>Réitérons</i>	<i>Notre foi dans les valeurs démocratiques [...]</i>
<i>Croyons</i>	<i>Fermement qu'une plus grande participation des peuples [...]</i>
<i>Convaincus</i>	<i>Qu'il n'existe pas de développement sans liberté [...]</i>
<i>Déplorons</i>	<i>Les conséquences tragiques de la famine, de la pauvreté [...]</i>
<i>Persuadés</i>	<i>Que le développement économique [...] passe par le maintien, voire l'accroissement des flux d'aide [...]</i>
<i>Convaincus</i>	<i>Que la démocratie est au cœur d'une répartition plus équitable des ressources matérielles et humaines [...] et décidons de développer des programmes appropriés dans ce sens ;</i>

Figure 17: Structuration de la déclaration de Chaillot (1991)

Contrairement à Cotonou, la déclaration de Chaillot ne parvient pas à se projeter dans un cadre d'action autonome en associant un cadre de référence qui légitime le discours et une action à entreprendre. La déclaration fait référence à un contexte global, sur lequel elle exprime des avis génériques tout en éprouvant des difficultés à positionner l'impact dont la communauté francophone cherche à se prévaloir. Une disposition en spirale témoigne du souci de conquérir une légitimité. On observe comment les différents articles de la déclaration ne progressent pas vraiment, mais sont soumis à une forme de répétition. Tout au long du texte, les termes de démocratie et de développement sont associés l'un à l'autre dans une forme de litanie, sans qu'une action concrète pour les promouvoir soit identifiée. De façon transversale, on observe, à travers notre relevé des articles de cette première période, que les verbes qui relèvent de l'agir (*faire – œuvrer*) sont peu nombreux et n'apparaissent explicitement que lors du sommet d'Hanoi.

Nous émettons l'hypothèse qu'une prise de conscience s'est dessinée au cours de cette décennie. Une unité du discours s'est élaborée qui autorise, à partir de 1997, une projection dans le domaine de l'agir. La période 1987-1997 est fondatrice du projet francophone car elle crée les conditions de sa mise en œuvre. Mais, le discours demeure incantatoire, trop préoccupé par l'émergence d'un nous-acteur pour formaliser le projet qui donnerait sa légitimité à une assemblée en voie de constitution politique. Il convient d'observer si les années 1997-2010, constituent une période distincte. Une fois l'assemblée francophone positionnée, le discours a-t-il suffisamment gagné en influence pour structurer un projet politique qui coordonne les intérêts divers d'une communauté d'acteurs enclins à associer leurs forces ?

3.2 1997-2014 : l'émergence du projet politique

Au regard de cette seconde période, il s'avère intéressant de relever la complexité de plus en plus grande des documents produits à l'issue des sommets de la Francophonie.

Année	Sommet	Textes adoptés lors du sommet
1986	Paris, France	Pas de déclaration officielle
1987	Québec, Québec-Canada	Déclaration de Québec
1989	Dakar, Sénégal	Déclaration de Dakar
1991	Chaillot, France	Déclaration de Chaillot
1993	Grand-Baie, Maurice	Déclaration de Maurice
1995	Cotonou, Bénin	Déclaration de Cotonou
1997	Hanoi, Vietnam	Déclaration de Hanoi Plan d'action de Hanoi Modalités d'adhésion à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement ayant le français en partage
1999	Moncton, Canada Nouveau Brunswick	Déclaration de Moncton Plan d'action de Moncton
2002	Beyrouth, Liban	Déclaration de Beyrouth Plan d'action de Beyrouth

Avis de la Conférence Ministérielle de la Francophonie¹⁰ (17e session) sur les demandes d'adhésion à la Conférence des chefs d'État et de Gouv. ayant le français en partage et de modification de statut.
Statuts et modalités d'adhésion à la Conférence des chefs d'État et de Gouv. ayant le français en partage et de modification de statut
Synthèse du rapport général du sommet présentée par S.E. M. Amadou Toumani Touré Président de la République du Mali

2004	Ouagadougou, Burkina Faso	Liste actualisée des États et gouvernements membres Déclaration de Ouagadougou Résolutions Cadre stratégique décennal Directives sur les relations entre l'OIF et les OING, ONG et OSC Vade-mecum sur les modalités de fonctionnement des sommets.
2006	Bucarest, Roumanie	Liste actualisée des États et gouvernements membres Déclaration de Bucarest Résolutions Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales adopté par la CMF de Bucarest.
2008	Québec, Canada	Liste actualisée des États et gouvernements membres Déclaration de Québec Résolutions Résolutions sur la langue française Résolution sur les Droits de l'enfant

¹⁰ Désignée par la suite CMF

		Résolution sur les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays Résolution sur la promotion du tourisme dans les pays francophones du sud Directives sur les relations entre les institutions de la Francophonie et les OING, ONG et OSC amendées par la CMF Vade-mecum sur les modalités de fonctionnement des sommets amendé par la CMF
2010	Montreux, Suisse	Déclaration de Montreux Résolutions ¹¹ Recommandations de la CMF sur les demandes d'adhésion ou de modification de statut Liste des États et Gouv. membres de plein droit, associés et observateurs Décision de la 26 ^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie Résolution portant ouverture de crédits de l'OIF au titre de l'année 2011 et budget révisé Statut modifiés de l'IEPF

Figure 18: Relevé des documents officiels produits à l'issue des sommets de la Francophonie (1986/2010)

¹¹ Le document n'est pas composé comme à l'habitude et distingue les documents adoptés au sommet, ceux présents à la CMF et ceux adoptés par le Conseil permanent de la francophonie.

À partir de tels éléments, les constatations suivantes peuvent être formulées:

- le nombre de documents validés augmente fortement d'un sommet à l'autre.
- Le sommet de Hanoi représente une charnière entre deux époques distinctes. Si la déclaration de Hanoi est encore structurée de manière traditionnelle, elle est accompagnée pour la première fois d'un second document, à visée opérationnelle.
- La structuration de la documentation institutionnelle a donc évolué. Si dans un premier temps, les sommets s'achèvent par une déclaration, celle-ci a progressivement été étoffée d'un document complémentaire appelé le plan d'action. À partir du sommet de Ouagadougou, le plan d'action disparaît, remplacé par des résolutions.
- La structuration de ces divers éléments a conduit à la nécessité de produire des actes. Cette désignation est utilisée à partir du sommet d'Hanoi en 1997. Les actes témoignent de la volonté de formaliser les décisions prises et de les légitimer par l'environnement institutionnel dans lequel elles sont prises. La rédaction de ces actes implique la présentation des travaux selon une architecture, un plan, lui-même caractéristique de l'approche stratégique mise en œuvre.
- Les actes permettent d'introduire les divers discours prononcés lors du sommet par les acteurs de la Francophonie. Ils autorisent une prise de parole individuelle. Le nous (cf. [infra](#) p.257) francophone apparaît dès lors moins synthétique, mais sans doute aussi moins artificiel. Il revendique la richesse des points de vue qui le composent. Le discours institutionnel légitime ainsi la dynamique de négociation qui le sous-tend et de ce fait, inscrit dans son mécanisme même une démarche véritablement politique.

À chaque sommet, en plus des textes ici mentionnés, d'autres textes et rapports sont présentés et témoignent des réflexions et travaux en cours au sein des différentes institutions francophones. Elles témoignent d'une ramification

institutionnelle assez complexe et de la variété des groupes de travail qui alimentent la réflexion politique. Ainsi, la montée en puissance de l'appareillage rédactionnel, à travers lequel la Francophonie rend compte de ses débats, au cours de la période 1997-2010, témoigne de la maturité d'un projet rendu possible grâce à la lente et progressive émergence d'un nous posé comme figure politique.

L'articulation de la déclaration à d'autres documents, plus techniques, permet, à partir du sommet de Hanoi de créer les connexions nécessaires entre les sphères du dire et du faire. Elle rend aussi possible le dialogue de très haut niveau qui permet d'engager les différents chefs d'État et de gouvernement présents sur la voie d'une action concertée. L'organisation des sommets semble donc caractérisée depuis l'origine par une démarche proactive et volontariste, qui, à travers une volonté politique multilatérale s'emploie à créer les conditions de sa réussite.

Ces éléments posés, nous allons à présent justifier le cadre méthodologique de notre recherche en approfondissant les concepts que nous aurons besoin de concilier dans la seconde partie de notre étude (cf. [infra](#) à partir de p.128). Pour ce faire, nous allons nous interroger dans les pages suivantes sur la notion d'idéologie, dans la mesure où il faut préserver notre propos de toute position partisane. Nous réfléchirons alors successivement aux notions d'analyse du discours (cf. [infra](#) p.98) et d'ingénierie du projet (cf. [infra](#) p.109), que nous souhaitons articuler l'une à l'autre afin de définir le caractère contemporain de la dynamique francophone.

Chapitre 2 : Discours et projet. Mise en relation des concepts

Étudier les discours politiques de la Francophonie, prononcés lors des sommets de Québec et de Montreux, les mettre en résonnance, réaliser des recoupements dans l'intention d'identifier des dynamiques communes, c'est nécessairement accepter d'être confronté à des systèmes de représentations distincts, liés les uns aux autres dans un cadre politique négocié. Mais l'entrelacs des relations historiques et interculturelles entre des pays si nombreux rend toute étude délicate et il convient de garantir le cadre méthodologique qui puisse favoriser les rapprochements.

Un discours politique n'est jamais prononcé *in absentia* : il est une étape dans un long processus marqué tout à la fois par une continuité historique et une réalité conjoncturelle. Pour exemplifier ce propos, nous pouvons tirer profit des échanges entre François Hollande et Joseph Kabila, lors du sommet de Kinshasa d'octobre 2012. Le président français poursuivait dans son propos deux ambitions distinctes. Inscrit dans une problématique internationale de défense des Droits de l'Homme, que les autorités francophones s'emploient à mettre au cœur de leur projet, son discours représentait tout à la fois une prise de position vis-à-vis de la politique conduite en République Démocratique du Congo par Joseph Kabila et une réponse à une polémique engagée autour de la politique africaine de la France. Les discours des deux chefs d'État, rentrant en résonnance, doivent dès lors être considérés à la double lumière d'une politique multilatérale pilotée par l'OIF, et d'une relation bilatérale entre le Congo et la France. Les discours prononcés à l'intention des chefs d'États de la Francophonie par les présidents Hollande et Kabila étaient aussi destinés, dans le cadre d'enjeux de politique intérieure, aux ressortissants nationaux des deux pays ainsi opposés.

Cette double énonciation est caractéristique des rivalités, mais plus généralement du caractère fortement polysémique du discours politique, englué dans des systèmes de représentations idéologiques qui brouillent leur lisibilité.

Si cet exemple permet aisément d'observer en quoi le projet politique francophone peut être confisqué au profit d'intentions conjoncturelles, il ne faut pas négliger d'autres lignes de faille beaucoup plus profondes qui correspondent aux

idéologies diverses, susceptibles de s'affronter, dans le cadre d'une tribune internationale réunissant un si grand nombre d'interlocuteurs. Le projet francophone ne peut certes pas être neutre, mais tenter de mettre en relation les discours politiques de la Francophonie, c'est tenter de mettre à distance des conceptions partisans qui s'affrontent directement ou indirectement, afin de dégager une matière première commune, une intention d'agir que nous avons l'ambition de caractériser, et qui doit nous permettre de définir le projet francophone contemporain.

1. Analyse du discours appliqué à un corpus politique : pourquoi et comment mettre à distance l'idéologie ?

Constituer un corpus défini comme politique est une chose complexe. La référence à M. Pêcheux s'impose, qui, sous le pseudonyme de T. Herbert (Herbert, 1966) applique les concepts de G. Bachelard et de L. Althusser aux sciences sociales. Il indique que si une étude ne parvient pas à effectuer la nécessaire coupure épistémologique avec l'idéologie, bien loin de produire du savoir scientifique, elle se contente alors de reproduire l'idéologie du système social. Pour l'auteur, les sciences sociales doivent passer par une transformation théorique à travers laquelle elles doivent redéfinir tout à la fois leur objet et leurs outils. À travers l'élaboration de ce dispositif d'analyse, il convient de transformer le discours étudié non pas en un autre discours, lui aussi nécessairement idéologique, mais *en quelque chose d'autre, exprimable dans les termes d'une nouvelle théorie* (Helsloot et Hak, 2000, 20).

Pour Michel Pêcheux, *toute science est principalement science de l'idéologie dont elle se détache* (Herbert, 1968).

Il existerait donc une théorie générale des idéologies grâce à laquelle il est tout à la fois possible de comprendre comment les idéologies peuvent faire obstacle à la constitution d'une science, mais aussi comment, grâce à une coupure épistémologique, il devient envisageable de dépasser l'idéologie.

De fait, l'auteur distingue deux formes de l'idéologie :

- la forme empirique, qui concerne la relation d'une signification et d'une réalité, et qui met donc en jeu une fonction sémantique – la coïncidence du signifiant et du signifié,
- et la forme spéculative, qui concerne l'articulation des significations entre elles, mettant en jeu une fonction syntaxique, la connexion des signifiants entre eux (Herbert, 1968).

Le processus idéologique est une combinaison de ces deux formes de l'idéologie. La forme empirique produit la réalité du signifié tandis que le second lui confère un positionnement sur le spectre discursif, dans une conjoncture idéologique donnée. Cette distinction permet à M. Pêcheux de dénoncer les carences des sciences sociales, qui, tant que la coupure épistémologique n'est pas réalisée, n'envisagent l'analyse des discours que sur le plan empirique, et demeurent sourdes au fonctionnement spéculatif des idéologies. Certes, pour l'auteur, la linguistique s'est constituée en tant que science à travers la coupure épistémologique saussurienne, mais elle ne disposait pas de la théorie adéquate de la production de sens dans le discours. Ce sont ces considérations qui ont poussé M. Pêcheux à élaborer des instruments scientifiques pertinents pour l'étude des discours, dont AAD69¹² représente l'un des aboutissements.

Ces considérations du fondateur de l'analyse du discours représentent le cadre premier de notre réflexion, et possèdent nécessairement un fort impact sur la façon d'envisager notre travail. La nature des textes à étudier et la méthodologie adoptée pour l'analyse représentent des paramètres déterminants, car nous risquerions, si nous n'adoptons pas de démarche spécifique et réfléchie, de substituer un discours idéologique à un autre discours idéologique, et donc de conduire l'analyse à l'impasse. Ce risque est d'autant plus grand que la

¹² Le dispositif AAD (Analyse automatique du discours) a été théorisé en 1969 chez Dunod et a favorisé le développement du premier programme informatique opérationnel en 1971. En s'inscrivant dans l'espace du structuralisme philosophique des années 1960, cet outil a été mobilisé autour de la question de l'idéologie, en particulier, la lecture des discours idéologiques.

problématique choisie, située autour de la charnière 2006-2008, autorise un recul historique très limité. Nous pourrions donc rapidement quitter le cadre de l'analyse, pour celui de la polémique. Les multiples débats, souvent virulents, quant au rôle et à l'influence de la Francophonie sur la scène internationale, témoignent du besoin de rationaliser l'approche et de définir un cadre d'étude opportun, susceptible de se dégager des points de vue partisan.

1.1 Trois principes pour envisager une coupure épistémologique

J. Dubois a observé quelques données fondamentales sur lesquelles s'appuie l'analyse du discours, à travers les différentes variantes méthodologiques que la discipline a pu connaître. Il pose ainsi que l'analyse du discours est soumise à trois principes dont l'impact est essentiel à notre réflexion :

1.1.1 L'analyse du discours doit réaliser la clôture d'un espace discursif

L'analyse du discours, pour pouvoir opérer, suppose des énoncés finis, des espaces discursifs limités : cela signifie que soit l'on a affaire à des textes naturellement clos, soit que, par divers artifices, on procède explicitement (par échantillonnage) ou implicitement (par généralisation à partir de fragments) à une clôture du texte. (Dubois 1978, 3).

Ce principe, implique tout un questionnement dont on ne saurait faire l'économie, car il se rapporte directement à l'établissement du corpus qui est à la base de notre étude. Nous avons choisi de travailler sur les actes des sommets de la Francophonie, mis à disposition par l'OIF. On peut définir ces éléments présentés dans nos annexes comme relevant d'une parole institutionnelle. Ces discours présentent une succession de textes nombreux mais précisément délimités, dont les frontières sont aisément repérables dans l'organisation textuelle du document.

De tels discours témoignent des prises de parole individuelles de chaque pays, tout en constituant les différentes pièces d'un débat à la recherche d'une synthèse. L'articulation de ces éléments textuels autorise l'expression de

positionnements individuels et collectifs, révélatrice des négociations engagées. Ainsi, en contrepoint des déclarations qui expriment une position commune sur laquelle se sont entendus les États, il est possible grâce aux discours, de faire apparaître une multiplicité de points de vue. Une unité se crée dans le va-et-vient qui, du singulier au multiple, permet l'éclosion de la parole institutionnelle. Cette unité autorise l'étude de la cohérence et de la dissemblance dans un ensemble clos sur lui-même, dont on peut ainsi s'employer à dégager les lignes de force et les frictions tectoniques.

Reste toutefois, lors de l'étude de ce corpus à créer les conditions d'une rupture épistémologique, telle que la définit M. Pêcheux. La multiplicité des points de vue introduits par l'articulation des discours n'est sans doute pas suffisante pour garantir cette rupture, car le contexte institutionnel des sommets favorise l'harmonisation préalable des prises de parole. Les pays francophones, à partir du moment où ils sont réunis dans une enceinte multilatérale spécifique, se rejoignent au moins formellement sur l'idée d'une légitimité de la rencontre et partagent donc un présupposé idéologique que notre étude ne doit pas accepter sans questionnement. Il est d'ailleurs notable que c'est l'Organisation Internationale de la Francophonie, l'organisme institutionnel de référence, qui pilote la dynamique d'édition des actes, structure le document, et le met à la disposition des usagers, à travers son site Internet. Il serait donc naïf de se contenter d'une ligne de clivage Prise de position collective vs Prises de positions individuelles pour nous réclamer d'une indépendance idéologique vis-à-vis de cette dynamique à travers laquelle nous cherchons à identifier la nature contemporaine d'un projet francophone en transition entre le dire et le faire.

Le cadre institutionnel dans lequel nous pouvons penser l'émergence d'un projet francophone est en lui-même une matière très riche, qui témoigne de débats multiples. Mais l'analyse de son champ d'action doit être complétée par d'autres ressources, plus autonomes, susceptibles de nous procurer une certaine indépendance dans notre façon d'approcher les problématiques francophones. Il apparaît donc utile d'affiner notre corpus institutionnel en ayant recours à des outils

complémentaires qui permettent d'ouvrir notre champ d'études. C'est dans cette perspective que nous avons développé les références à des organisations internationales comme le Commonwealth ou l'Union Latine dont les objectifs stratégiques peuvent apparaître comparables à ceux de la Francophonie. Le Commonwealth est une organisation intergouvernementale composée de 53 États membres indépendants, qui tous, à l'exception du Mozambique et du Rwanda sont d'anciennes colonies ou protectorats de l'Empire britanniques. L'Union Latine est une organisation intergouvernementale fondée en 1954 dans l'intention de mettre en valeur et diffuser l'héritage culturel et les identités des peuples de langue romane. Elle regroupe aujourd'hui 36 États membres. L'OIF, le Commonwealth et l'Union Latine représentent ainsi trois institutions qui disposent de plateformes institutionnelles afin de négocier un processus de partenariat. Ce processus autorise les rapprochements et régulièrement, dans nos travaux, nous cherchons à organiser des contrepoints qui favorisent un certain décentrement. Certains documents à vocation opérationnelle comme les organigrammes (cf. [supra](#) p.31), ou certaines approches communicatives notamment liées à la médiatisation des actions mises en œuvre par ces organisations (cf. [infra](#) p.224), apparaissent ainsi comme des outils efficaces pour gagner en objectivité et mettre à distance le discours officiel francophone. Tout en conservant l'unité d'un espace discursif jugée nécessaire par J. Dubois, unité garantie par les enjeux stratégiques communs à ces grandes organisations, la polyphonie institutionnelle favorisera la mise à distance d'une première couche idéologique, qui tient à la façon dont le discours francophone se met lui-même en scène dans une entreprise politique.

Il convient de reconnaître que notre démarche ne parvient pas à dépasser une approche idéologique plus profonde. En effet, le Commonwealth, l'Union Latine et l'OIF représentent toutes trois de puissantes organisations internationales dont la légitimité repose sur la cohésion affichée ou réelle d'espaces linguistiques. On peut donc émettre l'hypothèse, que le discours de ces trois organisations partage, au-delà du recours à des canaux linguistiques distincts, un certain nombre

d'orientations idéologiques dans le contexte international de ce début de XXI^e siècle, que notre méthodologie ne parvient pas totalement à prendre en compte.

Pour autant, notre propos consiste à identifier la spécificité du projet francophone. Dès lors, il nous semble que les contrepoints offerts par le Commonwealth et l'Union Latine offrent tout à la fois la matière première idéale pour favoriser les comparaisons et le cadre pertinent pour laisser émerger les oppositions susceptibles de mettre à distance la portée idéologique du discours francophone, nous garantissant d'un premier écueil en terme de méthodologie.

1.1.2. L'analyse du discours suppose une procédure linguistique de détermination des rapports inhérents au texte

L'analyse de discours implique la mise en œuvre d'une méthode pour déterminer les rapports inhérents au texte et dont, par hypothèse, on suppose qu'ils définissent la structure du discours ; et ces rapports sont ceux que les termes du texte (mots, syntagmes, phrases) entretiennent entre eux (Dubois, 1978, 4)

Ce second principe nous interroge sur les structures sous-jacentes des textes étudiés. Il nous faut mobiliser un certain nombre de démarches et d'outils afin de mener à bien une analyse précise des discours. Ces outils doivent nous permettre d'observer les mécanismes internes des textes étudiés, afin d'identifier les déterminations profondes qui aiguillent les orientations du discours politique francophone et les effets qu'ils s'emploient à provoquer sur l'auditoire.

Ce point légitime l'attention que nous porterons à l'analyse stylistique et rhétorique des discours prononcés à la tribune francophone. Les mots et les effets de sens sont porteurs de significations et de volonté politique et l'étude consiste aussi à souligner cette portée concrète du discours, dont les éléments sont orientés, et dont seule une lecture analytique fine parvient véritablement à décoder les intentions.

1.1.3 L'analyse du discours produit, dans le discours, un rapport du linguistique à l'extérieur de la langue

L'interprétation des résultats obtenus par l'analyse du discours ne peut résulter que d'une comparaison interne entre deux ou plusieurs énoncés et d'une mise en correspondance avec des modèles non linguistiques. En effet le discours réalisé, indépendamment de la variable « langue » implique trois systèmes de variables ; les unes prennent en compte le locuteur, les autres les thèmes de l'énoncé, les dernières enfin les conditions de production de l'énoncé lui-même (Dubois, 1978, 5).

Ce troisième principe déploie de fortes contraintes méthodologiques pour notre étude. Le discours doit en effet être pensé comme une matière profondément ouverte sur un environnement extérieur qui le conditionne et le légitime. Qui parle ? De quoi traite le discours ? Dans quelles conditions le discours est-il produit, mais aussi compris et interprété ? De fait, quelles lignes de faille se mettent en place entre l'environnement discursif et les différents interlocuteurs amenés à s'exprimer ?

Autant de paramètres qu'il convient de prendre en considération dans le traitement des données textuelles. Le principe de Dubois introduit une grille d'analyse nécessaire, qui devra guider notre démarche lorsque nous nous emploierons à caractériser le discours francophone et à mettre en relation les diverses opinions exprimées dans l'enceinte internationale. Les différentes paroles constituent en effet des variables qui rentrent en résonance les unes par rapport aux autres. Les écarts entre ces discours doivent pouvoir être mesurés et mis en relation avec la synthèse qui en a été dégagée.

Nous devons considérer que la mesure de tels écarts est plus utile que l'étude de la synthèse exprimée à travers le texte de la déclaration. Les écarts, davantage que la synthèse, sont des outils qui permettent de repérer le carcan idéologique qui se forme autour du discours produit. L'esprit critique trouvera matière à analyse dans le jeu des dissonances qui se manifestent à travers les paroles singulières, qu'il sera alors intéressant de mettre en relation avec le texte final de la déclaration. Les efforts de ce texte consensuel pour limer les dissonances pourront être jugés caractéristiques de la gangue idéologique dans laquelle se déploie le projet francophone.

1.2 La langue comme enjeu de conquête du sens

Dans le sillage des principes posés par J. Dubois, il est par ailleurs apparu intéressant de positionner notre réflexion en continuité des travaux de P. Henry :

[...] tout discours « concret » est doublement déterminé, d'une part par des formations idéologiques qui rapportent ce discours à des formations discursives définies, d'autre part par l'autonomie relative de la langue, mais nous posons qu'il n'est pas possible de tracer a priori une ligne de démarcation entre ce qui relève de l'une ou de l'autre de ces déterminations » (Henry, 1981, 55).

La distinction ici formulée possède un impact direct dans la réflexion qui nous préoccupe. Elle stipule en effet que les rapports de contradiction, d'opposition ou d'alliance entre des formations idéologiques distinctes se réalisent à partir d'une base linguistique relativement autonome qui conduit des sujets-parlants différents à utiliser la même langue et les mêmes mots, à un moment précis de l'Histoire, pour dire des choses diverses. Plus encore, ces sujets, lorsque le débat fait polémique, en viennent à s'affronter pour conquérir le champ sémantique recouvert par les mots.

La tribune francophone représente donc l'espace d'un combat discursif dont il convient de repérer les enjeux et les lignes de démarcation. Elles sont essentielles dans le processus d'élaboration qui mène à la définition du projet francophone. Dans la réflexion qui nous préoccupe, très contemporaine, il convient de prendre en considération cette rivalité idéologique qui se joue au cœur du discours prononcé, dans le processus même d'énonciation. C'est au cœur de ce processus dynamique que des lobbies distincts, s'emploient à remporter des positions politiques. Ces différents lobbies représentent des regroupements distincts d'États qui s'affrontent plus ou moins tacitement afin de tirer le projet francophone dans des directions opposées. Dans la perspective de notre étude, l'identification de ces intentions constitue un enjeu majeur, qui nous impose le repérage et l'analyse de stratégies

distinctes, qui toutes s'emploient à orienter le projet francophone dans le sens de leurs intérêts. Chaque acteur s'emploie en effet à remporter la victoire du sens. C'est en formalisant *ce que parler veut dire* (Bourdieu, 1982) que chaque acteur parvient à imposer une signification politique aux différents concepts en jeu. Une part non négligeable de notre travail consiste à repérer les stratégies en jeu, en considérant que l'idéologie n'est pas seulement un substrat engagé plus ou moins inconsciemment. L'idéologie constitue aussi une matière vivante et polémique, l'engagement intellectuel d'hommes et de femmes qui s'emploient à conquérir le sens des mots et du monde. Elle est une prise de position et la revendication d'une pensée encore relative et partisane, qui pourra éventuellement devenir norme de sens, ou qui au contraire sera condamnée à demeurer un embryon de signification, porté à un moment de l'Histoire par quelques-uns, trop peu influents pour lui permettre de s'imposer.

Sur le plan méthodologique, ces réflexions nous conduisent à dégager deux niveaux distincts d'analyse. Tout d'abord, comme nous le mentionnions dans les précédents paragraphes, il convient de prendre conscience du risque inhérent à l'analyse du discours politique qui nous confronte au risque de substituer une idéologie à une autre idéologie. Pour limiter ce risque, il apparaît nécessaire, comme nous l'avons mentionné, de créer les conditions d'une rupture épistémologique qui permette de mettre à distance le discours étudié et de le transformer en objet d'étude scientifique. Toutefois, la matière première discursive analysée doit rester une matière dynamique, en mouvement, objet où l'on perçoit rivalités et affrontements. C'est au cœur de ces stratégies discursives que l'on peut observer la bataille du sens et les orientations profondes vers lesquelles tend la francophonie.

Le projet francophone, que nous cherchons ici à définir, représente l'aboutissement de cette démarche. Au-delà de l'idéologie, le projet constitue une entreprise assumée auquel une communauté d'acteurs accepte de contribuer.

Pour être autorisé, au final, à se détacher de l'idéologie et ainsi tenter de caractériser le projet francophone il convient de mettre à nu et de disséquer le spectre sémantique et intellectuel où se joue la bataille de la francophonie, afin de

disposer de la supervision nécessaire. L'analyse du discours et l'ingénierie de la formation, articulées l'une à l'autre, représentent une opportunité réelle d'engager ce travail.

2. L'analyse du discours : impact conceptuel

Les notions de discours et de projet que nous souhaitons mettre en relation, relèvent de champs théoriques distincts. L'analyse du discours est depuis plus d'un demi-siècle un objet d'études défini dans le champ plus vaste de la linguistique. Le projet représente une notion plus contemporaine, théorisée dans des espaces conceptuels aux contours moins définis, mais dont l'ingénierie de la formation a progressivement validé les concepts. La prochaine étape de notre réflexion vise à les articuler l'une à l'autre afin de justifier le cadre méthodologique de notre étude. En effet, notre recherche s'emploie à définir la transition entre le dire et le faire francophones et se propose d'observer comment le discours représente l'espace d'une concertation, d'une négociation entre les différents acteurs du projet. Dans une telle perspective, le discours représente une étape constitutive du projet et relève d'un processus dans lequel discours et projet doivent être pensés comme relevant du même continuum.

Afin de lier discours et projet, et observer en quoi le dire engage le faire, il faut observer que les sommets de la Francophonie représentent un espace politique dans lequel des acteurs distincts s'emploient à définir un horizon d'attentes commun à travers l'emploi d'une même langue. Le français représente ici une force de liaison qui doit s'avérer capable de coordonner une action. Claude Morilhat, analysant à ce propos les théories langagières d'Habermas, illustre cette difficulté propre à l'agir communicationnel :

Dans l'agir communicationnel les participants recherchent la coordination de leurs plans d'action, mais cette fin s'avère subordonnée à l'entente, à l'accord (que ceux-ci se fondent sur les traditions acceptées ou avec l'effritement de ces dernières, résultent de la discussion) obtenus par la communication. À la différence de la rationalité instrumentale (stratégique) réglée par le seul

succès, la rationalité communicationnelle se fonde sur des raisons, s'affirme dans la quête du consensus des participants de l'interaction s'accordant sur la validité de leurs actes de parole à laquelle ils prétendent (Morilhat, 2008, 46-47).

Cette vision quelque peu utopique de la langue montre néanmoins que les actions langagières s'inscrivent dans des interactions stratégiques motivées par un *processus de persuasion réciproque* (J. Habermas, 1981). Les sommets de la Francophonie constituent, tout au moins dans leur intention, un cadre institutionnalisé dans lequel ces stratégies sont réinvesties et dans lequel la langue est perçue, *a priori*, comme un vecteur neutre d'information et de communication. C'est dans la pratique de cette langue, dont le caractère commun semble garantir la neutralité et la transparence, que le projet peut être réfléchi et formalisé. Le discours et le projet deviennent ainsi les deux facettes d'une dynamique assumée à travers laquelle une communauté d'États cherche à renforcer leur vivre ensemble.

Patricia Von Münchow a montré dans ses travaux comment l'étude de certains genres discursifs permet de spécifier différentes approches culturelles, lorsque l'on y applique une analyse du discours contrastive. Elle a notamment réalisé ce travail en comparant les journaux télévisés français et allemands et en analysant les approches culturelles induites (P. Von Münchow, 2001).

L'analyse du discours contrastif, vise ainsi à

mettre en rapport les manifestations d'un même genre discursif [...] dans au moins deux communautés ethnolinguistiques différentes, genre dont il s'agit alors de décrire et d'interpréter les régularités et les variabilités discursives (P. Von Münchow, 2010)¹³.

Notre démarche ne relève pas d'une telle analyse puisque notre corpus, en articulant les interventions prononcées à la tribune francophone (46 discours à Bucarest et 52 prises de parole à Québec) se caractérise par la très forte hétérogénéité des voix singulières qui ont l'opportunité de s'exprimer et donc

¹³ Cf. <http://www.enfanceetcultures.culture.gouv.fr/actes/vonmunchow.pdf>

d'engager des cultures d'appartenance propres. Nous ne disposons pas, à travers la méthodologie retenue, de la base homogène suffisante à partir de laquelle distinguer les récurrences nécessaires pour classer le projet francophone selon diverses approches culturelles.

Toutefois, notre travail consiste bel et bien à repérer dans un ensemble hétérogène de discours, tous prononcés en français, les *marques linguistiques* (J.B. Grise, 1996, 63) par lesquelles il devient possible d'inférer les représentations mentales de celui qui prononce le discours, et par là-même la vision spécifique du projet francophone qu'il soutient. La succession des prises de parole permet de mettre en scène une alternance de représentations dont chacune témoigne d'une façon singulière d'engager la réalité du projet francophone. Le débat qui se met en place dans la succession des interventions, parvient donc progressivement à construire un cadre de faisabilité qui représente aussi l'espace de la négociation du projet francophone. C'est dans l'alternance des prises de parole autorisées que se définissent progressivement les limites de ce que peut être ou de ce que ne peut pas être un projet consensuel, ralliant la totalité, ou tout au moins la majorité, des pays membres. Les sommets sont donc un moment de concrétisation du projet dans le discours, où l'on peut passer des représentations mentales singulières à un ensemble politique cohérent. L'unité émerge dans le jeu d'influences réciproques que les discours peuvent avoir les uns sur les autres, au besoin à travers les jeux d'opposition auxquels ils se livrent. Patricia Von Münchow a analysé cette rivalité potentielle entre les représentations mentales propres à chaque individu et les représentations sociales qui constituent l'environnement culturel dans lequel l'individu met en scène sa parole singulière. Notre corpus nous engage à identifier un discours de synthèse où représentations mentales et sociales des différents intervenants peuvent être conciliées.

Les représentations mentales de l'auteur sont influencées par les représentations sociales en cours dans la communauté en question, tout en pouvant se construire contre ces représentations sociales » (P. Von Münchow, ibid.)

Notre analyse des procédés discursifs dans les discours étudiés devra donc nous permettre d'établir des hypothèses interprétatives quant aux représentations en jeu : la structure argumentative des discours, les procédés rhétoriques employés, les jeux d'échos et de résonances à travers lesquels des intervenants prennent position en accord ou en opposition avec ce qui a précédemment été évoqué sont l'opportunité de réaliser une synthèse où se joue la cohérence et la pertinence du projet francophone.

Pour être recevable et légitime, le projet doit, à travers la succession des paroles singulières, autoriser la décantation d'une parole homogène qui permet le ralliement des 77 États qui composent, en 2014, la communauté francophone.

2.1 Quels champs d'études engager ?

Si l'on considère comme Dominique Maingueneau que l'analyse du discours n'a pour objet

ni l'organisation textuelle, considérée en elle-même, ni la situation de communication, mais l'intrication d'un mode d'énonciation et d'un lieu social déterminé (1997, 74)

on peut considérer que l'analyse du discours ne constitue, au même titre que la sociolinguistique ou l'ethnolinguistique que l'une des linguistiques du discours.

Influencée à ses origines par le marxisme, le structuralisme et la psychanalyse, l'analyse du discours a constitué un espace de renouveau de la linguistique, dans un premier temps hostile aux problématiques des sciences de l'éducation et de l'information. L'analyse du discours étudie le sens comme une notion intrinsèquement historique et sociale, à travers des concepts comme les conditions de production d'un discours, le processus discursif, ou les mécanismes de production du discours. Ces concepts légitiment la présence de plusieurs historiens à l'intérieur de ce champ, Jacques Guilhaumou et Régine Robin (1994) notamment, qui se sont intéressés à la place des événements linguistiques dans les

processus événementiels. De fait, dans les années 1970, de telles réflexions ont favorisé une centration autour de l'analyse du discours politique.

La philosophie marxiste et la psychanalyse lacanienne ont joué elles aussi un très grand rôle dans le développement de l'analyse du discours. Au cœur de la réflexion de Michel Pêcheux, on trouve ainsi une réflexion leitmotiv, réinvestie par d'autres auteurs, et qui légitime la démarche scientifique à engager :

Idéologie et inconscient ont en commun la capacité de dissimuler leur propre existence à l'intérieur même de leur fonctionnement en produisant un tissu d'évidences subjectives. Une telle analogie permet de rapprocher l'évidence de l'existence spontanée du sujet (comme origine ou cause de soi) et le mécanisme d'interpellation-identification qui paradoxalement produit l'assujettissement tout en le masquant (Maldidier, 1990, 142)

Ainsi, les analyses structurales de type harrissien de l'équipe de Jean Dubois à Nanterre, la lexicométrie politique fondée par le laboratoire de lexicométrie et textes politiques de Saint-Cloud, ou la méthode automatisée reposant sur la notion de paraphrase élaborée par Michel Pêcheux représentent autant de tentatives pour décoder le discours et mettre en relief la part d'idéologie qui le compose. Progressivement, l'analyse du discours a enrichi la palette de ses objets d'études. Dans un premier temps essentiellement consacrée au discours institutionnel et à l'écrit, elle s'est intéressée à d'autres supports, souvent oraux, qui relèvent régulièrement de la sphère médiatique : talk-show, débats, campagnes politiques...

Cette évolution, liée au contexte historique et sociétal, a accompagné le reflux des références marxistes ou psychanalystes et a favorisé la prise en considération d'un champ de recherches élargi. Ainsi, l'analyse du discours a pu s'ouvrir aux recherches pragmatiques et énonciatives inspirées de Jakobson (1963) et Benveniste (1966), de la philosophie anglo-saxonne, de l'interactionnisme bakhtinien (Depretto, 1997) ou de Palo Alto (Weakland, 1981). Les méthodes structurales, harrissiennes, lexicométriques, lexicales, actanciennes, qui s'employaient à isoler l'impensé du sens ont pu s'enrichir d'autres études, portant par exemple sur la narration, l'argumentation, les actes de langage ou les échos

polyphoniques. Ces nouvelles approches ont favorisé l'émergence d'autres outils, au service de l'analyse du discours.

Suite à ces évolutions, l'analyse du discours apparaît aujourd'hui relativement proche d'autres champs scientifiques, comme les sciences de l'information et de la communication ou la sémiologie. Les ressources mobilisables au sein de ces disciplines contribuent à enrichir une réflexion sur le discours francophone, car elles permettent tout à la fois de mettre en évidence le caractère stratégique de ce discours sans négliger l'angle de perception du récepteur. Grâce à la mobilisation des ressources complémentaires de ces disciplines, il devient envisageable d'observer comment le discours engage, entre l'énonciateur médiatique et son public, une co-construction du sens, sans négliger l'hétérogénéité des visées qui peuvent être engagées dans une démarche discursive.

2.2 Peut-on parler de discours francophone ?

À l'intérieur de ce champ de référence, notre étude présuppose l'existence d'une unité de type discursif qui autorise le référencement d'un discours francophone. Nous émettons ainsi l'hypothèse qu'il est possible de considérer, à l'intérieur de la catégorie des discours politiques, une sous-catégorie désignée francophone, notion qu'il demeure toutefois essentiel de légitimer. C'est à travers le champ conceptuel ouvert par le terme de discours que nous tenterons de justifier cette hypothèse.

2.2.1 Un champ discursif spécifique

Le terme de discours apparaît polysémique et donne lieu à de nombreux champs d'études possibles. Nous nous référons à ce sujet aux travaux de G.E. Sarfati (2003, 2009) qui réalise une synthèse des travaux conduits sur l'analyse du

discours, met en relief la richesse théorique du concept et introduit les différents réseaux de sens qui s'imbriquent dans le terme.

Le discours peut ainsi représenter:

- un énoncé, de limite supérieure à la phrase.
- l'actualisation du langage, concrétisé à l'oral ou à l'écrit, dans un processus individualisé, par un sujet autonome. Le terme s'oppose ici à la notion de langue, qui constitue un réservoir virtuel d'opportunités linguistiques, encore non mobilisées.
- Suite à Benveniste (1966), le discours est traditionnellement distingué du récit. Le discours est dès lors considéré dans sa dimension interactive, et met aux prises un locuteur et un auditeur. Le discours se caractérise par la désignation d'un « moi, ici, maintenant » qui actualise un propos et témoigne d'une volonté du locuteur d'agir sur la portée pragmatique des éléments verbaux employés. Au contraire, le récit apparaît non marqué par cette inscription dans la deixis et s'emploie à effacer toute marque de subjectivité. Dès lors, la parole semble autonome, détachée de la figure du locuteur qui la prononce pourtant.
- Dans le champ ouvert par l'analyse conversationnelle, le discours peut être synonyme de conversation.
- G.E. Sarfati rappelle que pour Maingueneau, le discours est perçu avant tout comme une activité sociale. Le positionnement d'un discours désigne *le groupe ou le réseau de groupes à l'intérieur desquels sont produits, gérés les textes relevant de la formation discursive* (Maingueneau, Cossuta, 1995, 116). Ainsi, à partir d'une certaine position sociale ou idéologique, un système de contraintes peut autoriser la production d'un ensemble illimité d'énoncés. C'est dans cette perspective que l'on peut parler par exemple du discours marxiste ou du discours technocrate.

- L. Guespin considère pour sa part que le discours est *l'énoncé considéré du point de vue du mécanisme discursif qui le conditionne* (in Sarfati, 2009, 14). L'étude linguistique des conditions de production d'un texte constitue donc un discours.
- Enfin, le discours peut aussi désigner tout système de signes non verbal. La notion peut alors référer aux systèmes de significations qui s'articulent au verbal, le complètent ou le nuancent. On peut ici penser aux gestes, aux couleurs, aux sons non articulés, et à d'autres réseaux de sens qui doivent être contextualisés au sein d'un espace culturel spécifique.

C'est ce cadre réflexif qui légitime l'approche de ce travail appliqué à la francophonie, où le discours étudié est entendu comme :

- Une unité textuelle, écrite ou orale, structurée en vue d'être prononcée / présentée devant un ou plusieurs récepteurs.
- Une parole contextualisée, inscrite dans une deixis, qui s'emploie à faire du sujet parlant un acteur politique à la recherche d'un impact sur le monde qui l'environne. Le discours ainsi entendu développe donc un enjeu pragmatique fort qui légitime sa production. Dans une certaine mesure, le discours produit est animé d'une visée performative.
- Une parole réceptionnée, mouvante et dynamique, influencée par d'autres sphères de la pensée (philosophie, épistémologie, géopolitique). Cette parole est donc nécessairement marquée par une transdisciplinarité.
- Une parole traitant d'une problématique prioritaire, la francophonie. Ce resserrement de l'enjeu discursif implique la production et la gestion de textes spécifiques, qui réunissent des interlocuteurs associés autour d'intérêts partagés. C'est dans cette perspective que nous désignerons dans notre étude un discours comme francophone.

D. Maingueneau (1990, 28-29) a développé le paradigme en distinguant :

- [l'univers discursif qui] *définit (...) l'horizon à partir duquel sont construits des domaines susceptibles d'être étudiés,*

- [les champs discursifs qui désignent] *un ensemble de formations discursives qui se trouvent en concurrence, [mais au sein desquels peuvent s'élaborer les différents discours],*

- [et les espaces discursifs qui représentent] *des sous-ensembles de formations discursives et dont l'analyse juge la mise en relation pertinent (Maingueneau, 1990, 37)*

On justifie à travers cette référence l'opportunité de parler du discours francophone comme un *champ* discursif, au sein duquel plusieurs *espaces* coexistent et doivent être mis en relation afin d'étudier la portée véritable du concept politique déployé. L'activité énonciative associée à ce champ discursif doit prendre en compte l'existence des différents groupes capables de produire ou de gérer des discours articulés à la francophonie tout en les rattachant à une tradition discursive reconnue et à un contexte sociopolitique global. C'est dans cette optique qu'il devient légitime de parler de discours francophone, un champ qui n'est pas replié sur une instance énonciatrice isolée, mais qui est nécessairement polyphonique et divers. Le discours francophone est bien un espace d'interférences dans lequel la subjectivité de celui qui produit le discours doit être mis en liaison avec le cadre politique dans lequel ce discours peut tout à la fois être produit, réceptionné et critiqué. Ainsi le discours francophone nécessite une compétence inter-discursive qui exige de la part des énonciateurs deux aptitudes majeures :

D'une part, *l'aptitude à reconnaître l'incompatibilité sémantique des énoncés de l'autre avec son propre discours,*

Et d'autre part, *l'aptitude à « interpréter » et « traduire » les énoncés jugés incompatibles « dans les catégories de son propre système de contraintes » (Maingueneau 1984 in Sarfati, 2009,107).*

C'est dans le va-et-vient entre ces deux aptitudes, au sein d'une communauté d'interlocuteurs spécifique, que l'étude d'un discours francophone devient légitime. Soumis à la polémique et à la polysémie, et s'inscrivant donc dans une sphère idéologique dont il convient de relever les contours, la problématique politique dessine un espace cohérent dans lequel les discours témoignent de positionnements distincts. Le discours est l'outil d'un débat dont les lignes de force témoignent des

enjeux propres à un champ d'études. Dans l'espace ouvert par notre réflexion, ce champ d'études est celui de la Francophonie.

2.2.2 Une énonciation spécifique

M. Foucault, traitant du problème méthodologique du regroupement d'énoncés en unité discursive, identifie quatre caractéristiques, qui nous permettent de compléter notre propos. Ainsi, pour être identifié comme unité de discours, et donc champ d'étude distinct, un groupe d'énoncés doit reposer sur :

Un domaine d'objets commun

Un type défini et normatif d'énonciation

Un alphabet de notions qui correspond à un système de concepts permanents dans un environnement contextualisé

La permanence d'une thématique qui correspond aux stratégies sous-jacentes à un champ spécifique. (Foucault, 1969, 47-50).

L'étude des discours prononcés lors des sommets de Bucarest et de Québec doit donc permettre, au-delà de la délimitation d'un champ textuel cohérent, d'ores et déjà artificiellement cloisonné par l'OIF dans les limites fixées par la publication d'actes, de définir une unité tout à la fois conceptuelle, stylistique, et énonciative. L'unité discursive du discours francophone se joue dans la cohérence des thèmes engagés et des procédés qui permettent de traiter la problématique de référence. Les nombreux acteurs réunis lors des sommets doivent dès lors, au-delà des points de vue exprimés à travers les débats, utiliser un *alphabet de notions* et mobiliser une gamme énonciative cohérente, qui permettent une approche comparative et contrastive des discours prononcés.

Seule cette approche permettra au final de rapprocher les propos tenus et d'envisager leur synthèse, qui à son tour pourra autoriser l'émergence d'un projet commun.

2.2.3 Le locuteur : un statut spécifique

Réfléchir sur l'existence d'un discours francophone, c'est enfin s'interroger sur le statut spécifique des intervenants, qui, chefs d'État et de gouvernement, possèdent un positionnement privilégié (cf. *infra* p.151). Dans une telle perspective, il est nécessaire d'envisager les critiques de L. Althusser (1965) et de M. Foucault (1969) qui dénie au sujet tout à la fois son unité et son autonomie. Ces théoriciens mettent en avant le système de contraintes socio discursives associé à toute énonciation et qui influe profondément sur la production et la réception du discours. M. Foucault (1969) envisage ainsi l'archive comme le domaine des choses dites, qui conduit à déchiffrer des textes pour y déceler une pluralité de niveaux de sens. L'étude des discours est donc une entreprise archéologique à travers laquelle il est possible de découvrir les mouvements secrets de la pensée, et qui remet profondément en cause la position du sujet. Ce sujet oscille constamment entre son statut de locuteur, et celui d'acteur social, inscrit, selon Maingueneau et Cossuta

dans une instance qui l'asserte, qui se porte garant de sa validité. [C'est dans cette mesure seulement que] l'analyse du discours s'intéresse [...] surtout aux discours autorisés qui, au-delà de leur fonction immédiate, supposent un rapport aux fondements et aux valeurs (Maingueneau, Cossuta, 1995, 22).

Le discours francophone n'est donc pas prononcé par des individualités purement subjectives, soient-elles de hauts responsables politiques capables d'agir sur un environnement élargi. Ce discours constitue avant tout l'entrelacs de subtils jeux d'écho entre des acteurs spécifiques et un cadre référent. L'étude menée, derrière la parole singulière de l'énonciateur, doit être capable de percevoir l'environnement stratégique et intellectuel qui détermine ou conditionne la parole prononcée. L'étude du discours francophone n'est pas l'analyse du discours individualisé d'un homme ou d'une femme d'influence, mais bien l'observation structurée des réseaux de pouvoir qui peuvent se tisser entre une singularité et une collectivité autorisée.

Au sein de ce tissage complexe, la production et l'émission de la parole entretiennent des relations étroites d'interdépendance où se joue véritablement

l'exercice d'un pouvoir politique. C'est l'étude contrastive de ces jeux d'influence réciproques qui permettra, au final, de juger du bien-fondé de la dimension politique et sociétale du projet francophone. C'est aussi la validation de l'existence d'un tel réseau qui légitimera notre hypothèse d'un discours francophone structurant, susceptible d'amener une communauté de pays à s'engager collectivement dans le pilotage d'une action concrète, que nous désignons comme projet.

Au terme de ces réflexions sur la notion de discours, il convient donc d'insister sur l'idée que le discours francophone est étroitement articulé à un champ institutionnel. Le concept de champ que l'on doit au sociologue P. Bourdieu (1980) a été introduit dans le domaine de la didactique du FLE par L. Porcher (1987). G.E. Sarfati (2003, 2009) a réinvesti ces travaux afin notamment de proposer un diagramme qui propose une représentation topologique du champ institutionnel de l'analyse du discours en France (1997, 95).

Citant L. Porcher, G.E. Sarfati rappelle que :

pour qu'il y ait champ, il faut qu'il y ait des enjeux et des acteurs, c'est-à-dire des biens (matériels et symboliques) et des agents (individus, groupes, institutions) qui les poursuivent selon des stratégies réglées. Il y a donc d'une part lutte entre les acteurs du champ pour la maîtrise du champ, mais d'autre part et en même temps, solidarité entre eux pour le préserver comme champs (contre les outsiders) (Porcher, 1987 in Sarfati, 2009, 92).

C'est cet entrelacs signifiant que ce travail s'emploie à mettre en perspective. Notre étude présuppose l'existence de la notion de discours francophone mais elle s'emploiera constamment à la justifier par la référence à un corpus qui dessine son champ institutionnel de référence.

3. Le projet francophone : impact conceptuel

Depuis une vingtaine d'année, l'ingénierie de la formation a ouvert un champ d'études spécifique qui permet de s'interroger sur la notion de projet. Nous nous

emploierons ici à étudier les concepts en jeu afin de les mettre en regard du cadre théorique propre à l'analyse du discours, précédemment posé.

J.P. Boutinet (2010) recense les critères qui permettent de définir un projet :

- Le projet est porté par un auteur singulier qui vise un objet physique ou mental, un existant désiré ou *un inexistant à façonner* (Boutinet, 2010, 55). Cet auteur est animé par une intention qui se révèle non univoque dans le pilotage de l'action.
- L'action est mise en œuvre dans un environnement évolutif, où de nombreux paramètres viennent influencer la dynamique engagée. L'action est généralement facilitée ou perturbée par cet environnement constitué d'opportunités et de contraintes.
- L'action est mise en œuvre dans une temporalité, elle aussi caractérisée par l'incertitude et l'inédit. Si en amont, le projet est perçu selon une linéarité programmée, la conduite du projet relève souvent de l'adaptation nécessaire à l'*aléa*. Deux horizons encadrent tout projet :

l'horizon de rétention qui réoriente vers le passé avec l'irréversibilité des événements écoulés susceptibles de peser sur le moment présent, l'horizon de protension qui ouvre sur l'avenir des possibles et cherche à rendre moins imprévisible cet avenir (Boutinet, 2010, 9)

- Toute action relève d'un processus d'interactions qui associe l'auteur à autrui. L'action articule l'auteur à d'autres acteurs qui peuvent ressentir de façons très diverses l'irruption du projet dans leur environnement. Tout projet exige donc la gestion de rapports humains complexes qui peuvent recouvrir une gamme très variée de situations : de l'adhésion à la franche hostilité.
- Le projet est confronté à l'*hétérolétie* (Jetté-Soucy, 2008, in Boutinet, 2010, 9). Il existe toujours un écart entre l'objectif poursuivi formellement et les résultats objectifs obtenus au terme des dynamiques engagées. Par ailleurs, l'action est incapable de servir certaines valeurs, sans en desservir d'autres.

Cette définition témoigne de la complexité de la notion de projet au sein de nos sociétés. Le mot y est survalorisé, et a progressivement envahi l'espace du quotidien. Notre société postmoderne conçoit tout développement comme le produit d'un projet, comme la résultante de dynamiques imposées par un univers réorganisé autour d'une notion devenue centrale. Dans les sociétés occidentales, il n'y a guère plus aujourd'hui d'espaces sociaux pour des individualités qui n'auraient pas de projets, qu'ils soient professionnels, personnels, ou de formation. Comme le démontre le discours, resté polémique, du 26 juillet 2007 prononcé à Dakar par N. Sarkozy, alors président de la République française, on accuse rapidement les sociétés perçues sans projets comme des collectivités humaines qui se trouveraient en dehors de l'Histoire.

Cette structuration de nos mécaniques sociales (Gacoin, 2006) n'est pourtant pas la seule voie imaginable et il suffit pour s'en convaincre, de consulter F. Jullien (1996), qui dans son *Traité de l'efficacité*, montre comment les sociétés orientales explorent d'autres voies en travaillant sur l'environnement et s'emploient à créer les conditions favorables à l'amélioration d'une situation, anticipant donc l'*alea* qui pourrait survenir, là où les sociétés occidentales revendiquent une prise en main du monde, en désignant certains des leurs comme des acteurs et en engageant des dynamiques-projets considérées comme vertueuses parce que auto-déclarées porteuses de progrès (Rouvillois, 2014).

La Francophonie ne fait pas exception à cette situation. Son mécanisme institutionnel, sa légitimité même, reposent sur une dynamique née à la Renaissance, et qui depuis a envahi tous les espaces de fonctionnement de nos sociétés postmodernes. La Francophonie existe parce que depuis un demi-siècle, elle propose aux membres qui la composent des projets et des ambitions, parce qu'elle est un outil de développement, dont le discours franchit une étape en revendiquant une portée politique et s'employant à repenser l'organisation du monde contemporain.

J.P. Boutinet (2010, 58) a précisé l'environnement sémantique du terme projet en explorant son paradigme et en distinguant les différentes notions qui le composent :

Paronymes structurants	SUJET	Auteurs
		Acteurs
		Assujettis
	OBJET	Inexistant à façonner
		Existant à reconfigurer
		Existant à atteindre
	REJET	En amont : projet rebond
		Momentané : projet de réorientation
		En aval : projet menacé d'obsolescence
Paronyme dynamique	TRAJET	Spatial : parcours
		Temporel : récit: de la mémoire à l'anticipation
Paronyme de sociabilité	SURJET	Coopération, lien social
		Conflit, marginalisation.

Figure 19: Les implicites du projet

Cette mise à plat du paradigme nous est précieuse, car elle permet d'observer les enjeux implicites associés à tout projet. Dans la poursuite de notre recherche, nous allons rapidement reprendre ces différentes catégories en les observant tour à tour. En effet, l'étude du rôle de chacune des notions ici présentées peut nous permettre de mieux approcher les spécificités du projet francophone, et donc nous proposer une grille de lecture pour analyser les discours prononcés à la tribune.

3.1 Pas de projet sans sujet

Un projet est nécessairement associé à des acteurs, à l'initiative de l'action ou au contraire en situation de passivité, assujettis aux dynamiques en cours. Étudier le discours produit autour de la question du projet francophone revient à distinguer les différentes focalisations qui peuvent alimenter les positions occupées par celui qui s'exprime. Un locuteur peut être concepteur, acteur de l'action ou au contraire plus ou moins soumis à la réalisation du projet. En fonction de la position occupée, les enjeux stratégiques perçus peuvent considérablement évoluer et il est donc opportun de pouvoir classer les strates de responsabilités qui associent les différents acteurs du projet. Plus encore, dans l'expression du projet en train de se dire, les acteurs sont rarement dans une position univoque. Un même sujet peut tour à tour être à l'initiative ou abandonner son autonomie en fonction des étapes du processus. Le discours est l'objet d'un constant positionnement des acteurs du projet où l'enjeu final est une interrogation sur la pertinence de l'objet à construire, relativement aux coûts humains consentis, notamment en termes d'assujettissement.

Ainsi, dans les discours francophones, le locuteur peut occuper des positions très diverses : être à l'initiative d'une dynamique, lui être assujetti, en recherche de pouvoir ou plus généralement se trouver au cœur d'un entrelacs de jeux d'influences où son rôle évolue en fonction des problématiques abordées. De fait, la communauté politique francophone s'organise, lors des sommets, autour de divers réseaux de sens qui orientent le projet et introduisent nécessairement une compétition du projet.

Au final, nous évoquons ici un point fondamental du travail qui nous préoccupe puisque notre hypothèse de travail consiste à observer si une instance énonciatrice se dégage du débat institutionnel, et parvient à structurer une

dynamique susceptible d'organiser le discours individuel afin de l'inscrire concrètement dans une démarche projet. Le rôle de cette instance consisterait à favoriser l'émergence d'un macro projet qui parviendrait à concilier les points de vue particuliers et les diverses positions occupées par les acteurs en présence. Le rôle occupé par le Secrétaire Général de l'OIF s'avérera à cet égard particulièrement intéressant à analyser (cf. [infra](#) p.153).

3.2 Pas de projet sans objet

Il n'existe pas de projet sans objet, sans une postulation qui fait sens et dessine l'architecture d'une volonté. J.P. Boutinet distingue trois types d'objets susceptibles de singulariser un projet. Dans cette perspective, il indique que le projet peut viser :

- un objet qui n'existe pas encore et qu'il convient de créer.
- un objet périmé qu'il s'agit de reconfigurer en fonction d'un contexte moderne.
- un objet qui existe, encore hors de portée, mais que l'on souhaite atteindre.

Quelques exemples concrets peuvent rendre cette typologie plus explicite. Ainsi, en ce début de siècle, certains objets relèvent encore de la science-fiction, même si leur production est envisageable, à plus ou moins brève échéance. Évoquons le cas des oreillettes de traduction simultanée par exemple qui pourraient voir le jour d'ici quelques années grâce aux progrès des technologies liées à la reconnaissance vocale et au développement des bases de données qui favorisent le passage d'une langue à l'autre. D'autres objets, comme les baladeurs, ont disparu à cause de l'évolution du contexte technologique, remplacés par d'autres outils, eux aussi menacés de péremption plus ou moins rapide. Enfin, l'exploration de la planète Mars repose sur un projet d'une autre nature : l'objet existe, bien réel, mais il est encore inaccessible et exige donc le déploiement d'une ingénierie spécifique.

L'objet du projet francophone est plus complexe à analyser. Il peut se situer au centre de lectures diverses. Le projet francophone est-il un objet à *inventer*, à *reconfigurer* ou bien un objet à *atteindre*?

Les discours de la Francophonie témoignent des diverses approches des locuteurs à ce sujet. Dès lors, la définition de l'objet visé par le propos francophone peut se révéler ambiguë et la prise en compte des nuances est signifiante. Les discours de la Francophonie engagent des paroles distinctes mais l'existence d'un projet collectif implique que l'objet visé par les partenaires rassemblés dans une tribune politique soit suffisamment cohérent pour autoriser une démarche commune. La typologie proposée par J.P. Boutinet implique une grille de lecture, à partir de laquelle observer les nuances d'un projet perçu selon différents points de vue. Convergences et divergences font apparaître la cohérence du projet politique global, contraint il est vrai à la synthèse, mais qui serait condamné à l'implosion s'il était conduit par des visées contradictoires, ou trop peu conciliables.

3.3 Pas de projet sans rejet

J.P. Boutinet envisage cette notion de rejet au moment même de l'élaboration du projet, estimant que s'il est souvent difficile de savoir ce que l'on veut, il est parfois plus aisé d'identifier ce que l'on ne veut pas. Le projet se dessine aussi en creux, à travers les contre-modèles et les repoussoirs. L'analyse doit donc être attentive à ces contre-modèles qui se manifestent à travers le discours, et en réaction desquels se construit le projet francophone.

Dans le processus d'élaboration interne du projet, il convient donc d'insister sur la nécessaire prise en compte des phénomènes de rejets, qui représentent des étapes nécessaires et ne constituent pas *a priori* une disqualification des dynamiques engagées. Pointer les incohérences et les insuffisances du discours francophone ne suffit pas à dénoncer l'absence du projet, qui se construit dans l'échange, l'adhésion, mais aussi la prise de distance. Ce paramètre est fondamental

et nous encourage à rester critiques face à nombre de détracteurs de la Francophonie qui s'emploient à dénoncer les hiatus internes d'une institution en débat permanent. Le rejet ne suffit pas à dénoncer l'absence de projet, il participe de sa dynamique et peut même à terme constituer un atout. Toutefois, ces rejets ne peuvent être contenus que s'ils sont l'objet de stratégies de conciliation qu'il est donc primordial de repérer et qui, si elles existent, témoignent au contraire d'une volonté politique structurante.

L'étude des formes de rejet du projet permet d'observer une tentative de dépassement des contraintes, éventuel axe porteur d'un projet plus global. Une réflexion nécessaire sur le couple formé par le rejet et la synthèse (cf. [infra](#) p.269) permettra de réfléchir aux stratégies susceptibles de porter le projet et de favoriser son pilotage institutionnel.

3.4 Pas de projet sans trajet

Tout projet repose sur une dimension processuelle et doit être appréhendé à travers deux dimensions inséparables que constituent l'espace et le temps. Le projet implique un cheminement spatial, un itinéraire géographique qui fait sens. La dimension multilatérale du projet francophone rend cet enjeu plus évident encore puisque les débats autour de l'élargissement de l'espace géopolitique couvert par la Francophonie font l'objet de vives polémiques et introduisent des tensions au plus haut niveau des instances politiques. Relevons pour exemplifier ce propos la position canadienne qui considère l'espace géographique de la Francophonie beaucoup trop hétérogène et en perte de cohérence.

Or, les instances de la Francophonie ont pour fonction de réaliser la synthèse nécessaire au projet politique d'une communauté d'États membres. On perçoit donc immédiatement comment la notion d'espace est porteuse de problématique. Le projet francophone s'emploie à agir sur cette dimension spatiale du projet. Dans cette perspective, les choix de Kinshasa et de Dakar pour l'organisation des

sommets de 2012 et 2014 sont par exemple révélateurs d'une volonté de recentrer le projet francophone sur sa réalité africaine. Ce recentrement doit toutefois faire l'objet d'un consensus et le projet sous-jacent doit être en mesure de remporter l'adhésion de chaque pays membre.

Plus encore, la géographie francophone qui se dessine dans chaque discours devient elle aussi signifiante : différents territoires de référence sont envisagés en fonction des interlocuteurs qui interviennent à la tribune. Cette géographie implicite du discours en vient parfois à mettre en œuvre une tectonique conflictuelle. L'espace géographique commun du projet devient dès lors complexe à envisager et le discours politique doit désamorcer les conflits de frontières.

Tout projet implique enfin un cheminement temporel, qui articule différentes étapes planifiées ou achevées. Dans ce cheminement surgissent toutefois des moments de crises, de ruptures, d'incidents critiques ou de transition dont il convient de gérer les soubresauts. Le projet subit une temporalité à aménager qui fait tout à la fois référence au passé, au présent, et à l'avenir. Ainsi, le projet se déploie à partir d'une temporalité programmée dans le passé, fait l'expérience concrète du présent dans sa réalisation, et s'ouvre vers un avenir dont il s'efforce de maîtriser les échéances.

Si notre thèse consiste à observer le renforcement politique du discours institutionnel francophone, à une époque que nous jugeons charnière, elle doit nécessairement considérer cette triple temporalité du projet. Ainsi, le discours francophone est inscrit dans une historicité de l'institution qui implique un jeu d'autoréférences dont il sera pertinent d'étudier l'influence (cf. [infra](#) p.161). Ce discours est confronté à une réalité présente et problématique, en perspective de laquelle, il lui faut se structurer. Enfin, ce discours doit se projeter dans l'avenir, tracer des chemins pour faciliter la cohésion d'une collectivité d'États Membres qui revendiquent leur désir de synthèse.

Le projet politique se dessine dans une dynamique qu'il convient d'approcher selon deux modalités complémentaires. L'espace et le temps dessinent un jeu de

références très précieux qui se manifeste à travers le discours et dont l'analyse permet d'approcher les desseins. Le projet, dans ce double itinéraire de l'espace et du temps apparaît ainsi, à la recherche d'une formulation négociée de son devenir.

3.5 Pas de projet sans surjet

Le surjet se concrétise par ses espaces de coopération et de partenariat, mais aussi de conflits qui sont à identifier au départ d'un projet dans l'état relationnel des acteurs engagés dans la démarche, en cours de route à travers agrégations et séparations, voire exclusions, enfin à l'arrivée dans la constitution de collectifs de travail ou au contraire le clivage ou la ségrégation de groupes (Boutinet, 2010, 57).

La notion de surjet témoigne de l'intérêt d'une étude attentive des marques d'adhésion, ou au contraire de distanciation, des locuteurs vis-à-vis des enjeux du discours francophone. Le subtil jeu de va-et-vient entre le propos tenu et l'enjeu du sommet permet d'évaluer dans quelle mesure le projet est intériorisé par la communauté politique représentée. Dans une perspective multilatérale, chaque acteur politique présent est nécessairement écartelé entre le devenir global d'un projet politique fédérateur et l'intérêt spécifique qu'il peut en retirer. Chaque discours politique devient donc éminemment tactique et témoigne des divers degrés d'adhésion des participants vis-à-vis des enjeux du sommet. L'articulation de ces discours permet d'observer les alliances qui s'établissent, les lobbies qui s'efforcent d'user de leur capacité d'influence, les voix discordantes qui se font entendre et peuvent éventuellement menacer l'émergence du projet collectif. Dans une telle perspective, l'analyse des discours francophones peut avec intérêt s'employer à cartographier le schéma tactique et stratégique autour duquel tente d'émerger le projet politique.

Grâce au champ défini à travers l'ingénierie de la formation, nous posons donc un questionnement qu'il conviendra de réinvestir dans notre analyse du discours francophone. Le tableau suivant recense ce questionnement sous la forme d'une grille de lecture que nous mobiliserons dans la poursuite de notre réflexion :

Implication	Questionnement
Le projet implique un sujet	Quel statut pour le locuteur dans l'économie du projet ? Quel positionnement ? Quel regard sur le positionnement déclaré ou ressenti des autres sujets ?
Le projet implique un objet	Quelles représentations de l'objet du projet à concevoir ? La francophonie est-elle un objet <i>à inventer, à reconfigurer</i> ou <i>à atteindre</i>?
Le projet implique un rejet	Quel degré d'adhésion de l'interlocuteur vis-à-vis des manifestations du projet ? Quelles stratégies de négociation ?
Le projet implique un trajet	Comment le locuteur envisage-t-il son intégration dans l'/les espace(s) géographique(s) de la francophonie ? Quelles frontières ? Quelle intégration dans une histoire du projet francophone ? Quel ressenti vis-à-vis d'une projection commune de l'espace francophone dans un devenir à formuler ?
Le projet implique un surjet	Quelle recherche de conciliations et de synthèse ?

Quelles revendications de particularisme ?

Figure 20: Questionnement mobilisé par l'ingénierie de la formation

Au final, en situant notre réflexion au cœur de cette culture postmoderne qui sert de contexte à notre étude, le projet apparaît confronté à ses limites et à ses dérives (cf. [infra](#) p.257). Bien souvent, au sein de cette culture du projet, les résultats demeurent décevants vis-à-vis des ressources et des efforts consentis (Aubert, 2006). En matière de Francophonie, le projet semble excessivement complexe à mettre en œuvre, car il implique une synthèse nécessaire de tous ceux qui acceptent d'y participer. Sa vocation multilatérale, dans un environnement en constante évolution, soumis à l'aléa historique, rend sa maîtrise particulièrement délicate. Pour autant, il convient de noter que l'émergence politique d'un discours francophone est un signe historique concret et positif. La formalisation du discours lui confère un caractère performatif qu'il convient d'étudier afin de tenter de juger d'une pertinence et d'une cohérence revendiquées. Il nous apparaît que le discours politique prononcé dans une enceinte institutionnelle privilégiée, réunissant les différents acteurs francophones, est un champ d'étude stratégique pour tenter de délimiter les contours du projet qui l'anime.

4. Exploration du paradigme du projet

Afin de dessiner le champ au sein duquel peut se déployer le projet francophone, un schéma proposé par P. Boutinet (2010, 149) permet de représenter la dimension paradoxale de tout projet, dont le pilotage constitue un périlleux exercice d'équilibre entre des forces contradictoires.

Un premier axe oppose l'aspect individuel à l'aspect collectif du projet et introduit une tension entre l'intérêt particulier de chacun des acteurs engagé dans le projet et les objectifs globaux qui sous-tendent la dynamique.

Un second axe oppose la dimension existentielle du projet, sa quête profonde de légitimité, à la nécessité d'envisager cette entreprise d'un point de vue pragmatique. Le déploiement du projet exige en effet de réaliser des choix, d'inscrire une dynamique dans un contexte spécifique, alors que bien souvent les ambitions profondes du projet nécessiteraient une réflexion *in absentia*, capable de se dégager des contraintes temporelles ou contextuelles.

Le pilotage du projet exige de naviguer dans cet espace gouverné par des forces contradictoires et nécessite de trouver un équilibre, toujours menacé par la domination hégémonique de l'un des points cardinaux représentés sur cette rose des vents.

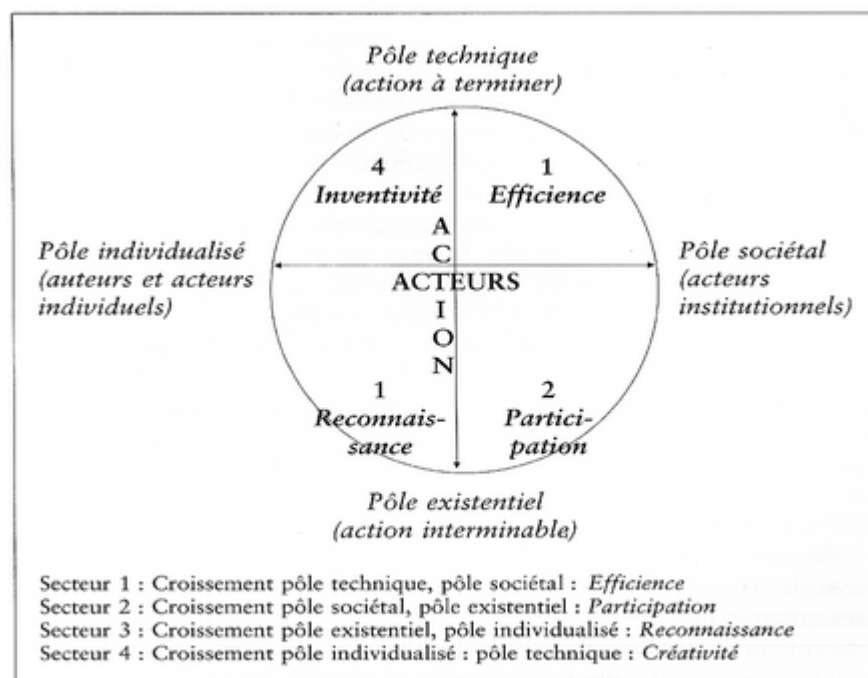


Figure 21: La rose des vents de J.P. Boutinet (2010, 149)

Le projet francophone doit lui aussi naviguer dans cet espace complexe. Le premier axe témoigne du rôle spécifique des intervenants. Qu'ils soient chefs d'État ou de gouvernement, les représentants politiques qui se succèdent à la tribune

officielle sont dans le même temps des responsables de très haut rang à la tête de nations aux intérêts spécifiques, et des leaders engagés dans une action multilatérale dont ils sont censés favoriser l'efficacité. Chacun des acteurs du projet est donc influencé entre un pôle individualisé où domine l'intérêt spécifique, mais indépassable de chaque État, et un pôle sociétal qui justifie le rassemblement politique d'une communauté d'acteurs. Il revient au Secrétaire Général et à ses équipes de réaliser la patiente négociation qui permettra au projet de progresser sur l'axe ainsi tendu entre l'individuel et le collectif.

Une même tension habite le second axe. Le projet francophone est aiguillé par une ambition philosophique, à travers laquelle il s'emploie à favoriser la paix et le développement économique, objectifs de long terme qu'il est délicat de penser dans une chronologie toujours soumise aux aléas de l'Histoire et aux soubresauts contextuels. Pour autant, il n'existe de projet que si une dynamique spécifique peut-être engagée, objet d'un cahier des charges précis, dans le cadre défini d'un contexte d'opportunités. Le projet francophone doit donc se décliner en micro-objectifs de court et moyen termes afin de répondre à cette double exigence de pragmatisme et d'ambition humaniste. Double orientation qu'il est complexe de concilier. Il n'existe donc de projet que si un cadre spécifique permet de juguler ces forces contradictoires et de dessiner des perspectives, malgré la menace d'un écartèlement toujours possible. Or, seul le cadre de la gouvernance peut autoriser ce travail de conciliation et dessiner l'espace dans lequel il devient envisageable de penser le projet.

Pour ce faire, la gouvernance francophone doit parvenir à articuler quatre pôles spécifiques, en liaison avec les axes précédemment définis, définissant ainsi un cahier des charges particulièrement complexe, dont nous tâcherons d'observer comment il est mis en œuvre à travers l'espace du discours francophone :

- La gouvernance doit permettre à chaque État de se positionner comme acteur individuel, qui trouvera un intérêt spécifique à s'impliquer dans la démarche francophone ;

- elle doit s'adresser à une communauté d'acteurs dont le regroupement apparaît signifiant et légitime ;
- elle doit structurer une action construite, inscrite dans un environnement pragmatique ;
- elle doit mettre en perspective des ambitions qui légitiment le bien-fondé d'une démarche et qu'il convient toutefois, perpétuellement de justifier à travers le discours.

À propos de ce dernier point, Jean Paul Narcy-Combes (2005) illustre l'idée selon laquelle le langage et la technique sont tous deux issus de la faculté humaine à produire des idées et à les combiner entre elles. Réinvestissant la réflexion de Martinet, il indique que la langue n'est pas nécessaire à la pensée mais qu'elle s'est développée afin de répondre aux besoins de communication auxquels l'homme est confronté.

De plus, Martinet estime que si le langage nous structure ou structure la façon dont notre pensée peut s'organiser, dans son fonctionnement quotidien, il est déterminé par le besoin de communiquer. En quelque sorte, il serait possible d'avancer que nous naissons avec un cerveau qui est adapté pour le fonctionnement langagier, mais que pour chacun, ce fonctionnement sera le produit des interactions sociales (Narcy-Combes, 2005, 26-27)

C'est ici la notion de besoin qui nous apparaît particulièrement utile à réinvestir dans le cadre de notre travail. La langue apparaît comme une réponse à un environnement social dans lequel elle se déploie. Elle est liée à des besoins qui ne sont pas immanents mais relatifs, car soumis à un environnement et à des interactions entre les individus qui composent cet environnement. La communauté francophone, lorsqu'elle choisit de se réunir dans le contexte politique de la Francophonie, mobilise donc un environnement original qui positionne une langue spécifique, le français, comme un outil de communication nécessaire. Ce faisant, la communauté francophone charge cette langue d'une responsabilité et engage une

relation de pouvoir à travers laquelle l'assemblée réunie se pose comme commanditaire d'une action à entreprendre à travers cette langue.

On tente de démontrer à travers cette réflexion la liaison évidente qui nous paraît exister entre une discipline comme les sciences du langage et l'ingénierie de la formation. La prééminence du contenu sur la forme engage l'activité humaine dans un processus où le besoin est préalable à l'agir. Dans ce contexte, le langage est un outil qui permet de structurer le paradigme à travers lequel P. Boutinet déploie la notion de projet. Sujet, objet, rejet, trajet, surjet sont aussi des catégories qui doivent être pensées dans et par le langage. Toutes ces étapes conceptuelles à travers lesquelles se déploie l'agir du projet sont des opérations qui engagent le langage parce qu'elles impliquent les besoins communicationnels de la mise en œuvre du projet.

Dans le contexte propre à la didactique et que nous réinvestissons ici à la suite de notre propos, J.P. Narcy-Combes indique que :

Même si les savoirs sont structurés par le langage ou par la langue, en situation de savoir institutionnalisé, ces savoirs, les besoins institutionnalisés et le contexte dans lesquels ils sont vécus, priment sur le langage et en déterminent l'usage. Pour accomplir ces tâches sociales, il convient de négocier du sens suivant les conventions d'une communauté donnée (ce qui relève de la pragmatique) (ibid.)

Notre travail est au cœur de ce processus de négociation puisqu'il consiste à analyser les interactions entre des discours dans lesquels sont exprimés une volonté d'agir et la dynamique-projet commune qui se dégage progressivement, qui s'exprime à travers le texte de la déclaration finale et qui permet de projeter une action concrète mise en œuvre au terme des débats. L'identification des besoins sert de déclencheur à la parole institutionnelle et ouvre le cadre de faisabilité à travers lequel la négociation peut être conduite. Le discours occupe donc une position complexe et singulière. Il est tout à la fois la prise de parole originale de chaque pays membre qui autorise l'expression d'un besoin, et l'outil d'une négociation qui permet la décantation du projet d'une communauté, structuré à partir de l'expression de besoins collectifs.

On observe donc comment les sciences du langage et l'ingénierie de la formation sont finement articulées, et comment les concepts en jeu dans chaque champ peuvent grandement bénéficier de leurs apports mutuels.

Jusqu'à présent nous avons donc rapproché les concepts de francophonie, de discours et de projet afin de valider l'articulation des notions de discours francophone et de projet francophone. L'étude en diachronie et en synchronie des évolutions historiques de la Francophonie a aussi permis de témoigner de la progressive évolution d'un concept politique multilatéral, dont la nature a profondément évolué depuis le premier sommet, en 1986. L'objet de notre étude consiste à présent à caractériser précisément le projet dont nous avons postulé l'existence dans ce travail. Pour ce faire, et en mobilisant les discours prononcés à l'occasion des sommets de Bucarest (2006) et de Québec (2008), nous structurerons notre réflexion à travers quatre axes que nous jugeons constitutifs du projet francophone.

Chapitre 3 : Caractérisation du projet francophone

1. Quatre axes de déploiement du projet

S'interroger sur le projet francophone peut ouvrir l'espace de la réflexion sur un segment très étendu d'activités publiques ou institutionnelles. L'élaboration de politiques économiques ou fiscales, l'appui au développement par la coopération éducative, le lobbying international via des alliances politiques, sont quelques exemples des multiples formes de projets possibles. Pour autant, il ne peut pas exister de projet sans un cadre structuré et un processus de négociations multilatérales susceptibles de définir des orientations de long terme et d'apporter une véritable légitimité aux actions qu'une collectivité politique comme l'OIF souhaite engager.

Afin d'envisager une lecture globale du projet francophone et d'étudier ses intentions profondes, il convient de prendre en considération au moins trois types d'enjeux distincts, que J.M. Klinkenberg (2000) met en perspective :

- Le projet francophone repose sur des enjeux sociaux puisqu'à travers la langue se tissent des relations de pouvoir. Le projet, à travers les objectifs qu'il poursuit et la méthodologie dont il relève, associe ou isole des populations et des composantes de la société qui trouvent donc un intérêt à adhérer à sa dynamique. Le terme intérêt doit ici être considéré au sens plein puisque la dimension pragmatique du projet entraîne à son égard une curiosité intellectuelle susceptible de favoriser une adhésion. On peut certainement faire un lien entre le faible intérêt de la population française envers le projet francophone et l'absence de lisibilité pragmatique que les Français peuvent aujourd'hui ressentir à son égard. La dimension sociale du projet implique avant tout sa capacité à mobiliser le public qu'il s'est donné pour cible.
- Le projet francophone repose sur des enjeux économiques. À l'heure où l'information tend à devenir une matière première dans un univers de plus en plus marqué par l'immatériel, la langue représente une ressource économique et stratégique. Le projet doit nécessairement s'adapter à ce nouvel

environnement dans lequel la langue et les instruments pour la manipuler prennent une importance considérable. La langue est par exemple un outil qui permet de penser les normes et de codifier les procédures. Elle engage donc des rapports de force puissants entre les partenaires associés dans une même entreprise. Tout projet se heurte généralement à d'autres dynamiques, menées par d'autres acteurs, qui s'emploient elles aussi à remporter la bataille du sens des mots et des choses (cf. *supra* p.96). Le projet francophone peut dans cette perspective rentrer en complémentarité ou en opposition avec les projets d'autres acteurs multilatéraux. Dans son élaboration interne et sa capacité de pilotage, le projet d'une institution comme l'OIF joue donc un rôle essentiel dans la définition des rapports de force contemporains.

- Enfin, la langue est directement liée à *d'importants problèmes de qualité de vie et de sécurité* (Klinkenberg, 2000, 154). Le projet linguistique sous-tend la création d'un environnement perçu comme générateur d'un mieux-vivre. Il s'adresse à des populations qui, à travers la langue doivent parvenir plus facilement à vivre ensemble et à se projeter dans une communauté d'intérêts partagés. Au-delà des enjeux de pouvoir inhérents à la pratique d'une langue se pose donc la problématique de la valeur ajoutée que doit garantir le projet, sous peine de ne pas disposer de la légitimité nécessaire à son pilotage.

J.M. Klinkenberg insiste donc sur la portée politique inhérente à la langue qui doit être considérée selon des perspectives globales et systémiques. Si la langue est un bien individuel, régie par des droits juridiques ou constitutionnels, elle est aussi une base politique qui permet de fonder l'idée d'un vivre ensemble.

L'Organisation Internationale de la Francophonie, en tentant de structurer un projet qui rassemble une communauté de pays si variée doit donc générer une valeur ajoutée et garantir à chacun de ses membres un intérêt qui, pour les populations impliquées, se décline notamment en terme de mieux-vivre. Un tel projet relève cependant d'une démarche politique d'ensemble et exige une analyse que nous conduirons en explorant quatre axes spécifiques. Ces quatre axes nous

sont apparus susceptibles de fournir un prisme de réflexion assez large pour penser le projet francophone dans sa globalité. À travers les quatre enjeux ainsi identifiés, nous chercherons à caractériser le projet francophone contemporain et à analyser les champs dans lesquels il peut se déployer. Les prochaines pages de notre étude s'emploient à justifier de nos choix. Dans un second temps (cf. [infra](#) p.158), nous serons alors en mesure d'étudier comment ces enjeux structurent les discours prononcés à la tribune francophone.

Ainsi, quatre enjeux nous paraissent caractériser l'émergence du projet francophone au cours de la période couverte par les sommets de Bucarest et de Québec :

- l'enjeu de la gouvernance
- la définition d'une citoyenneté francophone spécifique
- les opportunités offertes par les nouvelles technologies
- l'affirmation d'un destin collectif malgré le constat d'une hétérogénéité assumée.

1.1 L'enjeu de la gouvernance

Dans son discours officiel, la Francophonie fait mention de sa réorganisation, de ses réformes, de sa restructuration. Son projet paraît avant tout celui de sa gouvernance. Ainsi, lorsqu'Abdou Diouf présente son rapport de Secrétaire Général de la Francophonie, et qu'il témoigne de la portée concrète de son mandat, il ouvre son propos sur les changements institutionnels qui constituent l'une des pierres angulaires de son bilan:

« Changement institutionnels, tout d'abord. Nous nous sommes, en effet, attachés durant ce biennium, à donner toute sa portée à la volonté d'unité exprimée par la Charte renouvelée

d'Antananarivo et à engager l'organisation dans la voie de la modernisation administrative et financière que vous souhaitez »¹⁴.

Les références aux textes légalistes de la Francophonie, inscrivent l'histoire de son projet dans un parcours interne et administratif complexe, qui pourrait limiter son impact. Le propos francophone apparaît alors étrangement autocentré, préoccupé de son fonctionnement et de son mécanisme internes. Une telle préoccupation peut apparaître en décalage avec les ambitions universalistes et pragmatiques à propos desquelles la Francophonie revendique une légitimité.

Pour autant, cet enjeu doit aussi être abordé d'une autre manière, car la transformation institutionnelle de la Francophonie demeure représentative de son profond désir de mutation. En faisant évoluer le cadre administratif à travers lequel elle se déploie, l'OIF se dote de nouveaux outils, de nouvelles stratégies et de nouvelles modalités de fonctionnement. Il apparaît donc important de rendre compte des raisons de ce redéploiement du projet institutionnel dans l'espace des discours politiques.

Nous considérons ici l'hypothèse que le projet institutionnel recouvre un très fort enjeu opérationnel : la Francophonie a connu dans la première décennie du XXI^e siècle une période de mue. Au terme de trente années où il lui a fallu convaincre la communauté internationale de sa légitimité à exprimer des positions politiques, l'OIF cherche à se doter des outils qui lui permettent de revendiquer un impact. Le dire francophone est programmatique d'une action devenue possible, mais qui impose un redéploiement structurel.

Jean Charest, dans son allocution à la séance solennelle inaugurale du sommet de Québec indique : *C'est la parole qui nous unit. Faisons en sorte que ce soit aussi le geste* [Qué-03]¹⁵. Ce faisant, il témoigne de la problématique essentielle

¹⁴XII^{ème} conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, Rapport du Secrétaire général de la Francophonie au sommet de Bucarest, Discours de son excellence Monsieur Abdou Diouf, Québec (Canada), 17-19 octobre 2008, p.163.

¹⁵ Rappel : cette mention permet de se référer aux discours, présentés dans nos annexes, et dont deux tables (annexes 1 et 2, p. 4-8) établissent la nomenclature.

de la Francophonie : comment transformer un verbe volontaire en puissance d'action ?

1.2 La francophonie comme espace de citoyenneté

L'étude des problématiques francophones nous engage par ailleurs à considérer des aspects de politique intérieure et donc à examiner le lien qui au sein de chaque État, permet d'articuler politique extérieure et politiques publiques. Les conséquences sociales et éducatives d'une politique linguistique apparaissent en effet particulièrement importantes à envisager. On touche là l'une des difficultés, qui, si elle n'est pas sérieusement prise en considération, menace grandement la lisibilité multilatérale de l'action francophone. Si la Francophonie institutionnelle en vient, à travers son discours, à promouvoir certains modèles de citoyenneté, elle constitue aussi, au sein de chaque État, une matière première politique que chacun d'entre eux doit traiter avec attention.

L'article 1 de la Charte de la Francophonie proclame :

*La Francophonie, consciente des liens que crée entre ses membres le partage de la langue française et des valeurs universelles, et souhaitant les utiliser au service de la paix, de la coopération, de la solidarité et du développement durable, a pour objectifs d'aider : à l'instauration et au développement de la démocratie, à la prévention, à la gestion et au règlement des conflits et au soutien à l'État de droit et aux droits de l'Homme ; à l'intensification du dialogue des cultures et des civilisations ; au rapprochement des peuples par leur connaissance mutuelle ; au renforcement de leur solidarité par des actions de coopération multilatérale en vue de favoriser l'essor de leur économie ; à la promotion de l'éducation et de la formation. [...]*¹⁶

Ce projet institutionnel repose sur des valeurs qui engagent les pays membres de l'organisation dans une entreprise solidaire dont le français serait la clef de voûte puisqu'il représente le dénominateur d'une communauté mondiale favorisant l'intercompréhension entre des hommes et des femmes des cinq

¹⁶ Cf. http://www.francophonie.org/IMG/pdf/charte_francophonie.pdf

continents. Derrière cette représentation quelque peu utopique dont il conviendra de cerner précisément les contours, se pose pour chaque État l'impératif d'accepter un socle de valeurs communes. Mais comment adhérer à un projet stratégique multilatéral qui implique une telle éthique, lorsque sur un plan interne à chacun des pays membres, des débats de fond, ou simplement une réalité contextuelle, relativisent les schémas de pensée sous-jacents ? Raymond Aron (1962) démontre en la matière que si le multilatéralisme, perçu comme un projet politique visant à encourager la coopération et à accroître l'interdépendance entre les États, est un mécanisme imparfait de régulation des relations interétatiques, il permet néanmoins aux gouvernements qui y inscrivent leur action d'agir avec pragmatisme au service de valeurs qui leur apparaissent essentielles.

Il convient de s'interroger plus précisément sur les éléments de sens engagés car le multiculturalisme renvoie à un concept polyphonique dont il faut délimiter les frontières sémantiques vis-à-vis d'autres notions que nous mobilisons régulièrement dans notre étude, comme l'universalisme.

Michael Walzer (1989) a distingué deux genres d'universalisme, considérant tout à la fois un *universalisme de surplomb* qui rassemble par exemple toutes les revendications du droit dans la même justice et ce qu'il appelle un *universalisme réitératif*, qu'il privilégie, et dont le principe serait la capacité des définitions du droit à rivaliser et à communiquer dans un processus de reconnaissance mutuelle.

Alain Badiou (1998), lui aussi a distingué ce qui peut relever d'un humanisme véritable de l'égalité par exemple qui efface ou supprime les différences anthropologiques ou sociales (juif/grec; homme/femme; ...) et le simulacre contemporain de l'universalisme, conditionné au marché mondial libéral, qui repose non pas sur l'égalité mais sur l'équivalence et qui intègre dans son homogénéité formelle la reproduction permanente d'identités rivales.

À travers ces distinctions, on perçoit les lignes de faille qui structurent le concept d'universalisme, l'écartelant entre l'un et le multiple, entre l'unité et la multiplicité. Ces distinctions permettent de rappeler la conception historique de

Herder¹⁷ pour lequel l'unité n'existe que comme la cause absente de la multiplicité harmonieuse des cultures. En cela, la Francophonie est peut-être une façon résolument contemporaine de reconfigurer le cadre de l'universalisme, introduisant dans le même mouvement de pensée l'unité et la multiplicité, cherchant à fonder la première à travers la conciliation assumée des richesses apportées par la seconde.

Le multiculturalisme apporte des compléments sémantiques intéressants puisque le terme désigne la coexistence dans un même ensemble de diverses cultures, ethniques ou religieuses. Il est aussi susceptible de définir les politiques volontaristes qui s'emploient à assurer un statut égal aux membres des cultures qui composent une société de référence, et éventuellement de favoriser l'expression de leurs particularités.

On perçoit donc en matière de francophonie comment ces concepts peuvent fonctionner en articulation les uns avec les autres puisque les États rassemblés dans le cadre des sommets internationaux ont bien pour mission d'esquisser les pistes d'un projet du vivre ensemble qui reconnaisse les particularités de chacune des composantes d'une communauté très hétérogène mais dont la langue française peut s'employer à constituer le ferment d'une coexistence.

Pour autant, si l'implication des partenaires francophones dans un tel projet nécessite un engagement de chaque pays sur la scène internationale, cet engagement peut rapidement rentrer en contradiction avec le pilotage d'une politique nationale, autour d'enjeux potentiellement très forts, d'accueil des populations émigrées par exemple. À cet égard, la prise de parole des représentants nationaux n'est pas anodine et il est intéressant d'observer comment, durant les sommets internationaux, se manifestent des positions officielles. Contribuer à la formalisation d'un projet francophone, y adhérer verbalement, c'est aussi prendre le risque d'être pris à partie sur une cohérence globale de l'action politique, qui

¹⁷ Par exemple dans son *Traité sur l'origine des langues* (1771), consultable dans la traduction de L. Duvoy, Paris Allia 2010.

articule la définition des politiques publiques d'un État à son action extérieure. Le projet francophone articule très subtilement les strates opérationnelles et politiques. Ces deux strates sont interdépendantes et engagent l'intervenant qui choisit de s'impliquer dans la définition d'un projet multilatéral.

Plus encore, les individus qui composent les États francophones, représentent aussi des entités autonomes, susceptibles de former des réseaux. Ces réseaux peuvent à leur tour bénéficier des nouvelles technologies et de l'usage d'une langue commune pour s'ouvrir à un espace libéré de ses habituelles frontières politiques. Le Printemps arabe tunisien, éclos en décembre 2010, a démontré, en rayonnant sur d'autres pays du Maghreb et du golfe persique comme la Libye, Le Yémen, la Syrie et Bahreïn tout au long de l'année 2011, que les consciences individuelles étaient en mesure de regrouper leurs forces et de remettre profondément en cause certaines représentations nationales lorsqu'elles étaient jugées caduques. Les migrations, les progrès en matière d'éducation, la constitution de réseaux sociaux via les nouvelles technologies, favorisent les rapprochements inédits et les débats à travers lesquels les schémas de pensée dominants sont relativisés et remis en cause. De nouveaux dialogues sont engagés, à travers lesquels la Francophonie enrichit profondément les projets qu'elle est susceptible de mettre en œuvre. Dans ces nouveaux réseaux qui se constituent, le français est une langue parmi d'autres, mais qui, dans le contexte francophone, permet de fédérer des communautés sur la base d'une reconnaissance culturelle mutuelle. La Francophonie, ce faisant, a l'opportunité d'interpeller des citoyens singuliers qui maîtrisent, selon des répertoires qui leur sont propres, des langues qu'ils ont approchées et dont ils peuvent faire l'usage. G. Zarate définit le cadre conceptuel dans lequel nous nous positionnons comme celui d'un

répertoire plurilingue et d'une pluralité de langues et de supports contribuant à l'élaboration et à la transmission de connaissances / compétences pour la contribution d'identités sociales (Zarate, 2009, 127)

De fait, dans notre réflexion, la question du plurilinguisme apparaît centrale et nous pousse à envisager le projet francophone comme objet de recherche

identitaire. Au-delà des vœux pieux formulés au sein des agences internationales, et de l'écho plus ou moins positif, auxquels ces desiderata peuvent prétendre auprès des autorités publiques des États membres, de nouveaux réseaux se mettent en place et parviennent à exercer une influence. Le plurilinguisme devient une opportunité, pour des consciences de plus en plus individuelles, de travailler à l'émergence de projets communs. En analysant les discours de la Francophonie prononcés lors de ces instances très politiques que constituent les sommets, il est envisageable d'observer quel crédit les autorités publiques accordent aux citoyens francophones dans la définition des projets dont ils sont les commanditaires. De Bucarest (2006) à Québec (2008), et jusqu'au sommet de Dakar (2014), l'accélération soudaine de l'Histoire nous permet d'observer comment une pensée politique est contrainte d'évoluer rapidement en bénéficiant de la base politique formée par les citoyens de l'espace francophone.

1.3 La francophonie comme espace associé aux nouvelles technologies

Tous les pays sont aujourd'hui impliqués dans un changement technologique radical qui modifie profondément les rapports entre la langue et le citoyen. La mutualisation des ressources numériques, la mise en réseau des dispositifs, l'enseignement à distance renouvellent les perspectives de développement et de coopération entre le Nord et le Sud. Des opérateurs comme l'Agence Universitaire de la Francophonie, opérateur privilégié de l'OIF en matière de développement et d'éducation supérieure, sont aujourd'hui en mesure de mailler un réseau très dense d'acteurs universitaires, et d'ouvrir auprès d'une population de plus en plus nombreuse, des formations de plus en plus pointues. Ainsi, un programme de formation ouverte et à distance permet à l'AUF de proposer 80 formations (6 diplômes universitaires en médecine, 13 formations de niveau licence 3, 16 de niveau Master 1 et 45 de niveau Master 2) aux étudiants des universités membres. Plus significatif, si 41 de ces formations sont déployées par des universités

européennes, 39 le sont par des pays du Sud, notamment le Burkina Faso, le Cameroun, l’Egypte, Madagascar, le Maroc, le Sénégal, la Tunisie et le Vietnam.

De tels phénomènes modifient profondément les rapports de force entre les États francophones et permettent d’envisager de nouvelles pratiques de coopération. À côté d’une traditionnelle coopération Nord Sud, peuvent se développer des projets Sud-Sud, voire Sud-Nord.

Ces pratiques sont rendues possibles par le déploiement des nouvelles technologies. Pour autant, l’outil technologique, s’il favorise une ingénierie du projet originale, ne peut en aucune mesure se substituer à elle. Il existe donc là un intéressant champ de réflexion, qu’il est possible d’analyser à travers les interventions prononcées à l’occasion des sommets de la Francophonie. Les nouvelles technologies parviennent-elles à renforcer la dynamique francophone en lui offrant des perspectives ou ne constituent-elles que des écrans de fumée derrière lesquelles on tente de dissimuler l’absence de projet ? L’analyse attentive du discours officiel nous permettra, de sommet en sommet, d’observer les évolutions à ce propos.

Dans une telle perspective, il n’est pas anodin que le sommet de Bucarest ait été consacré aux nouvelles technologies de l’information dans l’éducation. Le paradigme *nouvelles technologies de l’information* est opérationnalisé grâce au complément *dans l’éducation*. Le projet prend ainsi une dimension stratégique et non plus seulement technique. Il intègre une visée programmatique qui recentre la Francophonie institutionnelle sur les enjeux du développement. Les nouvelles technologies, ainsi considérées, ne sont plus un simple outil, mais un levier d’action proposé à la sphère politique.

Ainsi, notre projet d’étude est révélateur : les sommets sur lesquels nous travaillons permettent de préciser l’articulation entre le projet francophone et les nouvelles technologies. L’analyse du discours peut nous permettre d’observer la maturation du projet sous-jacent, de dénoncer ses carences et ses limites, mais aussi d’observer ses cohérences et sa progression.

1.4 L'affirmation d'un projet collectif

Ce début de siècle témoigne des enjeux associés aux politiques culturelles et linguistiques. Chaque grand pays dispose de réseaux d'influence à travers lesquels il tente d'organiser la promotion et la diffusion de valeurs qu'il reconnaît comme identitaires. De multiples lectures sont envisageables qui viennent motiver ce besoin d'affirmer une identité nationale dans un contexte global. Sur un plan pragmatique, la médiatisation de l'image positive d'un État est susceptible de renforcer des positionnements politiques, idéologiques et économiques. Sur un plan peut-être plus philosophique, cette utilisation de la langue et de la culture valorisent une identité nationale, l'idée qu'une nation spécifique apporte une valeur ajoutée à la communauté internationale. Dans cette perspective, et pour ne donner que quelques exemples, les instituts Goethe allemands ou espagnols Cervantès, l'Institut Français, les centres culturels chinois Confucius ou coréens Sejong, le British Council participent à cette compétition du smart power (cf. [infra](#) p.208) devenue un éminent enjeu politique.

Dans le sillage de Charles Taylor, nous pouvons enfin insister sur *le Malaise de la modernité* (2002) qui traverse l'ensemble du monde contemporain et qui exige la réinscription de l'individu dans de nouvelles communautés culturelles, accordant à la langue de grandes responsabilités dans la définition d'un nouvel ordre mondial qui repose sur la reconnaissance des différences.

La langue française est un acteur important dans ce panorama mondial. Une véritable tectonique est en œuvre à travers laquelle se mettent en place partenariats et rivalités. L'anglais est aujourd'hui reconnu comme *lingua franca*, mais le paysage linguistique mondial est en constante recomposition et de nombreux facteurs viennent perturber les fragiles équilibres qui se dessinent. Évolution du statut des États dont certains, comme la Chine, (re)deviennent des superpuissances, phénomènes de diasporas, déplacements contraints de populations, développement

des communautés allophones dans certains pays : la langue devient un enjeu primordial de stabilité politique qui exige de chaque État une réflexion spécifique.

La Francophonie dessine dans ce contexte un espace original de concertation puisque si certains pays, au premier rang desquels la France, peuvent prétendre mener une forte action bilatérale, la communauté des pays membres de la Francophonie a l'opportunité d'utiliser le levier linguistique afin de déployer des politiques multilatérales. Ces dynamiques intègrent ce que M. Foucher appelle des *glottopolitiques régionales mouvantes* (2011, 212) à travers lesquelles chaque État déploie sa politique d'influence, selon un périmètre géographique plus ou moins étendu.

Dans une telle perspective, l'élaboration d'un projet francophone dans une enceinte multilatérale représente pour de nombreux pays l'opportunité d'exercer une influence. Les discours institutionnels sont aussi des entreprises rhétoriques à travers lesquels ces pays tentent de défendre des intérêts, souvent contradictoires, dont il convient de faire converger les intentions. Ces discours déploient de multiples stratégies condamnées à gagner en synergie dans un monde globalisé où les États sont condamnés au silence s'ils ne parviennent pas à se regrouper. Le projet francophone se caractérise donc par une profonde ambiguïté : il est bien souvent devenu un calcul d'opportunités. Un tel calcul impose cependant l'idée d'un dessein commun, d'un projet collectif dont chaque État membre affirme le bien fondé. Si le projet apparaît régulièrement à la dérive, englué dans un discours purement formel, il profite aussi des espaces ouverts de concertation et de négociation pour dessiner des perspectives et renforcer sa légitimité.

2. Des enjeux interdépendants

Les quatre axes précédemment mentionnés nous paraissent donc représenter des lignes de force qui émergent dans le discours francophone et qui sont susceptibles de caractériser le projet politique autour duquel se rassemble une communauté d'États membres. La gouvernance, la citoyenneté, les nouvelles technologies et l'affirmation d'un destin collectif s'articulent les uns aux autres et permettent la définition d'un projet original et contemporain, tel que nous tentons de le définir. Nous allons à présent étudier précisément chacun de ces axes en observant, à travers l'analyse des discours prononcés à l'occasion des sommets de Bucarest (2006) et de Québec (2008) de quelle manière ils parviennent à initier des dynamiques collaboratives concrètes qui autorisent le passage du dire au faire, engageant un ensemble de pays sur la voie d'un véritable partenariat.

Toutefois, avant de porter successivement notre regard sur les quatre angles d'étude à travers lesquels nous cherchons à caractériser le projet francophone, il convient d'observer leur cohabitation dans l'espace du discours, et ainsi de définir les influences réciproques que ces axes peuvent exercer l'un sur l'autre. En effet, ces quatre axes sont étroitement articulés. Selon le discours, l'une des dimensions évoquées monopolise parfois le propos, ce qui témoigne d'une intention spécifique du locuteur qui perçoit la Francophonie dans le cadre d'intérêts particuliers. Le plus souvent toutefois, ces différentes dimensions du discours francophones entrent en résonnance, fonctionnent en faisceaux de sens et se nourrissent l'une l'autre pour favoriser une approche globale de la problématique. Le projet devient alors dynamique : le stratégique peut se nourrir du politique ou du technologique et ainsi témoigner d'une approche intégrée, qui favorise la cohérence de l'action.

Le statut des intervenants et la nature des discours sont dans une telle perspective particulièrement significatifs et ils peuvent nous aider à définir les grandes orientations qui sous-tendent le discours francophone. Cette hétérogénéité des statuts et des intervenants gagne à être rapprochée du discours cadre du Secrétaire Général de la Francophonie (cf. [infra](#) p.153), homme de synthèse dont

la parole doit parvenir à concilier les intérêts particuliers dans une démarche rhétorique et stratégique commune. L'étroit maillage des réseaux de sens peut alors témoigner de l'ambition moderne revendiquée par le projet francophone.

2.1 Statut des intervenants et nature des discours

Il convient de relever la profonde hétérogénéité d'un ensemble textuel présenté jusqu'ici sous le syntagme de discours de la francophonie. Les 46 discours de Bucarest et les 52 discours du sommet de Québec, présentés dans nos annexes, se caractérisent par de nombreuses spécificités qui peuvent se révéler significatives.

Nous cherchons dans les tableaux suivants à relever ces spécificités en nous employant à analyser le lien entre le type d'intervention, le pays qui s'exprime et le statut du locuteur. En effet, le terme discours recouvre un spectre sémantique diversifié (allocution, message, communication, intervention, exposé liminaire...) dont il convient de rendre compte. Par ailleurs, tous les pays n'interviennent pas à la tribune et des rapports de force se dégagent entre les différents espaces géographiques représentés. Enfin, si les sommets rassemblent les chefs d'État et de gouvernement, il est intéressant d'observer le statut réel des orateurs afin d'analyser de quelle manière chacun s'implique dans le projet francophone.

Intervention	Pays Organisation	Fonction
Discours inaugural	Roumanie	Premier Ministre
Discours	Burkina Faso	Président de la République
Discours	France	Président de la République
Discours	Laos	Ministre chargé de la Francophonie
Discours	Seychelles	Président de la République
Message	Maroc	Message du roi lu par le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération
Discours	Haïti	Premier Ministre
Discours	Canada	Premier Ministre
Discours	Unesco	Directeur Général
Discours	Union Européenne	Président de la Commission européenne
Discours	OIF	Secrétaire Général
Communication	Grèce	Ministre de l'Intérieur
Communication	Chypre	Ministre des Affaires Etrangères
Communication	Albanie	Premier Ministre
Communication	Andorre	Chef du gouvernement
Communication	Macédoine	Coordinateur national pour la Francophonie
Communication	Ghana	Ministre des Affaires Etrangères
Message	Serbie	Message du Président de la République lu par son émissaire spécial.
Communication	Ukraine	Vice-ministre des Affaires Etrangères
Message	Algérie	Message du Président de la République lu par le Ministre des Affaires Etrangères.
Message	Bulgarie	Président de la République
Message	Tunisie	Message du Président de la République lu par le Premier Ministre
Intervention	Gabon	Président de la République

Intervention	Québec	Premier Ministre
Intervention	Vietnam	Vice-présidente de la République
Intervention	Tchad	Ministre des Affaires Étrangère et de la Coopération Internationale
Intervention	Cambodge	Vice Premier Ministre du gouvernement royal
Intervention	Luxembourg	Secrétaire d'État à l'Enseignement Supérieur & de la Recherche Ministre responsable de la Francophonie
Intervention	Nouveau- Brunswick	Premier Ministre
Intervention	Mauritanie	Président du Conseil militaire pour la justice et la démocratie
Intervention	Suisse	Président de la confédération
Intervention	Moldavie	Président du Parlement
Intervention	Madagascar	Président de la République
Intervention	Sao Tomé et Principe	Président de la République
Intervention	Maurice	Premier Ministre
Intervention	Comores	Président de l'Union
Intervention	Centrafrique	Président de la République
Intervention	Congo	Ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale
Intervention	Sénégal	Président de la République
Intervention	Com. Fr. de Bel.	Ministre-Président du Gouvernement
Intervention	Sainte-Lucie	Gouverneur Général
Intervention	Albanie	Premier Ministre
Intervention	Andorre	Chef du gouvernement
Intervention	Guinée	Conseiller politique au Ministère des Affaires Etrangères
Intervention	Monaco	Prince Souverain
Allocution	OIF	Secrétaire Général

Figure 22: Intervenants au sommet de Bucarest (2006)

Intervention	Pays Organisation	Fonction
Allocution	Canada	Premier Ministre
Allocution	Québec	Premier Ministre
Message	Roumanie	Message du Président lu par le Ministre des Affaires Étrangères
Allocution	France	Président de la République
Allocution	Liban	Président de la République
Allocution	Bénin	Président de la République
Allocution	Cambodge	Roi
Allocution	Congo	Président de la République
Allocution	Union Européenne	Président de la Commission européenne
Allocution	Nations Unies	Secrétaire Général
Allocution	OIF	Secrétaire Général
Communication	Arménie	Ministre des Affaires Étrangères
Communication	Lettonie	Ambassadeur itinérant de la République
Communication	Thaïlande	Représentant spécial du Premier Ministre
Intervention	Sainte-Lucie	Gouverneure Générale
Message	Tunisie	Message du Président lu par le Premier Ministre
Intervention	Vietnam	Vice-présidente
Intervention	Moldavie	Vice-ministre des Affaires Étrangères et de l'intégration européenne
Exposé liminaire	Burkina Faso	Président
Exposé liminaire	Sénégal	Président de la République
Intervention	Madagascar	Président de la République
Intervention	Suisse	Secrétaire d'État aux Affaires Etrangères
Intervention	Laos	Ministre chargé de la Francophonie
Intervention	Luxembourg	Secrétaire d'État à la Culturel, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche Ministre chargée de la Francophonie
Intervention	Centrafrique	Président de la République
Intervention	Côte d'Ivoire	Ministre des Affaires Étrangères
Intervention	Albanie	Vice-Premier Ministre
Exposé liminaire	Monaco	Prince souverain

Exposé liminaire	Haïti	Président de la République
Intervention	Bulgarie	Représentante Personnelle du Président
Intervention	Cambodge	Roi
Intervention	Cameroun	Président de la République
Exposé liminaire	Québec	Premier Ministre
Exposé liminaire	OIF	Secrétaire Général
Intervention	Liban	Représentant personnel du Président
Intervention	Laos	Ministre chargé de la Francophonie
Intervention	Roumanie	Représentant personnel du Président
Intervention	Sainte-Lucie	Gouverneure Générale du Commonwealth
Intervention	Burundi	Ministre de la Jeunesse, des sports & de la culture
Intervention	Nouveau-Brunswick	Premier Ministre
Intervention	Andorre	Chef du gouvernement
Intervention	Macédoine	Représentant personnel du Président
Intervention	Luxembourg	Secrétaire d'État à la Culture l'Enseignement Supérieur & à la Recherche Ministre chargée de la Francophonie
Intervention	Rwanda	Ministre chargé des Affaires du Cons. des Min.
Intervention	Suisse	Secrétaire d'État aux Affaires Étrangères
Communication	République Tchèque	Vice-ministre des Affaires Étrangères
Communication	Autriche	Ambassadeur de la République d'Autriche
Communication	Chypre	Ministre de la Justice et de l'Ordre public
Communication	Géorgie	Vice-premier ministre
Communication	Slovénie	Ambassadeur, Coordinatrice nationale pour la Francophonie
Communication	Croatie	Président de la Commission Nationale pour la Francophonie
Communication	Algérie	Président de la République

Figure 23: Intervenants au sommet de Québec (2008)

Il est utile de compléter ces relevés en observant qu'entre Bucarest et Québec, l'architecture globale du plan des sommets évolue, ce que l'on peut mettre en évidence à travers le tableau de synthèse suivant :

Bucarest 2006	Québec 2008
Discours à la cérémonie solennelle d'ouverture (11 éléments)	Discours à la cérémonie solennelle d'ouverture (11 éléments)
Communications des nouveaux États membres de plein droit, associés ou observateurs (8 éléments)	Communication des nouveaux États membres associés ou observateurs (3 éléments)
Communication des invités de marque (1 élément)	Intervention Sur le rapport du Secrétaire Général de la Francophonie (4 éléments)
Interventions sur le rapport du Secrétaire Général et sur le thème du sommet (25 éléments)	Exposés liminaires et interventions sur les enjeux du sommet (9 éléments)
Discours de clôture (1 élément)	Enjeu « Environnement » (5 éléments)
	Enjeu « Langue Française » (13 éléments)
	Communication des États associés et observateurs (6 éléments)
	Communication des invités de marque (1 élément)
Total : 46 interventions	Total : 52 interventions

Figure 24: Plan détaillé des interventions prononcées à la tribune des sommets (2006 et 2008)

Si le nombre d'interventions est en relative augmentation entre Bucarest et Québec, on observe que les prises de parole sont, en 2008, beaucoup plus précisément articulées au plan de travail de la conférence. Alors que le sommet de 2006 présente

les échanges comme des réactions au rapport du Secrétaire Général, le sommet de Québec oriente bien davantage les travaux sur les enjeux spécifiques des débats. La mention de ces enjeux permet de répartir les interventions et de présenter la communauté politique rassemblée comme une organisation structurée, dont le dialogue actif est engagé dans un véritable projet institutionnel. On observe ces rapports de force dans la mention des contenus de chaque sommet. Alors que Bucarest se contente d'évoquer *les interventions sur le rapport du Secrétaire Général et sur le thème du sommet*, le plan de Québec mentionne explicitement les quatre enjeux qui motivent la réunion internationale et problématisent la réflexion cadre (*Paix, gouvernance démocratique et État de droit / Gouvernance et solidarité économiques / Environnement / Langue Française*). Si le plan de Bucarest ne permet aucunement de savoir que la réflexion du sommet porte sur le lien entre les nouvelles technologies et l'éducation, les enjeux stratégiques de Québec sont clairement indiqués et permettent de légitimer la rencontre des chefs d'État en la mettant en perspective.

De la même façon, nous pouvons remarquer que la prise de position des nouveaux États associés, membres ou observateurs, est de plus en plus finement articulée au pilotage général de la conférence. Ainsi, alors qu'en 2006 les États récemment intégrés étaient conviés à une prise de parole qui succédait à la cérémonie solennelle d'ouverture, le sommet de Québec leur donne la parole en deux temps distincts. Si, en 2008, trois États interviennent après la cérémonie solennelle, six pays prennent la parole au terme des travaux conduits au cours du sommet. Il s'agit sans conteste d'une volonté de mieux les associer aux dynamiques concrètes du projet et non pas seulement de les mettre en position institutionnelle, en les sollicitant pour commenter leur entrée dans la sphère francophone.

Ces tableaux nous engagent à réaliser une triple série de remarques qui prennent en considération la typologie des prises de parole, la diversité géographique des intervenants et le statut des orateurs. De tels tableaux nous permettent d'insister sur la très forte diversité du contexte de production des discours francophones.

2.1.1 Typologie des prises de parole

Si certaines prises de parole trouvent leur positionnement dans l'économie temporelle du sommet (*Discours à la cérémonie solennelle d'ouverture / Discours de clôture*), d'autres confèrent à leur locuteur une responsabilité spécifique. Ces intervenants sont ainsi invités à exprimer une opinion (*intervention*), à ouvrir les débats (*communication*) ou à rendre compte de travaux (*exposé*). D'autres locuteurs encore sont chargés de missions plus officielles, présentant rapport ou bilan aux participants de la conférence ou jouant un rôle spécifique à des moments clefs du sommet (allocution).

Il est intéressant de noter la richesse de la problématique associant l'oral à l'écrit, qui transparaît à travers la typologie très précise permettant de décrire les contributions des différents interlocuteurs. Certaines interventions sont désignées comme des *messages* lorsque le locuteur se fait le porte-parole d'une personnalité absente de l'enceinte. C'est par exemple le cas à Bucarest lorsque le message de Mohammed VI, Roi du Maroc, est lu par S.E.M. Mohamed Benaissa, Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération de ce pays [Buc-07].

Une courte étude statistique peut rendre compte des évolutions implicites liées à la nomenclature employée.

Nomenclature	2006	2006	2008	2008
Discours	10	22%	0	0%
Allocution	1	2%	10	19.5%
Message	5	11%	2	4%
Communication	7	15%	10	19.5%
Exposé	0	0%	6	11%
Intervention	23	50%	24	46%
	Occurrence	Pourcentage	Occurrence	Pourcentage

Figure 25: Décompte des différents types d'intervention à la tribune francophone

Trois masses peuvent être distinguées à travers cette répartition statistique :

- Environ 25 % des propos (*discours, allocution*) sont de nature purement institutionnelle et permettent de rendre compte d'une parole officielle.
- Un autre quart des interventions permet de laisser la parole à des personnalités absentes (*message*) ou qui disposent d'un statut associé (le terme *communication* est réservé aux pays observateurs ou partenaires).
- La moitié des propos sont des *exposés* ou *interventions* qui insistent sur la contribution spécifique de chaque locuteur dans la conduite des débats.

Par ailleurs, notons que le mot *discours* entre 2006 et 2008, disparaît complètement des actes des sommets, ce qui permet de renforcer le caractère dynamique des échanges. Le mot est en effet remplacé dans les actes de Québec par le terme *allocution* qui tout en conservant une dimension officielle implique l'idée d'une brièveté propice à la fluidité des débats. Enfin, dans le prolongement de ce que nous évoquions précédemment, il convient de noter que la terminologie utilisée renforce aussi la technicité du propos : le terme *exposé*, auquel est adjoint l'adjectif liminaire, permet de dénoter l'expertise des intervenants, et ainsi de mettre en scène le dialogue entre les interlocuteurs, à propos de chacun des enjeux étudiés à l'occasion du sommet de Québec.

2.1.2 Diversité géographique

D'autres tableaux peuvent nous permettre de mieux nous représenter la diversité géographique des pays qui prennent la parole au cours de ces rencontres politiques. Il apparaît dans cette perspective intéressant de mettre en regard les répartitions géographiques obtenues en relation avec la composition géographique des 77 États membres et observateurs, qui, en 2013, composent la Francophonie institutionnelle :

Afrique¹⁸	Europe	Amérique	Asie	Organisations multilatérales
16	17	5	3	4
35.5%	38%	11%	6.5%	89%

Figure 26: Répartition géographique des intervenants du sommet de Bucarest (2006)

Afrique	Europe	Amérique	Asie	Organisations multilatérales
11	21	7	8	4
21.5%	41%	14%	15.5%	8%

Figure 27: Répartition géographique des interventions du sommet de Québec (2008)

Afrique	Europe	Amérique	Asie
31	30	8	8
40%	39%	10.5%	10.5%

Figure 28: Répartition géographique des pays membres de l'OIF (2013)

Ces trois tableaux permettent principalement de réaliser les commentaires suivants :

Dans la distribution des tours de parole, on perçoit globalement une intention de mettre en adéquation le nombre d'interventions et le poids relatif des espaces

¹⁸ Hors Algérie, non membre de l'OIF, mais représentée à Bucarest

géographiques francophones. Ceci n'empêche pas toutefois une relative sous-représentation de l'Afrique et une relative surreprésentation du continent américain.

Sur la période étudiée, la seule réelle anomalie est liée aux prises de parole africaines en 2008, très nettement inférieures à la proportion d'interventions qui aurait pu apparaître légitime. Il est intéressant d'observer que l'enjeu de l'éducation, très mobilisateur et au cœur des stratégies de développement africain avait davantage permis, dans la répartition du discours en 2006, de respecter le poids réel du continent.

L'analyse géographique des tours de parole témoigne donc globalement de l'importance accordée à la dimension multilatérale de l'OIF. De telles analyses doivent être considérées dans notre approche définitoire d'un projet francophone puisque le choix des acteurs susceptibles de s'exprimer à la tribune est en partie conditionné par cet impératif politique d'une représentation consensuelle des pays de l'espace francophone. Nous observons néanmoins qu'en fonction de la thématique du sommet, et donc du projet sous-jacent, le carcan politique est susceptible de s'adapter afin de donner voix aux pays prioritairement concernés.

2.1.3 Diversité des statuts des intervenants

Sommet	Interventions hors institutions multilatérales et Algérie	Interventions prononcées par le chef de l'État ou de gouvernement	%
Bucarest	41	28	68.3%
Québec	47	24	51%

Figure 29: Nombre d'interventions prononcées par le chef de l'État ou de gouvernement¹⁹

¹⁹ Nous comptabilisons aussi la présence de « Vice-Président » ou « Vice Premier Ministre » dont la charge politique représentative apparaît assimilable.

Le tableau précédent permet de constater que les sommets de la Francophonie constituent effectivement des rencontres internationales de premier plan. Plusieurs séries de remarques peuvent être réalisées à ce propos:

- La richesse institutionnelle de la Francophonie apparaît dans la diversité des régimes qui se côtoient à la tribune officielle. Cette diversité peut apparaître très utile à la démarche politique francophone qui s'emploie à prôner l'universalité de certaines valeurs liées aux droits de l'Homme tout en assumant la diversité des cultures d'appartenance.
- Les sommets de la Francophonie rassemblent des chefs d'État ou de gouvernement dont les pays, lorsque le chef de l'État est absent, sont le plus souvent représentés par des personnalités en charge d'un portefeuille politique important.
- Si le pays n'est pas représenté par le chef de l'État ou du gouvernement, sont alors mobilisées des personnalités en relation avec les portefeuilles des Affaires Étrangères, de la Culture ou de l'Éducation. Plus rarement, les personnalités politiques présentes peuvent être associées à l'exercice de responsabilités liées à la justice, aux armées, ou à l'Intérieur. Cette diversité est révélatrice de la dimension transversale de la Francophonie institutionnelle. Chaque pays a ainsi la possibilité d'orienter sa politique francophone en fonction d'un contexte et de besoins spécifiques.
- En d'autres occasions, le chef de l'État nomme un représentant ou un ambassadeur qui témoigne d'une préoccupation spécifique du pays pour la question francophone. Un lien personnel est ainsi créé entre l'Institution et chacun des pays représentés. Ceci participe à l'établissement d'une communauté politique d'intérêts partagés.

Cette étude du statut des intervenants, lors des sommets de la Francophonie, permet d'insister sur le très haut niveau de représentation des interlocuteurs, mais aussi sur la diversité de la communauté rassemblée. La démarche politique engagée et le projet associé à cette démarche profitent d'un contexte favorable, où la recherche convergente d'intérêts peut bénéficier de la richesse d'une communauté influente et profondément diverse.

Dans ce contexte, si l'organisation des débats, à Bucarest, était dominée par des questions liées à la gouvernance, Québec a favorisé une approche plus stratégique de la Francophonie. La problématique associée au projet francophone s'enrichit nettement de cette articulation des dimensions structurelles et stratégiques et favorise une approche plus dynamique de la réflexion globale. La question de la diversité géographique des pays qui composent la Francophonie, et de la diversité des statuts des intervenants à l'œuvre dans la négociation du projet nous engagent à envisager un projet francophone nécessairement tiraillé entre des intérêts divergents. Toutefois, dans l'espace du discours, les acteurs du projet sont à la recherche de perspectives convergentes. Les orientations du projet francophone que nous venons de montrer diverses s'avèrent donc conciliables. Les axes de la gouvernance, de la citoyenneté, des nouvelles technologies et l'affirmation volontariste d'un projet collectif ouvrent ainsi une utile grille de lecture, que nous justifierons enfin par le décryptage d'un discours synthétique et programmatique, tel que peut le prononcer le Secrétaire Général de l'OIF.

2.2 Étude d'un discours spécifique : quelles articulations entre les différentes dimensions du propos francophone ?

Afin d'observer si les différentes dimensions du projet francophone entrent en résonnance, et s'ils parviennent à favoriser la cohérence d'une démarche globale, il apparaît pertinent d'observer l'exemple d'un discours cadre, prononcé devant la communauté internationale par le Secrétaire Général de l'OIF. Ce discours, hautement symbolique, est le fruit d'une tentative de synthèse et exige une attention particulière :

[...] Depuis Jomtien, en 1990, puis Dakar, en 2000, la communauté internationale a pris au sérieux le défi de l'Éducation. Du sommet du Millénaire à New York à la dernière réunion du G8 à Saint-Petersbourg, l'éducation devient enfin une grande priorité de l'agenda international. La Francophonie a toujours placé ce sujet au cœur de son action. Elle se rassemble aujourd'hui à Bucarest pour clarifier et renforcer ses interventions dans ce domaine et prendre toute sa place dans l'ensemble des efforts déployés par la communauté internationale.

Allons de l'avant, tous ensemble. Nous le devons aux enfants du monde. Il s'agit de leur avenir. De notre réussite. Pour leur donner le sourire et l'espoir, nous ne devons plus nous demander si les

objectifs de développement du millénaire sont un rêve ou une utopie. Si « l'Éducation pour tous » est à notre portée. Nous devons agir concrètement. Sur le terrain. Nous devons amplifier nos efforts, produire des résultats, atteindre les objectifs fixés.

Il a été démontré à l'occasion du Sommet mondial sur la société de l'information, à Genève et à Tunis, que les technologies de l'information sont un outil majeur au service de l'éducation. Elles ouvrent de larges horizons. Elles sont porteuses de solutions novatrices. Exploitions encore davantage ce potentiel si riche et si fascinant.

Mais n'oublions pas qu'actuellement, nos pays francophones en développement sont les plus durement touchés par la fracture numérique, ce qui les met en position de faiblesse pour bénéficier des avantages de la société de l'information. C'est à cette priorité-là que je m'attache d'abord, que notre organisation travaille, que nos États et gouvernements doivent porter leur attention. L'OIF et les opérateurs de la Francophonie sont regroupés et engagés dans ce chantier, avec tous leurs outils, leurs réseaux, leurs compétences.

Nous voulons que l'éducation serve la paix, l'égalité, la liberté. Si la Francophonie, ces dernières années, s'est développée, renforcée, renouvelée, réorganisée avec votre appui clairvoyant, n'est-ce pas avant tout pour répondre à ce besoin criant de paix, d'égalité, de liberté ? N'est-ce pas dans cette direction que notre action politique et notre coopération multilatérale concentrent leur énergie ?

A Ouagadougou, il y a deux ans, puis à New York l'an dernier, vous avez donné de précieux repères pour notre action politique. Nous avons travaillé dans ce sens à Madagascar, à Bamako, à Saint-Boniface. Nous avons, sur le terrain, agi, avec nos moyens, dans le même esprit.

C'est vrai, nous devons nous féliciter des progrès encourageants accomplis, par exemple : aux Comores, à Haïti, en Centrafrique, en République démocratique du Congo, au Togo, en Mauritanie [Buc-12].

Dans ce discours, le cheminement de la réflexion est parallèle à l'itinéraire du propos. Si l'on tente de démêler les fils de l'argumentation à travers la nomenclature que nous avons proposée (cf. [supra](#) p.128), nous parvenons à un dégager une unité lexicale et sémantique assez remarquable de chacun des paragraphes qui composent cette unité textuelle :

Paragraphe	Champ lexical / Références	Axe dominant
1	Jomtien / Dakar / Éducation Pour Tous / Sommet du Millénaire / G8 à Saint Petersburg / [la Francophonie] se rassemble aujourd'hui à Bucarest ...	Gouvernance

2	Enfants du monde / il s'agit de leur avenir / objectifs de développement du millénaire / sourire et espoir / à notre portée / Amplifier nos efforts / Produire des résultats / Atteindre les objectifs...	Citoyenneté
3	Société de l'information / technologies de l'information / outil majeur au service de l'éducation / solutions novatrices / potentiel	Axe technologique
4	Pays francophones en développement / durement touchés / met en position de faiblesse / priorité / notre organisation travaille / États et gouvernements doivent porter leur attention / regroupés et engagés / outils / réseaux / compétences	Affirmation d'un projet collectif
5	L'éducation serve la paix, l'égalité, la liberté / la Francophonie [...] s'est développée, renouvelée, réorganisée / besoin criant de paix, d'égalité, de liberté ?	Citoyenneté
6	Ouagadougou / New York / Madagascar / Bamako / Saint-Boniface	Gouvernance
7 ²⁰	Progrès encourageants / Comores / Haïti / Centrafrique / République du Congo / Togo / Mauritanie	Affirmation d'un projet collectif

Figure 30: Découpage séquentiel d'un discours du Secrétaire Général de l'OIF, [Buc-12]

Les paragraphes reposent sur une forte unité lexicale qui implique une dominante. Le discours pose ainsi des jalons qui, articulés les uns aux autres, témoignent de profondes correspondances entre les dimensions du discours francophone que nous avons mises en avant. Ces liaisons sont favorisées par des impératifs (*allons de l'avant / n'oublions pas*), le nous inclusif dont fait usage Abdou

²⁰ Les pays cités dans le paragraphe 7 représentent des terrains de l'action francophone alors que les espaces géographiques évoqués dans les paragraphes 1 et 6 font référence à des réunions ou sommets qui ont ponctué l'actualité institutionnelle de la Francophonie ou de la communauté internationale.

Diouf, ou encore l'usage de questions rhétoriques (*n'est-ce pas avant tout pour répondre à ce besoin criant de paix, d'égalité, de liberté ?*). À travers une telle ossature, le discours demeure très construit et chaque paragraphe autorise une avancée décisive du propos.

Le Secrétaire Général de l'OIF propose ainsi un discours plein, dynamique, dont les différentes problématiques se nourrissent l'une l'autre afin de générer une réflexion globale. On observe notamment comment la gouvernance joue un rôle référentiel important, auquel le propos doit régulièrement se référer pour apporter de nouvelles pièces à l'édifice.

Les quatre angles d'étude de la gouvernance, de la citoyenneté, de la technologie et de l'affirmation d'un projet collectif apparaissent dans ce discours articulés l'un à l'autre dans une démarche qui permet progressivement au Secrétaire Général de la Francophonie de rendre compte de sa vision du projet francophone. Le discours fonctionne par résonances et effets de miroir. Les différentes composantes du projet parviennent à s'éclairer réciproquement, intégrées dans une dynamique commune. Homme de synthèse, Abdou Diouf, parvient à embrasser une perspective globale et complexe, et réussit à fédérer une communauté mondiale hétérogène dont il reste compliqué de concilier les intérêts autour d'objectifs communs. Il nous apparaît donc que ces quatre axes, lorsqu'ils sont en liaison les uns avec les autres, parviennent à légitimer une démarche d'ensemble et à garantir la cohérence et l'efficacité d'une démarche projet. Dans la continuation de ce travail, nous allons donc observer successivement chacun de ces axes d'étude afin d'analyser précisément l'impact dont il peut se prévaloir dans le pilotage du projet francophone. Nous chercherons ainsi à disposer de la supervision nécessaire pour caractériser un tel projet, et définir les conditions de sa mise en œuvre.

Chapitre 4 : Francophonie et gouvernance

1. Gouvernance francophone : un discours en quête de légitimité

Les interventions prononcées à la tribune francophone témoignent des difficultés à cerner clairement le projet de l'OIF. Souvent, le discours apparaît autocentré, préoccupé par une tentative de justifier la légitimité d'un rassemblement politique. Ailleurs, la confrontation des prises de position expose d'apparentes contradictions, et entrave l'idée d'une volonté d'action concertée. Dès lors, le discours francophone n'apparaît pas toujours crédible et nombre de commentateurs insistent sur un manque de cohérence qui condamne toute perspective stratégique véritable.

Pour autant, il convient d'être plus attentif aux discours et d'observer leurs résonances. Nous émettons ici l'hypothèse que si le discours francophone travaille au bien-fondé du rassemblement de sa communauté politique, il en vient à se doter de la légitimité nécessaire au pilotage d'une action volontariste. Progressivement, à travers un discours sur la gouvernance, les pays qui composent la Francophonie s'accordent sur la définition des concepts, afin de valider les principes qui autorisent l'exercice d'une action devenue légitime.

1.1 Une perpétuelle quête définitoire

Les diverses interventions prononcées aux tribunes officielles des sommets, témoignent d'une difficulté pour définir la réalité francophone. Un vocabulaire très riche est employé, qui s'efforce de dessiner des perspectives, mais qui, ce faisant, oriente le mot vers de nombreux univers sémantiques qu'il est intéressant d'analyser.

On peut ainsi relever de multiples tentatives pour définir ce que représente la Francophonie, dont les représentations évoluent considérablement, selon les interventions :

La Francophonie peut ainsi être désignée comme un forum :

*La Thaïlande porte un grand intérêt aux activités de la Francophonie et admire son rôle vital, en tant **que forum international**, pour l'établissement et la promotion de la paix [Qué-15]*

*La Francophonie est le meilleur, voire **le seul forum** Nord-Sud [Qué-25]*

Le terme met alors en avant la capacité de la Francophonie à rassembler des États et à favoriser le dialogue et le débat entre les partenaires ainsi réunis. L'univers de référence est plutôt politique et évoque la démocratie romaine, caractérisée par une forte dimension participative. Le projet francophone, selon une telle acception, n'apparaît peut-être pas comme une priorité. La parole, avant que l'action, doit faciliter l'émergence d'un consensus, d'une harmonie politique, et favoriser la résolution de conflits internationaux. Ce terme n'oriente pas nécessairement la Francophonie institutionnelle vers une action collective, mais évoque un espace ouvert de conciliation. Cette ouverture peut d'ailleurs être relative.

Ainsi, la Francophonie peut aussi être désignée comme une enceinte :

*La Francophonie va devenir **une enceinte**, cher Abdou Diouf [...] J'aimerais que la Francophonie devienne un espace de confrontation, dans le bon sens du terme, affichant des ambitions politiques [Qué-05]*

*C'est pourquoi il est essentiel que nous puissions nous retrouver **dans des enceintes multilatérales** comme celle-ci, dans un esprit de dialogue et de respect [Qué-29]*

Davantage que le terme *forum*, le mot *enceinte* désigne un espace physiquement clos, dont l'on peut refermer les portes. La représentation associée à ce vocabulaire est toutefois significative puisqu'elle implique que lorsque les portes se rouvrent, des résultats concrets ont été atteints, si nécessaire par le combat. Le Président français, N. Sarkozy [Qué-05] n'hésite pas à encourager cette confrontation martiale des idées. On reste toutefois dans un environnement sémantique qui évoque le dialogue et le débat davantage que le projet. De telles définitions de la Francophonie ne cherchent pas à orienter la Francophonie dans le pilotage d'une action concertée.

Mais l'univers sémantique associé aux rencontres internationales de la Francophonie est plus complexe. D'autres termes sont régulièrement mobilisés :

Cette politique est animée par la ferme volonté d'inscrire durablement l'Arménie dans l'espace francophone [Qué-13]

*Le rendez-vous de Québec est une occasion propice qui nous permettra certainement d'étudier ensemble des solutions nouvelles aux grands enjeux de la Francophonie, **notre organisation commune**, qui se veut de plus en plus présente dans le monde [Qué-26]*

*De Bucarest à Québec, nous constatons avec satisfaction que dans tous les domaines d'intervention, la Francophonie se présente **toujours comme un rassemblement intergouvernemental** qui s'engage dans une coopération constructive [Qué-18]*

*C'est pourquoi **la famille francophone** doit, mieux que dans le passé, s'ouvrir à plus de création et de richesse, à des perspectives de solidarité et d'assistance mutuelle plus vastes, plus étendues [Qué-07]*

*[...] la Francophonie doit constituer une force majeure de propositions et **un pool dynamique** dans la redéfinition des relations politiques, économiques et sociales dans le monde [Qué-20]*

*L'Albanie considère que la Francophonie, en tant **que milieu par excellence** de la diversité culturelle, devra apporter une valeur ajoutée en faveur d'une consolidation ultérieure de l'éducation civique [Qué-28]*

Cette diversité sémantique témoigne d'approches distinctes de la Francophonie. Si la notion d'*espace* francophone nous positionne dans un champ géopolitique très élargi aux contours relativement imprécis, un terme comme *organisation* évoque le fonctionnement institutionnel interne d'États rassemblés selon des modalités négociées. Le *rassemblement* évoqué par Mme Nguyen Thi Dzoan revendique une dimension militante, là où la *famille* décrite par le Président du Bénin possède une résonance beaucoup plus affective. Le *pool* repositionne la Francophonie dans un univers concurrentiel, où des pays qui possèdent des objectifs communs décident de travailler ensemble afin de rationaliser leur action. Enfin, le *milieu* évoqué par le Vice-Premier Ministre de la République d'Albanie ouvre le champ francophone sur le terrain scientifique : la Francophonie est envisagée comme un environnement vivant, mouvant, propice aux expérimentations et aux hypothèses de travail.

Toutes ces tentatives pour définir la Francophonie témoignent toutefois d'une indécision fondatrice. Nous observons que le discours institutionnel est fortement

ancré dans une perspective identitaire qui témoigne de difficultés à laisser émerger un projet commun. Il semble parfois si complexe de définir la Francophonie, qu'il convient de passer par des définitions négatives :

*La Francophonie **n'est pas un club**, c'est une famille avec autant de devoirs que de droits*
[Qué-09]

Une indécision essentielle semble au cœur des discours francophones et nous voulons justifier par là le recours si fréquent aux enjeux de la gouvernance. Avant que de négocier des perspectives et des projets communs, la Francophonie s'emploie à revendiquer sa propre légitimité, base nécessaire de concertation et de négociation. L'identité francophone, aux contours parfois incertains, témoigne des diverses potentialités que les pays impliqués acceptent de lui reconnaître. En articulant cette identité à ses mécanismes institutionnels de fonctionnement, à son histoire et à ses travaux antérieurs, l'Organisation Internationale de la Francophonie parvient à se définir comme force politique et peut revendiquer les prérogatives à travers lesquelles elle légitime son action.

1.2 L'autoréférence comme source de légitimité

Le discours francophone, en quête de légitimité, s'emploie donc à déployer des stratégies qui lui permettent de revendiquer la force politique nécessaire à son action. Pour cela elle fait référence à sa propre histoire et à la succession d'étapes qui lui ont progressivement permis de se structurer. Dans une telle perspective, la problématique de la gouvernance constitue un levier idéal, car, selon une méthodologie très cartésienne, elle permet de positionner le pivot à partir duquel penser et orienter le cadre des débats. Nous relevons trois stratégies distinctes dont il convient d'analyser plus précisément les contours :

- Le recours aux textes fondateurs de la Francophonie
- L'inscription du moment politique dans une chronologie institutionnelle qui peut être révolue ou en devenir
- L'articulation institutionnelle de l'OIF à d'autres grandes institutions internationales comme l'Organisation des Nations Unies (ONU) ou l'Union Européenne (UE).

Ces stratégies permettent au discours francophone de réclamer tour à tour, une légitimité, une cohérence, et une crédibilité.

1.2.1 Le recours aux textes fondateurs de la Francophonie

Les références aux textes fondateurs sont nombreuses dans les discours prononcés par des chefs d'État et de gouvernement désireux d'inscrire leur propos dans une archéologie institutionnelle. Certains des membres de la Francophonie sont particulièrement attentifs au cadre juridique et institutionnel du sommet, et il est rare qu'une intervention politique prononcée à la tribune francophone demeure isolée d'un contexte référentiel.

L'exemple du Laos est significatif :

Notre pays note avec grande satisfaction que la Charte de la Francophonie révisée par la Conférence ministérielle d'Antananarivo, en 2005, marque une étape décisive dans le processus de la réforme décidée par Ouagadougou et a permis la mise en place d'un dispositif institutionnel qui rationalise les structures et les fonctionnements de la Francophonie à vocation multilatérale. La nomination d'un nouvel administrateur, intervenue en janvier 2006, vient confirmer la mise en œuvre de la disposition de cette charte de l'OIF réorganisée [Buc-05]

En matière de démocratie et des droits de l'Homme, afin de donner suite à la décision prise en 1999 à Moncton, un symposium international sur le bilan des politiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone a été organisé. Ce symposium nous a permis de faire le bilan des acquis et des lacunes de la nouvelle conception stratégique et politique, telle qu'elle est définie dans le chapitre 5 de la Déclaration de Bamako [...]

D'ailleurs, la Déclaration de Bamako le reconnaît en affirmant qu'il n'y a pas de mode d'organisation unique de démocratie et que le respect des principes universels [...] doi[t] s'inscrire dans les réalités et les spécificités historiques, culturelles et sociales de chaque pays...

Membre engagé de l'OIF et fidèle à sa charte, le Laos partage entièrement les valeurs communes de la démocratie et des droits de l'Homme [Qué-24]

Ces extraits font références aux grands textes fondateurs qui ont jalonné l'histoire de l'OIF. La Charte de la Francophonie est le support juridique de l'ensemble du cadre institutionnel francophone. Elle a été adoptée en 1997, lors du VII^e sommet de la Francophonie, à Hanoi, puis révisée par la XXI^e conférence ministérielle de la Francophonie à Antananarivo, en 2005. La Déclaration de Bamako, rédigée en novembre 2000 au Mali, est le texte de référence adopté lors du symposium international sur les pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone.

Elle dote la Francophonie de moyens d'action en cas de rupture de la légalité démocratique, ou de violation grave des droits de l'homme dans un de ses pays membres (déclaration de Bamako, cf. annexes p.17).

Par ailleurs, outre le texte mentionnant les modalités d'adhésion à l'OIF, adopté en 2002 à Beyrouth et amendé en 2006 à Bucarest, et la convention portant création de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique, datant de 1970, deux autres textes ont une valeur référentielle régulièrement utilisée dans les discours officiels prononcés lors des sommets :

- La déclaration de Saint Boniface qui amplifie la dimension politique de la Francophonie. Elle a été adoptée lors de la conférence ministérielle sur la prévention des conflits et la sécurité humaine en mai 2006, au Canada.
- Le cadre stratégique décennal élaboré lors du X^e sommet de la Francophonie à Ouagadougou, au Burkina Faso qui formule les orientations stratégiques et les principes directeurs de l'Organisation Internationale de la Francophonie pour la période 2005-2014.

Il est intéressant d'observer le rôle exercé par ces références dans la dynamique discursive des sommets. Les procédés stylistiques favorisent la solennité du propos qui dès lors se pose avec évidence et acquiert une valeur de vérité générale. Si l'on étudie en particulier l'allocution du ministre laotien prononcée en 2006, nous pouvons ainsi observer comment le champ sémantique administratif et institutionnel (*charte / révisée par la Conférence ministérielle / processus de la réforme / mise en place d'un dispositif*

institutionnel / rationnalise les structures / vocation multilatérale / nouvel administrateur /...) envahit le propos. Le texte est saturé par cet environnement institutionnel de référence qui, progressivement génère son propre mécanisme de fonctionnement. Le discours revêt une dimension fondatrice, dont l'écho est amplifié par les sonorités des capitales africaines mentionnées : Antananarivo, Ouagadougou. Ces noms, qui s'inscrivent de manière très sonore dans le discours viennent inscrire le propos dans une réalité géographique, tout en évoquant les jalons d'une Genèse institutionnelle.

Des structures rhétoriques solennelles articulées à une démarche de monstration un peu emphatique, officialisent la portée concrète d'un discours essentiellement auto référencé, mais qui, ce faisant, parvient à conquérir stylistiquement sa légitimité. La formule utilisée en 2008 par Soubanh Srithirath (*telle qu'elle est définie dans le chapitre 5 de la Déclaration de Bamako*) confère une réalité quasi performative au propos avancé. Le *bilan des acquis et lacunes de la nouvelle conception stratégique et politique* acquiert une portée concrète en référence à la chronologie institutionnelle de l'OIF. Le discours en vient à auto-légitimer son propos : le cadre institutionnel de référence permet de structurer un arrière-plan à dimension quasi mythologique. Le discours peut ainsi revendiquer sa pertinence et son bien-fondé.

1.2.2 L'inscription du moment politique dans une chronologie institutionnelle

La référence aux textes désignés fondateurs de la Francophonie s'accompagne d'une inscription historique du discours dans le calendrier événementiel, assez nourri, des rencontres internationales. Cette seconde source auto référentielle favorise d'étroites articulations qui, de sommet en sommet, dessinent des lignes de force et témoignent d'une continuité du propos. Alors que l'inscription mythologique des textes fondateurs s'emploie à légitimer la parole francophone, l'inscription dans une historicité lui permet de revendiquer une cohérence, de rappeler que progressivement, les maillons du propos mis en œuvre forment la chaîne d'un discours évolutif et construit. Ainsi, certaines allocutions font référence à un calendrier passé ou à venir, mais

s'efforcent d'articuler le moment de l'énonciation avec une histoire francophone perçue dans son déroulé historique :

Ceci dit, je suis aussi heureux de rappeler qu'au X^e sommet de la Francophonie, tenu à Ouagadougou en 2004, dont le thème fut « la Francophonie, espace solidaire pour un développement durable », une déclaration relative au développement durable a été adoptée. Et je pense que notre présent sommet a très bien fait d'avoir pour thème les technologies de l'information dans l'éducation, ce qui constitue la suite de la Déclaration de Ouagadougou, laquelle parle de « développement social équitable qui prend appui sur l'éducation et la formation » [Buc-28]

Un tel extrait est significatif dans la mesure où il témoigne de l'attention portée à l'enchaînement historique des sommets et s'emploie à démontrer la cohérence du discours. Le propos du Vice-Premier ministre du Gouvernement royal du Cambodge, que nous venons de citer, est construit en deux temps, qui fonctionnent selon un étroit parallélisme :

Références au sommet de 2004	Références au sommet de 2006
X ^e sommet de la Francophonie	Notre présent sommet
Dont le thème fut la Francophonie, espace solidaire pour un développement durable	Avoir pour thème les technologies de l'information dans l'éducation
Une déclaration relative au développement durable a été adoptée	Ce qui constitue la suite de la Déclaration de Ouagadougou
Laquelle parle de « développement social équitable qui prend appui sur l'éducation et la formation ».	

Figure 31: Continuité de l'action francophone entre les sommets de 2004 et de 2006

Le discours est structuré en différents temps, qui jouant sur des effets de miroir entre les sommets de 2004 et de 2006, se répondent avec précision jusqu'à laisser émerger une conclusion synthétique. Dans cette dernière partie du propos, les thématiques des deux sommets se rejoignent et se complètent. La citation du texte institutionnel confère une dimension d'évidence à ce qui ne constituait encore qu'une articulation historique entre deux sommets. Les enjeux de 2004 et de 2006, le

développement durable et les nouvelles technologies de l'information dans l'éducation, sont ainsi reliés selon une perspective rendue nécessaire qui témoignerait de la cohérence profonde du propos francophone.

Cet aspect du discours institutionnel est récurrent et témoigne d'une attention politique à l'égard du devenir de la Francophonie. Les intervenants officiels sont à la recherche d'orientations qui se dessinent, d'axes qui structurent du sens. Là où certains seraient tentés d'évoquer l'exercice de style, nous formulons toutefois l'hypothèse que cette rhétorique constitue avant tout une opportunité politique de poser des exigences, de contribuer au dessin d'une feuille de route, engageant la collectivité francophone dans le sens d'un véritable projet. Nous approfondirons (cf. [infra](#) p.278) cette réflexion en observant comment les discours permettent de positionner les acteurs du projet les uns par rapport aux autres, ce qui constitue l'une des conditions nécessaires à l'émergence d'une dynamique de l'action.

Nuançons d'ores et déjà ce point toutefois : il est aussi vrai que l'inscription dans une temporalité n'est pas exempte de tentations politiques partisans, qui échappent au projet francophone *stricto sensu*. Ainsi, l'inscription dans une temporalité événementielle représente aussi pour un pays l'opportunité d'évoquer un sommet ou une réunion internationale qui s'est déroulée sur son territoire. L'objectif consiste souvent alors à souligner les apports de cette rencontre et de revendiquer une expertise spécifique resserrée autour d'un environnement national.

Les références calendaires sont parfois prospectives :

« Comme vous le savez, la CMF, à Antananarivo, a décidé de tenir la 23^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie à Vientiane en 2007 » [Buc-05]

Le Ministre laotien chargé de la Francophonie évoque ici la Conférence Ministérielle Francophone (CMF) qui s'est déroulée l'année suivante dans son pays, favorisant le rayonnement du Laos auprès de la communauté internationale rassemblée. La dynamique multilatérale francophone représente ainsi une intéressante caisse de résonance pour des pays en quête de lisibilité internationale.

1.2.3 Articulation de la Francophonie aux autres organisations internationales

Les références à d'autres grandes institutions sont fréquentes dans les discours institutionnels et là encore, ne sont parfois pas exemptes de certaines tentations associées au pilotage de politiques strictement nationales. Dans une telle perspective, il n'est pas étonnant d'entendre le Premier Ministre roumain déclarer :

Il est dans notre intérêt de valoriser aussi la dimension européenne de la Francophonie : Nous sommes résolus à approfondir les relations de coopération et de solidarité, non seulement entre le Nord et le Sud, mais aussi entre l'Est et le Sud [Buc-02]

L'adhésion de la Roumanie à l'Union Européenne, convenue à Thessalonique en 2003 et confirmée à Bruxelles le 18 juin 2004, est entrée en vigueur le 1 janvier 2007. La Roumanie, pays qui accueille le sommet de 2006, parvient donc au terme d'un long processus d'adhésion qui lui permet de revendiquer un statut particulier auprès de la communauté internationale rassemblée. Les références à la dimension européenne de la Francophonie contenues dans le discours du Premier Ministre, sont donc sans conteste liées à cette victoire politique, mise en relief auprès d'une tribune internationale.

Pour autant, il convient de noter que cette articulation de l'OIF à de puissantes organisations multilatérales est réelle et que des invités politiques de haut rang, présents à l'occasion des sommets, témoignent de la reconnaissance apportée par l'Union Européenne ou les Nations Unies à l'Organisation Internationale de la Francophonie. C'est ainsi qu'en 2006, lors du sommet de Bucarest représentaient leur institution, Monsieur Koïchiro Matsuura, Directeur Général de l'Unesco, ainsi que le Président de la Commission de l'Union Européenne, José Manuel Barroso. En 2008 à Québec, M. Barroso est de nouveau intervenu à la tribune francophone. Un autre invité de marque, M. Ban Ki Moon, Secrétaire Général des Nations Unies représentait quant à lui l'ONU.

On l'observe donc, en sollicitant de telles interventions, la Francophonie s'emploie à tisser un étroit réseau de partenariats entre des organisations qui ont toutes pour objectif de promouvoir le dialogue entre des États nationaux réunis autour d'unités géographiques, culturelles, politiques ou linguistiques.

Il reste à analyser comment ces partenariats se manifestent dans le discours institutionnel. Nous considérons ici que si le texte fondateur apporte une légitimité au discours francophone, si la référence à l'historicité des rencontres internationales lui confère une cohérence, l'articulation aux discours d'autres grands acteurs multilatéraux contribue à la crédibilité d'une organisation, ainsi reconnue par ses pairs. C'est selon une telle perspective que l'on peut observer les subtils jeux d'auto-référencements qui se dégagent, d'un discours à l'autre :

[...] les langues sont le point de départ de la création, du traitement et de la transmission des connaissances. Il faut donc que les pays ayant le français en partage dont nous percevons, dans cette enceinte, la formidable diversité saisissent cette occasion qui leur est offerte de mutualiser les investissements, de renforcer les solidarités, afin d'offrir à l'ensemble de la communauté francophone un choix toujours plus large d'expressions, de formations et d'outils communs. [...]

Je me réjouis dans ce contexte de constater le soutien apporté dans cette enceinte à la récente Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles ; adoptée il y a seulement un an à l'Unesco, cette convention, soucieuse de préserver la diversité des expressions culturelles contemporaines, compte déjà 12 États parties, et je ne doute pas que les 18 États parties qui lui manquent pour entrer en vigueur seront atteints bientôt.[...] l'Unesco se réjouit de compter deux conventions majeures au regard de la préservation de la diversité culturelle. » [Buc-10]

Ces deux extraits issus de l'intervention du Directeur Général de l'Unesco témoignent d'une double approche.

Le premier paragraphe met en perspective des enjeux globaux, comme la diversité culturelle, auxquels la Francophonie est confrontée. L'Unesco intervient sur de tels enjeux à plus large échelle encore. La Francophonie, désignée comme une enceinte offre l'opportunité d'une expérimentation dont M. Matsuura encourage l'approfondissement. Les séquences *mutualiser les investissements*, *renforcer les solidarités* et *offrir un choix* sont mises en relief dans le schéma syntaxique et rythmique de la phrase, et mettent tour à tour en lumière des aspects économiques, civiques et stratégiques. Le Directeur Général de l'Unesco encourage une dynamique dont il mentionne le fort parallélisme avec le travail accompli par sa propre organisation.

Dans le second paragraphe, le projet politique se resserre et permet à M. Matsuura de désigner plus clairement des problématiques politiques qu'il structure en

objectifs quantifiés. L'Organisation Internationale de la Francophonie a en effet joué un rôle important dans l'adoption, le 20 octobre 2005 à Paris, de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, ce que note à demi-mots le Directeur Général de l'Unesco : *je me réjouis dans ce contexte de constater le soutien apporté dans cette enceinte*. Il est intéressant de noter comment la préposition *dans* limite la portée de ce soutien en l'enfermant dans un espace géographique resserré, une enceinte, qui en contrepoint, apparaît trop étroite. Rapidement, le propos prend la forme d'un plaidoyer et engage les États représentés à ratifier le texte de cette convention. La forme négative *je ne doute pas* ainsi que l'adverbe *bientôt* mis en relief dessinent une habile exhortation à l'intention des pays représentés qui n'auraient pas encore accompli le travail parlementaire nécessaire. Le propos demeure militant et structurellement axé sur les dynamiques propres de l'Unesco.

En contrepoint, il est donc intéressant d'observer comment le discours d'Abdou Diouf traite de la même problématique, au cours de ce sommet de Bucarest:

Cette certitude²¹, je le sais, est partagée par nos partenaires de la communauté internationale, qui poursuivent avec nous, inlassablement, leur course contre la guerre et la violence, la discorde et la haine, la pauvreté. Continuons malgré tout et écoutons Koffi Annan quand il nous dit : « Qu'il s'agisse de rétablissement de la paix, d'édification des nations, de démocratisation ou d'intervention en cas de catastrophe naturelle ou autre, nous avons tous pu constater que même les plus forts d'entre nous ne peuvent réussir seuls. [...]

C'est ce multilatéralisme, dans toute la noblesse des valeurs qui l'inspirent, qui nous a permis de franchir en novembre 2005, à l'Unesco, une étape historique avec l'adoption de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Je veux vous dire, Monsieur le Directeur général de l'Unesco, que ce sommet est aussi le rendez-vous de la diversité culturelle. Un rendez-vous qui marque un engagement » [Buc-12]

Davantage que les représentants d'autres grandes instances multilatérales, Abdou Diouf articule très étroitement les ambitions de l'Organisation Internationale de la Francophonie aux orientations politiques ou stratégiques revendiquées par les Nations Unies ou l'Unesco. Ce faisant, le Secrétaire Général travaille au positionnement

²¹ Abdou Diouf évoque l'assurance d'une solidarité envers les pays en crise au sein de l'espace francophone.

avantageux de son organisation, dont les mécanismes internes bénéficient de cette aura internationale.

À nouveau, on pourra noter l'habileté du discours. La citation de Koffi Annan, Secrétaire général des Nations Unies qui allait prochainement quitter ses fonctions²² crée un effet polyphonique particulièrement intéressant puisqu'elle peut avoir une double signification selon le public à laquelle elle s'adresse. À chacun des pays représentés dans l'auditoire, elle signifie que l'OIF représente une plateforme idéale pour mutualiser les efforts et favoriser un développement solidaire, notamment en période de crise. Mais aux autres organisations internationales représentées, elle indique qu'il est utile de collaborer, et que chacune des structures multilatérales pourrait grandement bénéficier des effets synergétiques, associés aux partenariats et aux dynamiques convergentes. L'aura d'un grand leader des Nations Unies, parvenu au terme de son travail, apporte au propos d'Abdou Diouf une valeur qui revêt soudainement une dimension testimoniale.

De la même façon, l'adresse directe du Secrétaire de l'OIF au Directeur de l'Unesco implique un partenariat étroit, une convergence de points de vue, dont la communauté d'États rassemblés est prise à témoin. Le second paragraphe cité, dans une solennelle et emphatique envolée, met progressivement cette phrase en relief : *Je veux vous dire, Monsieur le Directeur général de l'Unesco, que ce sommet est aussi le rendez-vous de la diversité culturelle*. On peut ici parler d'un coup de force rhétorique puisqu'après avoir évoqué la nécessité du multilatéralisme, et rappelé de façon pragmatique et volontaire, le rôle décisif de la Francophonie institutionnelle dans l'adoption de la Convention de 2005, Abdou Diouf en vient à fédérer les organisations internationales autour de l'enjeu de la diversité culturelle. L'adverbe *aussi* revendique dans cette phrase le droit pour l'OIF de travailler d'égal à égal avec l'Unesco ou les Nations Unies autour de tels enjeux. Il conquiert ce faisant la crédibilité institutionnelle nécessaire pour fédérer les États membres de l'OIF et les engager à s'impliquer dans un projet collectif ambitieux.

²² M. Ban Ki Moon a débuté son mandat de Secrétaire Général de l'ONU le 1 janvier 2007.

De tels enjeux constituent donc une dimension essentielle des sommets de la Francophonie, car sur eux reposent les conditions nécessaires à l'émergence d'un désir de travailler ensemble. La gouvernance représente le cadre négocié dans lequel une ambition collective peut se déployer. Pour favoriser cette concertation, l'OIF a besoin de légitimité, de cohérence et de crédibilité. La dynamique de ses discours lui permet de ciseler de tels rouages en son propre sein.

La référence à des textes politiques désignés comme fondateurs, rédigés lors de précédentes rencontres internationales, contribue à renforcer l'ambition francophone et à lui donner une légitimité de parole, voire d'action.

L'enchaînement historique des événements institutionnels permet au discours francophone, grâce à des procédés d'auto-référencements, de se structurer, d'évoluer à travers une progression thématique et problématique qui engage une cohérence.

Enfin, l'articulation de l'OIF à d'autres grandes organisations internationales, mise en relief dans les enceintes mêmes de la Francophonie, favorise la reconnaissance d'une assemblée qui dispose ainsi de la légitimité nécessaire pour exprimer une parole singulière et engager une action propre.

2. Gouvernance francophone : quel espace pour l'action ?

Dans notre étude du projet francophone, notre intérêt se porte sur cette transition complexe qui articule le dire au faire au sein du discours institutionnel. Dans le champ de réflexion ouvert autour des enjeux de la gouvernance, nous allons donc observer les manifestations du faire francophone et tenter de discerner si le cadre méthodologique nécessaire à l'émergence d'un projet est présent.

2.1 L'appel à être concret

De nombreux discours témoignent du désir de dépasser le stade de la parole, et engagent les partenaires réunis à agir. Cet appel à être concret constitue un leitmotiv et représente une articulation importante entre la strate institutionnelle et la strate opérationnelle. Les sommets de la Francophonie en l'occurrence, jouent pleinement leur rôle puisque ces moments politiques sont aussi l'opportunité de préciser un mandat, de valider une feuille de route qui doit aiguiller les travaux à conduire au cours des deux années suivantes.

C'est selon cette perspective que l'on peut analyser quelques exemples représentatifs d'une unité de ton dont il convient toutefois de préciser les contours :

Pas seulement des mots, mais aussi des actes : celui de la ratification de la convention qui est avancée et qui va s'accélérer, notamment grâce au dynamisme de nos États membres ; celui aussi de la préparation de sa mise en œuvre [...] Nous allons le faire ! Nous nous sommes engagés à renforcer la coopération culturelle [...] Nous allons le faire ! [Buc-12]

C'est la parole qui nous unit. Faisons en sorte que ce soit aussi le geste. Nous pouvons apporter une contribution unique à la solution de crises globales [Qué-03]

Mesdames et messieurs,

Nous devons être concrets. Que peuvent faire les pays membres de la Francophonie au sein de notre organisation pour promouvoir et consolider la démocratie, l'État de droit et préserver la paix sociale ? [Qué-20]

La Francophonie pourrait œuvrer en faveur de cette solidarité. La Francophonie pourrait jouer un rôle plus important en traduisant cette solidarité en actions concrètes, bénéfiques pour tous les États membres. La Francophonie pourrait trouver son leitmotiv et sa distinction dans cette solidarité [Qué-22]

On observe comment ces différents appels, qui engagent les plus hautes autorités de chacun des pays représentés, placent la Francophonie devant une responsabilité de l'action. Les pays du Nord, comme ceux du Sud, manifestent leur exigence de voir le projet francophone se concrétiser, en allant au-delà des mots. Selon différentes perspectives, ces pays témoignent toutefois d'un préalable nécessaire.

L'action n'est envisageable que si une plateforme suffisamment solide lui permet d'être structurée. Abdou Diouf [Buc-12] envisage cette plateforme du point de vue institutionnel : une convention en voie de ratification. Jean Charest [Qué-03] parle d'unité là où le Président malgache [Qué-22] évoque une solidarité, constitutives toutes deux d'un projet à mettre en œuvre. Blaise Compaoré [Qué-20] mobilise quant à lui stylistiquement la communauté internationale par l'usage du pronom inclusif *nous* et par une question qui interpelle directement l'auditoire. Il se positionne sur le terrain politique en insistant sur des aspects institutionnels (*pays membres de la Francophonie / organisation*).

Tous tentent de légitimer le propos par l'action, mais reconnaissent que le discours est préalable à cette action. Cette soumission nécessaire de l'action au discours nous apparaît particulièrement significative : la Francophonie repose sur l'opportunité d'un être ensemble avant que de marquer la volonté d'un faire ensemble. La volonté d'agir est une nécessité constitutive de la démarche francophone qui seule peut justifier le rassemblement d'une communauté caractérisée par son unité revendiquée, mais menacée par la profonde diversité du public qui la compose.

Nous souhaitons insister sur cet enjeu qui nous apparaît essentiel dans l'évolution de l'OIF. La définition structurelle d'une telle plateforme multilatérale, composée de pays animés par le désir de collaborer, a longtemps représenté un projet en soi qui justifiait le propos essentiellement axé vers des enjeux de gouvernance. La définition du cadre institutionnel a progressivement légitimé l'opportunité d'un champ d'actions de plus en plus construit, dans lequel les acteurs apparaissent aujourd'hui en position de mener des projets plus ambitieux, qui articulent l'OIF à un environnement extérieur.

Nous nous proposons, en vue d'appuyer cette idée, d'analyser comment la gouvernance demeure, en 2006 et en 2008, un objet qui mobilise l'attention des acteurs francophones, car il constitue la fondation à partir de laquelle il est envisageable de penser la dynamique du projet. Alors, nous pourrions mobiliser les concepts de l'ingénierie de la formation pour observer comment les discours institutionnels dessinent le champ nécessaire à la mise en œuvre du projet.

2.2 La gouvernance comme projet en soi : l'appétit de réformes

Les sommets de la Francophonie témoignent du besoin de créer une instance susceptible de favoriser une action efficace, au service de la communauté représentée, et plus largement au service de la paix et du développement économique. Déjà, et même si aucune déclaration n'a été officiellement adoptée à l'occasion de cette rencontre, le sommet de Paris, en 1986, soulignait un *besoin urgent de traduire notre solidarité réaffirmée dans [des] programmes concertés et mobilisateurs [...]*²³.

La problématique francophone repose sur cet enjeu de la traduction en actions d'une solidarité revendiquée à travers les mots. Elle passe nécessairement par une capacité à opérationnaliser le discours, à lui donner du sens et des perspectives. À la lecture des déclarations issues des sommets de la Francophonie, de Paris (1986) à Kinshasa (2012), on pourrait être tenté de dénoncer un discours enlisé, dont le propos, sans cesse répété, ne parvient pas véritablement à progresser. Cet immobilisme du discours institutionnel ne doit cependant pas occulter deux réalités :

- la mise en projets de véritables dynamiques qui ont progressivement émergé des rencontres internationales,
- Le profond travail de structuration institutionnelle de la Francophonie qui se dote progressivement des outils nécessaires au pilotage efficient d'une politique multilatérale.

La gouvernance apparaît donc comme une problématique essentielle puisqu'elle représente un travail de mue, en constante négociation. Elle constitue un préalable à toute action concertée des partenaires francophones, et se situe donc nécessairement au cœur de tous les discours, dans la mesure où l'action multilatérale implique l'exercice d'un pouvoir partagé. Aussi, les discours de notre corpus envisagent-ils fréquemment cet angle technique de l'inscription de l'action dans une matrice institutionnelle.

²³ Recueil des Déclarations et des Plans d'action des sommets de la Francophonie, sommet de Paris (17-19 février 1986), Secrétariat des Instances, Déclaration de Paris, p.7.

Vous avez souhaité, sommet après sommet, que la Francophonie rénove et modernise ses modes de fonctionnement et d'intervention, qu'elle s'appuie sur des textes de référence exigeants. Nous l'avons fait.

Vous avez souhaité que nous nous dotions de missions claires et cohérentes, inscrites dans une stratégie à long terme. Nous l'avons fait, en synergie avec l'ensemble des acteurs de la Francophonie [Qué-12]

Nous notons les efforts de resserrement de la programmation et souhaitons que les programmes retenus soient ceux qui ont un intérêt pour la majorité des États Membres. À cet égard, nous nous inquiétons de l'augmentation des fonds liés, fléchés, et affectés dans notre organisation. À notre avis, cela va à l'encontre de l'esprit multilatéral [Qué-16]

En 2008, le dialogue peut parfois être vif entre un Secrétaire Général [Qué-12] qui défend le bilan d'une organisation et met en avant le profond travail de réformes structurelles qui a été accompli, et par exemple la représentante de Sainte Lucie [Qué-16] qui témoigne toujours d'un certain nombre d'attentes, quant au mode de fonctionnement de l'OIF. Un rapport de force, une tension, est perceptible à travers la mise en relation de tels extraits, que l'on peut percevoir par exemple chez Abdou Diouf, dans le balancement entre le pronom *vous* et le *nous* qui fonctionne de façon anaphorique (*nous l'avons fait*). Même jeu stylistique chez la Gouverneure générale du Commonwealth de Sainte Lucie [Qué-16], qui sature son propos du pronom personnel *nous* afin de mieux mettre en relief la critique formulée à la tribune : *cela va à l'encontre de l'esprit multilatéral*.

De telles rencontres internationales constituent donc bien l'espace d'une concertation, d'une négociation qui favorise une réflexion sur la gouvernance, et dont les acteurs soulignent les progrès réalisés, sommet après sommet. De telles réunions favorisent l'émergence d'un dispositif institutionnel dans lequel le projet francophone peut devenir légitime. Le cadre de concertation est ainsi posé qui seul autorise la définition du champ méthodologique, dans lequel peut être structuré le projet.

La gouvernance offre donc un espace privilégié pour l'étude du projet francophone en ce qu'elle s'emploie à créer un espace au sein duquel l'action peut devenir légitime. Ce processus est à l'œuvre dans les discours étudiés et peut se nourrir

de certaines dynamiques, qui favorisent le vivre et le travailler ensemble. La citoyenneté représente en la matière l'un des ressorts les plus efficaces, dont nous allons maintenant observer la contribution aux collaborations qui associent les pays rassemblés à la tribune francophone.

Chapitre 5 : La francophonie comme espace de citoyenneté

Le projet francophone apparaît nécessairement complexe. Son évolution chronologique, mais aussi le contexte international auquel il est confronté, font évoluer son discours et ses lignes de perspective. Le rassemblement d'une communauté francophone pose ainsi le délicat problème de l'approche identitaire. Pourquoi et sur quelle base rassembler des individualités qui disposent déjà de nombreuses opportunités de dialogues dans l'entrelacs des nations et des cultures ? Que peut-apporter en supplément le sentiment d'appartenance à une communauté francophone, dont l'idée, assez diffuse, apparaît encore très souvent comme une problématique d'élite?

Le concept de «forme identitaire» développé par D. Demazière et C. Dubar peut nous permettre d'engager la réflexion. Pour ces auteurs, l'identité se construit dans des récits de soi, à travers des formes symboliques et surtout langagières dans la perspective :

d'une définition de soi qui soit tout à la fois satisfaisante pour le sujet lui-même et validée par les institutions qui l'encadrent et l'ancrent socialement en la catégorisant (Demazière et Dubar, 1997, 304).

Il convient donc de réfléchir à la forme identitaire à laquelle la francophonie peut prétendre, qui soit tout à la fois significative pour l'individu, c'est-à-dire créatrice de sens, et validée par les instances du pays dans lequel évolue cet individu.

M. Wieviorka pose régulièrement dans ses travaux la question des identités. Il a montré comment une vingtaine d'années avant que ne s'impose le concept de mondialisation, cette question a resurgi dans le monde contemporain, différente selon que le phénomène se réalise dans les sociétés occidentales, ou dans les anciennes colonies alors tout juste émancipées. À cette époque, la question de l'identité, présentait trois caractéristiques majeures :

- Elle était portée par des acteurs qui se définissaient avant tout par leur culture

Les uns tentaient d'en sauver ce qui pouvait avoir résisté au laminage d'un pouvoir centralisateur – en France, par exemple, les mouvements breton et occitan – d'autres mettaient fin aux dégâts liés à l'impérialisme ou à la marche en avant inexorable des colons [...] (Wieviorka, 2012, 245)

- Elle n'était pas le contraire de la montée en puissance de l'individualisme mais se nourrissait des calculs d'individus désireux de s'insérer dans des schémas identitaires spécifiques
- L'identité était déconnectée des thématiques sociales

Depuis lors, ces identités se sont considérablement diversifiées et multipliées. La question a investi les débats publics et a souvent généré de multiples conflits qui divisent les sociétés dans lesquelles s'expriment les revendications identitaires. M. Wieviorka insiste sur l'idée que pour penser la question identitaire en ce début de XXI^e siècle, il est indispensable de penser global, en premier lieu parce que les identités s'inscrivent dans des espaces qui ne coïncident pas nécessairement avec celui des États-nations.

Et non seulement, il se constitue des réseaux culturels et autres qui ne se limitent pas au seul cadre de l'État-nation, non seulement des liens perdurent entre société dite d'origine et société dite d'accueil, mais en plus, il s'opère toute sorte de phénomènes de mélange et d'hybridation culturelle (Wieviorka, 2012, 250)

Dans une telle perspective, la francophonie pose question car à travers elle, on peut observer comment se structurent des questions identitaires qui transcendent l'État-nation. La francophonie permet d'articuler des communautés diverses et mobiles qui, grâce à la maîtrise d'une langue commune, se découvrent des ressemblances et une intention de vivre ensemble, au-delà des questions de frontières. La francophonie pose une problématique contemporaine proche de la pensée de M. Wieviorka car elle ouvre le champ d'une réflexion globale qui permet de penser autrement la relation entre la nation et l'identité.

I. Wallerstein envisage les relations interétatiques comme un enchevêtrement de liens complexes entre différents acteurs. États, entreprises, ménages et groupes identitaires interagissent selon des modalités multiples et en viennent à favoriser

l'émergence d'un phénomène d'universalisation. Ce système limite la souveraineté d'États que l'on aurait tort de considérer tout-puissants. Ce faisant, l'auteur relativise une approche géopolitique qui fait de l'État-nation la seule mesure à partir de laquelle appréhender la question contemporaine de l'identité.

Le concept de système-monde développé par I. Wallerstein (2006), en collaboration avec les travaux de Giovanni Arrighi et Samir Amin, réfute l'existence d'un Tiers Monde. Pour l'auteur, le sous-développement des pays du sud résulte de la place que ces États occupent dans la structure de l'ordre économique international. Le monde est ainsi structuré par la coexistence d'un centre, d'une semi-périphérie et d'une périphérie. L'auteur situe la naissance de ce système-monde moderne dans l'Europe du Nord-Ouest du XVI^e siècle, moment historique où la dynamique capitaliste a amorcé l'avènement d'un nouvel ordre mondial.

Le capitalisme, depuis sa naissance dans la seconde moitié du XVI^e siècle, se nourrit du différentiel de richesse entre un centre, où convergent les profits, et des périphéries (pas forcément géographiques) de plus en plus appauvries (Wallerstein, 2008).

Le système-monde n'est pas un ensemble homogène, que ce soit sur les plans culturel, politique ou économique. L'originalité de la réflexion de l'auteur consiste à penser que contrairement aux thèses en faveur du capitalisme ou de la mondialisation, les écarts entre les pays ne sont pas de simples irrégularités qui auraient tendance à s'estomper au fur et à mesure de l'évolution historique du système-monde. Il existerait une division du travail fondamentale entre le centre et la périphérie, de nature essentielle. Le cœur du système disposerait d'un haut niveau de développement et produirait des biens de haute complexité là où la périphérie serait condamnée à fournir une main d'œuvre de bon marché, des matières premières et des produits agricoles afin d'alimenter la croissance du centre.

Les échanges entre le cœur et la périphérie seraient donc, dans la pensée d'I. Wallerstein nécessairement inégaux. Les échanges ne peuvent trouver de point d'équilibre qui favorise équitablement les différents acteurs impliqués. La périphérie

est tout à la fois obligée d'acheter au centre des marchandises dont le prix est élevé, en lui concédant à bas coût les denrées qu'elle produit. Cette situation, une fois installée, tend à se figer et il est très complexe pour un État de passer de la périphérie au centre, à cause de contraintes déterministes.

Wallerstein nomme système-monde un réseau d'échanges impliquant une division du travail se déployant sur un espace plurinational. Historiquement, le sociologue identifie deux principaux types de système-monde : l'empire-monde et l'économie-monde. Dans le premier cas, la division du travail s'opère au sein d'un espace étatique unique et les relations entre les différentes parties du système sont avant tout de nature politique. Dans le second cas, la division du travail est engagée à travers des liens interétatiques, et implique des relations prioritairement économiques entre les partenaires qui composent un espace économique lié. Seule une division du travail efficace peut alors articuler des populations qui se caractérisent par leur hétérogénéité.

L'économie monde rassemble une grande variété de cultures et de groupes humains, qui parlent différentes langues et qui n'ont pas les mêmes habitudes de vie. (Wallerstein, 2006, 44)

Le centre assume dans un tel dispositif des responsabilités particulières. Il doit assurer une fonction de maintien de l'ordre établi qui a pour objectif principal de conserver les rapports de force, garants de l'équilibre du système-monde. Ce sont de telles responsabilités que les Pays-Bas au XVII^e siècle, l'Angleterre au XIX^e et les États-Unis au XX^e ont dû successivement assumer.

Dans un tel système, la notion de périphérisation désigne le processus de restructuration des productions des régions tombant sous le contrôle politique (colonisation) ou économique du centre de l'économie-monde, en fonction des besoins de consommation finale ou intermédiaire de ce centre. Les productions périphériques sont alors dissociées de la satisfaction des besoins locaux et se connectent à un marché mondial. On observe à travers une telle dynamique comment s'instaurent des rapports de domination entre des économies dont les niveaux de développement sont inégaux. Le capitalisme a favorisé la diffusion des capitaux, des techniques et des méthodes d'organisation qui encouragent à leur tour une contestation permanente des avantages

acquis. C'est dans cet équilibre instable que l'on peut caractériser la notion de semi-périphérie qui tente de cerner un espace de tension entre une logique de diffusion internationale et une dynamique de développement national, généralement impulsée par les États.

Cette réflexion sur l'organisation contemporaine du monde nous est précieuse car elle nous interroge sur les relations interétatiques qui peuvent prévaloir au sein d'un ensemble de 77 États membres qui ont connu tout au long de l'Histoire récente de difficiles relations politiques, souvent marquées par les conflits et les spoliations. Quel rôle peut assumer le partage relatif d'une langue commune dans un espace si complexe où le centre, la périphérie et la semi-périphérie se côtoient, affirment soudain leur intention de renouveler les approches géopolitiques qui ont prévalu jusque-là, dessinant les contours d'un vaste projet qui pose la question de l'identité francophone au cœur de sa démarche ?

Selon une telle approche, l'identité pourrait alors se définir en dehors du cadre étroit des États-Nations.

Chez B. Anderson, la nation est définie comme une « communauté imaginée ». Le nationalisme se déploie selon une perspective mondiale qui le distingue d'autres phénomènes idéologiques comme le libéralisme par exemple, davantage ancré dans une dimension géographique spécifique, européenne en l'espèce. Le nationalisme doit dès lors être compris

comme une manière d'être au monde à laquelle nous sommes tous soumis (Anderson, 1996, 9)

L'apparition des nations pourrait s'expliquer par la capacité universellement partagée des hommes à tisser entre eux des liens communautaires, qui permettent leur rassemblement et la constitution d'un environnement favorable au vivre ensemble. Toute l'entreprise de B. Anderson consiste à recenser les conditions objectives qui permirent dès la fin du XVII^e siècle, l'apparition au sein de sociétés civiles de nations décrites comme

des artefacts culturels d'un type bien particulier (ibid., 18)

mais qui sont rapidement apparues légitimes, notamment du point de vue émotionnel. L'auteur insiste sur la capacité de ces nationalismes à migrer et à subir des transplantations sur des terrains politiques, idéologiques et géographiques variés. L'enjeu de la recherche ne consiste pas à savoir si le nationalisme en soi peut-être jugé bon ou mauvais mais de comprendre l'émergence de

communautés politiques imaginaires et imaginées comme intrinsèquement limitées et souveraines (ibid., 19)

B. Anderson identifie un certain nombre de conditions socioculturelles qui ont pu constituer un terrain favorable à l'émergence des nations. La progressive perte de légitimité des royautes dynastiques et des communautés religieuses, les découvertes des explorateurs du XVII^e siècle, la fin d'une conception médiévale de la représentation historique, l'essor des communications et la diffusion de l'imprimé ont permis le développement de nouveaux schémas de penser. Les individus ont pu dès lors se représenter autrement les liens entre la fraternité, le temps et le pouvoir, autorisant l'apparition de nouvelles formes de communautés humaines.

La langue, dans un tel réseau de représentations, joue un rôle particulièrement important puisque c'est dans la rencontre

d'un système de production et de rapports de production (le capitalisme), d'une technique de communication (l'imprimerie) et de la fatalité de la diversité linguistique (ibid., 54)

que de vastes aires de communication ont pu se constituer, prendre conscience en leur sein de formes d'unités, notamment linguistiques, et exprimer l'idée d'une conscience nationale.

Historiquement la diversité linguistique a fait naître le besoin de conférer à certaines grandes langues d'imprimerie une responsabilité particulière. Ces langues ont dû ainsi assurer la transmission des savoirs et garantir l'opportunité du commerce de la chose imprimée. Ce faisant, elles sont parvenues à fédérer des territoires et des peuples, qui ont découvert, émotionnellement à travers l'usage d'une langue, l'opportunité d'un vivre ensemble. B. Anderson insiste aussi sur le rôle des historiens

de seconde génération qui ont pu retravailler une lecture généalogique de la nation, afin de l'inscrire dans une continuité historique.

Nous pouvons transposer la réflexion de B. Anderson à notre propos et tenter de définir le lien susceptible d'exister entre la Francophonie et une conscience nationale qu'il conviendrait de désigner comme francophone. L'auteur insiste sur la capacité du nationalisme à se transplanter sur de nouveaux territoires et sur le rôle de la langue qui exerce une responsabilité émotionnelle particulière, et qui de fait peut encourager de tels phénomènes. La francophonie, dans une certaine mesure, est une force langagière qui, dans des conditions historiques complexes, a essaimé d'un territoire à l'autre. On peut aujourd'hui prendre un certain recul et s'interroger sur le contexte contemporain qui, plus d'un demi-siècle après les décolonisations, permet de penser de façon spécifique le rôle identitaire auquel le français peut prétendre en Francophonie.

Il apparaît assez rapidement qu'au moins trois arguments viennent relativiser la capacité de la langue française à jouer ce rôle de vecteur d'intégration émotionnel susceptible de favoriser l'émergence d'un nationalisme francophone :

- Les décolonisations ont été des phénomènes de rupture, souvent violents qui ont profondément marqué les relations géopolitiques entre les pays de l'espace francophone. Cet arrière-plan historique ne stimule donc pas de connivences entre les anciennes colonies et les ex-puissances métropolitaines.
- Le territoire impliqué, recouvrant les 5 continents ne possède pas d'unité géographique qui puisse recouper et appuyer l'homogénéité linguistique rendue possible par l'usage du français.
- Enfin, la maîtrise du français, au sein de chacun des pays membres de la Francophonie recouvre elle-même des réalités très distinctes. Cette hétérogénéité linguistique relativise profondément l'unité émotionnelle qui pourrait naître de l'usage collectif d'une même langue.

Afin de réfléchir aux différentes voies empruntées par cette forme identitaire francophone, nous mobiliserons tour à tour les notions de diversité, de solidarité et

d'universalité afin d'observer qu'au final, il reste très ambitieux de postuler l'existence d'une pleine identité francophone. La notion de citoyenneté autorise pourtant d'intéressantes perspectives : elle apparaît en phase avec un monde en profonde mutation dans lequel les valeurs partagées servent le projet politique commun avant que d'être ressenties comme la marque d'une identité partagée.

1. Diversité, solidarité et universalité : l'imprécision du projet francophone

Lorsqu'à la tribune officielle, les États membres s'emploient à définir les liens qui justifient le rassemblement de pays si nombreux, ils utilisent un lexique très divers dont le spectre témoigne de certaines ambiguïtés. Il est utile de prendre en considération cette variété sémantique qui illustre aussi, plus profondément, des nuances quant à l'identité communautaire assumée.

Trois termes permettent d'évoquer le projet francophone selon trois orientations distinctes. Diversité, solidarité et universalité représentent ainsi des perspectives différentes dont il convient d'explorer les spécificités.

1.1 La Francophonie comme espace de diversité

Certains intervenants considèrent l'idée de diversité comme élément moteur de la dynamique francophone. Réalité essentielle, la prise de conscience de cette variété constituerait une opportunité de dialogue, et le point de départ d'une action dont l'enjeu essentiel demeure la préservation de cette même diversité.

Cette réunion de Bucarest témoigne de la vitalité et de la diversité du mouvement francophone. Cette diversité constitue le cœur même de son projet, sa raison d'être et son avenir [...] En moins d'un demi-siècle, [la Francophonie] a su tirer de sa propre diversité une dynamique originale de dialogue [Buc-04]

Nous voulons la diversité, cette tribune témoigne de cette diversité, la salle témoigne de cette diversité. Alors ne nous contentons pas d'être divers, réclamons au monde la diversité [Qué-05]

Il est intéressant de remarquer, de Bucarest à Montréal, la continuité du propos français et l'articulation directe que Jacques Chirac [Buc-04], avant Nicolas Sarkozy [Qué-05], établit entre la diversité et le projet. Cette position assume qu'il n'existe pas, en matière de francophonie, d'unité fondatrice qui justifierait l'action à entreprendre. Au contraire, le premier besoin consiste à créer *une dynamique originale de dialogue*, afin que des États différents puissent assumer leur diversité et œuvrer autour de positions communes.

Le roi du Maroc, Mohammed VI [Buc-07], prolonge une telle idée :

Aussi, devons-nous veiller à ce que la globalisation de l'économie ne soit pas une source de marginalisation pour les plus démunis. La mondialisation devrait être à visage humain et, partant, contribuer à réduire les disparités sociales et économiques et à prévenir l'aggravation de la fracture numérique.

Le rôle essentiel d'une Francophonie dynamique et volontariste consiste à défendre la diversité et à mettre en place les coopérations nécessaires pour permettre à ses membres les moins développés de rattraper leur retard en matière d'éducation [Buc-07]

Le sociologue Guy Rocher définit la mondialisation et la globalisation en ces termes :

[La mondialisation est] l'extension des relations et des échanges internationaux et transnationaux à l'échelle du monde, conséquence de la rapidité toujours croissante des transports et des communications dans la civilisation contemporaine. [Quant à la globalisation, elle fait] référence à un système-monde au-delà des relations internationales, au-delà de la mondialisation, un fait social total au sens propre du terme, un référent en soi (Rocher, 2001, 19).

La mondialisation ou la globalisation, sont dans le propos du roi Mohammed VI perçues comme des phénomènes contraints d'assimilation, qui n'ont pas d'impact positif sur le développement des États. De tels phénomènes sont subis dans un contexte contemporain qui impose un *système-monde* auquel il n'est pas possible de demeurer étranger. Au contraire la Francophonie, au regard de telles menaces, apparaît comme l'opportunité d'un contre-modèle. Le monarque marocain ne présente pas la Francophonie comme une force unificatrice subie, mais comme l'espace où il

devient possible de travailler aux rapprochements entre les différents pays qui la composent, dans la perspective d'un développement, prioritairement économique, plus harmonieux.

Il convient ici de préciser cette distinction entra globalisation et mondialisation, afin d'observer les champs de référence distincts de ces deux notions. Les deux termes évoquent

des processus relationnels produits par des interactions qui n'opèrent pas nécessairement à la même échelle. (Mufwene S., Vigouroux C., 2014, 9)

La globalisation permet ainsi d'expliquer l'interdépendance d'événements locaux, à travers des interactions qui opèrent elles-mêmes à l'échelon local ou mondial. Souvent, la mondialisation ne permet pas de rendre compte de tels phénomènes d'interdépendance. Le mot traduit plutôt une dynamique générale de circulation des biens, des personnes et des activités humaines à grande échelle, entre des zones culturelles distinctes. La mondialisation a été rendue possible par les avancées technologiques et économiques, qui notamment au XX^e siècle, ont très fortement rapproché des espaces géographiques autrefois lointains. Comme l'a toutefois rappelé Massey (2005), c'est moins l'espace géographique qui rétrécit que la temporalité qui relie ces espaces les uns aux autres. La modernité engage certes l'apparition de nouvelles pratiques, mais il n'en reste pas moins que le contexte socioculturel dans lequel nous évoluons est avant tout local. Nos pratiques, au quotidien, sont déterminées par un cercle relativement étroit de contacts avec lesquels nous partageons au jour le jour des espaces sociaux ou géographiques communs. La mondialisation approche avec difficulté cette dimension locale que la globalisation parvient sans doute bien mieux à appréhender. C'est en effet l'interaction des facteurs locaux qu'il faut saisir pour comprendre la vitalité d'une langue, même si des phénomènes plus massifs et des influences extérieures peuvent aussi se prévaloir d'un impact.

La globalisation suggère la constitution de réseaux d'interdépendance entre des espaces géographiques et des domaines d'activités. Elle peut en cela s'avérer un concept relativement souple puisqu'elle peut s'appliquer à l'échelon local, ou bien à

une échelle internationale. Dans ce second cas, le terme de globalisation est plus précis que celui de mondialisation car il permet de ne pas automatiquement impliquer la totalité d'un espace désigné abusivement comme mondial. Cette approche trop générique implique la vision ethnocentrée d'un monde dominé par l'Occident que le terme de globalisation permet de relativiser en partie.

Les connexions et les interdépendances impliquées par la globalisation sont identifiées selon leur nature et il est important d'observer le rôle aujourd'hui capital qu'exercent les complémentarités économiques entre différents espaces géographiques.

Ce sont ces interdépendances économiques locales qui ont le plus d'influence sur le comportement social des individus et des populations qu'ils constituent. Ce sont elles qui conduisent des individus partageant le même espace géographique et/ou social à s'assimiler, à fonctionner dans la même culture et à parler la même langue ou la même variété langagière. (Mufwene S., Vigouroux C., 2014, 12)

Pour autant, la globalisation n'implique pas nécessairement l'uniformisation. Ainsi, on peut relever comment les structures de la langue française varient selon les territoires et les colonies sur lesquels elle a été exportée. Une langue, tout en essaimant, n'est donc pas enfermée dans un cadre de contraintes. Elle est plutôt soumise à une dynamique de globalisation dans le sens où les réseaux d'interdépendances sont rendus possibles entre les langues en présence sur le territoire géographique sur lequel la langue se répand. De nouvelles pratiques langagières se mettent donc en place, sitôt que des connexions inédites sont rendues possibles par la rencontre originale des langues et des cultures.

Le terme de globalisation présente donc l'avantage sur celui de mondialisation d'articuler des dynamiques variées d'interactions à des échelles différentes, locales ou globales.

Or le projet francophone, qui naît de la synthèse politique opérée par un nombre important d'États-acteurs, relève d'une dynamique comparable dont rend compte avec précision le terme de globalisation. Ainsi, le projet se construit dans l'interaction et la

synthèse des différentes voix francophones dans un entrelacs de relations institutionnelles. Ces relations doivent être considérées selon différentes échelles représentatives des groupes d'intérêts et des lobbies qui pourtant doivent négocier pour engager un projet de synthèse, susceptible de porter une ambition francophone concrète. Le terme de mondialisation est peu pertinent pour caractériser un tel projet, car il esquisserait une dynamique aux contours vagues, qui ne rendrait pas compte des efforts politiques liés aux négociations, dont les discours de la Francophonie témoignent pourtant. Un projet francophone de la mondialisation ne pourrait reposer que sur le plus petit dénominateur commun qu'une assemblée politique complexe parviendrait à identifier. Un projet francophone de la globalisation autorise davantage d'ambition car il induit l'idée d'une négociation institutionnelle. Chaque État est considéré dans un environnement multiple, tout à la fois global et local, ce qui permet le foisonnement des interactions dans lesquelles peuvent surgir des dynamiques de conciliation.

Cette difficile relation entre l'unité et la diversité peut ainsi être schématisée :

Globalisation, mondialisation → marginalisation

Francophonie → diversité

On perçoit comment, à travers la valeur sémantique des mots se construisent deux réseaux de sens distincts. L'évolution du monde contemporain produit des phénomènes qui menacent l'identité des États et semblent les condamner à l'assimilation ou à la marginalisation. La Francophonie représente un espace dont les mécaniques internes protègent les individualités qui la composent. Le processus démocratique à l'œuvre, et qui est notamment engagé lors des sommets internationaux favorise la reprise en main du destin individuel via l'exercice d'un projet collectif. Ce projet, au final, n'est donc pas seulement une opportunité : il devient une nécessité.

Nicolas Sarkozy [Qué-05] va dans son propos encore plus loin en revendiquant cette force qui autorise, selon lui à la Francophonie *de réclamer au monde la diversité*. La Francophonie n'est dès lors plus seulement le contre-modèle d'une évolution subie au sein d'un univers géopolitique devenu incontrôlable. Elle devient le modèle assumé d'une force politique capable d'agir sur une géopolitique moderne. Dans une telle perspective, le projet est au centre d'une politique pragmatique assumée. Il offre l'opportunité d'agir collectivement dans un monde jugé menaçant. La tribune francophone représente un pivot, un espace-levier où il devient envisageable d'engager une action génératrice de mieux-être.

La francophonie, comme les autres aires linguistiques, est une ressource culturelle pour repenser le monde dans sa complexité. Elle pourrait naturellement se recentrer sur son noyau historique, mais cela ressemblerait finalement à un repli. En revanche, s'ouvrir oblige d'une part à assumer les racines pour conserver son unité, d'autre part à construire les valeurs adéquates à la mondialisation. D'ailleurs, il y a une sorte de parallèle étonnant entre mondialisation et francophonie. C'est pendant les mêmes trente années de la mondialisation que la francophonie a élargi ses thèmes d'action, passant de la langue à la culture, de la culture à la politique et à l'économie. Comme si l'élargissement des préoccupations de la francophonie avait permis simultanément d'aborder plus facilement les contraintes de la mondialisation (Wolton, 2006, 98).

La Francophonie dans son processus historique semble être parvenue à concilier complexité et diversité, comme si l'adaptation aux évolutions du monde contemporain rendait nécessaire un élargissement de ses centres d'intérêt. La diversité introduit cependant de nouvelles problématiques puisque dès lors, il s'agit de rassembler des populations autour d'enjeux communs, suffisamment forts pour convaincre de leur bien-fondé. La diversité, sitôt posée comme enjeu francophone, pose la question de la solidarité et il n'est donc pas étonnant que cette réflexion émerge très souvent dans le discours politique, impliqué dans la définition d'un processus de cohésion.

1.2 La Francophonie comme espace de solidarité

Ainsi, en de multiples moments, la Francophonie est prioritairement perçue comme un réseau de coopération horizontale, qui permet l'exercice d'une solidarité

active entre les différents membres qui la composent. Cette solidarité s'exprime de diverses manières :

Nous parlons d'espace de solidarité quand nous faisons référence à la Francophonie. [...]

Pour nous, la Francophonie redéfinit le concept même de proximité.

La mondialisation substitue à la géographie traditionnelle une nouvelle carte d'échanges, d'apports et d'influences. Sur cette carte, notre interdépendance nous fixe un destin commun [...]

Cette solidarité de proximité est donc aussi une solidarité élargie, une solidarité par nécessité, par nécessité absolue dans un monde dangereux où les ambitions unilatérales ne peuvent conduire qu'à des désastres [Buc-06]

Dans ce propos de James Alix Michel, Président de la République des Seychelles, la Francophonie est mise en relation avec la mondialisation perçue comme un phénomène géopolitique majeur qui bouleverse les relations, notamment culturelles et économiques, entre les États. Alors que traditionnellement, la Francophonie était perçue comme un espace mondial, tissant des liens entre des pays qui sur les cinq continents étaient aux antipodes géographiques, elle devient au XXI^e siècle, l'espace d'une proximité nécessaire et contrainte. L'affirmation de la diversité s'efface devant l'urgence de la solidarité. Le projet est alors brusquement confronté à la nécessité pragmatique de l'ici et maintenant, qui repose sur le rapprochement géographique de pays devenus interdépendants, à travers les flux de l'immigration, ou la propagation des crises notamment.

Au cours du dernier sommet, nous avons partagé la conviction sur la nécessité de construire une solidarité active et plus concrète en rapport avec les grandes questions mondiales et la vie au quotidien des populations.

Cet élan de fraternité se traduit déjà par une aide d'urgence sur les plans humanitaire et financier aux pays de notre espace touchés par les conflits [Buc-03]

Ces défis risquent de nous faire perdre de vue l'urgence des mesures à prendre pour changer le destin de millions de famille qui vivent dans la pauvreté, sans nourriture adéquate, sans eau potable et assainissement, sans assistance médicale, sans logement, sans éducation.

Pour mieux gérer tout cela, c'est la fraternité et la solidarité qui doivent nous guider. La fraternité et la solidarité nous orientent vers des mesures adéquates, pour un monde plus équilibré et plus juste [Qué-22]

La notion de solidarité permet d'introduire dans le débat les populations qui vivent dans les États de l'espace francophone. Le projet, dès lors, est orienté vers les besoins pressants de ressortissants nationaux confrontés à de difficiles, et parfois insupportables, conditions d'existence. Certains pays légitiment ainsi le projet francophone dans une perspective humanitaire, et justifient cette approche par un impératif moral. L'objectif n'est plus tant de défendre une diversité affirmée que, sur un plan pragmatique, de rétablir un équilibre, une justice sociale entre les populations qui composent la Francophonie. Intéressant de constater qu'entre les approches de Blaise Compaoré [Buc-03], Président du Burkina Faso, et de Marc Ravalomanana [Qué-22], Président de Madagascar, le vocabulaire nous positionne dans deux univers sémantiques assez distincts. Alors que la notion de diversité témoigne chez le premier d'une approche politique et stratégique du projet francophone, la solidarité engage le second dans une démarche davantage associée au devoir moral, démarche non exempte d'une dimension religieuse. On retrouve ici la tension qui, sur la rose des vents de J.P. Boutinet (cf. [supra](#) p.121) pouvait exister entre l'axe technique et l'axe existentiel. Le projet est l'objet d'une lutte d'influence entre le besoin de fixer, à long terme, les ambitions d'une réussite, et les conditions réelles dans lesquelles il peut se déployer, et qui exigent une action pragmatique sur le terrain.

À ce propos, il serait tentant de considérer que les pays du Nord auraient une lecture politique du projet francophone alors que les pays du Sud s'emploieraient à le soumettre à une exigence morale. Cette position serait caricaturale, et il convient, pour l'illustrer, de mettre en relief un extrait du discours d'Octavie Modert, chef de délégation du Duché du Luxembourg pour témoigner de la grande complexité qui entoure la mise en œuvre du projet francophone :

Face à la crise financière et aux menaces d'une récession économique, planétaire, nous devons resserrer encore davantage la solidarité économique, la coopération et le partenariat entre nos pays. La crise financière actuelle ne doit pas obnubiler l'obligation de solidarité entre nos pays : le Luxembourg a fait de la coopération une de ses priorités [...] Nous maintenons toujours au Luxembourg le cap de 1% affecté à la coopération et nous en sommes déjà à 0.92% du PIB affecté à l'aide publique au développement [Qué-25]

Certes le propos est politique et s'emploie à illustrer le statut, très honorable au demeurant, de bon élève revendiqué par le Luxembourg. Mais il témoigne aussi d'une approche spécifique de la Francophonie perçue comme l'espace d'une coopération privilégiée entre les États qui la composent, approche dans laquelle un pays du Nord revendique l'exercice d'une responsabilité.

1.3 La Francophonie comme espace d'universalité

Dans d'autres discours, le projet francophone est associé à la notion d'universel, un terme qui contribue lui aussi à orienter les débats.

Il est notable que le concept d'universel soit régulièrement mobilisé par le Secrétaire Général de l'OIF, Abdou Diouf, qui s'emploie ainsi à dessiner des perspectives :

Être unis dans la diversité ne suffit pas ! Nous devons être solidaires dans l'adversité ! Car c'est un combat dans lequel on ne peut, comme le disait Bossuet, « s'affliger des conséquences, tout en s'accommodant des causes ».

Refuser le monde et la mondialisation, tels qu'ils sont, requiert que l'on fasse, à l'échelle globale, des choix politiques forts, que l'on transcende les logiques de puissances, les coalitions d'intérêts particuliers, que l'on accepte, enfin, de travailler tous ensemble à la mise en place de systèmes de régulation, à l'élaboration de normes communes, tendues vers la réalisation d'objectifs et l'affirmation de valeurs universellement partagées.[...]

Le destin politique de la Francophonie du XXI^e siècle est donc entre vos mains ! Donnez-nous l'esprit, nous écrirons la lettre [Qué-12]

Tour à tour, Abdou Diouf illustre les limites de chacune des deux premières approches que nous avons précédemment considérées. Diversité et solidarité autorisent l'unité et la lutte contre une mondialisation perçue comme le triomphe idéologique des puissances en place et des intérêts particuliers. Mais la référence au précepteur du Dauphin introduit en supplément une dimension philosophique, qui prépare le concept d'universalité progressivement élaboré dans le propos et introduit à travers l'emploi de la forme adverbiale *universellement*.

Cette universalité intègre les deux valeurs, morale et politique, engagées dans les notions de solidarité et de diversité, qui employées seules, peinaient à fédérer les intérêts trop dissociés des États rassemblés. Dès lors, le projet devient la pierre angulaire autour de laquelle s'organise la communauté francophone. Les termes *travailler* ou *élaborer* deviennent possibles, mis en relation avec les outils concrets et juridiques que constituent par exemple les systèmes de régulation ou l'établissement de normes internationales. La tension entre l'axe technique et l'axe existentiel de la rose des vents de Jean-Pierre Boutinet (cf. [supra](#) p.121) s'apaise puisque les finalités du projet s'inscrivent à travers des outils pragmatiques, arrimés à une réalité contextuelle ainsi prise en considération.

Le concept d'universalité ouvre sur un historique militant et combatif, celui des Lumières et de la lutte contre des obscurantismes politiques et oppresseurs. Il n'est pas étonnant de voir cet arrière-plan culturel mobilisé et positionné au cœur de la stratégie discursive du Secrétaire Général de l'OIF, qui rejoint ainsi les positionnements humanistes, par exemple développés par Tzvetan Todorov :

Cette affirmation de l'universalité humaine provoque l'intérêt pour des sociétés autres que celle où l'on est né. Les voyageurs et les savants ne peuvent cesser du jour au lendemain de juger les peuples lointains avec des critères provenant de leur propre culture ; pourtant, leur curiosité est éveillée, ils deviennent conscients de la multiplicité de formes que peut prendre la civilisation et commencent à accumuler des informations et des analyses, qui avec le temps transformeront leur idée de l'humanité. De même pour la pluralité dans le temps : le passé cesse d'être l'incarnation d'un idéal éternel ou un simple répertoire d'exemples, pour devenir une succession d'époques historiques dont chacune a sa propre cohérence et ses propres valeurs. La connaissance de sociétés différentes de celle de l'observateur lui permet en même temps de tourner vers soi un regard moins naïf : il ne confond plus sa tradition avec l'ordre naturel du monde²⁴.

En référence à un tel contexte, qui promeut l'universel comme outil de connaissance et d'ouverture à autrui, le propos du Secrétaire Général de l'OIF devient militant et en vient progressivement à structurer un schéma actanciel, à travers lequel il conquiert légitimité et pouvoir de séduction. L'arrière-plan historique et

²⁴ Cf. http://expositions.bnf.fr/lumieres/arret/02_3.html

philosophique, fortement imprégné des Lumières, est articulé à une dimension rhétorique que l'on peut aussi analyser en référence au schéma actanciel proposé par A.J. Greimas (1966). Nous mobilisons une telle ressource, ouvrant ainsi notre réflexion vers le champ littéraire, en considérant que les discours de la francophonie en viennent, intervention après intervention à construire un récit, à travers lequel le projet francophone s'emploie à identifier l'objet dont il est à la poursuite. Cette structure profonde d'un sujet à la recherche d'un objet représente une constante dans la démarche narrative posée en filigrane dans de nombreux discours institutionnels. Il suffit pour s'en convaincre de relever les multiples références au combat qui émaillent les interventions à la tribune, et favorisent ainsi l'émergence d'une dimension narrative du propos. Afin d'illustrer ce point, c'est à travers une telle grille de lecture que nous souhaitons observer le précédent propos d'Abdou Diouf.

Le schéma de A.J. Greimas est bien connu : un personnage, le héros, poursuit la quête d'un objet. Des adjuvants épaulent le héros tandis que des opposants contrarient sa quête. Cette quête est commanditée par un destinataire en faveur d'un destinataire. Aspect trop souvent oublié, A.J. Greimas positionne par ailleurs les actants selon trois axes : le sujet et l'objet sont situés sur l'axe du désir. Le destinataire et le destinataire sont articulés l'un à l'autre selon l'axe de la communication. Enfin, les adjuvants et les opposants exercent leur rivalité sur l'axe du pouvoir.

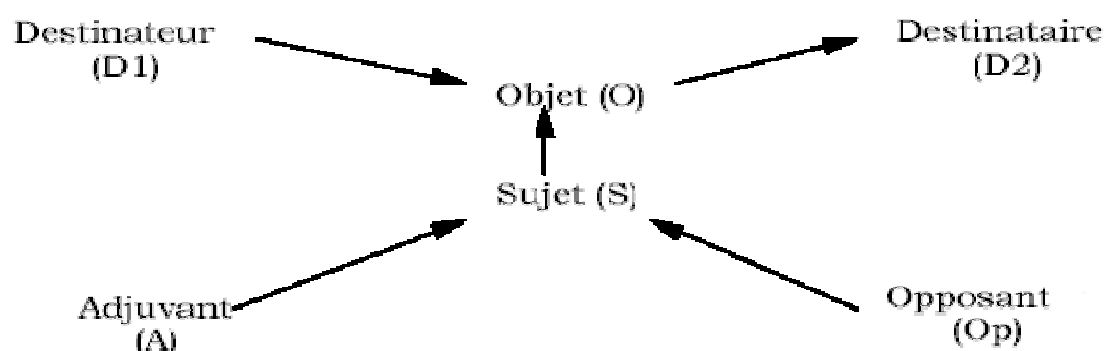


Figure 32: le schéma actanciel, A.J. Greimas (1966, 47)

Il est possible de lire le propos d'Abdou Diouf à la lumière de ce schéma, dont on peut tenter une réécriture actancielle. Dans le propos d'Abdou Diouf, si la quête consiste à construire une nouvelle mondialisation, pacifiée et harmonieuse, l'OIF joue le rôle du héros. Les opposants à cette quête sont identifiés comme les logiques de puissance, les coalitions d'intérêts particuliers, tandis que les adjuvants sont les systèmes de régulation, et les normes communes qui résultent des travaux engagés par les partenaires francophones. Le destinataire de cette quête est une communauté mondiale, qui partage certaines valeurs, décrites comme universelles. La communauté politique francophone, dont le rassemblement est justifié sur la base de cette universalité, apparaît comme le destinataire de cette quête auquel le Secrétaire Général de l'OIF réclame un mandat d'action : *Donnez-nous l'esprit, nous écrirons la lettre*. Ainsi la Francophonie devient-elle l'une des aventures d'un XXI^e siècle en train de s'écrire, le combat pour des valeurs universelles qu'il convient de préserver.

En conclusion, si les notions de solidarité et de diversité sont fréquemment mobilisées par les partenaires francophones, elles se font l'écho d'intérêts parfois divergents, qui ne favorisent pas l'identification d'objectifs partagés et donc la mise en chantier de dynamiques communes. L'universalité représente quant à elle un moteur plus favorable au projet francophone, car, en dessinant une ligne dont on perçoit la trame philosophique et narrative, elle permet de positionner la Francophonie, de discours en discours, comme l'acteur d'une démarche nécessaire, d'une lutte à mener dans un monde perçu, ou désigné, à la dérive. Cette dimension stratégique, promue à travers le discours, est par ailleurs encore renforcée par des stratégies narratives implicites : la Francophonie se positionne au cœur d'un schéma actanciel, à travers lequel elle promeut son rôle, aussi bien qu'elle le légitime.

Ces notions de diversité, de solidarité et d'universalité sont donc intéressantes dans la mesure où elles nous interrogent sur la nature du projet à mettre en œuvre. Ces notions posent en effet la question de l'identité francophone. En soulignant les axes de travail qui donnent matière à l'élaboration de dynamiques de projet, c'est en effet une question identitaire qui se joue et qu'il convient à présent de caractériser.

2. Le projet autorise-t-il l'émergence d'une identité francophone ?

L'universalité revendiquée par la Francophonie constitue donc un concept clef qui n'en demeure pas moins problématique tant il pourrait rappeler la phrase de Joseph de Maistre, dans ses *Considérations sur la France* :

La Constitution de 1795, tout comme ses aînées, est faite pour l'homme. Or, il n'y a point d'homme dans le monde. J'ai vu, dans ma vie, des Français, des Italiens, des Russes, etc. ; je sais même, grâce à Montesquieu, qu'on peut être persan ; mais quant à l'homme, je déclare ne l'avoir rencontré de ma vie ; s'il existe, c'est bien à mon insu. (J. de Maistre, 1797, 124.)

À l'instar de Joseph de Maistre, on pourrait se demander s'il existe bien des francophones, plutôt que des Ivoiriens, des Belges, ou une somme d'individualités nationales et donc, si l'on peut prêter une véritable valeur au concept délicat d'identité francophone. Là encore, les termes utilisés dans l'espace des discours témoignent d'approches différentes et il peut se révéler pertinent d'observer attentivement l'articulation qui se fait jour entre la notion d'universalité, telle que nous l'avons explicitée précédemment, et la notion d'identité francophone.

Dans sa communication prononcée à Québec, l'ambassadeur itinérant de la République de Lettonie, R. Lappuke, envisage, en référence à Léopold Sédar Senghor, d'articuler identité et universalité :

La Francophonie n'est pas seulement un territoire dans lequel est parlée la langue française, mais un espace plus vaste dans lequel sont reconnues les valeurs portées par celle-ci. Le Président Léopold Sédar Senghor y voyait la possibilité d'associer une identité particulière à une universalité [Qué-14]

Dans une telle perspective, les valeurs véhiculées par la langue française parviennent à concilier l'individuel et le collectif. Chaque francophone, malgré les particularités fondatrices de son identité personnelle et nationale, pourrait se reconnaître dans un modèle moral et politique, associé à des valeurs humanistes relatives aux droits de l'Homme et à la démocratie.

Bien entendu, la vision est idéale, et ne s'accommode qu'avec peine aux réalités contingentes. Difficile en premier lieu de ne pas observer un hiatus complexe à résoudre : une telle position cherche à impliquer des communautés humaines à travers l'usage d'une langue spécifique, alors même que la langue française est parfois maîtrisée par une portion congrue de la population des pays concernés. Quel que soit leur degré de responsabilité politique, on peut donc s'interroger sur la capacité des délégués nationaux à représenter véritablement l'ensemble d'une population, dans une assemblée qui se décrit homogène sur le plan linguistique.

La position de Léopold Sédar Senghor représente pourtant l'un des principes fondateurs qui légitime le projet francophone. Il justifie le besoin de diffusion et de promotion de la langue française, qui dans une telle perspective, ne représente pas une fin en soi, mais le moyen de fédérer une communauté internationale autour de valeurs communes. Le passage d'une identité nationale à une identité universelle s'opère par le truchement de la langue et justifie une mise en projet, une dynamique volontariste qui cherche à remettre en cause le concept de frontière. Le contexte du XXI^e siècle consolide cette position intellectuelle. On peut illustrer ce propos par la citation d'Albert II de Monaco, lorsqu'il présente à la tribune une réflexion sur l'environnement :

Car la question de l'environnement, mesdames et messieurs, est une question qui influe sur tous les aspects de l'existence humaine et touche tous les États, quelles que soient leur taille, leur position géographique, leur situation économique. Devant des périls qui ignorent les frontières et se jouent des océans, nous devons impérativement être unis. Nous ne pouvons pas faire autrement. C'est pourquoi il est essentiel que nous puissions nous retrouver dans des enceintes multilatérales comme celle-ci, dans un esprit de dialogue et de respect [Qué-29]

Dans une telle réflexion, le Souverain de Monaco renverse la problématique. Là où Léopold Sédar Senghor traçait des perspectives, envisageait une conciliation de l'identitaire et de l'universel sur la base de valeurs communes, Albert II pose l'urgence d'un constat : les frontières sont devenues des réalités relatives, ignorées des grands phénomènes climatiques ou des crises internationales. Les nations ont le devoir de travailler de concert au sein d'organisations multilatérales qui doivent pragmatiquement lutter contre les déséquilibres qui menacent l'intégrité planétaire.

Intéressant d'observer comment au XXI^e siècle, le projet est devenu une nécessité et une urgence, là où les Pères fondateurs, Bourguiba et Senghor notamment, pouvaient l'approcher comme une perspective de long terme. Intéressant aussi de remarquer comment l'enjeu de l'identité francophone semble *a contrario* moins nécessaire : le projet francophone doit avant tout autoriser la coexistence, réponse pragmatique qui se dessine devant les crises. C'est selon une telle perspective que Genc Pollo peut affirmer:

L'Albanie considère que la Francophonie, en tant que milieu par excellence de la diversité culturelle, devra apporter une valeur ajoutée en faveur d'une consolidation ultérieure de l'éducation civique afin qu'ensemble, nous puissions transmettre aux nouvelles générations un legs précieux, celui de la coexistence et du dialogue, ainsi que de la durabilité de la paix et du développement [Qué-28]

Moins que de travailler à l'émergence d'une identité francophone synthétique, les dynamiques de projet doivent dès lors favoriser la coexistence et la stabilité, notamment, grâce aux espaces d'opportunités ouverts par l'éducation (cf. [infra](#) p.302). Peut-on toujours parler d'enjeux identitaires dans une telle perspective? Les nouvelles générations sont décrites plurielles : il s'agit donc moins de fédérer une communauté identitaire homogène que de permettre à des populations diverses de cohabiter dans un espace commun.

2.1 L'impossible nationalité francophone

La nationalité possède un fondement objectif puisqu'elle exprime, dans un cadre administratif légal, le rattachement d'un individu à une entité politique précise, à l'autorité qui régule un territoire. Acquise à la naissance par le droit du sol ou le droit du sang, ou obtenue par un processus de naturalisation, elle institue une relation d'appartenance que l'individu ne maîtrise pas : l'individu est l'objet d'un pouvoir extérieur. Ce pouvoir est susceptible d'imposer des devoirs, dans un cas extrême de mobiliser l'individu au service de la Nation, mais accorde aussi un certain nombre de droits qui s'emploient notamment à garantir une sécurité. La délivrance de documents officialise cette relation d'appartenance de l'individu à un État Nation et témoigne de

la profonde relativité des droits accordés aux individus qui composent une société. Gabriel Fragnière analyse cette relation entre un individu et un pays en ces termes :

Les droits et les devoirs que la possession de la nationalité procure ne dépendent pas de la nature humaine ou de la dignité irréductible de la personne, mais du simple bon vouloir des États-nations qui les maîtrisent. Il ne s'agit pas ici de « droits universels » reconnus, mais de restrictions limitatives, et souvent très égoïstes, définies par les seuls intérêts d'un groupe particulier dans le but de protéger le territoire qu'il occupe.²⁵

La Francophonie, présente sur les cinq continents, jouit à ce titre d'un formidable atout en termes de diversité et de rayonnement géographique. Pour autant, cette réalité rend parallèlement très complexe l'émergence d'une unité nationale cohérente, qui puisse laisser espérer, même à très longue échéance, un devenir administratif commun rassemblant les individus francophones. Il s'agit là d'une contrainte essentielle qui constitue aussi une limite du projet. L'identité francophone ne pourra que très difficilement, à cause de l'éclatement géographique et culturel qui lui est propre, se traduire en une démarche politique susceptible de se décliner en droits et en devoirs. Ces droits et ces devoirs représentent pourtant des leviers essentiels à la définition d'une identité commune puisqu'ils sont capables de fédérer une collectivité solidaire et consciente d'un vivre ensemble.

Comme l'indique G. Fragnière, le XXI^e siècle nous inscrit dans une géopolitique encore très fortement régulée par les États Nations, où les droits universels sont des notions assez relatives. Les réactions politiques aux attentats du 11 septembre 2001 qui ont conduit par exemple à l'instauration d'espaces de non-droit comme la prison de Guantanamo, peuvent illustrer ce point. Sans unité géographique qui permette d'espérer, même à très longue échéance, une coopération territoriale des nations, il ne semble pas exister pour les populations francophones de destin commun, en matière d'unité administrative.

De fait, le projet francophone doit nécessairement prendre en considération cette limite essentielle. Ce projet doit être en position d'articuler les intérêts de nations diverses, et d'entretenir les conditions d'un dialogue politique multilatéral. Dans les

²⁵ Source : <http://www.futurouest.com/vars/fichiers/conferences/Citoyennete-GF.pdf>

prochaines décennies, les États de la Francophonie conserveront très probablement un rang de partenaires privilégiés. Tout en encourageant les rapprochements des sociétés civiles, ces partenaires resteront toutefois soucieux d'encadrer politiquement les dynamiques mises en œuvre. Ceci implique un projet à composante institutionnelle, qui pourra être alimenté et orienté par les populations, mais qui se déploiera à travers des instances spécifiques en grande partie contrôlées par les pouvoirs publics. On en vient à considérer que le projet francophone est dans une certaine mesure tributaire des accords politiques entre nations. Ces accords dessinent un cadre de faisabilité.

En cela, le projet francophone apparaît essentiellement descendant, pyramidal. Afin de renforcer l'efficacité de la démarche, il conviendrait sans conteste de réfléchir aux dispositifs permettant de favoriser une meilleure consultation des populations concernées et ainsi favoriser leur adhésion aux dynamiques engagées. Pour autant, l'absence de destin politique d'une nation francophone légitime le fonctionnement actuel des instances de la Francophonie. Les impulsions essentielles sont transmises depuis un rassemblement d'États et de gouvernements, à travers lequel la négociation multilatérale est en mesure de définir une commande institutionnelle. Cette commande est portée sur le terrain par les opérateurs qui doivent s'efforcer d'être les porte-paroles d'une légitimité toujours en conquête. La dimension institutionnelle de la francophonie reste donc indépassable même si, en constant dialogue avec les populations impliquées, elle doit s'employer à valoriser la définition d'une identité commune.

2.2 Une identité francophone opportuniste

L'identité repose sur une interaction entre l'individu et le groupe : elle présuppose un phénomène actif de construction de l'ego, une prise de conscience individuelle à travers laquelle un sujet se définit dans un environnement social et culturel. Geneviève Vinsonneau insiste sur le point suivant :

L'identité se réalise comme un processus dialectique, au sens d'intégrateur des contraires. Elle autorise l'émergence de particularités individuelles – donc l'affirmation de la singularité du sujet

- et la conformité de l'individu avec le groupe (celui auquel il appartient et/ou celui auquel il se réfère)
- donc l'uniformité sociale (Vinsonneau, 2002, 78).

De fait, l'identité est un processus à travers lequel l'individu se reconnaît dans une collectivité, ou est parfois tenté de rejeter, d'exclure, un autre jugé différent. Alain Mallouf (1998), qualifie certaines identités de *meurtrières* lorsque ce rejet de l'autre s'accompagne d'une tentative pour le détruire.

En matière de Francophonie, on observe comment il est complexe pour une identité francophone de se mettre en place, tant le *groupe de référence* qui devrait favoriser le phénomène actif de construction identitaire demeure une réalité vague et lointaine, sans prise directe avec la conscience de chaque individu. À ce titre, il n'existera d'identité francophone que lorsque les conditions d'un vivre ensemble auront été posées, que lorsque les sociétés civiles seront mises en contact et en réseau, à travers des projets d'importance qui tenteront de fédérer une communauté d'intérêts. L'OIF, à travers la plupart des projets qu'elle pilote (cf. [infra](#) p.295), s'emploie à structurer cette communauté. Mais il s'agit sans conteste d'un chantier extrêmement complexe à mettre en œuvre, qui certes peut profiter d'une globalisation aujourd'hui ressentie comme inévitable, mais qui affronte toujours la question profonde des dénominateurs communs qui seuls peuvent justifier l'émergence d'un groupe.

Il convient toutefois d'insister sur l'idée que l'identité s'accompagne d'une nécessaire diversité. L'identité francophone, si elle n'existe probablement pas encore, ne pourra se forger que dans l'articulation des identités multiples qui composent son espace. L'identité francophone ne pourra pas se réduire à quelques principes, définis sommairement sous des critères qui définiraient une grille d'appartenance. L'identité francophone reposera sur la capacité des plus jeunes citoyens à imaginer et édifier un vouloir vivre ensemble. Cette question possède donc un versant politique, puisqu'il revient aux autorités de favoriser le plaidoyer et de créer les espaces qui puissent convaincre d'un intérêt partagé à se reconnaître une identité commune. Le projet francophone pour être pertinent, doit être réflexif, amener les acteurs à s'interroger sur la pertinence de leur rassemblement, et ainsi justifier l'émergence progressive d'une communauté qui peut assumer une identité plurielle, mais solidaire. Le faire

francophone doit nécessairement être l'opportunité d'une réflexion sur le vivre ensemble et légitimer une action volontariste, qui sera perçue de moins en moins artificielle par des populations qui verront dans sa dynamique propre l'occasion de porter plus haut l'expression d'une identité partagée.

Une fois cette identité reconnue, peut-être sera-t-il alors possible de donner davantage d'envergure à un projet politique qui ne serait plus seulement alimenté par les États, mais par la population même des pays francophones. Il deviendra peut-être alors envisageable de dessiner les conditions d'une citoyenneté francophone, façon de remettre l'individu au cœur de la démarche.

Nous pouvons à nouveau mobiliser le schéma de la rose des vents de J.P. Boutinet (cf. [*supra*](#) p.121) afin de tenter une synthèse. Si les Pères fondateurs de la Francophonie ont envisagé le projet francophone selon son pôle existentiel, le contexte politique de la fin du vingtième siècle et de la première décennie des années 2000 a imposé un brusque retour à l'exigence technique. Perçu par Léopold Sédar Senghor comme un idéal à atteindre qui pouvait favoriser l'émergence d'une identité de l'universel, les crises successives ont brusquement légitimé le projet francophone en traduisant l'urgence d'une coexistence pragmatique des peuples qui se reconnaissent dans un certain nombre de valeurs communes. Dans un tel contexte, la notion d'identité francophone est complexe à appréhender, sans doute trop ambitieuse, tant sur le plan philosophique que politique. Il n'en reste pas moins que cette tension entre l'axe existentiel et l'axe technique a permis à la Francophonie de se repositionner de façon plus pragmatique, plus concrète. Elle peut aujourd'hui habilement jouer de cette double perspective offerte par le court et le long termes, et ainsi mettre en œuvre une véritable dynamique du projet, qui dispose de l'arrière-plan symbolique nécessaire à la légitimation de l'action pratique.

Dès lors, il peut être significatif d'observer la nature des projets évoqués à l'occasion des sommets internationaux de la Francophonie. On peut ainsi relever certaines attentes spécifiques de la part des chefs d'État et de gouvernement, représentants politiques attentifs aux enjeux du climat, à la gestion des crises

alimentaires et économiques, ou à la régulation des flux migratoires. Tous ces dossiers se caractérisent par la remise en question des frontières, dont la seule volonté humaine ne peut plus garantir l'intégrité.

Afin d'illustrer ce point, notons l'échange entre J. Charest pour le Québec et M. Sleiman pour le Liban qui s'interrogent tous deux sur l'urgence d'une meilleure articulation entre les pays du Nord et les pays du Sud, en matière de lutte contre l'impact des changements climatiques :

Nous avons l'obligation d'être attentifs aux besoins pressants des pays du Sud dont l'économie et les capacités de développement sont fragilisées par les impacts des changements climatiques. Voilà une réelle occasion pour nous de mettre en relief la dimension Nord-Sud de la Francophonie. Par sa composition, notre assemblée pourrait proposer une essentielle collaboration entre les pays du Nord et les pays du Sud [Qué-03]

Que ce soit en matière de préservation ou de protection de l'environnement, il ne s'agit plus d'une recherche de bien-être ou de mieux-être, mais d'une exigence de survie.

A ce sujet, le Liban aurait besoin de l'expertise de ses partenaires pour faire face à de graves défis et aux périls qui le menacent. La déforestation est devenue chronique en raison des incendies successifs de nos forêts de ces dernières années et de moyens insuffisants pour les maîtriser [Qué-06]

Ces deux extraits témoignent des caractéristiques de l'espace du projet francophone tel qu'il se dessine dans le contexte ouvert par le nouveau siècle. L'espace d'opportunités qui se met en place répond à une urgence, et propose de réinvestir la dimension collaborative offerte par le rassemblement des pays francophones au sein d'une même instance internationale. La problématique de l'environnement apparaît particulièrement fédératrice puisqu'elle concerne tout autant les pays du Nord que ceux du Sud. L'impact des dérèglements climatiques offre un problème global qu'il convient de traiter selon des démarches conjointes. L'enjeu consiste donc moins à fédérer une communauté qu'à favoriser la cohabitation des identités qui composent la Francophonie. La collaboration et le partenariat deviennent les axes porteurs de sens à partir desquels peut s'engager la dynamique francophone.

Devant la nécessité de résoudre des crises d'envergure mondiale, la notion d'identité francophone ne semble donc plus un enjeu essentiel à l'action politique de la Francophonie. Indice qui ne trompe pas, le mot est au final peu prononcé à la

tribune. On trouve toutefois plus régulièrement un autre terme, celui de citoyenneté, mieux adapté aux nouveaux enjeux qui se dessinent. Si la francophonie est de moins en moins ressentie comme identitaire, elle est peut-être davantage perçue comme l'opportunité d'exercer une citoyenneté dont il convient à présent de dessiner les contours, tels qu'ils se manifestent à travers la succession des discours politiques prononcés à la tribune francophone.

3. Le projet francophone et la projection d'une vision de la citoyenneté

Le concept d'identité francophone est complexe à appréhender, notamment sur le plan politique, et il n'est donc pas étonnant que les discours prononcés à la tribune des sommets utilisent une telle notion avec prudence.

Dans son rapport intitulé *l'Identité francophone dans la mondialisation*²⁶, Dominique Wolton (2008) définit cinq caractéristiques qui permettent selon lui de définir une identité décrite comme francophone. Ainsi, les critères linguistiques, géographiques, spatiaux, civilisationnels et politiques structureraient un cadre de référence. L'auteur établit toutefois que ces caractéristiques n'ont pas la même importance selon les continents et les périodes. Au cours des trente dernières années et en fonction des évolutions d'une Francophonie qui assume de façon de plus en plus marquée son caractère politique, une tension s'est accentuée entre la langue et les autres valeurs : l'identité francophone n'est donc jamais statique, mais connaît des mutations, en fonction du contexte qui l'environne.

Les discours institutionnels prononcés lors des sommets de 2006 et 2008 témoignent de l'espace étroit abandonné à l'approche identitaire. Les crises mondiales et l'instabilité politique majeure du XXI^e siècle ne favorisent pas les approches synthétiques qui permettent, d'un continent à l'autre, le rapprochement des cultures et des civilisations. S'il est vrai que le sens civilisationnel de la francophonie, en plaçant

²⁶ http://www.francophonie.org/IMG/pdf/Rapport_Wolton_identite_fne_mondialisat_dec_2008.pdf

au centre de ses priorités l'appartenance à une communauté humaniste et progressiste, a permis l'instauration de liens privilégiés entre des peuples rapprochés par l'Histoire, le contexte contemporain autorise difficilement les approches essentialistes.

Au contraire, ce contexte met les institutions politiques au défi de répondre à l'urgence de l'ici et maintenant et de construire des réponses adaptées aux dérégulations des grands équilibres planétaires, tant économiques qu'écologiques. À l'heure où les frontières ont beaucoup perdu de leur capacité à défendre les populations abritées au sein de territoires artificiellement définis, la définition d'une identité transnationale n'apparaît pas comme une réponse adaptée, car trop peu concrète dans un monde ressenti comme menaçant. Au contraire, la notion de citoyenneté apparaît sans doute plus pragmatique. Elle parvient à contrebalancer l'affaiblissement des frontières par l'émergence politique d'un projet dans lequel on parvient à restructurer un ordre, dans lequel on vise à établir de nouvelles règles de circulation des personnes et des biens.

La citoyenneté constitue donc un champ de réflexion très utile, car elle autorise l'émergence de projets politiques concrets et porteurs, susceptibles de mobiliser fortement les communautés francophones. La citoyenneté fait référence à la participation active et responsable d'individus impliqués dans la gouvernance de la société au sein de laquelle ils évoluent. Dans la cité athénienne par exemple (Amouretti, 1990), le citoyen est un sujet de droit. Pour être citoyen athénien, il faut être né libre, de parents athéniens, eux-mêmes citoyens, répondre à des critères administratifs (être inscrit sur le *dème*, avoir 18 ans) et avoir réalisé l'éphébie, le service militaire de deux années à travers lequel le futur citoyen apprend à manier les armes pour défendre la cité. L'association du concept de citoyenneté à celui d'identité nationale a progressivement émergé à travers le développement de l'état-nation, dans un cadre souvent restrictif (Kennedy, 1997). Puis la conception libérale de la citoyenneté, apparue au cours du dix-neuvième siècle a permis d'insister sur l'existence de droits pour l'ensemble d'une communauté étendue de citoyens. Plus encore, au vingtième siècle, les partisans de la citoyenneté sociale ont défendu l'idée que les droits

des citoyens devaient aussi englober les conditions de vie et de travail, et non plus la seule participation à la « haute » vie politique. Récemment enfin, le concept de citoyenneté plurielle, qui intéresse directement notre réflexion sur le monde francophone, envisage la citoyenneté d'un individu vis-à-vis de plusieurs États ou corps organisés, ce qui renforce considérablement les réseaux d'appartenance auxquels un individu peut prétendre être articulé.

Dans le concept de citoyenneté, un contrat social, aménagé en fonction du contexte historique, accorde ainsi au citoyen une capacité à prendre part aux décisions qui concernent la cité tout en lui imposant le respect de règles et de devoirs volontairement assumés. C'est par la citoyenneté qu'une société politique devient une société civile. L'exercice de la citoyenneté favorise l'adhésion des hommes et des femmes qui vivent dans un espace partagé et qui peuvent ainsi envisager un projet de vie commun.

Il nous semble que la période 2006-2008 représente pour les institutions de la Francophonie une charnière importante, la période au cours de laquelle la notion de citoyenneté peut soudain prendre sens, et où pour répondre aux crises et aux doutes, la Francophonie s'adresse à l'individu francophone comme à une entité elle aussi politique, qu'il convient d'associer au projet mis en œuvre. Au cours de cette période, la notion de citoyenneté a donc pris le pas sur celle d'identité. Ainsi, dans les discours francophones prononcés lors des sommets de Bucarest et de Québec, quelques thèmes connexes à la citoyenneté apparaissent particulièrement importants. Nous pourrions observer avec intérêt la façon dont certains intervenants traitent des notions d'éducation civique, et de visa francophone par exemple afin d'étudier la figure politique du citoyen francophone dont ils espèrent favoriser l'émergence.

L'éducation, qu'elle soit primaire, secondaire ou supérieure, doit être citoyenne : cela, pour des raisons qui renvoient à la dignité et à la liberté de la personne humaine, mais également parce que l'éducation augmente la résistance individuelle et collective aux pressions extérieures [Buc-06]

Exigeons que les jeunes francophones reçoivent une éducation de base civique de qualité sans discrimination permettant aux jeunes de s'ouvrir sur le monde et en offrant différentes formes d'expression pour les jeunes, et ce à travers la mise en place de :

différents programmes et activités scolaires dès le primaire afin de promouvoir la paix et le dialogue interculturel ;

nombreuses activités pratiques permettant aux jeunes de prendre une part active dans les processus décisionnels ;

*diverses activités extrascolaires afin de permettre aux jeunes de prendre conscience de leur environnement extérieur, parmi lesquelles des rencontres avec des vétérans de guerre.*²⁷

L'intervention de J. Alix Michel, Président de la République des Seychelles [Buc-06] en 2006, les travaux conduits en 2007 à Libreville lors du Parlement Francophone des Jeunes, et la mention de leurs conclusions lors du sommet de Québec en 2008 témoignent d'une convergence de points de vue. Une dynamique-projet sous-tend une telle architecture du propos qui vise manifestement à renforcer la dimension citoyenne de la francophonie. Cette recherche de cohérence est frappante et témoigne de l'aspect prioritaire qui lui est accordée par les instances politiques. Dans un tel projet, le déploiement d'une éducation civique apparaît comme le lien fondateur d'une communauté d'acteurs, ainsi en position de résister aux pressions extérieures qui risqueraient d'aliéner leur culture d'origine. Le développement d'une culture civique serait par ailleurs en mesure de favoriser *la paix et le dialogue interculturel*. On observe comment l'éducation civique apparaît au centre d'un projet global, garant d'unité dans un univers menacé d'éclatement. Une éducation civique commune à toute la famille francophone, notamment les plus jeunes d'entre eux, est ressentie comme le levier nécessaire pour promouvoir l'établissement d'une citoyenneté partagée et assumée, et comme un outil efficace pour répondre à des crises jugées menaçantes, en face desquelles les entités nationales doivent nécessairement collaborer. Cette focalisation sur la dimension citoyenne de l'éducation francophone, qui prend donc le pas sur des aspects linguistiques ou culturels, est révélatrice d'une dynamique en cours, marquée par un fort pragmatisme.

D'autres projets, étroitement articulés à celui-ci, semblent encore considérés avec beaucoup de prudence par la plupart des membres de la communauté

²⁷ XIIème conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage. Carnet des résolutions du Parlement Francophone des Jeunes, Québec (Canada), 17-19 octobre 2008, p179. Le carnet a été produit lors des travaux de Libreville, Gabon, du 3 au 6 juillet 2007.

francophone. Le visa francophone notamment constituerait ainsi le document concret qui formaliserait cette citoyenneté politique. Il marquerait notamment l'existence juridique et formaliserait l'appartenance à une communauté de valeurs.

Les nations francophones attendent de votre organisation une solidarité plus agissante et plus durable. La création d'un « visa francophone », à l'image des visas d'autres aires de solidarité, pourrait être une preuve plus tangible de cette solidarité qui nous anime déjà [Qué-07]

Malgré cet appel du Président de la République du Bénin, la citoyenneté francophone devra certainement devenir plus concrète avant de pouvoir prétendre à une telle reconnaissance institutionnelle et politique. Pour autant, la définition d'un tel objectif n'est pas anodin : il trace des perspectives, une ligne de fuite et propose une réponse concrète à la nécessité de définir le lien de coexistence qui peut unir les membres de la communauté francophone. Il s'agit d'une approche que le XXI^e siècle rend citoyenne, davantage qu'identitaire. La question des visas francophones est fortement associée à cette dimension du projet et l'on peut considérer que les nombreuses réticences qui persistent sur un tel dossier pourront être dépassées lorsqu'une communauté civile apparaîtra suffisamment homogène pour justifier à son intention la délivrance de droits spécifiques.

Le projet n'a de raison d'être que s'il appuie une politique volontariste s'employant à créer les conditions d'un vivre ensemble. Une organisation comme l'OIF a donc pour principal mandat de légitimer le rassemblement d'une communauté d'individus qui trouveraient un intérêt spécifique à s'écouter, décider d'actions conjointes et agir ensemble dans la perspective d'un bénéfice mutuel. La Francophonie se déploie dans un contexte international complexe où il n'est pas aisé de définir la relation spécifique qui unit les individus composant cet espace politique. Un tel lien est pourtant essentiel, car c'est en fonction de ce sentiment d'appartenance que le projet peut être pensé, mis en œuvre et évalué selon des critères de pertinence et de cohérence. Quel projet sociétal ou identitaire peut regrouper une telle hétérogénéité

socio-culturelle dans un ensemble qui fasse sens et qui structure à long terme l'envie d'un vivre ensemble ?

Dans un monde profondément remis en question par les déséquilibres internationaux, qu'ils soient politiques ou économiques, la notion de citoyenneté apparaît comme un facteur essentiel d'apaisement des crises et des conflits. Comme nous l'évoquions précédemment, la citoyenneté peut apparaître comme l'un des vecteurs susceptibles de légitimer la démarche francophone, dans la mesure où elle ne se réduit pas aux limites géographiques de territoires, mais s'applique, dans une vision transnationale, à une communauté d'individus se reconnaissant dans le socle de valeurs partagées. Portée par sa légitimité politique, ce socle peut dès lors justifier un certain nombre de décisions formelles, à travers lesquelles des droits et des devoirs pourraient être reconnus aux populations impliquées. Mais de tels droits confrontent la communauté francophone ainsi rassemblée à l'exercice de nouvelles responsabilités.

La notion de citoyenneté oriente donc le projet francophone vers un pragmatisme nécessaire et la recherche de solutions aux grands déséquilibres qui menacent le monde contemporain. La communauté francophone, orientée dans un cadre politique, doit s'impliquer autour des dossiers écologiques, solidaires et sociétaux qui peuvent préserver les équilibres, dans un univers devenu inquiétant, où le repli sur soi devient le plus souvent la manifestation d'un déclin. Il s'agit là encore d'une dimension essentielle du projet francophone qui pour être efficace doit être porteur de signification, proposer des solutions à des communautés toutes en prises avec des difficultés de natures diverses, mais qui peuvent trouver dans l'exercice d'une responsabilité solidaire, l'opportunité d'un avenir partagé.

Cette réflexion sur les notions de nationalité, d'identité et de citoyenneté, nous permet de caractériser de plusieurs manières le projet francophone, qui apparaît :

- comme une dynamique fortement centripète, nécessairement pilotée par une communauté politique qui négocie le cadre de faisabilité dans lequel se déploie le projet,

- comme une entreprise réflexive, qui doit dans le temps même où elle articule des énergies autour d'une dynamique, proposer aux acteurs de réfléchir à ce qui les rassemble, afin de favoriser l'émergence d'une identité francophone,
- comme une problématique transnationale qui doit responsabiliser les acteurs du projet en les interrogeant sur leur capacité à lutter contre les grands déséquilibres du monde contemporain, renforçant ainsi la légitimité de leur regroupement.

Le Secrétaire Général de l'Organisation Internationale de la Francophonie, en 2006 à Budapest, met en évidence ces éléments:

Les organisations, comme les États et les gouvernements, nous le savons bien, sont plus forts, plus légitimes, plus rayonnants quand ils sont l'écoute de la société civile, quand ils savent rassembler et stimuler les forces vives, leur créativité, leur engagement, leur militantisme. La Francophonie a besoin de l'adhésion, de l'apport des femmes, des jeunes, des militants de la démocratie et des droits de l'Homme, des opérateurs économiques, des enseignants et des chercheurs, des artistes et des créateurs, des journalistes qui diffusent et font vivre les savoirs et les langues. C'est en particulier pour cela que j'ai voulu que soit mis en œuvre un nouveau partenariat avec les OING, les ONG et les organisations de la société civile.²⁸

Abdou Diouf appelle ici de ses vœux la mobilisation de tous les acteurs de la société civile, qui dans le cadre dessiné par les instances politiques de la Francophonie, pourront agir conjointement au développement mutuel d'un monde francophone dont les frontières ne sont jamais évoquées. Le projet doit créer l'opportunité dynamique d'une adhésion, d'une mobilisation, au service d'enjeux forts qui fondent les conditions d'un vivre ensemble, rendu nécessaire par l'urgence politique qui caractérise le XXI^e siècle.

Pour autant, le projet francophone restera menacé tant que la commande politique ne sera pas assez nettement délimitée et entretiendra de regrettables confusions. Les intérêts divergents des États favorisent cette confusion. Il est aisé de montrer comment les ambitions des États du Nord, de favoriser l'émergence d'une

²⁸ XI^e conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage. Rapport du Secrétaire général de la Francophonie au sommet de Bucarest, Bucarest (Roumanie), 28-29 septembre 2006, p131.

communauté susceptible de peser dans les négociations internationales, ne recouvrent pas les mêmes enjeux que les priorités des pays du Sud, par exemple enclins à favoriser la mobilité des individus dans l'espace francophone. On peut évoquer comment l'adhésion de tel ou tel pays aux instances de la Francophonie peut faire l'objet d'une stratégie individuelle, parfois bien éloignée des enjeux multilatéraux qui favorisent l'émergence d'une communauté francophone.

La négociation qui prélude à la définition des projets représente donc une étape déterminante et définit le cadre de réussite d'une entreprise nécessairement multilatérale, qui pour être efficace, doit parvenir à dessiner des perspectives politiques de long terme.

Au moment de clore cette réflexion sur l'émergence d'une citoyenneté francophone, nous insistons sur la modernité d'un projet qui se trouve au cœur d'une double dynamique :

- le projet francophone est nécessairement politique, orienté par des commanditaires qui dessinent un cadre négocié de faisabilité. Ce cadre s'emploie à faire converger des intérêts très divers dont il convient toutefois de prendre en considération les spécificités.
- le projet francophone doit cependant donner la parole à une communauté d'hommes et de femmes qui composent une société très diverse, disséminée à travers un territoire monde si vaste qu'il est nécessaire, en parallèle au projet, de développer un plaidoyer qui défende la pertinence et la cohérence des dynamiques engagées. Ainsi, le projet francophone doit nécessairement être un projet de terrain, à l'écoute de ceux qui parlent et vivent la francophonie. Cette communauté civile francophone a vocation à orienter les objectifs stratégiques, alimenter les débats politiques et ainsi prêter sa légitimité aux dialogues institutionnels qui sont conduits lors des sommets de la Francophonie.

Dans une telle perspective, on perçoit la modernité globale du projet qui s'emploie à réaliser une synthèse de ces deux dimensions nécessaires l'une à l'autre. Le cadre politique volontariste préexiste, mais doit constamment s'ouvrir aux

communautés qui orientent et légitiment l'action politique. C'est là insister sur la dimension nécessairement démocratique du projet francophone. C'est aussi témoigner d'une cohérence historique qui illustre la mue progressive de la Francophonie des XX^e et XXI^e siècles. Comme nous l'avons montré précédemment (cf. [supra](#) p.130), les instances politiques ont dû progressivement adapter leur dispositif politique et la gouvernance de leurs institutions pour aménager les conditions d'un dialogue avec la société civile, et accepter d'orienter le projet dans une perspective citoyenne afin de justifier l'émergence d'une communauté d'intérêts.

À travers cette réflexion, on dessine le cheminement politique du projet francophone qui depuis plusieurs décennies évolue dans sa nature même. Dépendant de la commande publique des États, le projet implique de plus en plus les communautés qu'il s'emploie à responsabiliser. Cette dynamique descendante correspond à un transfert de compétences qui autorisera progressivement le passage d'une identité, postulée de façon incantatoire, à une citoyenneté francophone. Cet itinéraire ambitieux témoigne des rapports étroits qui, dans un espace complexe, articulent les autorités publiques et les individus, deux chaînons indissociables qui se nourrissent l'un l'autre et qui rappellent la nature intrinsèquement politique de la F/francophonie, qu'on la désigne ou non avec une majuscule. Le parcours est finalement un cheminement du politique au politique. On part de la volonté éclairée de quelques hommes de pouvoir pour viser l'adhésion démocratique de communautés qui se découvrent un intérêt, et un désir, de vivre ensemble.

Chapitre 6 : Francophonie et nouvelles technologies

Les nouvelles technologies favorisent la mise en réseau des acteurs et l'émergence de projets communs qui nous encouragent à analyser les apports spécifiques dont peuvent se prévaloir de tels outils. Les dynamiques propres aux nouvelles technologies de l'information et de la communication permettent le développement de liens plus étroits. La naissance de communautés et la notion de citoyenneté francophone que nous présentions en devenir pourraient, en mobilisant de tels outils, trouver des opportunités dont il conviendrait de relever les spécificités.

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication transforment aussi certaines catégories conceptuelles qui, très longtemps, ont structuré le dispositif à travers lequel pouvait être pensé le projet. Les frontières, le temps et l'espace sont des notions qui favorisent une nouvelle approche du cadre méthodologique, dans lequel il devient possible de penser le rassemblement de populations et de communautés.

[Internet est un dispositif technologique] qui fait circuler instantanément et à l'échelle planétaire, des informations nombreuses et diversifiées, ouvre sur de nouvelles pratiques de communication et vers des modèles culturels hétérogènes. Grâce à la numérisation et la dématérialisation de l'information, de nouvelles voies s'ouvrent pour la diffusion culturelle à large échelle. C'est un nouveau moyen de communication et d'échange favorisant le dialogue interculturel (Amrous, 2006)²⁹.

Dès lors, les réseaux numériques autorisent aussi de nouvelles connexions, de nouvelles opportunités de collaborations dans un processus de co-construction des savoirs et des compétences. Jacques Perriault (2002) analyse notamment comme il conviendrait que la classe, en tant qu'organisation apprenante, favorise une gestion des connaissances, adopte une logique de projet et prenne en compte, des paramètres aussi importants que les contraintes imposées par l'organisation matérielle et les compétences disponibles au sein des institutions scolaires. En matière de projet francophone, ceci impose de repenser les collaborations de l'institution éducative, de développer des systèmes d'enseignement en ligne et de nouer des partenariats

²⁹ Cf. <http://www.espacestemps.net/auteurs/naila-amrous/> consulté en octobre 2014.

stratégiques francophones susceptibles de privilégier les réseaux humains entre les communautés scolaires.

Dans une telle perspective, nous analyserons au cours de cette prochaine étape de notre réflexion comment la problématique des nouvelles technologies affleure dans le discours institutionnel et quelles lignes de force elle recouvre. Nous pourrions ainsi tenter d'observer que les NTIC offrent l'opportunité concrète d'un rééquilibrage stratégique entre les pays qui composent la Francophonie, et qu'un discours volontariste s'emploie à dénoncer la fracture numérique entre le Nord et le Sud pour mieux fédérer ces pays autour de partenariats innovants. La Francophonie peut ainsi investir de nouveaux espaces dans lesquels elle trouve matière à son développement. Le discours témoigne toutefois des limites encore tangibles de telles dynamiques, même si elles demeurent, à court terme, l'une des meilleures opportunités pour construire un être ensemble francophone. Le projet associé aux nouvelles technologies n'est donc pas exempt de risques de dérives (cf. *infra* p.243), mais le recours à l'ingénierie de la formation nous permettra de mettre ces limites en perspective.

1. Le discours institutionnel appliqué aux NTIC : enjeux et perspectives

Lorsqu'en 2006, l'OIF choisit de placer sa rencontre la plus politique autour d'une problématique qui pourrait apparaître, de prime abord, plus technique que stratégique, elle souligne l'importance accordée à une nouvelle manière d'approcher la dynamique francophone. En réunissant les pays membres de l'OIF autour de la problématique de l'éducation, l'organisation francophone s'inscrit dans une démarche multilatérale engagée en 1990 à Jomtien (Thaïlande) où 155 pays et 150 organisations se sont engagés à garantir l'Éducation Pour Tous (EPT) et ont adopté une déclaration mondiale sur l'EPT qui cherche à ce que toute personne « *bénéficie d'une formation pour répondre à ses besoins éducatifs fondamentaux* »³⁰. En 2000, à Dakar, lors du forum mondial sur l'Éducation, 164 gouvernements se sont associés aux enjeux de

³⁰ Cf. http://www.unesco.org/education/efa/fr/ed_for_all/background/jomtien_declarations.html

l'Éducation Pour Tous et ont fixé 6 objectifs prioritaires à atteindre d'ici 2015. Ces objectifs clés en matière d'éducation visent à répondre aux besoins d'apprentissage de tous les enfants, jeunes et adultes³¹. On sait, en 2014, qu'ils ne seront pas atteints. Ces objectifs font l'objet d'une stratégie globale qui réunit gouvernements, agences de développement, société civile et secteur privé. Les pays représentés dans le cadre de l'OIF sont donc ainsi directement impliqués dans les problématiques de l'EPT qui représentent un fort vecteur de cohésion. Dans une telle perspective, les nouvelles technologies représentent une matière propice à une réflexion sur les collaborations internationales en matière éducative et l'on voit donc ici comment le thème du sommet 2006 de l'OIF, en s'inscrivant dans une actualité internationale, dissimule des enjeux fortement politiques dans une programmation qui semblait *a priori* technique.

Le choix stratégique de Bucarest témoigne donc d'une approche spécifique des instances de l'OIF qui ce faisant, visent deux objectifs.

- En valorisant les nouvelles technologies de l'information et de la communication, l'organisation internationale peut insister sur une méthodologie de travail. Elle illustre de la sorte les nouveaux moyens de mettre en contact des populations habituellement polarisées dans des classifications économiques Nord / Sud qui limitent leur rapprochement et leur dialogue.
- Les NTIC représentent aussi un levier d'action transversal. Elles permettent d'introduire des enjeux connexes, comme l'appui au développement économique et l'éducation. La perspective choisie refuse donc le cloisonnement traditionnel et met en relief la volonté de l'OIF d'expérimenter des actions concrètes, grâce aux nouveaux espaces offerts par les ressources technologiques.

Bien entendu, il convient, y compris sur le plan théorique, de se préserver de certains écueils. Même si la palette d'outils qui permet potentiellement aux populations francophones de se rencontrer apparaît de plus en plus efficace et diversifiée, ces technologies ne peuvent aucunement prétendre, par leur seule existence, à justifier

³¹ On pourra prendre connaissance de ces 6 objectifs au lien suivant : <http://www.unesco.org/new/fr/education/themes/leading-the-international-agenda/education-for-all/efa-goals/>

les rencontres de communautés qui trouveraient un intérêt soudain les unes pour les autres. Les nouvelles technologies se trouvent donc dans un positionnement complexe puisque la fascination qu'elles exercent engage parfois les décideurs à réaliser l'économie d'une véritable analyse des besoins. Les nouvelles technologies sont souvent mobilisées comme un remède à de précédents échecs. Il convient de ne pas céder aux facilités d'une telle réflexion, les échecs d'hier ne pouvant aucunement être compensés par les outils d'aujourd'hui.

La notion de distance se trouve au cœur de la réflexion qui associe Francophonie et nouvelles technologies. Grâce aux réseaux dont elles autorisent la mise en œuvre, les nouvelles technologies peuvent compenser les distances géographiques et fonder de nouvelles communautés humaines susceptibles de trouver un intérêt à échanger et travailler ensemble. Pour autant, la distance géographique n'est pas le seul paramètre à considérer. Edmond Bizard (2000) évoque d'autres distances qui engagent des difficultés bien plus complexes que le simple éloignement :

Il y a bien d'autres distances. La distance sociale, celle qui demeure quoi qu'il en soit de l'éloignement physique ou non et qu'il ne s'agit pas de vouloir ramener à une soi-disant norme. Nous parlons souvent à son propos, pudiquement, de différence, d'hétérogénéité. Cette distance sociale est telle qu'il n'est pas rare qu'elle résiste aux ruses de nos anciennes et nouvelles technologies. (Bizard, 2000,86)

La seule ressource technologique ne saurait donc favoriser l'émergence d'une société francophone si les outils disponibles ne sont pas mis au service de stratégies politiques susceptibles de répondre à des besoins réels, recensés et analysés. En ce sens, les nouvelles technologies peuvent servir les dynamiques francophones de projet, mais ne peuvent en aucune manière se substituer à elles. Nous observerons dans la suite de cette réflexion, de quelle manière le discours politique investit les problématiques associées à l'usage des nouvelles technologies à travers trois axes qui semblent encourager la mise en œuvre du projet francophone : l'axe institutionnel, l'axe médiatique et l'axe éducatif.

1.1 NTIC et axe institutionnel

L'axe institutionnel, s'il ne domine pas les débats relatifs aux opportunités offertes par les nouvelles technologies, affleure régulièrement dans les échanges de Bucarest. Cette dimension politique est importante, car elle autorise une transition, un glissement, entre un dialogue de haut niveau, rassemblant les décideurs des États Membres, et les projets de terrain qui impliquent des acteurs beaucoup plus diversifiés. Ce faisant, le sommet francophone devient le commanditaire d'une action politique et joue donc pleinement son rôle décisionnel.

Il n'est pas étonnant que ce soit Bernard Patry, Député du Canada et Président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie qui déclare lors d'un avis prononcé au cours du sommet :

J'attire votre attention sur notre volonté politique forte de favoriser dans le choix de nos actions de coopération, et dans un contexte de diminution relative de nos moyens, les parlements en sortie de crise. [...]

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie contribue à résorber la fracture numérique et à œuvrer au partage des savoirs dans tout le monde francophone, grâce à son programme de coopération Noria, financé par l'OIF qui permet d'offrir aux parlements de l'hémisphère Sud une circulation plus rapide de l'information parlementaire grâce aux technologies de l'information et de la communication ³²

Le vocabulaire est ici essentiellement institutionnel. Les termes *volonté politique forte*, *Assemblée parlementaire*, *parlements*, *parlementaire*, ponctuent régulièrement la courte citation et structurent un leitmotiv qui témoigne d'une focalisation sur l'enjeu politique. À travers ce propos, on demeure dans une conception traditionnelle de coopération Nord – Sud. Les nouvelles technologies demeurent un moyen, l'opportunité d'une *circulation plus rapide de l'information*. Si la séquence textuelle *œuvrer au partage des savoirs dans tout le monde francophone* autorise dans un premier temps, une perspective de collaboration horizontale entre les États membres, le terme *offrir* relativise rapidement le propos. L'utilisation de ce verbe témoigne en

³² XIème conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage. Avis de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, Discours du docteur Bernard Patry, Député du Canada et Président de l'APF, Bucarest (Roumanie), 28-29 septembre 2006, p138.

effet de la position haute que le Nord prend vis-à-vis du Sud, et si circulation il y a, elle semble ne se mettre en place que dans une perspective descendante, sans tisser de réseaux de sens qui pourraient autoriser de nouvelles orientations politiques. L'outil technologique mis en avant ne permet donc pas de véritable évolution de la dynamique institutionnelle francophone. Au mieux renforce-t-elle son efficacité.

Il convient toutefois de noter, dans la suite de cet avis rendu par l'AIF, les nombreuses recommandations réalisées auprès des chefs d'État et de gouvernement qui toutes ciblent la résorption de la fracture numérique et ses conséquences, notamment dans le champ de l'éducation. La perspective demeure ici politique puisque le rapporteur insiste sur les aspects institutionnels qui existent entre les différents acteurs impliqués. Bernard Patry met notamment en relief l'idée que *le présent avis est [...] une obligation statutaire*³³.

Les *demandes* ainsi adressées par l'Assemblée parlementaire auprès des responsables politiques présents possèdent une résonance spécifique, et il n'est pas anodin que l'angle d'analyse retenu soit la résorption de la fracture numérique, qui témoigne d'un risque d'écart grandissant entre les pays francophones rassemblés. Si, dans une perspective politique ainsi définie, l'accent n'est pas mis sur les capacités des nouvelles technologies à définir des rapports de coexistence susceptibles de favoriser l'émergence de nouveaux partenariats, au moins l'Assemblée insiste-t-elle sur les risques de voir les rapports entre les États de la Francophonie se distendre davantage, et menacer les éléments d'une cohérence politique perçue comme relative, mais réelle, puisque inscrite dans une gouvernance en action.

1.2 NTIC et axe médiatique

Les nouvelles technologies offrent par ailleurs de riches opportunités dans le champ médiatique. Une circulation plus aisée et plus variée de l'information peut favoriser de nouvelles relations entre les États membres, et constituer progressivement, grâce à la

³³ Ibid.

découverte réciproque des peuples et des cultures qui la composent, un outil intéressant de dialogue et de partenariat. Cet axe peut apparaître comme l'un des principaux leviers susceptible de favoriser l'émergence d'une conscience francophone, malgré le morcellement de l'espace géographique de référence.

1.2.1 Le rôle de TV5

La chaîne TV5 Monde, créée en 1984, opérateur direct de la Francophonie, joue sans conteste un rôle important dans cette mise en réseau des identités francophones. Elle représente l'un des outils les plus aboutis au service de la promotion des cultures francophones. TV5 Monde dispose d'une plateforme technologique renommée, dont le site internet, fait aujourd'hui référence. La chaîne peut par ailleurs se prévaloir d'un rôle d'ensemblier, grâce à une programmation éclectique nourrie par les productions originales de différents pays. Ainsi, plusieurs chaînes nationales ont l'opportunité de faire coexister leurs programmes sur un même média et de valoriser l'identité plurielle de la francophonie autour du dénominateur commun que représente la langue française. TV5 se positionne comme un opérateur qui facilite les rapprochements et les dialogues, le catalyseur médiatique d'un vivre ensemble qui apparaît soudain possible.

Cette entreprise est aussi numérique : TV5 Monde représente l'un des vecteurs les plus structurés en matière de diffusion du français. En 2012, plus de 8 millions de visites mensuelles étaient comptabilisées sur le site Internet www.tv5monde.com ainsi que sur le site mobile www.m.tv5monde.com³⁴, déployés par la chaîne.

Cette entreprise est l'une des plus aboutie, et peut donc témoigner des progrès concrets de la dynamique du projet francophone. Pour autant, il convient d'observer la façon dont TV5 est mentionnée dans les débats institutionnels. Nous pourrions nous attendre à ce que ces débats valorisent un instrument qui, en 2006, pouvait déjà se prévaloir de plus de vingt années d'expérience au service de la promotion de l'identité

³⁴ http://www.tv5.org/cms/userdata/c_bloc_file/0/760/760_fichier_DP-TV5MONDE-2010.pdf

francophone. Or, il est troublant de remarquer que dans les discours prononcés lors des sommets de la Francophonie, les références à TV5 sont assez peu nombreuses.

Relevons toutefois cette citation de M. Leuenberger, qui apparaît assez caractéristique :

La Francophonie a mis en place des institutions dans ses pays membres pour encourager l'éducation à l'aide des nouvelles technologies. À ce titre, je mentionnerai TV5 Monde, qui associe une offre culturelle et d'information diffusée dans le monde entier par la télévision, par vidéo et par Internet à un programme didactique intéressant. La Suisse soutient TV5 avec conviction et elle est fière de présider sa conférence ministérielle en 2006 et 2007 [Buc-32]

Le propos est descriptif et ne contient que très peu de modalisations appréciatives. Seul l'adjectif *intéressant* introduit un jugement de valeur. Les autres mentions (*soutient TV5 avec conviction / fière de présider*) caractérisent davantage la relation spécifique qui existe entre la Suisse et la chaîne afin d'insister sur l'étroitesse d'un lien dont le pays cherche à se prévaloir.

Mais il est surprenant de constater, lors d'un sommet qui met à l'honneur les nouvelles technologies, que l'un des succès les plus évidents de la francophonie soit au final assez peu valorisé. TV5 encourage pourtant la mise en synergie de programmes et à travers sa dynamique propre favorise l'émergence et la médiatisation d'une identité francophone commune. Certes, la chaîne est financée de manière très inégalitaire et la France assume encore aujourd'hui 70% du budget de la chaîne, très loin devant les autres contributeurs que sont le Canada, la Suisse et la Belgique. Pour autant, la programmation de TV5 Monde s'emploie à valoriser la multiplicité des points de vue et permet d'illustrer la diversité culturelle des pays qui composent cet ensemble géopolitique.

Le faible engouement des pays à mettre en relief les apports de TV5 semble donc caractéristique d'une prudence institutionnelle vis-à-vis d'un projet qui engage une problématique identitaire encore non assumée par les instances politiques. La situation apparaît relativement contradictoire puisque les commanditaires du projet en viennent à mettre à distance les résultats pourtant probants d'une dynamique de projet

dont les succès ne sont pas totalement assumés, comme si le projet était en avance, vis-à-vis des possibles politiques qui lui étaient associés.

1.2.2 Stratégie de communication numérique

Dans le prolongement de cette réflexion, il apparaît pertinent d'analyser la stratégie de communication, adoptée par l'OIF, telle qu'elle transparaît à travers le déploiement de son site Internet. L'architecture du site et la grille de lecture proposée à l'internaute, sont représentatives d'une relation spécifique entre les nouvelles technologies et la définition d'une identité francophone. On observe dans cette stratégie une volonté de classer et d'organiser l'accès à l'information institutionnelle, afin de favoriser la compréhension du concept politique de Francophonie. Nous jugeons intéressant de comparer cette stratégie de communication numérique avec d'autres options retenues par des organisations internationales comparables à l'OIF, comme le Commonwealth et l'Union Latine. La première étape de cette réflexion s'emploiera à analyser la stratégie retenue par ces différentes organisations en 2012. Dans un second temps, nous pourrons observer les principales évolutions, qui en 2014, sont révélatrices de nouvelles manières d'envisager le projet politique conduit par les organisations multilatérales.

En 2012 le menu principal du site www.francophonie.org est composé de six onglets, tous subdivisés en de nombreuses sections. Les captures d'écran suivantes témoignent de la structuration globale du site :



Figure 33: Déroulé de l'onglet **la Francophonie**, site de l'OIF 2012



Figure 34: Déroulé de l'onglet **Secrétaire Général**, site de l'OIF 2012



Figure 35: Déroulé de l'onglet **Actions**, site de l'OIF 2012



Figure 36: Déroulé de l'onglet *Actualités*, site de l'OIF 2012



Figure 37 : Déroulé de l'onglet *Ressources*, site de l'OIF 2012



Figure 38: Déroulé de l'onglet **Espace presse**, site de l'OIF 2012

Au regard de ces éléments, de nombreuses remarques peuvent être formulées :

- Sur le plan de sa composition générale, on observe que les onglets fonctionnent par paires et valorisent essentiellement la mention d'une information pérenne et de

nature institutionnelle. Les deux premiers onglets identifient les acteurs, les deux suivants les actions, et les deux derniers les productions officielles ou médiatiques de la Francophonie.

- Si les onglets *actions* et *actualités* ont vocation à mettre en perspective le projet francophone, nous observons que leurs subdivisions renvoient directement à l'organigramme de l'institution. Pour ne prendre que deux exemples associés à l'onglet *actions*, on remarque que la *Direction du développement durable et de la solidarité*, ou la *Direction de l'Éducation et de la Formation* trouvent grâce à ce lien une opportunité de présenter de manière généraliste les problématiques dont elles ont la charge, sans nécessairement en introduire les actions les plus concrètes. La diffusion de l'information apparaît là encore fortement institutionnelle et témoigne d'une centration sur la définition de l'acteur, plutôt que sur la réalité de l'action mise en œuvre.
- En 2012, la composition d'ensemble du site témoigne d'une certaine difficulté à transmettre un message francophone univoque. Des doublons perturbent la lecture. On retrouve ainsi des sous-onglets *photos* ou *rapports* dans des rubriques différentes, ce qui ne favorise pas une approche globale du site. Un certain cloisonnement semble exister entre les différentes composantes de l'organisation, dont les ressources méthodologiques et les productions concrètes ne sont pas mises en commun. Dans une perspective définitoire de l'organisation, une centration sur les besoins de l'internaute aurait pourtant plutôt engagé à réunir les ressources au sein d'une même section du site.
- Les partenaires de l'action engagée sont mentionnés à travers le premier onglet intitulé *la Francophonie*. Des liens vers l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie, l'Agence Universitaire de la Francophonie, TV5, l'association internationale des maires francophones, l'Université d'Alexandrie permettent ainsi d'obtenir des informations synthétiques sur les principaux opérateurs du projet francophone. On observe toutefois que cette structuration ne permet pas de caractériser le lien entre l'OIF et ses opérateurs puisque cette juxtaposition des sous-onglets, présentés de façon statique et horizontale, ne rend pas compte des

relations de ces organismes les uns par rapport aux autres. Par ailleurs, on demeure ici sur des partenariats institutionnels de haut niveau, qui ne favorisent pas nécessairement une approche pragmatique du projet francophone. Aucune mention n'est faite de la société civile.

Globalement, la dynamique francophone n'est pas rendue explicite à travers la stratégie de communication retenue. Il faut toutefois nuancer cet avis au moins de deux façons :

- en considérant que dès la page d'accueil, un encart *Actions* reprend les subdivisions accessibles à partir du menu général et témoigne donc d'une volonté de réaliser un focus sur le projet mené par l'organisation. Il demeure néanmoins que ces liens engagent l'internaute vers la présentation d'une action généraliste, qui correspond à la ligne stratégique des différentes directions de l'OIF.
- en observant que dans le couloir droit du site, un espace est réservé aux manifestations organisées par l'Institution et qui, sous forme d'encarts, permettent d'accéder à des informations spécifiques. Ainsi, en septembre 2012, un focus sur le Forum de la langue Française de Québec, sur le sommet de Kinshasa, ou les jeux de la Francophonie mettent en réseau d'importants moments du projet francophone, qui ne donnent pas de lecture d'ensemble, mais favorisent une approche concrète de l'action engagée.

En contrepoint à cette démarche, il s'avère intéressant d'analyser la stratégie d'autres organisations qui ne structurent pas de la même manière l'information proposée à l'internaute. Dans une telle perspective, nous observerons tour à tour la stratégie retenue par le Commonwealth et l'Union Latine.

Voici à ce propos la page d'accueil du Commonwealth, où l'on peut s'employer à discerner la stratégie de communication numérique retenue ³⁵ :

³⁵ Source : <http://www.thecommonwealth.org>, telle que l'on peut la consulter en septembre 2012.



Figure 39: Organisation de la page d'accueil du Commonwealth

La composition horizontale du bandeau permet une approche concrète qui s'emploie à définir ce qu'est le Commonwealth. Les premiers onglets fonctionnent sur le mécanisme du Quintilien, un outil commode utilisé en ingénierie du projet, et qui, à travers un questionnement intuitif permet de définir l'objet d'une étude à travers des questions essentielles qui balayent son champ de réalisation: qui ? Quoi ? Quand ? Où ? Comment ? Etc. Le champ d'application du Commonwealth est ainsi rapidement circonscrit et l'internaute peut choisir d'approcher une réalité politique complexe en ciblant la dimension qui lui apparaît la plus significative.

Ces premiers onglets permettent d'accéder à des sous-menus à travers lesquels il est possible d'obtenir à une information détaillée. On notera toutefois que l'onglet *Who we are* n'offre aucun menu déroulant, et que la page à laquelle on accède propose une présentation de l'institution en trois lignes. Sur cette même page, un encart permet de présenter le Secrétaire Général du Commonwealth en deux lignes. Des informations complémentaires sont disponibles, notamment à travers un menu à gauche de la page.

Les menus déroulants associés au *What we do* et au *How we do* sont beaucoup plus structurés et permettent d'accéder à une information détaillée et sectorielle. Ces deux champs rentrent en synergie immédiate et permettent d'articuler une action à une méthodologie de travail, favorisant aussi la prise en considération stratégique du dispositif institutionnel. Chaque page du sous-menu *What we do* est structurée à l'identique : une présentation synthétique de l'action sectorielle offre des opportunités d'approfondissements grâce à des liens hypertextes.

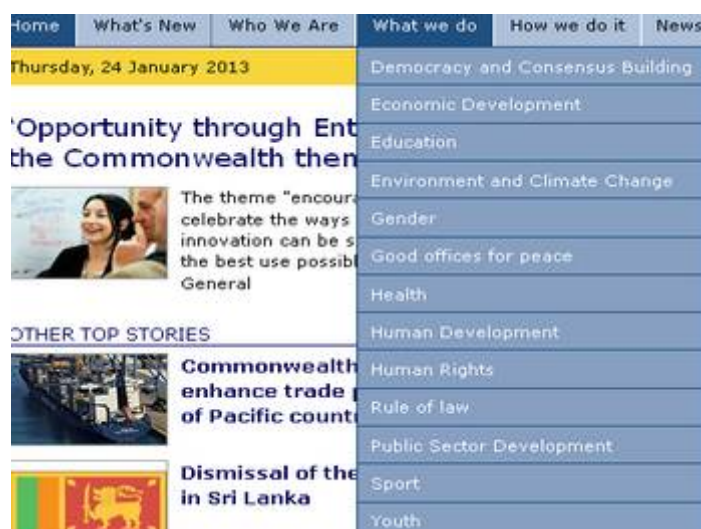


Figure 40: Menu accessible à partir de la page **What we do** du site du Commonwealth

Une fois le champ sélectionné, il est possible d'accéder à la description d'actions menées sur le terrain, parfois décrites à travers des ressources vidéo de qualité qui témoignent d'une centration sur l'internaute et d'une volonté de traitement pédagogique de l'information. Sur ces pages, des menus, à gauche et à droite, offrent un ensemble d'outils (contacts, textes officiels, ressources en ligne) qui permettent de mieux approcher les réalités engagées. Un simple lien, dans un encart *Key links*, permet d'accéder à la strate institutionnelle de l'organisation. Par ce biais, on peut remonter à l'organigramme du Commonwealth et accéder à une description du fonctionnement institutionnel de l'institution. Par exemple, à partir de la page *Education*, on peut accéder à la page *Social Transformation Programmes* qui nous indiquent que sont regroupées dans cette division les problématiques de l'éducation, du genre, et de la santé.

Il ne s'agit pas pour nous de comparer qualitativement les choix opérationnels réalisés dans la mise en œuvre d'une information numérique. Toutefois, la différence d'approche est significative. Là où l'OIF apparaît avant tout comme une structure institutionnelle, prioritairement engagée dans une entreprise d'autodéfinition, le Commonwealth transparaît comme une structure beaucoup plus agissante, confrontée à une réalité concrète sur lequel son fonctionnement interne offre des leviers d'action.

D'autres éléments ne sont pas moins révélateurs. Par exemple, l'onglet *How we do it* permet sur le site du Commonwealth, d'accéder à des études de cas, qui très précisément, apportent un éclairage sur la façon dont l'organisation internationale intervient sur le terrain. Même si toutes ces études de cas datent, au moment où nous menons notre recherche, de 2009 et que cette partie du site semble peu actualisée, elles restent néanmoins un outil intéressant qui, démontrant une véritable ingénierie du projet, dessinent du sens et tracent des perspectives.

Enfin, ces études de cas permettent de présenter des partenaires des projets, dans les pays où agit le Commonwealth. Des liens permettent de rediriger l'internaute vers ces acteurs essentiels, bénéficiaires et/ou co-auteurs des dynamiques engagées. Ces partenaires apparaissent beaucoup plus diversifiés que ceux de l'OIF, car la stratégie médiatique permet d'impliquer l'ensemble de la société civile. L'action politique ne court plus, dès lors, le risque de l'enfermement institutionnel, mais rentre en véritable synergie avec les besoins exprimés sur le terrain. Le projet apparaît comme le garant qui légitime l'action institutionnelle.

L'Union Latine offre une troisième opportunité d'étudier le lien entre la communication numérique et le projet institutionnel.

Cette organisation multilatérale a pour mission de mettre en valeur l'identité et de diffuser l'héritage culturel des peuples de langue romane. Elle est composée de 36 États membres auxquels s'ajoutent 4 observateurs permanents. Ces membres ont ratifié la convention de Madrid, proclamée le 15 mai 1954. L'organisation doit donc être distinguée du Commonwealth ou de l'OIF, en ce qu'elle représente un espace où se côtoient plusieurs langues : le catalan, l'espagnol, le français, l'italien, le portugais et le roumain.

L'Union Latine représente un espace géopolitique complexe, à vocation essentiellement culturelle et linguistique. Il n'en demeure pas moins intéressant d'observer comment cette structure organise sa communication institutionnelle et parvient à déployer une action multilatérale, au service de la promotion du plurilinguisme et du multiculturalisme.



Figure 41: Organisation de la page d'accueil de l'Union Latine³⁶

Quatre onglets principaux structurent le site : Organisation / Culture et communication / Promotion et enseignement des langues / Terminologie et industries de la langue. Chacun de ces onglets ouvre l'opportunité d'une navigation complémentaire.

On insistera ici sur deux remarques que nous jugeons prioritaires :

- La présentation institutionnelle est déployée à travers l'onglet *L'organisation* qui s'emploie à présenter le fonctionnement de l'Union Latine à travers des rubriques spécifiques : États membres / Représentants / Fonctionnement / Organes / Accords. On observe malgré la volonté apparente de présenter l'organisation avec simplicité que l'internaute est guidé dans un parcours de navigation très institutionnel, qui le conduit vers une information très spécialisée.
- Les trois autres onglets présentent une information directement associée aux objectifs linguistiques et culturels poursuivis par l'Union Latine. Le vocabulaire utilisé témoigne toutefois d'une action spécialisée, dont le caractère scientifique n'est pas compatible avec une dimension grand public, qui ne semble donc pas valorisée à travers l'approche retenue par l'Union Latine.

Ces éléments orientent nécessairement la stratégie que poursuit l'Union Latine à travers le déploiement de sa communication numérique. Se positionnant sur un créneau scientifique, l'organisation s'efforce d'apparaître comme une institution de

³⁶ Source <http://www.unilat.org/fr> , consultée en septembre 2012.

référence, désengagée d'un véritable projet opérationnel. Il est par exemple notable qu'aucun verbe ne soit mobilisé sur la page principale du site alors même que le site du Commonwealth était structuré autour de syntagmes verbaux afin d'insister sur la capacité opérationnelle de l'organisation. L'Union Latine ne cherche pas à se présenter, ou échoue à le faire, comme le chef d'orchestre d'une action multilatérale.

Ces trois études permettent d'observer que l'OIF, le Commonwealth et l'Union Latine, tout en partageant des objectifs communs, déployaient en 2012 des stratégies numériques distinctes pour présenter leur action et leurs objectifs. Afin de compléter ce rapide panorama, il est utile d'envisager la situation en septembre 2014, à la veille du sommet francophone de Dakar, afin d'observer si certaines évolutions en cours peuvent apparaître significatives.

Notons tout d'abord que le site institutionnel de l'Organisation Internationale de la Francophonie a effectivement connu certaines modifications. Comme on pourra s'en apercevoir en consultant la page <http://www.francophonie.org/>, le bandeau destiné à introduire l'organisation ne comporte plus que 6 entrées au lieu de 5. Il est aujourd'hui présenté horizontalement ce qui témoigne d'une volonté de favoriser la navigation de l'internaute. Intéressant aussi de noter que si les titres de 4 de ces 5 onglets se trouvaient déjà dans la précédente version du site (*Actions / Actualités / Ressources / Presse*) les 2 onglets les plus institutionnels (*la Francophonie / Secrétaire Général*) ont fusionné à travers la mention *Qui sommes-nous ?*, auparavant utilisé dans une ramification de l'onglet *la Francophonie*. Ce nouveau titre a une dimension grand public renforcée qui témoigne donc d'une volonté plus forte de se rapprocher du lectorat. Un nouveau système d'exploration du site permet, lorsque l'on glisse le curseur de la souris sur le titre de l'onglet, de voir le menu associé décomposé en rubriques. On s'aperçoit alors que la partie *action* est nettement la plus développée. Elle est composée de 9 rubriques. L'emploi d'un code couleur rouge, et l'illustration de chaque rubrique par une image, témoigne d'une volonté de mettre ces éléments en relief. Les autres onglets sont associés à des tons pastel beaucoup plus fades. Pourtant, concrètement, ces actions de l'OIF sont toujours associées aux subdivisions de l'organigramme de

l'organisation. Lorsque l'internaute clique sur l'une d'entre elle, il voit apparaître une page qui lui présente le cadre et les objectifs généraux de l'OIF en matière d'éducation, de développement durable ou de culture numérique par exemple. Ce ne sont ni les actions concrètes ni les partenaires de terrain qui lui sont présentés mais les directions de l'organisation avec lesquelles il a la possibilité de rentrer en contact. Dans la rubrique *Éducation et formation* par exemple, l'internaute se voit confronté à la problématique des Enjeux du Millénaire, et est dirigé vers le site de la Conférence des ministres ayant le français en partage (CONFEMEN), autant d'éléments qui ne favorisent pas une compréhension de l'action concrète menée par l'OIF et ses opérateurs sur le terrain.

En 2014, le site du Commonwealth a au contraire renforcé son caractère pragmatique. S'il a conservé un bandeau horizontal pour décliner sa présentation, il a fortement diminué le nombre d'onglets pour le faire, passant de 11 éléments à 5 (*Our work / member countries / Media / About us / Knowledge centre*). Si dans un premier temps il semble que 4 de ces onglets aient une intention plutôt institutionnelle destinée à favoriser la découverte de l'organisation, il faut noter la priorité accordée à la mention « *Our work* », citée en premier dans l'arborescence de la page. Lorsque l'internaute clique sur cet onglet une page comportant un planisphère apparaît. Elle offre l'opportunité, dans chaque pays où le Commonwealth intervient, de découvrir le programme d'intervention et ses acteurs. La carte distingue les projets et les événements, favorisant ainsi une approche globale de l'action conduite par le Commonwealth. Même si les projets ont une dimension très politique et institutionnelle, il n'en demeure pas moins que l'organisation apparaît ainsi au contact direct du terrain et qu'elle parvient à présenter une capacité homogène et globale d'intervention.

Il faut enfin noter que la dernière actualité présentée sur le site de l'Union Latine date de juillet 2012, et que le site ne semble plus régulièrement alimenté.

Cette étude de l'impact des nouvelles technologies comme enjeu de communication, telles qu'on peut les observer à travers l'étude des stratégies

numériques de diverses organisations internationales, nous pousse donc à mettre en relief certaines réserves de la Francophonie institutionnelle vis-à-vis du projet francophone, de ses réussites et de sa mise en œuvre. Les nouvelles technologies offrent certes des outils et des perspectives qui peuvent favoriser l'articulation des acteurs et des publics cibles, et faciliter la lecture d'un projet fédérateur. Mais la négociation institutionnelle sans doute encore trop peu aboutie et les perspectives de fond évoquées à demi-mots, entravent une libre formulation du projet francophone, ou tout au moins le condamnent à un affichage certes volontariste, mais replié sur la sphère institutionnelle.

1.3 NTIC et axe éducatif

Les différents discours qui articulent le champ éducatif et les nouvelles technologies nous permettent d'analyser plus en profondeur la dynamique de mise en projet qui se déploie dans l'espace institutionnel des sommets. En effet, le champ des nouvelles technologies appliquées à l'éducation autorise des discours plus concrets, plus construits et plus contextualisés. Les nouvelles technologies semblent ouvrir un espace de proximité. Au-delà de la parole institutionnelle convenue, elles donnent corps à l'idée de projet conjoint. Elles autorisent l'appropriation d'une problématique de travail, et favorisent ainsi la projection du locuteur dans une action.

« L'éducation étant la clef de voûte du développement, l'intégration du multimédia dans les programmes d'enseignement favorise une diversification des sources de connaissances et de formation adaptées aux nouveaux emplois.

Dans les pays du Sud où le déficit en personnel enseignant en infrastructures scolaires et universitaires constitue une préoccupation majeure, l'enseignement à distance devient une solution intéressante.

L'accroissement des moyens de financement de l'éducation apparaît également comme un impératif. L'édification de la société de l'information et du savoir impose donc la réduction de la fracture numérique, qui crée des rapports de force structurellement préjudiciables aux pays du Sud.

[...]

De l'apport des TIC à l'éducation, il faut déplorer parfois leur inadaptation d'avec le contexte social et culturel dans nombre de nos États. Leur mauvaise utilisation peut conduire à la dépravation des mœurs, à la xénophobie et à la criminalité transfrontalière. C'est pourquoi la mise en place d'un

observatoire sur l'utilisation d'Internet dans l'enseignement, mettant l'accent sur l'éthique, l'esprit de discernement et le respect de la déontologie, est essentielle selon de nombreux acteurs de l'éducation.

Par ailleurs le plaidoyer en faveur des TIC dans l'éducation ne doit pas occulter les besoins de première nécessité que sont le livre et la documentation non virtuelle. Pour ce faire, la chaîne du livre doit être soutenue et l'édition scolaire encouragée sous toutes ses formes.

La réalisation des Maisons de la Francophonie, qui seront des centres d'excellence, des pôles fédérateurs des activités d'information, d'éducation et de formation en matière de francophonie, contribuera à l'épanouissement des populations en général et de la jeunesse en particulier. Le Burkina Faso est disposé à conduire une expérience pilote avec le soutien de l'OIF »[Buc-03]

Le discours de Blaise Compaoré nous permet d'observer comment les nouvelles technologies favorisent la concrétisation du propos francophone, et parviennent à l'articuler à une réalité du projet. Une chaîne argumentative se met progressivement en place dans ce passage, que l'on pourrait ainsi reconstituer :

Paragraphe	Mouvements du texte	Progression de la mise en projet
1	Énoncé d'une hypothèse de travail	Le multimédia est une ressource éducative complémentaire, promoteur de développement.
2	Contextualisation	Le contexte socio-économique des pays du Sud est approprié à la mobilisation d'une telle ressource.
3	Remise en perspective globale	Le Sud et le Nord sont interdépendants : l'action vise donc un rééquilibrage global, essentiel à tous.
4	Prise en considération d'une argumentation opposée aux nouvelles technologies	Mise sur pied d'un observatoire sur l'utilisation d'Internet, qui doit empêcher toute dérive négative de la dynamique projet. Une première avancée concrète du projet consiste à s'assurer de son bon usage.
5	Ouverture de la problématique	Les ressources pédagogiques non virtuelles demeurent nécessaires.
6	Synthèse	Les Maisons de la Francophonie représentent un outil efficace et raisonnable de diffusion des savoirs.

Conclusion du propos : Le Burkina Faso souhaite accueillir une maison de la Francophonie, dans le cadre d'un partenariat avec l'OIF.

Figure 42: Découpage séquentiel d'un discours de Blaise Compaore [Buc-03]

On observe ici comment l'argumentation débouche progressivement sur une proposition très concrète qui encourage la mise en projet de la démarche francophone. Les nouvelles technologies facilitent la contextualisation : besoins et leviers d'action peuvent plus aisément être articulés les uns aux autres. La tribune francophone devient l'espace d'une rhétorique de l'action, en partie incantatoire, mais où l'institutionnel peut s'employer à envisager un impact concret sur le terrain.

De fait, l'éducation représente dans la poursuite du projet francophone, un argument essentiel, car elle est sans conteste l'un des terrains où les résultats sont les plus probants. Les nouvelles technologies ont pu jouer un rôle de premier plan en favorisant la mise en synergie des politiques éducatives des pays francophones, et en maillant des réseaux universitaires qui aujourd'hui présentent une offre de formation dense, susceptible de s'adapter à des besoins variés. L'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF), opérateur essentiel de cette politique dispose d'outils performants et déploie de telles formations sur un espace numériquement maîtrisé grâce aux ressources des technologies à distance (cf. [supra](#) p.136).

Ainsi, via le Campus Numérique de l'AUF des étudiants hier isolés ou incapables de subvenir financièrement aux frais engagés par leurs études peuvent aujourd'hui accéder à des licences ou des masters qui leur étaient hier inaccessibles. Plus encore, de telles formations favorisent l'émergence de nouveaux acteurs et de nouveaux axes de développement. Les nouvelles technologies favorisent la montée en puissance de certains pays en développement et les universités du Nord ne sont plus aujourd'hui en situation de monopole vis-à-vis de l'offre de formation. L'expertise éducative elle-même apparaît moins comme l'apanage des pays du Nord et la consultance internationale s'emploie à favoriser le dialogue Sud / Sud. Enfin, l'expertise du Sud est

de plus en plus valorisée et appréciée lorsqu'elle peut être réinvestie dans des espaces où les problématiques de travail sont comparables au pays d'origine des experts.

Toutefois, ces succès véritables, qui témoignent du bien-fondé d'une approche multilatérale francophone dans le domaine éducatif ne sauraient masquer les limites de partenariats encore peu conséquents. Les enjeux de l'Éducation Pour Tous (*cf. supra* p.218) qui impliquent l'ensemble de la communauté mondiale, et qui illustrent en ce début de vingt-et-unième siècle une volonté de fédérer l'action internationale, est révélatrice d'insuffisances, notamment au sein de l'espace francophone.

L'EPT repose sur une démarche multilatérale pilotée par les Nations Unies, qui fédèrent l'ensemble de la communauté internationale dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Le Sommet du Millénaire, qui s'est tenu du 6 au 8 décembre 2000 au siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, s'est conclu avec l'adoption par les 189 États membres de la Déclaration du Millénaire, dans laquelle ont été énoncés 8 objectifs majeurs³⁷. Parmi ces objectifs, le second s'intitule *Assurer à tous l'éducation primaire*. L'objectif est ainsi décliné : *d'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires*³⁸. Ces enjeux représentent pour la Francophonie une feuille de route, qui lui permet d'orienter ses initiatives et ses projets, et qui définit un espace du projet où elle peut collaborer avec l'ensemble de la communauté internationale. Mais les difficultés des pays francophones à tracer une feuille de route commune, à dessiner une vision d'ensemble constituent une réelle limite au développement d'une action, que les nouvelles technologies ne peuvent en aucun cas compenser.

Les mentions de ces objectifs du Millénaire, dont il est intéressant d'observer qu'elles sont, au final, peu nombreuses dans le corpus étudié, malgré l'actualité internationale et le choix de la problématique du sommet de 2006, font l'objet de déclarations générales très peu opérationnelles, telles qu'on peut par exemple les relever dans le discours de Jacques Edouard Alexis, Premier Ministre d'Haïti :

³⁷ Cf. <http://www.un.org/fr/millenniumgoals/bkqd.shtml>

³⁸ Source : <https://www.un.org/fr/millenniumgoals/pdf/factgoal2.pdf>

Le choix du thème de ce sommet qu'accueille Bucarest, « les technologies de l'information dans l'éducation », est pertinent et traduit la priorité que ce sommet accorde à l'éducation, à une éducation moderne, tournée vers un développement équilibré, équitable et fraternel.

Nous voulons préciser encore :

une éducation, cheval de bataille privilégié pour atteindre les objectifs du millénaire pour le développement ;

une éducation, outil incontournable de lutte contre la pauvreté,

une éducation, enfin, clé véritable pour l'amélioration du niveau de vie des populations [Buc-08]

On notera l'approche rhétorique du propos qui s'emploie à articuler l'éducation aux concepts de modernité et de développement, avant de décliner le mot dans une entreprise définitoire, en le rattachant successivement aux notions *d'objectifs du millénaire pour le développement, de lutte contre la pauvreté, et d'amélioration du niveau de vie des habitants.*

Le discours se fait ici incantatoire, et le recours aux nouvelles technologies, découpé de toute dynamique projet, apparaît arbitraire, voire artificiel³⁹. Ces nouvelles technologies ne possèdent en aucune façon, un caractère inné, propice aux synergies et au déploiement de projets communs. Seule la communauté des chefs d'État ou de gouvernement, peut tirer parti des nouvelles technologies pour en faire des ressources mobilisables au service d'enjeux partagés. Ces outils ne peuvent donc pas se substituer à la vision politique, qui justifie le rassemblement des pays francophones, et met en place la supervision nécessaire au pilotage des dynamiques d'action.

2. Analyse du discours associé aux nouvelles technologies : estompage des clivages traditionnels et opportunités d'un nouveau vivre ensemble

Les ressources technologiques contemporaines offrent de nouvelles opportunités collaboratives. Le projet bénéficie des espaces ouverts et peut se

³⁹ On ne se permet en aucun cas de juger ici la vision francophone de celui qui fut Premier Ministre de la République d'Haïti, et dont on se contente d'observer comment le discours qu'il prononça en 2006, entre en résonnance avec l'ensemble des propos institutionnels échangés à la tribune.

déployer dans de nouvelles directions. Cette dynamique favorise une approche enthousiaste qui à son tour légitime un mouvement vertueux. En autorisant de nouvelles opportunités d'action, les technologies permettent de reculer l'horizon d'attente des partenaires et encouragent donc la mise en chantier de projets ambitieux, qui, en retour, pourront crédibiliser la Francophonie institutionnelle sur le plan politique. Il nous semble que le corpus étudié illustre ce cercle vertueux selon deux directions distinctes. Les nouvelles technologies permettent de renforcer l'idée d'un vivre ensemble, qui se trouve au cœur de la démarche francophone. Par ailleurs, elles favorisent l'expression d'un enthousiasme relatif, d'un volontarisme nécessaire.

2.1 Les NTIC permettent de renforcer le vivre ensemble

La technologie favorise l'émergence de nouveaux outils qui, lorsqu'ils sont maîtrisés et disponibles, permettent à des individus de rentrer en contact. Dans le contexte francophone, la technologie peut ainsi provoquer des rencontres inédites, qui n'auraient pas pu se produire d'aucune autre façon, à cause de contraintes économiques ou de l'éloignement géographique des individus concernés. Ces opportunités ouvrent l'espace d'un nouvel être ensemble, qu'il convient tout à la fois d'accompagner et d'encourager:

Il faut donc que les pays ayant le français en partage dont nous percevons dans cette enceinte, la formidable diversité saisissent cette occasion de mutualiser les investissements, de renforcer les solidarités, afin d'offrir à l'ensemble de la communauté francophone un choix toujours plus large d'expressions, de formations et d'outils communs. Une occasion aussi de soutenir une véritable pédagogie de la diversité culturelle, ferment d'un « être ensemble » dynamique et ouvert au dialogue, si cher à la Francophonie et à l'Unesco [Buc-10]

Invité au Sommet de 2006, le Directeur Général de l'Unesco, évoque dans cet extrait de son intervention, un *projet de pédagogie de la diversité culturelle*. Il insiste sur l'idée que les nouvelles technologies autorisent la définition d'un ambitieux plan d'action, au service de la communauté mondiale. Appuyant sur des aspects

pragmatiques (*mutualiser les investissements*) et témoignant de la diversité des outils mobilisables, K. Matsuura positionne l'enjeu d'une nouvelle solidarité qui s'accompagne d'un nécessaire enrichissement culturel. La langue et la culture (*choix toujours plus large d'expressions*), l'éducation (*formations*) et les pratiques (impliquées par la manipulation d'*outils communs*) peuvent ainsi relier des communautés distinctes, mais désireuses d'engager un dialogue constructif. *L'être ensemble* et *le dialogue* vont de pair dans une complexe conciliation de l'unité et de l'altérité. Les technologies jouent le rôle d'une interface qui légitime ce dialogue en le rendant tout à la fois possible et nécessaire. Elles créent les conditions d'existence d'une communauté qui pourrait reconnaître dans la francophonie, l'expression d'une identité commune.

Dans son projet de *pédagogie de la diversité culturelle*, le directeur général de l'Unesco dépasse largement le cadre étroit d'une communauté technologique, numérique, ou virtuelle, et insiste sur l'idée que les technologies rendent implicites des enjeux beaucoup plus fondamentaux qu'il est nécessaire de prendre en considération. La mise en relation des hommes et des femmes impose de réfléchir aux nouvelles opportunités d'être ensemble, étape nécessaire à la définition du vivre ensemble. Dans cette perspective, les NTIC constituent tout à la fois la cause qui justifie la dynamique qui s'engage, et un outil qui permet de favoriser ce dialogue.

2.2 Les NTIC sont l'expression d'un enthousiasme du faire

À travers cette modernité offerte par les nouvelles technologies, le discours francophone prend régulièrement des accents volontaristes et enthousiastes, qui contribuent à orienter le projet sous-jacent.

C'est l'éducation et les technologies de l'information que nous avons choisies comme thème de ce XI^e sommet. C'est là un sujet grave et d'une importance exceptionnelle. [...]

Il a été démontré, à l'occasion du sommet mondial sur la société de l'information, à Genève et à Tunis, que les technologies de l'information sont un outil majeur au service de l'éducation. Elles ouvrent de larges horizons. Elles ont portées de solutions novatrices. Exploitions encore davantage ce potentiel si riche et si fascinant. [...]

L'OIF et les opérateurs de la Francophonie sont regroupés et engagés dans ce chantier, avec tous leurs outils, leurs réseaux, leurs compétences » [Buc-12]

Un certain nombre d'éléments stylistiques témoignent dans ce discours cadre, prononcé par Abdou Diouf à la séance solennelle inaugurale du sommet de 2006, de l'intention rhétorique, voire dramaturgique, qui est accordée aux nouvelles technologies. Nous noterons ainsi :

- l'utilisation de phrases courtes, dont la syntaxe très simple favorise une réception immédiate du message;
- l'usage d'un vocabulaire qui valorise les nouvelles technologies notamment lorsqu'elles sont associées au champ éducatif : *importance exceptionnelle / outil majeur / porteuses de solutions novatrices / potentiel si riche et si fascinant...*
- la mobilisation de structures qui dramatisent le propos et semblent donc interpeler la communauté francophone en la confrontant au besoin d'agir. C'est par exemple le cas à travers l'usage du présentatif (*c'est là un sujet grave et d'une importance exceptionnelle*), ou encore de l'usage de l'impératif de première personne du pluriel associé au redoublement de l'adverbe intensif *si* : *Exploitions encore davantage ce potentiel si riche et si fascinant.*
- l'utilisation du prédéterminant tout, dont le sémantisme superlatif, associé à des effets d'énumération témoigne d'une action fortement mobilisatrice: *engagés dans ce chantier, avec tous leurs outils, leurs réseaux, leurs compétences.*

Les nouvelles technologies offrent ainsi au discours l'opportunité de déployer un certain lyrisme que le Secrétaire Général de l'OIF, parvient rapidement à articuler à la nécessité d'agir, et aux chantiers déjà entrepris, ou qu'il devient possible d'entreprendre. Le discours réussit progressivement à mobiliser la communauté internationale rassemblée afin de la confronter au principe présenté comme nécessaire de l'action. Les partenaires sont ainsi associés dans une entreprise rendue envisageable grâce à de nouveaux outils disponibles. Le discours fonctionne sur l'idée d'un mouvement contre lequel il est impossible de lutter. La modernité engage la Francophonie à se déployer vers des horizons rendus plus proches. L'outil de cette

modernité, davantage qu'une simple ressource mobilisable, devient l'expression stratégique d'une nécessité à agir. L'irruption du mot *réseau* qui se trouve au centre d'une énumération ternaire (*avec tous leurs outils, leurs réseaux, leurs compétences*) est révélatrice de ce mouvement, quelque peu rhétorique, vers la modernité. Les pays francophones ne sont plus seulement une communauté ou une diversité de nations qui cherchent à créer les conditions d'un être ensemble. Ils constituent aussi un réseau, des partenaires, décidés à travailler de concert, inscrits dans une modernité de l'action. Le terme *réseau* devient programmatique d'une action finalement devenue politique.

Les nouvelles technologies favorisent donc un enthousiasme non dénué de certaines arrière-pensées rhétoriques. Si les outils issus des NTIC ouvrent de nouvelles opportunités techniques et collaboratives, ils offrent aussi de nouveaux espaces rhétoriques, qui favorisent la mobilisation de la communauté francophone.

3. Limites et dérives : le risque de l'illusion technologique

Les nouvelles technologies apparaissent donc comme un outil performant, au service d'un projet aiguillé par des instances institutionnelles. Cette dynamique répond aux attentes d'une Francophonie à la recherche de ferments identitaires, car elle permet de fédérer, au-delà des espaces géographiques ou politiques traditionnels, de nouvelles communautés citoyennes à travers lesquelles il semble envisageable d'engager des projets, un faire ensemble qui implique aussi un vivre ensemble. La langue française joue dans ce contexte le rôle d'un ensemblier, elle constitue un trait d'union entre des populations éparpillées, mais qui, associées autour de ces nouveaux réseaux de communication peuvent se fédérer et revendiquer la maîtrise d'une action commune. La Francophonie institutionnelle s'emploie à guider cette action en créant les outils efficaces qui permettent à des communautés nationales distinctes de se rassembler autour d'enjeux partagés. L'éducation représente en la matière un terrain stratégique et un projet comme le campus numérique de l'Agence Universitaire de la Francophonie constitue l'une des dynamiques les plus abouties en matière de création de compétences collectives.

Les nouvelles technologies ont par ailleurs l'avantage de nécessiter des engagements financiers et politiques conséquents, mais qui peuvent se prévaloir d'un excellent retour sur investissement. Internet est un réseau universel aisément accessible par une proportion de plus en plus importante de la population mondiale. Les infrastructures sur lesquelles reposent les projets francophones favorisent donc aisément les initiatives et offrent une palette très large d'opportunités collaboratives. Politiquement, ces infrastructures possèdent aussi l'avantage de privilégier les coopérations à distance, déminant les questions très sensibles du rassemblement et des déplacements des populations francophones. Les divergences d'approches entre pays du Nord et pays du Sud, notamment sur la question des visas francophones trouvent ainsi un commode expédient.

Dans cette perspective, et sans négliger le bien-fondé de nombreux projets financés par l'OIF, visant au rassemblement physique des populations⁴⁰, on peut néanmoins s'interroger sur la réalité d'une identité francophone qui reposerait sur le délicat oxymoron d'un vivre ensemble à distance. Les NTIC pourraient dans une telle perspective constituer une solution de facilité, dont il conviendrait alors de nuancer la portée véritable.

Les discours institutionnels liés à l'usage des réseaux numériques apparaissent, nous l'avons vu, régulièrement volontaristes et enthousiastes. De tels discours ne sont toutefois pas toujours exempts d'intentions cachées, voire d'un certain cynisme. Si les NTIC sont séduisantes et permettent d'envisager la création de nouveaux rapports sociaux, voire de nouvelles communautés rassemblées autour d'intérêts partagés, il convient de ne pas se laisser abuser par un espace d'opportunités qui doit répondre à une commande institutionnelle précise pour être efficace. Il apparaît intéressant, en la circonstance, de mobiliser l'ingénierie du projet, pour observer comment le caractère séduisant des nouvelles technologies peut dissimuler un projet à la dérive ou de façade, s'il n'est pas encadré par un cahier des charges précis.

⁴⁰ On peut à ce propos citer l'exemple du Forum de la Langue Française qui s'est déroulé au Québec en juillet 2012, et qui visait le rassemblement de jeunes issus de tout l'espace géographique francophone. La prochaine édition de ce forum sera organisée à Liège, en 2015.

Une réflexion de J.P. Boutinet (2010) nous semble particulièrement éclairante à l'égard des conditions nécessaires à la génération de liens sociaux, dans la mise en œuvre du projet :

La figure du projet dans ses origines historiques cherchait à revivifier ce lien social de nature démocratique par renoncement à toute forme d'absolutisme et de violence, dans un certain nombre de ses pratiques à travers l'expérience du groupe ou de l'équipe dans un management de projet impliquant la mise en acte de la participation. Elle entendait dans ses usages contribuer à la structuration sociale et des espaces relationnels. Cette figure présentement semble beaucoup plus équivoque dans ce qu'elle suscite, notamment chaque fois qu'un projet individuel concurrence un projet de groupe, que des objectifs, des procédures mis en place télescopent une démarche participative, qu'un souci d'efficacité prime sur des relations et des interactions ou que les questions d'urgence l'emportent sur les questions de sens, elles-mêmes à la merci d'un projet de modernisation soucieux de valoriser la seule rentabilité : certes, dans ces différents cas, faudrait-il sans doute autant parler de mésusages du projet que de délitement du lien social généré par ce dernier. Pourtant si une conduite de projet peut être considérée comme une forme d'assujettissement d'autrui à ses propres intentions, tout projet pour soi générant du programme pour autrui, alors, la question du lien social dans sa grande vulnérabilité reste en débat (Boutinet, 2010, 171).

L'avis exprimé ici témoigne de la concurrence qui oppose le projet individuel au projet de groupe, au regard de la création d'un lien social, et donc de la définition d'une identité. Le projet institutionnel francophone peut être observé comme une tentative pour structurer un espace social complexe. Il utilise dans cette perspective les nouvelles technologies afin de répondre à des besoins d'efficacité et de rentabilité. Ce faisant, on peut s'interroger sur le pilotage d'une telle entreprise, qui engage une certaine violence à l'encontre des individualités / communautés francophones dont on ne recueille pas nécessairement les besoins spécifiques ou les véritables motivations à s'engager dans une démarche de projet. Cette violence, toute relative il est vrai, peut se manifester d'au moins deux façons :

- Les individus ou communautés n'ont pas l'opportunité d'exprimer leurs besoins. L'institution fixe des priorités en fonction de sa lecture politique de la Francophonie, ce qui ne favorise pas le réinvestissement des problématiques francophones sur le terrain. Or, si le projet ne parvient pas à s'adresser aux individus, il ne parviendra

pas à éveiller leur intérêt. Il pourra même générer de la frustration si des besoins exprimés ne sont pas pris en considération.

- L'institution contrôle, à travers ses principaux opérateurs, les outils et les procédures qui donnent accès aux ressources mobilisées par le projet francophone (accès aux bourses étudiantes de l'AUF à travers les campus numériques, maîtrise de la diffusion de l'information francophone via quelques canaux indépendants, mais fortement associés à la strate institutionnelle de la Francophonie comme TV5 Monde, etc.). Les communautés doivent donc nécessairement avoir recours à des outils institutionnels pour s'engager dans une démarche francophone. Ils renoncent de fait à toute indépendance dans la mise en œuvre du projet. Les nouvelles technologies se caractérisent par leur dimension participative, mais l'existence des forums et des communautés sur les réseaux virtuels ne compense pas le très fort ancrage politique de l'action numérique.

Il est donc intéressant de souligner l'ambiguïté qui caractérise le lien social, tel qu'il se met en œuvre à travers l'usage des nouvelles technologies. Certes, ces dernières années, les rapprochements numériques permettent de rassembler les francophones en fonction de leurs centres d'intérêts et mobilisent ainsi une envie de vivre ensemble, ou de travailler ensemble. Pour autant, la maîtrise institutionnelle du projet, associée au pilotage des outils technologiques engendre une certaine violence dans la mesure où elle impose des dynamiques politiques, qui abandonnent trop peu d'espace aux projets individuels, tels qu'ils pourraient être exprimés au sein des différentes communautés francophones.

Sans doute l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, et la rencontre des jeunes francophones, en amont des sommets, ont elles vocation à alimenter le dialogue, en vue d'introduire dans les débats une multiplicité de voix. Pour autant, ces partenaires demeurent des acteurs institutionnels du projet et ne contribuent donc pas véritablement à faire entendre les points de vue communautaires, qui pourraient défendre une francophonie de proximité. Il est regrettable que les communautés, notamment géographiques, qui participent à la francophonie ne disposent pas encore assez d'outils pour piloter des projets alternatifs, en marge des projets officiels. Elles

pourraient ainsi davantage exprimer leur intérêt et leurs besoins afin de s'engager concrètement dans le pilotage d'une action francophone. En la matière, nous émettons l'hypothèse que le déploiement de formations spécifiques et l'hébergement sur les sites et dispositifs institutionnels de ressources et outils à vocation communautaire pourraient permettre à de nouveaux acteurs d'investir le champ du projet francophone et d'ainsi élargir l'horizon d'attente d'une francophonie de proximité.

Il faut noter que les efforts en ce sens se renforcent depuis quelques années. Régulièrement, des appels à contributions de l'OIF permettent à des acteurs de terrain de trouver des appuis financiers afin de porter des projets. En septembre 2014, 5 fonds distincts sont recensés sur le site de l'OIF afin d'épauler les organismes publics ou privés intéressés. L'aide à la circulation des artistes, l'appui à la presse francophone du Sud, l'aide à la production cinématographique et audiovisuelle, le fonds francophone des inforoutes et le fonds francophone d'initiatives pour la démocratie, les Droits de l'Homme et la paix représentent ainsi des opportunités annuelles, pour solliciter des financements, favoriser la mise en place de projets et faire remonter au niveau institutionnel des dynamiques de terrain susceptibles d'alimenter la pertinence du débat francophone. Plus encore, la Francophonie institutionnelle s'emploie à favoriser les rassemblements, notamment des plus jeunes, vecteurs du vivre et du travailler ensemble. Après le forum canadien de 2012, Liège accueillera en 2015 le 2^{ème} forum mondial de la langue française⁴¹ destiné au rassemblement de jeunes francophones âgés de 18 à 35 ans. Enfin, l'OIF propose régulièrement la mise en place de formations à vocation professionnelle, susceptible de fédérer les initiatives qui émergent du terrain. C'est ainsi par exemple qu'en septembre 2014, il est possible de consulter sur le site de l'OIF, un appel à propositions pour participer à une formation à la post-production vidéo avec le logiciel libre Blender. La mobilisation des ressources et le caractère morcelé des actions représentent sans doute des limites à de telles initiatives, mais ces dynamiques parviennent à structurer les réseaux francophones au-delà des contraintes géographiques et donc à favoriser des projets pleinement transnationaux, où la francophonie devient une pleine valeur ajoutée. Les appels à projets notamment, même s'ils sont soumis aux arbitrages institutionnels sont une

⁴¹ Cf. <http://www.forumfrancophonie.org/>

intéressante ressource dans la mesure où ils permettent de recenser les besoins exprimés sur le terrain, et d'analyser l'environnement dans lequel peut être mis en œuvre le projet francophone.

Les discours institutionnels, lorsqu'ils évoquent les nouvelles technologies, témoignent donc d'un enthousiasme qu'il convient de modérer. Le projet francophone se caractérise par une double dynamique dont il n'est pas toujours évident de concilier les approches. Légitimer un projet francophone, dans le contexte contemporain, exige que l'on stimule des forces et des envies dans une approche volontariste, ce que s'emploient à réaliser les instances institutionnelles de la Francophonie. Pour autant, sur un plan pragmatique, la francophonie, doit aussi s'enrichir, sous peine d'apparaître artificielle, des projets individuels, qui essaient à partir des communautés, et qui seuls témoignent d'une pertinence véritable d'un projet associé au vivre ensemble. Dans ce contexte, les nouvelles technologies apparaissent comme une formidable opportunité de stimuler les échanges et les projets. Mais si le pilotage du projet repose trop unilatéralement sur une dimension macro politique, il engage une violence relative à l'égard des initiatives individuelles. Cette rivalité quant à la maîtrise du projet, entre les acteurs collectifs et individuels, possède un impact majeur sur la création du lien social francophone et donc à terme, sur la viabilité même du projet.

À cet égard, J.P. Boutinet insiste sur le caractère évolutif du projet dont les acteurs constituent des interlocuteurs en mouvement les uns vis-à-vis des autres. Postures individuelles et postures collectives rentrent constamment dans un jeu de recomposition. En fonction des moments du projet et en fonction de leurs intérêts, les différents acteurs peuvent être amenés à se rejoindre, se disjoindre, faire évoluer leur partenariat, voire neutraliser leurs initiatives. Cette tectonique des strates du projet est nécessaire à sa maturation et représente donc un gage de réussite. C'est en ce sens que la maîtrise unilatérale de ressources liées aux nouvelles technologies, qui établit une trop forte asymétrie entre les outils dont disposent les différents acteurs, peut constituer une menace et qu'il convient donc de veiller au rééquilibrage des forces. C'est à cette seule condition, nous semble-t-il, que l'on peut envisager le

raffermissement de liens sociaux entre des acteurs qui doivent être en mesure de travailler conjointement à l'argumentaire de leur volonté de vivre ensemble, au sein d'une communauté spécifique.

C'est aussi en ce sens qu'il convient d'analyser certaines interventions, prononcées à la tribune francophone, dont deux sont exemplaires :

Le rôle essentiel d'une Francophonie dynamique et volontariste consiste à défendre la diversité et à mettre en place les coopérations nécessaires pour permettre à ses membres les moins développés de rattraper leur retard en matière d'éducation, de formation et d'accès aux nouvelles technologies. Thème central de notre sommet, les technologies de l'information et de la communication (TIC) dont le développement traduit une vision stratégique judicieuse face au processus irréversible de la mondialisation, constituent un important potentiel d'innovation pédagogique et un réservoir quasi infini de nouvelles donnes capables d'assurer le meilleur essor à nos systèmes éducatifs et de permettre de relever les nouveaux défis qui se posent en ce début du troisième millénaire. » [Buc-07]

« Les jeunes de nos pays aspirent au vent du large. Les technologies de l'information leur donnent un moyen supplémentaire de faire vivre cette aspiration à l'universel, de l'ancrer dans leur vie quotidienne. Grâce à elles, nos collégiens, nos lycéens, nos étudiants deviennent en réalité, des citoyens du monde [Buc-04]

Le vocabulaire utilisé témoigne de l'enthousiasme que font naître les nouvelles technologies, perçues comme la panacée susceptible d'engager une nouvelle donne sur les terrains de l'éducation et de l'accès au développement. Dans l'intervention du roi du Maroc [Buc-07], des syntagmes comme *thème central / vision stratégique judicieuse / processus irréversible / important potentiel / réservoir quasi infini / meilleur essor / relever les nouveaux défis* structurent une chaîne lexicale superlative, doublée d'une dynamique sonore entretenue par une allitération en [i]. Ce lexique présente les nouvelles technologies comme un auxiliaire nécessaire à l'efficacité des politiques éducatives. La collision implicite entre les nouvelles technologies et la mondialisation est toutefois significative, car elle transforme un outil qui ne pourrait être qu'une ressource mobilisable par les pouvoirs publics en la manifestation technologique d'un phénomène perçu comme irréversible. De fait, le statut de ces nouvelles technologies devient ambigu, car elles en viennent, en tant que manifestation de la mondialisation en marche, à outrepasser leur existence de simples ressources, et auto légitimer la nécessité de leur déploiement. L'enthousiasme du discours sonne aussi comme un

renoncement à maîtriser un univers en profonde mutation, dans lequel les nouvelles technologies représentent tout à la fois l'expression d'un monde en fuite, et une ressource devenue nécessaire. Une trace syntaxique de ce renoncement relatif peut être identifiée dans les positions syntaxiques qu'entretiennent les différentes composantes textuelles du discours. Ainsi, alors que les nouvelles technologies, sont en position de sujet, elles cantonnent les systèmes éducatifs et les problématiques du développement à des positions objet dans la grammaire de la phrase.

L'extrait du discours du Président français [Buc-04] est sans doute davantage mesuré. Il met en perspective les problématiques associées aux nouvelles technologies. Ces dernières représentent une ressource mobilisable, au service d'un épanouissement individuel dans un environnement élargi. La construction du paragraphe témoigne toutefois des dangers séducteurs que peuvent présenter les nouvelles technologies. L'amorce de la citation de Jacques Chirac illustre dans un premier temps les envies des jeunes francophones d'être moins contrariés par les restrictions administratives liées à la gestion des territoires. L'évocation du *vent du large* engage des notions de mobilité physique et géographique qui représentent sans conteste un enjeu fondamental. Plus sagement, la citation se referme sur le concept pertinent, mais sans doute moins ambitieux de *citoyen du monde*, dont l'usage quelque peu galvaudé rend l'horizon beaucoup plus vague. Entre ces deux étapes du projet francophone, les nouvelles technologies représentent un maillon ambigu qui ne parvient pas à contraindre le principe de réalité. Cette dimension n'est sans doute pas absente de la locution *en réalité* qui clôt la formule du Président français. Les nouvelles technologies constituent un *moyen supplémentaire*, une opportunité de concrétiser une aspiration qui se confronte cependant à la réalité. L'opposition des couples sémantiques *universel / vie quotidienne* et *aspirer / ancrer* témoignent des limites des nouvelles technologies, simple outil dont il ne faut pas trop surestimer les capacités, sous peine de fixer au projet francophone des objectifs hors de portée. Il deviendrait en effet impossible de piloter un projet, dont l'une des ressources aurait profondément déstabilisé la stratégie et qui serait alors contraint de flotter à la dérive.

Malgré tout, les nouvelles technologies représentent aussi une ressource nouvelle et complémentaire qui favorise la communication et offre des opportunités

de liaisons, d'articulations, dont peuvent bénéficier des partenaires désireux de travailler ensemble. En aucun cas, elles ne peuvent résoudre des problèmes préexistants à la cohabitation de ces partenaires ou se substituer à la formalisation d'un projet collectif commun. D. Wolton (1997) insiste sur l'idée qu'il ne faut pas chercher à compenser l'échec de la communication par la fascination de la technique et qu'il convient de ne pas confondre performance technique et mise en œuvre d'un projet de société. Ces deux problématiques recouvrent des enjeux distincts.

Notre démarche même d'analyse, qui focalise l'étude du projet francophone sur les nouvelles technologies, et s'emploie à analyser le discours institutionnel dans ce champ précis, doit donc être relativisée. En aucun cas, les nouvelles technologies ne peuvent prétendre représenter un enjeu constitutif du projet. Les nouvelles technologies engagent certes, on l'a perçu, un discours volontariste et enthousiaste à travers lequel s'ouvre un nouvel espace d'opportunités. Mais de fait, ces nouvelles technologies ne font qu'élargir le champ de la négociation, du dialogue, entre des États qui doivent identifier des finalités susceptibles de mobiliser, ou de légitimer, un projet du vivre ensemble. Alors seulement, les nouvelles technologies, parce qu'elles ouvrent un formidable potentiel de réseaux et de ressources participatives, peuvent faciliter la mise en place d'un cahier des charges et le pilotage d'une dynamique de projet. Le simple usage de cette ressource, si fascinante soit-elle, ne peut pas se substituer à la communication véritable, c'est-à-dire à la confrontation des points de vue et à la négociation des parties engagées.

Au moment de clore cette partie de notre réflexion, il convient donc d'assumer le choix qui a été fait de se laisser porter par la rhétorique volontariste des discours qui traitent des nouvelles technologies, pour mieux en dénoncer les lacunes et en pointer les limites : le discours institutionnel est parfois une victime, consciente ou non, des charmes des ressources technologiques. Ces dernières ne sauront d'aucune façon compenser le courage politique, qui dans la négociation est susceptible de mobiliser le projet francophone. Si la société francophone doit être portée par un projet moderne et novateur, les nouvelles technologies ne sauraient constituer le gouvernail d'une telle entreprise. Le projet francophone a besoin de desseins clairs et de lignes stratégiques précises qui dessinent des orientations de long terme, et sur lesquelles il

convient à présent de s'interroger. Les discours sont l'espace d'une négociation à travers laquelle le projet francophone cherche à se mettre en place et à se légitimer. Mais de nombreuses stratégies individuelles et collectives sont engagées dans l'espace discursif et rendent complexe la lecture d'un projet condamné à la polysémie.

Chapitre 7 : Le projet francophone et l'affirmation d'un vivre ensemble

La tribune francophone peut apparaître comme un espace d'opportunités politiques, au sein duquel il est possible de développer une stratégie d'influence. Les États qui composent cette tribune ont ainsi la possibilité de négocier des accords, et d'engager des dynamiques à travers lesquelles ils revendiquent devant la communauté mondiale des prises de position communes. Dans cette perspective, la ratification par l'Unesco de *la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*⁴², en 2005 (cf. *supra* p.170), représente l'une des plus grandes victoires politiques à laquelle la Francophonie a pu apporter un soutien décisif.

La Francophonie institutionnelle représente donc idéalement, pour les États qui la composent, l'occasion d'exercer un soft power, voire un smart power, en articulant les voix et l'influence de 57 États et gouvernements membres et de 20 pays observateurs, qui représentent, ensemble, le tiers de la communauté mondiale.

Le concept de soft power a été proposé par Joseph Nye (1990), en réaction aux thèses qui avançaient l'idée d'un déclin de la puissance américaine. Pour J. Nye, le soft power introduit l'idée de l'exercice d'un pouvoir par cooptation. À travers l'image positive d'un État, son prestige, ses capacités de communication, le degré d'ouverture de sa société, l'attractivité de sa culture, sa capacité à animer le débat d'idées, son rayonnement scientifique, un État ou un groupe de pays est ainsi en mesure de contrôler l'actualité internationale et de figer un rapport de force en fonction de ses intérêts. Le soft power, pouvoir de cooptation, s'emploie donc à séduire un environnement international afin de rallier autour de certaines positions stratégiques, une communauté politique élargie.

Le smart power a été théorisé en 2004 par Suzanne Nossel, dans un article intitulé *Smart Power*, publié dans la revue américaine de géopolitique *Foreign Policy*. Considérant l'échec relatif des politiques univoques du hard power ou du soft power, le smart power se réclame d'une tentative de synthèse de ces deux approches. Cette démarche politique s'emploie à combiner la totalité des ressources mobilisables afin d'exercer une influence susceptible de préserver les intérêts d'un État. La mise en

⁴² Source : <http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001429/142919f.pdf>

œuvre du smart power consiste notamment à s'appuyer sur des organisations internationales comme les Nations Unies pour assurer la progression de ses idées et défendre des intérêts nationaux. Cette recherche d'influence passe par une politique de développement et de ralliement des pays en difficulté, en considérant d'autres ressources que la guerre massive contre la Terreur telle qu'a tenté par exemple de la conduire l'administration Bush. En définissant un *axe du mal* destiné à stigmatiser des positions jugées incompatibles avec l'ordre du monde, tel qu'un pays comme les États-Unis pouvait se le représenter, l'administration américaine avait en effet résolument fait le choix d'un hard power dont les conséquences politiques se sont, au final, avérées très discutables.

Le smart power recouvre très largement la définition de l'internationalisme libéral qui mobilise tour à tour le *containment* et la dissuasion, en ayant recours à une palette diversifiée d'outils et de stratégies d'influence.

Sur le plan des relations internationales, le contexte contemporain, marqué depuis plus de vingt ans par la fin de la Guerre Froide, le développement économique de certains pays du Sud, et la réémergence de grandes puissances comme la Chine, engage les États à mobiliser des outils spécifiques pour tenter de conserver ou de renforcer leur influence. Dans cette perspective, les organisations internationales jouent sans conteste un rôle ambigu. Si elles offrent de nouveaux leviers d'action politique, elles sont toutefois observées de façon très pragmatique par certains pays qui n'hésitent pas, le cas échéant, à les manipuler avec cynisme au service d'intérêts particuliers.

De fait, l'Organisation Internationale de la Francophonie peut apparaître, dans l'ambiguïté de ces relations géopolitiques contemporaines, comme un espace complexe, où le sens du discours politique ne peut pas être tenu pour évident, ou univoque. Certes l'OIF se présente comme une enceinte multilatérale, où des États, qui ont des ambitions collectives et des intérêts communs, s'efforcent de définir des positions convergentes qu'ils défendront devant la communauté internationale, au sein d'autres organisations multilatérales, comme l'Organisation des Nations Unies par exemple, ou l'Organisation Mondiale du Commerce. Mais une telle organisation est

aussi pour certains pays, notamment ceux qui disposent d'une influence spécifique, l'occasion de rallier autour d'intérêts privés qu'ils parviendront à présenter comme l'intérêt général, d'autres États mis sous influence et qui le plus souvent, ne sont pas dupes des rapports de force ainsi engagés. Les politiques internationales de certaines nations d'Afrique Centrale, qui s'efforcent comme le Burundi de diversifier leurs alliances en se rapprochant tout à la fois de la Francophonie et du Commonwealth sont à cet égard significatives d'une tentative de résistance vis-à-vis de ces stratégies d'influence dont s'emploient à bénéficier les États qui peuvent revendiquer une position centrale au sein des organisations internationales.

Les discours prononcés à la tribune de la Francophonie constituent donc des prises de position importantes qui articulent divers réseaux de sens, et dont l'analyse devient révélatrice des intentions profondes d'un État membre. Selon une telle approche, le concept de projet présente un intérêt spécifique, car il peut constituer l'émanation dynamique d'une collectivité d'intérêts ou représenter le simple prétexte d'une négociation, à travers laquelle d'autres intérêts plus fondamentaux sont en train de se jouer. Ce sont ces desseins stratégiques du projet francophone que nous allons à présent analyser, en observant le discours institutionnel comme l'espace ouvert d'une négociation. Ainsi, s'il semble dans un premier temps que le projet francophone reste souvent englué dans un discours qui le piège, il faudra néanmoins observer que ce discours institutionnel permet aussi d'interroger le projet, et de le transformer en l'objet d'une négociation à travers laquelle des enjeux forts peuvent être posés. Enfin, si l'on accepte de se tenir au-delà du cynisme, il conviendra d'observer que le discours bénéficie aussi au projet en créant autour de lui les conditions de sa réussite. Il s'agira alors d'observer comment le partage de bonnes pratiques, le plaidoyer ou la feuille de route, sont par exemple des notions qui enrichissent le projet en train de se construire et, comment à travers l'expression d'une volonté de travailler ensemble, elles participent à son succès.

1. Le projet au piège du discours

On oppose assez traditionnellement le parler et l'agir. Dans une telle perspective, le discours, notamment lorsqu'il est de nature institutionnelle, peut apparaître comme un espace peu propice au déploiement du projet. Des rencontres politiques de haut niveau comme les sommets de la Francophonie représentent en effet des moments souvent convenus, où les discours cherchent moins à faire progresser un projet collectif qu'à occuper le terrain institutionnel et médiatique, illustrer des pratiques nationales, ou faire entendre des voix singulières. Le discours institutionnel est parfois encore purement formel. Il cherche à éviter l'engagement et se contente d'un positionnement neutre, se repliant dans une position d'attente qui lui permet d'observer sans s'impliquer.

Ce sont là des dérives du discours politique qui présentent le risque de paralyser les institutions si des lignes de force ne parviennent pas malgré tout à se dessiner, si un projet consensuel ne peut pas émerger. Le discours représente donc un environnement rhétorique susceptible de piéger le projet et de lui interdire l'accès aux espaces dont il a besoin pour se déployer.

Dans la première partie de cette étude, nous observerons comment le projet francophone est confronté d'au moins deux façons à ces pièges tendus à travers l'espace discursif. Tout d'abord, nous étudierons comment, régulièrement, le discours prononcé à la tribune s'emploie à privatiser la parole francophone, lui refusant ainsi tout accès à une expression collective pourtant nécessaire à la mise en œuvre du projet. Dans un second temps, nous nous focaliserons sur ce qu'il convient communément d'appeler la langue de bois et nous observerons comment dans ce discours spécifique, des stratégies sont à l'œuvre qui s'emploient à contourner le projet, voire à limiter ses ambitions.

1.1 La privatisation du projet francophone

L'étude des pronoms personnels dans l'espace textuel des discours représente l'un des outils les plus efficaces pour observer comment les différents interlocuteurs se positionnent vis-à-vis de la communauté rassemblée, et quelles relations les partenaires souhaitent privilégier. Le statut du pronom personnel de première personne du pluriel notamment et son articulation au pronom *vous* sont ainsi révélatrices des intentions du locuteur, qui peut apparaître désireux de créer des liens, ou en position de retrait vis-à-vis de ses partenaires francophones.

À cet égard, il est significatif de mettre en relief certaines occurrences :

Au moment où s'ouvre ce sommet, je voudrais vous convaincre que la Francophonie a une partition importante et originale à jouer dans la redéfinition des règles du jeu international, dans l'émergence d'un multilatéralisme plus équilibré, plus équitable, plus solidaire, à l'image des pratiques que nous avons développées au sein de notre communauté.

Cela étant, la Francophonie, à l'instar de toutes les organisations multilatérales sera ce que vous en ferez. Sa capacité à peser dans la nécessaire démocratisation des relations internationales, dans la nécessaire régulation de la mondialisation, dépendra de la confiance que vous lui témoignerez, des moyens que vous lui allouerez, de la crédibilité que ⁴³ lui octroierez, de l'utilité que vous lui reconnaîtrez.

Le destin politique de la Francophonie du XXI^e siècle est donc entre vos mains. Donnez-nous l'esprit, nous écrivons la lettre. [Qué-12]

L'articulation du *nous* et du *vous* apparaît révélatrice dans cette allocution inaugurale du Secrétaire Général de l'OIF. Au moment de céder la parole aux différents chefs d'États et de gouvernements rassemblés au Canada, Abdou Diouf utilise successivement un *nous* qui s'appuie sur le syntagme *notre communauté* et un *vous* à travers lequel il parvient à se mettre à distance pour mieux rappeler le mandat et la responsabilité du projet francophone qui lui ont été confiés. Cet effet d'inclusion / éviction est habile, car tout en rassemblant dans la figure du *nous* une communauté valorisée par les bonnes pratiques qui semblent y avoir cours, le Secrétaire Général conquiert une position haute à travers laquelle il peut occuper un statut prescripteur.

⁴³ Sic.

Le *vous* devient l'addition des différentes identités francophones rassemblées, ainsi individuellement responsabilisées devant des engagements politiques et financiers, dont le respect apparaît nécessaire au prolongement de l'expression du *nous*. Le discours d'Abdou Diouf est donc programmatique de la rédaction du projet francophone. L'emphasis de la formule conclusive permet d'articuler un impératif de seconde personne du pluriel (*donnez*), au pronom *nous* (*nous écrivons la lettre*), pour mieux fonder une communauté francophone idéale, qui, se projetant du présent (*donnez*) au futur (*écrivons*), témoigne aussi d'une méthodologie d'action : l'inscription de l'individuel dans une démarche synthétique de projet collectif.

C'est fort différemment qu'il convient d'analyser d'autres occurrences du pronom *nous*, par exemple tel qu'il est utilisé par Zine El Abidine Ben Ali, alors Président tunisien:

C'est dans ce contexte que s'est inscrite notre initiative d'organiser en Tunisie, en juin dernier, le Symposium international sur « les TIC au service de l'Éducation », qui avait été favorablement accueilli par le sommet de Bucarest. [...]

Tout en remerciant vivement tous ceux qui ont soutenu cette initiative, je voudrais rendre un hommage particulier à Son Excellence Monsieur le Secrétaire général Abdou Diouf [...]

La Tunisie qui prône une approche globale et inclusive des droits de l'Homme, se félicite de l'intérêt accru que l'OIF accorde à cette approche. Nous considérons à cet égard que la perspective dans laquelle devrait s'inscrire notre action commune gagnerait à ne pas perdre de vue que les attributs fondamentaux de la personne humaine constituent un tout indissociable [...] La réponse à ces questions nous a amenés à initier tout au long des deux dernières décennies un processus continu de réformes pour promouvoir les droits de l'Homme dans leur globalité [...]

Nous avons également œuvré à réunir les conditions propices à l'extension du champ d'exercice de la liberté d'expression, en multipliant les encouragements en faveur des créateurs. [Qué-17]

L'approche est ici radicalement différente. Le *nous* ne désigne plus la communauté francophone à laquelle on s'adresse et auprès de laquelle on exprime un sentiment d'appartenance, mais le seul pays qui s'exprime, la Tunisie, qui valorise ainsi, à une tribune internationale une action politique propre. Le pronom prend une valeur spécifique, « de majesté », qui joue des confusions soudain rendues possibles entre les champs politiques du national et du multilatéral. La communauté francophone

est au contraire fragmentée, le discours ne considérant que *ceux qui ont soutenu cette initiative*, puis *Son Excellence Monsieur le Secrétaire Abdou Diouf*. La dynamique restrictive du discours en vient progressivement à faire disparaître l'idée de communauté, pour ne valoriser que l'idée d'un tête à tête de haut niveau entre le Président Ben Ali, et le Secrétaire Général de l'OIF.

Ainsi, les pays qui forment l'auditoire ne sont pas, dans un premier temps, réellement considérés par la voix tunisienne qui revendique néanmoins progressivement l'opportunité de jouer le rôle d'un catalyseur. La Tunisie prône une *action globale et inclusive des Droits de l'Homme, se félicite de l'intérêt accru que l'OIF accorde à cette approche*. Tout à la fois sujet et objet du discours, la Tunisie se pose comme référence politique, et de façon plus pernicieuse, à l'initiative d'une dynamique susceptible de rassembler les pays francophones, et de les inciter à agir de concert. Le discours nous plonge dans une violente stratégie de prise d'influence où les seuls enjeux pris en considération relèvent d'une étroite vision nationale. Au demeurant, cette prise d'influence dans la dynamique d'action de la communauté francophone ne constitue manifestement qu'un objectif second. Le véritable objet du discours est autocentré sur la Tunisie, et s'emploie à témoigner du statut de champion des Droits de l'Homme que revendique le pays. Cette stratégie rhétorique pourrait prêter à sourire si elle n'engageait pas d'autres enjeux beaucoup plus profonds, et qu'à travers les Printemps arabes du début de l'année 2011, l'Histoire récente a illustré avec ironie et férocité.

À travers ce discours, il s'agit donc bien de défendre une position géopolitique individuelle : la communauté francophone, à peine reconnue, n'est considérée que pour être prise à témoin.

Le discours de Nicolas Sarkozy, lui aussi prononcé à Québec en 2008, est l'occasion d'interpréter le pronom personnel *nous* d'une troisième façon :

Ce doit être pour nous l'occasion de réfléchir sur ce que signifie la Francophonie. Est-ce que c'est simplement l'attachement à une langue ? Ce serait déjà beaucoup, mais ce ne serait pas assez. La Francophonie ce n'est pas simplement l'attachement à une culture. Nous devons vivre la Francophonie comme un engagement politique. [...]

Et je le dis devant mon ami José Manuel Barroso, c'est un fameux combat en Europe, malgré la crise [...] Ce débat doit être un débat de la Francophonie, comme il est un débat de l'Europe [...] La crise ne doit pas nous faire renoncer aux grands équilibres de la planète ou alors cela signifierait que nous n'avons pas de convictions. [...]

Le monde doit changer, la Francophonie doit porter la nécessité du changement du monde. [...] Comment penser que nous pouvons relever les défis du XXI^e siècle avec l'organisation du XX^e? C'est tous ensemble que nous pourrons régler les problèmes du monde. [Qué-05]

Les trois paragraphes de cette citation, représentatifs de l'agencement du discours prononcé par le Président français, témoignent de l'évolution sémantique progressive qui est accordée au pronom personnel *nous*.

Dans un premier temps, le pronom *nous* demeure l'expression d'une communauté francophone. Le propos est significatif, car il témoigne du caractère jugé trop étroit de cet espace, qui ne doit pas, selon Nicolas Sarkozy, être replié sur une approche linguistique ou culturelle, mais au contraire embrasser des problématiques politiques plus larges et mobilisatrices.

L'adresse à José Manuel Barroso, invité en tant que Président de la Commission Européenne, autorise un premier glissement sémantique, ou tout au moins introduit une certaine confusion. Le *nous* devient plus complexe à appréhender : *la crise ne doit pas nous faire renoncer aux grands équilibres de la planète*. Ce *nous* représente-t-il toujours la seule communauté francophone, principal auditoire du propos ? La référence précédente à l'Europe semble ouvrir davantage le champ. Le *nous* devient l'expression politique d'une communauté à géométrie variable, qui implique la France comme point de référence. À travers ce *nous*, le Président français envisage les différentes institutions internationales auxquelles participe la France et qui représentent pour ce pays, l'opportunité d'exprimer des prises de position. Ce *nous* peut donc désigner tout à la fois la communauté francophone ou l'Union Européenne : elle autorise avant tout une forme de putsch rhétorique, à travers lequel la France utilise un pronom collectif pour exprimer une position nationale qu'elle impose à l'assemblée.

Le troisième paragraphe de la citation comporte la nouvelle occurrence d'un pronom *nous* dont le propos environnant complexifie davantage encore la portée. Une

première séquence joue d'un effet de balancement pour poser en regard la Francophonie et le monde : *Le monde doit changer, la Francophonie doit porter la nécessité du changement du monde*. Cette phrase, quelque peu grandiloquente, introduit toutefois une ambiguïté de plus en plus manifeste, qui en vient à dépersonnaliser le propos, et au final édulcorer la teneur volontariste qui le caractérisait. Chevillée sur un *tous ensemble*, la phrase *nous pourrons régler les problèmes du monde* prend en effet une portée généraliste qui n'engage plus personne. Dans le discours du Président français, le *nous* francophone s'est progressivement élargi à l'ensemble de la communauté mondiale et a perdu sa valeur spécifique d'engagement. Ne reste plus qu'une intention et un propos général, dans lesquels les pays de la Francophonie ne peuvent pas trouver le ciment, qui justifierait une action conjointe.

Ces trois exemples permettent d'observer que des mots identiques ne parviennent aucunement à dissimuler les intentions diverses des intervenants. Nous avons cherché à montrer comment le pronom personnel engage de façon fort distincte les chefs d'État et de gouvernements, qui depuis la tribune, s'emploient à piloter des stratégies d'influence spécifiques.

Dans un certain nombre de contextes, les différents pays rassemblés lors des sommets de la Francophonie s'emploient à détourner les problématiques du multilatéral pour mieux préserver des problématiques d'influence nationale. Le projet francophone n'est alors qu'un prétexte, pris en otage par la rhétorique. Afin d'approfondir ce point, nous allons à présent observer ce qui relève, dans les discours institutionnels, de ce qu'il est communément l'usage d'appeler la langue de bois. L'occasion d'observer le projet englué dans le discours.

1.2 Le projet au piège de la langue de bois

Auteur de l'ouvrage *le Discours diplomatique*, Villar (2006) a analysé le rapport existant entre la diplomatie et la langue de bois. L'auteur y propose notamment une étude sémiotique qui observe le discours diplomatique à travers les quatre axes suivants :

Sincérité vs duplicité

Paroles honnêtes vs mensonges

Vérité vs fausseté

Transparence vs secret (Villar, 2006, in Arifon, 2010, 72)

L'auteur observe notamment que le langage utilisé en diplomatie ne constitue pas un discours technique, sauf à de rares occasions et sur des sujets très spécifiques, mais qu'il s'emploie à rechercher un impact à travers le déploiement d'une langue ordinaire. La langue de la diplomatie possède des fonctions bien spécifiques. Son objectif consiste à convaincre et persuader un auditoire dans un contexte conjoncturel, marqué par l'éphémère et la relativité. Nous utilisons ici les termes de convaincre et de persuader selon une approche rhétorique classique, inscrite dans la tradition socratique, telle qu'elle s'est développée à partir du *Gorgias* (Platon), et à travers laquelle la langue s'adresse tout autant au cœur du public visé (persuader) qu'à sa raison (convaincre) afin de remporter son adhésion.

La langue diplomatique relève du discours politique et son intention consiste donc à proposer des avis durables dans un contexte marqué par la contingence, où il convient néanmoins de favoriser une certaine stabilité. De ce fait, la langue diplomatique partage avec le registre politique certaines stratégies rhétoriques, telles que l'évitement, l'ambiguïté, la minoration ou la dissimulation (Villar, 2006). Dans un numéro de la revue *Hermès* consacré à la langue de bois, O. Arifon (2010) montre comment le propre de la diplomatie consiste à utiliser le vocabulaire courant en y associant un code particulier. Ce code est éminemment politique et engage des relations d'État à État à travers lesquelles il convient de minorer les propos et les émotions. L'objectif prioritaire consiste à pérenniser une relation, tant humaine que politique, et donc de maîtriser des contenus afin de limiter leur portée conflictuelle.

En cela, le discours diplomatique peut donc se caractériser par sa capacité:

- à contenir son propos, afin de ne pas le rendre trop prolixe, ce qui permet de limiter les sources potentielles de conflits qui pourraient surgir,
- à dissimuler ses propres faiblesses, par exemple une maîtrise relative des contenus engagés, ou un contexte symbolique peu favorable, afin de conserver une position haute dans les négociations.

L'art du diplomate consiste donc à jouer des ambiguïtés et des flous du discours, afin de dégager un espace de négociations. Dans cet espace, le diplomate peut tout à la fois positionner ses propres intérêts politiques tout en ménageant les intérêts potentiellement contradictoires de ceux avec lesquels il échange. Villar précise ainsi :

La stratégie de communication ambiguë permet en effet de maintenir le doute chez l'interlocuteur. Certes la communication est parfois rendue plus claire en cas de réaction favorable, mais bien souvent, elle est laissée en l'état pour maintenir l'autre dans le doute. Elle permet aussi d'influencer l'impact final des signaux afin de gagner un plus grand contrôle sur les images que d'autres ont de l'émetteur. (Villar, 2006, 175)

L'ambiguïté représente donc une caractéristique constitutive du discours diplomatique, car elle autorise la mise en place d'un entre-deux dans lequel il devient envisageable de formuler des perspectives communes, de dessiner un projet et d'engager des dynamiques opérationnelles conjointes. Dans les propos des diplomates, la langue de bois, souvent perçue de manière très péjorative comme la caractéristique d'un discours politique impuissant à agir, doit aussi être étudiée de manière plus attentive. La langue de bois peut constituer l'aveu d'une impuissance à agir, et comble alors le silence des négociations qui ne parviennent pas à se concrétiser. Elle représente aussi l'outil d'une négociation qui cherche à se mettre en place, et qui à travers l'installation d'un réseau d'ambiguïtés autorise le prolongement du discours politique. La langue de bois représente en cela une ressource efficace, caractéristique de la diplomatie, et qui, par l'usage des allusions, des demi-mots, des sous-entendus, ou des arrière-pensées parvient à maintenir le dialogue des décideurs, et à aménager des espaces de concertation où il est possible de s'accorder. Le langage diplomatique représente un espace fortement contraint de la parole, où les acteurs acceptent de ne

pas parfaitement se comprendre, afin de pouvoir conduire des négociations au-delà d'intérêts évidemment contradictoires.

Dans une telle perspective, C. Cogan (2003), à travers ses fonctions d'ambassadeur, a identifié six caractéristiques stratégiques et de communication qui lui semblent particulièrement attachées à la langue française, une langue jugée très efficace dans la conduite des relations internationales. Ainsi, la *méthode déductive*, la *logique des arguments*, le *soin de s'exprimer avec clarté*, la *connaissance de l'histoire*, le *panache latin* et la *conscience de devoir défendre une position qui peut s'appuyer sur la Raison* (Cogan, 2003, in Arifon, 2010, 44), représenteraient des outils privilégiés pour engager des négociations avec ses partenaires, et favoriser la portée de ses arguments.

Il existe toutefois d'autres façons, moins positives, d'approcher la langue de bois. Dans la revue *Hermès*, A. Benedetti (2010, 147) insiste sur l'idée que la langue de bois permet de remplir trois fonctions distinctes qui favorisent son usage stratégique dans l'espace discursif. Un bon usage de la langue de bois permet ainsi de :

- Rassurer l'auditoire devant une prise de décision généralement actée au préalable, mais dont il convient d'accompagner la communication publique,
- Émouvoir le public en sollicitant une gamme d'émotions et de sentiments qui peuvent être mobilisés pour favoriser son adhésion,
- Répondre à l'urgence de crises en affichant par le discours des savoir-faire et une maîtrise des calendriers et des événements, alors même que le contexte se dérobe⁴⁴.

On observe à cette occasion comment les décideurs parviennent à articuler les stratégies modernes de communication à l'usage d'une langue de bois qui permet de limiter au maximum la prise de risque politique. Cet usage de la langue de bois témoigne d'une approche très peu volontariste du projet, car il vise avant tout à occuper la scène médiatique, avec plus ou moins d'éclat, sans rien y dire qui favorise une véritable implication du locuteur. Réduite à une technique, à un savoir-faire plus ou moins sophistiqué, la langue de bois ne représente qu'un paravent qui dissimule

⁴⁴ Nous reformulons à partir de Benedetti, 2010.

une vacuité d'intentions. Dans le prolongement de notre réflexion, il convient dès lors d'identifier cette matière rhétorique et de l'étudier de façon critique afin d'observer de quelle manière elle représente un obstacle pour l'émergence d'un projet, dans le contexte nécessairement multilatéral à travers lequel la parole francophone se déploie.

Ainsi, les discours prononcés à la tribune des sommets de l'OIF permettent, tous les deux ans, aux dirigeants des pays représentés de tracer des perspectives et de donner du sens aux rencontres internationales dans lesquelles ils sont impliqués. Conformément à ce que nous venons de mettre en relief, l'usage de la langue de bois peut apparaître révélatrice d'un certain degré d'engagement ou au contraire souligner des intentions diplomatiques spécifiques.

« Je voudrais en rendre très chaleureusement hommage à notre secrétaire général, le Président Abdou Diouf qui, jour après jour, s'emploie à dissiper les malentendus et à désamorcer les crises. C'est un homme de grande sagesse et de grande expérience. Il a su donner toute sa portée au mandat en faveur de la paix, de la démocratie, et des droits de l'Homme que nous lui avons confié. Grâce à lui, la vocation politique de notre organisation est entrée dans les faits et se perpétuera.

Grâce à lui également, notre organisation a pu parachever sa réforme vers plus de cohérence et plus d'efficacité. Désormais, la mise en commun des ressources et l'échange d'expériences sont devenus la règle.

L'installation en 2008 de toutes nos institutions dans la Maison de la Francophonie à Paris, face à l'Unesco, facilitera encore cette collaboration. J'aurai le plaisir d'assister à la signature de la convention d'occupation entre notre secrétaire général et le ministre français des Affaires étrangères.

Mes chers amis,

Alors que le monde est en proie à des bouleversements intenses, le projet francophone est plus que jamais d'actualité. Léopold Sédar Senghor aurait eu cent ans le 9 octobre prochain : son rêve, la Francophonie, est une réalité. Il reste une aventure, un pari et un défi ; l'aventure d'une langue, le pari du développement, le défi de la paix ». [Buc-04]

Ces paragraphes qui concluent l'intervention du Président français, Jacques Chirac, lors du sommet de Bucarest, témoignent de la profonde ambiguïté qui caractérise l'usage de la langue de bois. On pourrait dans un premier temps, dénoncer la relative vacuité du propos, qui ne semble pas contribuer à la progression politique du projet francophone. On pourra notamment relever dans ces paragraphes:

- les nombreuses formules convenues qui émaillent le discours (*rendre très chaleureusement hommage / le projet francophone est plus que jamais d'actualité / son rêve [...] est une réalité*)
- la portée générale du discours, qui se caractérise par un usage très développé des articles définis (*la paix, la démocratie / la vocation politique / la mise en commun/ l'échange d'expériences*). Ces articles n'ancrent pas le propos dans une réalité contextuelle, mais mobilisent un univers francophone de référence, archétypal, qui légitime la rencontre internationale.
- Le discours s'emploie aussi à générer une forte affectivité entre le locuteur et ses auditeurs, ce que l'on perçoit à travers l'usage fréquent de la première personne (*notre secrétaire général / notre organisation / mes chers amis*) et la référence aux grandes figures conciliatrices que sont l'actuel Secrétaire Général, Abdou Diouf, et l'un des pères fondateurs de la Francophonie, Léopold Sédar Senghor.
- On pourra enfin noter, au moment où Jacques Chirac s'apprête à conclure l'intervention, l'usage d'un groupe rythmique à l'accent hugolien. Le rythme ternaire (*l'aventure d'une langue, le pari du développement, le défi de la paix*) dont le lyrisme est amplifié par la répétition des trois termes pivots et permet de mettre en résonnance les mots langue, développement et paix. Ces termes sont toutefois isolés de toute intention programmatique ou de tout projet véritable. Le signifiant prend l'avantage sur le signifié et installe l'auditoire dans une énergie positive : le lyrisme supplée au message afin d'instaurer l'idée d'une adhésion universelle autour d'un concept de francophonie, qui n'est toutefois pas véritablement inscrit dans un projet concret.

Une telle intervention permet donc d'insister sur l'usage de la langue de bois de la part d'un homme politique dont on connaît pourtant l'attachement au projet multilatéral de la francophonie. Dans cette prise de parole, le chef de l'État français met en avant un discours consensuel, fédérateur, et exempt de tout propos susceptible de créer des lignes de tension ou de démarcation entre les différents pays représentés.

Il s'avère cependant intéressant d'observer les mêmes faits linguistiques en les considérant selon la grille de lecture proposée par O. Arifon (2010, 72). L'usage du pronom de première personne, le déploiement rythmique d'un certain lyrisme, la portée généraliste du propos permettent aussi de mobiliser l'ensemble de la communauté francophone, d'installer un consensus et de favoriser l'adhésion des partenaires réunis dans un contexte fortement politique. Dès lors, il convient de donner toute son importance au paragraphe portant sur la Maison de la Francophonie, qui dans le propos de Jacques Chirac, dissimule des intérêts beaucoup plus stratégiques qu'il n'y paraît de prime abord. Projet de regroupement institutionnel, définition du cadre de partenariats entre l'Unesco et l'OIF, implication personnelle du chef de l'État français dans la mise en œuvre, ces éléments témoignent d'une vision stratégique d'autant plus efficace qu'elle en dissimule les points saillants dans une matrice consensuelle. L'art de la diplomatie consiste bien à faire progresser les projets bi ou multilatéraux dans les encoignures des discours, en jouant des ambiguïtés que les interlocuteurs aménagent, dans le souci commun de faire progresser les problématiques partagées.

On pourra noter à ce propos qu'en 2014, le projet des maisons de la Francophonie⁴⁵, alors défendu par le Président Jacques Chirac, a effectivement avancé de manière significative. Si la Maison de la Francophonie de Paris, située dans le 7^{ème} arrondissement de la capitale est avant tout un espace administratif qui permet le regroupement de l'ensemble des services administratifs de l'OIF, trois autres maisons existent d'ores et déjà en France à Lyon, Marseille et Auxerre. Une nouvelle maison devrait prochainement ouvrir à Bordeaux. Ces structures ont vocation à être des lieux de proximité qui permettent aux habitants de ces villes de mieux percevoir les enjeux francophones, à travers des événements et l'accès à une information ciblée. Un tel maillage favorise une approche de terrain de la francophonie, dans un environnement institutionnalisé mais qui laisse davantage d'initiative à chaque citoyen francophone.

Le discours, dans le cas présent, est donc parvenu à se concrétiser.

⁴⁵ Cf. <http://www.maisondelafrancophonie.fr/>

2. Le projet comme enjeu de négociations

À travers les discours institutionnels, le projet se trouve au cœur d'un processus de négociations complexe où les intentions ne sont pas univoques, et où les enjeux peuvent être très distincts selon les interlocuteurs. Le discours institutionnel constitue une matrice stratégique, car les sommets de la Francophonie représentent des rendez-vous réguliers qui, pour une période de deux années, apportent une légitimité cadre à l'action entreprise par l'OIF. Les discours dessinent les voies du possible et garantissent un cadre négocié de l'action.

Ce processus de négociations est donc fondamental et témoigne d'une approche méthodologique, que l'ingénierie de la formation pose au cœur de sa démarche. La méthodologie est en effet essentielle pour penser le cadre et la mise en œuvre du projet. Elle permet de clarifier les intentions, d'identifier les objectifs des partenaires, de maîtriser l'espace et le temps dans lequel le projet est appelé à se déployer. Cette méthodologie nécessaire présente un risque : celui de la dérive technocratique, illustré par les points précédents de notre réflexion. Mais si elle est maîtrisée, la méthodologie permet de structurer le projet autour d'une ossature. Elle lui apporte les conditions indispensables à sa réalisation. Cette méthodologie est donc corrélée à deux autres paramètres essentiels : une ambition, qui ne peut être que politique, et qui doit être pleinement assumée par les chefs d'État et de gouvernements rassemblés, et une expertise, que l'Organisation Internationale de la Francophonie, doit pouvoir, à tout moment, mettre à disposition.

Dans le domaine éducatif, J. Ladsous déploie la notion de projet autour de trois axes :

- l'axe essentiel, qui sert de base à l'action, qui témoigne des finalités poursuivies et des théories qui servent de références à la pratique.
- l'axe contractuel, qui permet à une équipe de formuler des hypothèses pour envisager l'action, qui permet de définir les objectifs à atteindre et de planifier l'action à travers un espace-temps. L'évaluation du projet est à prendre en considération dans la mise en œuvre de cet axe contractuel.

- L'axe opérationnel qui identifie la stratégie, les moyens à mobiliser et l'organisation des travaux dans une recherche d'efficacité optimale.

Nous réinvestissons ici, dans une approche plus globale, les réflexions que J. Ladsous (2008), formule à l'intérieur de l'espace éducatif et que J.P. Boutinet (2010) a intégré à une réflexion élargie sur le concept de projet. L'axe contractuel est essentiel à notre propos, car il témoigne de l'importance de négocier la définition d'objectifs communs avec l'ensemble des partenaires. C'est dans une telle perspective que l'on peut reprendre la définition pragmatique de l'objectif telle qu'elle est formulée par D. Hameline. L'objectif en effet doit autoriser l'expression :

d'un énoncé définissant de manière générale les intentions poursuivies soit par une institution, soit par un groupe, soit par un individu à travers un programme et une action déterminée (Hameline, 1979, 98)

En matière de projet francophone, c'est aussi l'objectif des sommets de la Francophonie que de parvenir de façon synthétique et pragmatique, à identifier, sous la forme d'objectifs clairs et quantifiables, des énoncés autour desquels un consensus a pu être dégagé. Ce consensus libère les marges de manœuvre nécessaires au pilotage d'une action devenue légitime. L'objet de la négociation, une fois devenu consensuel, passe en effet du stade d'objet négocié au sein des instances de la Francophonie, au stade de commande institutionnelle passée auprès des opérateurs (Ardoino, 1980). Il n'est plus une simple demande, mais l'expression d'un besoin ressenti par une communauté d'acteurs qui a pris position et qui est dépositaire du contrat méthodologique régissant les rapports entre intervenants et destinataires du projet.

Afin d'analyser ce phénomène de négociation, qui se trouve au cœur du projet francophone, il nous faut observer qu'à travers la succession des discours, l'idée même de projet est en question et fait l'objet d'une dynamique collaborative à travers laquelle est engagée une recherche de consensus. Par ailleurs, des visées spécifiques sont à l'œuvre dans les discours dont il convient d'identifier les stratégies. Les discours se répondent et rentrent en résonance. Chacun d'eux, selon les positions de l'orateur, peut se prévaloir d'une intention particulière. Certains discours témoignent de leur

désir de coopérer. D'autres s'emploient à fédérer les forces vives et à impulser de nouvelles dynamiques. D'autres cherchent parfois à limiter les ambitions francophones en les confrontant à des obstacles. À travers de telles stratégies rhétoriques, nous nous situons au cœur du processus de négociation institutionnelle : une méthodologie discursive est ainsi à l'œuvre qui permet de formaliser les objectifs nécessaires au déploiement opérationnel du projet francophone.

2.1 La remise en cause du projet francophone

Au cours des échanges et des interventions, la notion de projet fait l'objet de débats. Tous les chefs d'État et de gouvernement ne partagent pas le même point de vue sur les orientations opérationnelles qu'il convient de donner au projet francophone, parfois critiqué, et dont les limites sont régulièrement pointées du doigt. Pour autant, certains officiels s'emploient aussi à mettre en relief la valeur ajoutée de telles dynamiques. La juxtaposition de positions si contrastées est au final un atout, car elle permet d'engager des procédures de négociations qui illustrent l'expression d'un destin collectif et formalisent les finalités profondes qui légitiment l'existence d'une collectivité francophone.

2.1.1 Le projet critiqué

Les discours favorisent un examen critique parfois sévère, dont il ne faut pas négliger les aspects corrosifs, susceptibles de démobiliser les partenaires rassemblés. C'est le cas dans cette intervention, à Québec, de la représentante de Sainte-Lucie :

Nous notons les efforts de resserrement dans la programmation et souhaitons que les programmes retenus soient ceux qui ont un intérêt pour la majorité des États membres. À cet égard, nous nous inquiétons de l'augmentation du taux de fonds liés, fléchés et affectés dans notre organisation. À notre avis, cela va à l'encontre de l'esprit multilatéral puisque cela empêche la majorité des pays de décider des priorités et de leur financement.

Concernant le volet politique de l'organisation, nous considérerons que l'OIF s'est beaucoup trop dispersée et qu'il faut un resserrement là aussi, en rappelant que l'OIF n'est pas l'ONU. À cet

égard, nous réitérons nos réserves quant à la formation des forces de maintien de la paix, compte tenu des ressources limitées qui sont à notre disposition. » [Qué-16]

Atténué par la mention introductive qui témoigne d'une orientation jugée positive, le propos de la Gouverneure générale du Commonwealth de Sainte-Lucie use d'un vocabulaire assez négatif (*nous nous inquiétons / va à l'encontre de l'esprit / cela empêche / nous réitérons nos réserves*) qui implique une prise de distance stratégique, voire politique, avec le projet francophone tel qu'il est conduit. Sur le plan rhétorique, des accumulations ternaires (*taux de fonds liés, fléchés et affectés*), le recours à un présent de vérité générale (*l'OIF n'est pas l'ONU*) viennent renforcer la critique et optimisent l'impact de tels arguments sur l'auditoire. En la circonstance, c'est une opposition de fond qui se manifeste à l'égard du projet francophone dont la Gouverneure dénonce les ambitions politiques, alors même que ces ambitions relèvent d'une orientation stratégique majeure pour l'OIF, notamment depuis le sommet de Bamako.

Au-delà de la nécessaire portée démocratique des échanges, dont il convient bien entendu de respecter la teneur, on peut s'interroger sur la portée du propos, susceptible de perturber un consensus pourtant utile à l'action conduite par le Secrétaire Général de l'OIF.

2.1.2 Le projet limité

En d'autres circonstances, les interlocuteurs appuient sur les limites du projet francophone, qui semble ne pas disposer de l'impact ou des ambitions nécessaires pour lui garantir cohérence et efficacité.

Mais il y a encore des espaces francophones où les règles de la démocratie sont bafouées [...] Ces pratiques sont intolérables. Non seulement, elles vont à l'encontre des engagements que nous avons pris solennellement à Bamako, [...], mais elles entravent sérieusement et de manière durable le développement de ces pays [...] La concertation francophone devrait se multiplier avec une détermination et une vigueur renouvelées. [Qué-28]

Geng Pollo, chef de délégation de l'Albanie, dénonce ici le hiatus entre des principes fondamentaux et des comportements politiques, au sein d'un espace

francophone menacé d'incohérence. Là encore, le vocabulaire utilisé, assez sentencieux, apporte solennité au propos défendu : *bafouées, intolérables, solennellement...* L'articulation des temps et des modes, qui associe le passé-composé, le présent et le conditionnel, illustre des lacunes, témoigne d'insuffisances, encourage à se projeter dans un futur davantage maîtrisé. La dernière phrase de cette citation, à travers le sémantisme et les procédés de coordination, dénonce par contraste un dialogue jugé insuffisant, alors même que le discours est prononcé dans l'espace consacré à cette concertation francophone. Le locuteur se positionne dans une aporie rhétorique, assez dangereuse pour le projet, puisque le temps institutionnel qui lui est consacré, devient un espace de négation de ce projet.

2.1.3 Le projet valorisé

Pour autant, le discours institutionnel représente aussi un temps du projet où il est possible de fédérer la communauté des acteurs, de la remobiliser autour des dynamiques engagées et de créer le consensus nécessaire à l'action. En cela, le discours n'est pas seulement un préalable : il est constitutif du projet, une étape décisive de sa mise en œuvre. Rien d'étonnant donc, lorsque Abdou Diouf déclare à la séance inaugurale du sommet de Québec :

Beaucoup a été accompli, beaucoup reste à accomplir, certes, pour approfondir les pistes éclairées que vous avez, pour nous, identifiées, pour consolider les avancées réalisées dans le domaine de la promotion de la langue française, de la diversité culturelle et linguistique, dans le domaine de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme, dans le domaine de l'éducation, de la formation, de l'enseignement supérieur et de la recherche, dans le domaine du développement durable et de la solidarité. Pouvons-nous, devons-nous attendre encore plus de la Francophonie ? Est-ce réaliste ? Est-ce souhaitable ? [Qué-12]

Le Secrétaire Général en s'adressant aux chefs d'État et de gouvernement dessine une chronologie du projet et positionne la tribune institutionnelle comme une passerelle entre ce qui a déjà été fait, et ce qui demeure à accomplir. Le vocabulaire employé reste très général, voire stéréotypé (*approfondir les pistes / consolider les avancées*), mais parvient à impliquer l'auditoire dans une action francophone engagée à travers un processus de long terme. L'énumération des nombreux domaines

d'intervention de la Francophonie présente une feuille de route très générale, mais adaptée au statut des interlocuteurs, qui doivent s'impliquer en tant que décideurs dans le processus francophone, en confirmant le mandat qu'ils accordent à l'Organisation Internationale de la Francophonie, et surtout en attribuant des moyens à cette organisation pour piloter les projets mis en œuvre. Les trois questions qui ferment cette citation, explorent sur un mode rhétorique les axes de l'engagement et de la faisabilité, favorisant l'émergence d'une communauté homogène désireuse de s'engager dans la dynamique présentée par le Secrétaire Général de l'OIF. Les parallélismes et les effets d'accumulation favorisent l'adhésion de l'auditoire et témoignent d'un enthousiasme, faussement perplexe, propice à la poursuite des travaux engagés.

Ainsi donc, si dans l'espace du discours institutionnel, le projet est questionné, voire critiqué, il est aussi régulièrement valorisé. Cette autocélébration est un moment important, car elle est caractéristique de la mobilisation des partenaires et constitue une forme de validation institutionnelle, indispensable à la poursuite de la dynamique.

Ces deux autres citations peuvent apparaître caractéristiques :

La Francophonie est le meilleur, voire le seul forum Nord-Sud [Qué-25]

L'Albanie se félicite de l'action politique de la Francophonie, telle qu'elle est reflétée dans le rapport d'activités du secrétaire général. Nous nous réjouissons de voir que son engagement démocratique, au cours de ces dernières années, s'est traduit par des propositions et des réalisations concrètes en matière de respect et d'enracinement des droits et de libertés dans les pays membres, de prévention des conflits, de mise en place d'un système d'alerte précoce, ainsi que de renforcement des capacités pour l'accompagnement des pays en crise ou en sortie de crise. [Qué-28]

Ces passages des discours d'Octavie Modert (Luxembourg) et de Genc Pollo (Albanie) sont complémentaires de l'intervention du Secrétaire Général car ils lui répondent, et confirment donc les propos positifs qu'Abdou Diouf avait tenus lors de la séance inaugurale du sommet. Cet échange, qui fonctionne dès lors sur une base discursive, parvient à articuler les interlocuteurs, à les positionner en miroir les uns vis-à-vis des autres. Un véritable dialogue se met en place, sur le mode de réponses apportées à une question préalablement soulevée. L'ensemble de la communauté

institutionnelle devient tout à la fois le témoin et l'acteur de ces échanges qui fondent le consensus de l'action pratique qui sera engagée, au terme du sommet.

Le propos du Vice-Premier ministre de la République d'Albanie [Qué-28] présente un intérêt spécifique, car il met en résonnance *propositions* et *réalisations concrètes*, et témoigne ainsi du processus institutionnel à l'œuvre. Les termes qui célèbrent la Francophonie (*l'Albanie se félicite ; nous nous réjouissons*), sont finement intégrés dans un discours plus complexe, qui s'achève sur la mention des principaux dossiers dans lesquels l'action politique francophone est engagée. L'énumération de ces dossiers où intervient l'OIF repose sur un effet d'accumulation et la syntaxe produit une matière argumentative qui justifie la satisfaction assumée du locuteur.

Ainsi, le projet, grâce à la tribune francophone, parvient à conquérir une reconnaissance politique puisque le sommet représente l'instance *ad hoc* de validation qui engage les partenaires rassemblés. Le débat représente pour le projet francophone une épreuve au cours de laquelle sont testées la pertinence et la cohérence de la démarche globale. La communauté rassemblée incarne l'autorité qui éprouve le bien fondé du projet francophone: les critiques formulées, les limites dénoncées, les qualités vantées représentent les différents aspects d'une réflexion sur la pertinence de l'action à mettre en œuvre, et dont le débat explore les différents possibles. Le consensus qui se dégage progressivement aboutit à la validation d'une Déclaration qui donne un mandat d'action à l'Organisation Internationale de la Francophonie. Le mode verbal direct ainsi utilisé tous les deux ans par la sphère politique pose les points de repères importants qui permettent de situer le projet, de lui donner des orientations stratégiques. Il parvient, dans la formalisation discursive des atouts et des limites, à exprimer le cadre de la faisabilité du projet francophone.

2.2 Le discours, espace de promotion du vivre et du travailler ensemble

Le discours politique représente pour les États et gouvernements représentés l'opportunité de définir un horizon d'attente et d'engager des rapports de force qui

permettent d'orienter le projet. Dans cette définition du projet stratégique qui n'est jamais véritablement explicite, mais qui procède par résonnances et progresse en spirale, on peut relever l'importance de trois notions qui se trouvent régulièrement au centre de l'échange discursif. Dans cette perspective, l'expression d'un plaidoyer, le partage des bonnes pratiques, et la définition d'une feuille de route représentent pour le discours francophone les outils d'une négociation dans laquelle les interlocuteurs s'emploient à renforcer leur influence, au service d'une vision de ce que doit être le projet francophone. Les sommets de la Francophonie représentent ainsi un espace de synthèse et de conciliation. Le projet progressivement élaboré devient l'émanation d'une communauté d'acteurs qui en confrontant leur représentation des possibles, parviennent à dessiner un cadre méthodologique et stratégique dans lequel il est envisageable d'exprimer le désir d'un travailler ensemble.

2.2.1 L'expression du plaidoyer

Le Center for Development and Population Activities (CEDPA) a développé en ingénierie du projet de nombreux manuels de formation. Il a notamment consacré l'un de ses volumes à la notion de plaidoyer, présentée comme un ensemble d'actions visant à faire évoluer les attitudes, les pratiques et les politiques par quatre types d'activités spécifiques:

- Des actions de sensibilisation,
- Le renforcement par une organisation de ses capacités internes et externes
- L'établissement d'un réseau d'acteurs impliqués par une problématique commune,
- Le lobbying auprès de décideurs. (CEDPA, 1999)

Dans cette perspective, la tribune francophone représente un espace privilégié de concertation, pour les États et gouvernements qui en relèvent, pour fédérer des ensembles politiques autour de positions communes et ainsi tenter d'orienter le pilotage stratégique francophone selon des axes géopolitiques véritablement

significatifs. Évoquant la crise financière de 2008, Abdoulaye Wade, alors chef de l'État sénégalais, plaide ainsi lors du sommet de Québec, en faveur de l'Afrique :

Dans ce contexte, l'Afrique offre aujourd'hui de réelles opportunités de solution durable à la crise, grâce à ses énormes ressources humaines et naturelles. Pour que l'économie réelle rattrape l'économie virtuelle inflationniste qui a conduit à l'impasse actuelle, il faut recycler les fonds spéculatifs dans l'investissement en Afrique, notamment dans les infrastructures, l'agro-business et les matières premières, dans un esprit de partenariat « gagnant-gagnant ». Au demeurant - et c'est une leçon d'humilité et de réalisme que le monde développé devrait tirer de la crise - nous devons tous participer à la réforme de la gouvernance mondiale. Comment imaginer refaire le monde sans l'Afrique ? [Qué-21]

Il faut noter les orientations multiples de ce discours, destiné tout à la fois à promouvoir le potentiel économique de l'Afrique, proposer des issues concrètes à la crise susceptibles de renouveler le partenariat traditionnel entre l'Afrique et les pays du Nord, et sévèrement critiquer l'organisation économique du monde contemporain. En quelques phrases, le style usité évolue. Dans un premier temps, A. Wade utilise un vocabulaire à dimension fortement commerciale, pour valoriser le continent africain qu'il pose au centre de son discours (*réelles opportunités, solutions durables, énormes ressources*). Mais rapidement, le discours devient plus technique et cherche à renforcer sa crédibilité en mobilisant une expertise économique qui repose sur l'expression d'une urgence et d'une nécessité (*Il faut recycler les fonds spéculatifs*). Enfin, le discours se fait plus incisif, et s'attaque au détour d'une parenthèse, au cadre traditionnel des relations Nord-Sud, cherchant à repositionner l'Afrique dans un ordre mondial dénoncé comme inefficace et périmé.

On observe en la circonstance comment le discours de l'ancien président du Sénégal, déconstruit un système de représentations pour lui substituer un nouveau cadre conceptuel. De fait, le lobbying fonctionne sur plusieurs niveaux et s'emploie à réorienter le projet francophone de l'intérieur.

Strate 1 : L'Afrique est un espace d'opportunités

Strate 2 : qui peut favoriser une sortie de la crise internationale

Strate 3 : si l'on repense les relations géopolitiques entre le Nord et le Sud.

Cet enchaînement argumentatif construit aussi un itinéraire plus implicite. Le projet francophone, en creux, peut emprunter une voie similaire en explorant tour à tour des aspects distincts de son potentiel :

- Dimension économique: le projet francophone est une opportunité pour bénéficier des perspectives de croissance offertes par l'Afrique.
- Dimension juridique : le projet francophone doit favoriser l'harmonisation du droit et des pratiques commerciales entre les pays qui composent cet espace.
- Dimension politique : le projet francophone doit favoriser l'émergence d'un nouvel ordre mondial, plus respectueux de la diversité des peuples.

Ce plaidoyer engage l'expression d'un discours qui devient programmatique d'une méthodologie du projet. En fédérant des réseaux d'acteurs internes, ces stratégies du discours organisent les rapports de force entre les membres d'une communauté complexe et deviennent l'outil susceptible de légitimer la prise de décision. Elles favorisent surtout l'émergence d'une crédibilité du projet francophone. L'espace discursif représente une tribune où peuvent se confronter les différents lobbies, juger du rapport de force interne, et mettre en minorité des conservatismes susceptibles de bloquer les dynamiques les plus fédératives. La dynamique du projet se nourrit de ce débat démocratique qui représente l'espace où le projet est amené à maturité. En cela, le plaidoyer est un outil essentiel qui repose sur une double dynamique rhétorique et ingénierique. Il peut favoriser la négociation d'une feuille de route entre les différents partenaires qui acceptent de négocier les orientations d'un projet jugé conforme à leurs intérêts.

2.2.2 La feuille de route

Une feuille de route permet de donner corps à une stratégie en la traduisant en actions concrètes. Les feuilles de route permettent notamment de communiquer et de partager efficacement une intention stratégique afin de mobiliser et de coordonner les

efforts des parties prenantes pour atteindre un objectif. Pour une organisation, les principaux bénéfices attendus de l'usage de la feuille de route sont notamment :

- La compréhension partagée des enjeux
- La facilitation de la prise de décision par les dirigeants
- La définition d'un cadrage à moyen terme
- L'identification de technologies à acquérir ou d'écarts à combler pour atteindre des objectifs de performance
- La capacité à rapprocher les acteurs, malgré les éventuelles difficultés liées à l'hétérogénéité de leur culture d'appartenance, grâce à la définition d'un horizon d'attentes commun
- La mutualisation de ressources rares
- Une opportunité de communiquer sur des enjeux qui valorisent l'organisation

On peut se référer à une définition de la feuille de route, telle que proposée par le Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle (Paris21). La feuille de route est :

Un document de référence [qui] se consacre à établir l'organisation, les activités et les moyens nécessaires pour produire [une] stratégie. Mais elle ne doit pas être confondue avec la stratégie elle-même. [Elle s'emploie donc à] définir les équipes chargées de l'élaboration et de la répartition des rôles au sein de ces équipes. [...] Elle sert à la préparation de requêtes de financement, à l'établissement des termes de références des diverses interventions et à l'information des parties prenantes.⁴⁶

On le comprend donc, il n'est pas anodin pour une organisation comme l'OIF de travailler à l'élaboration d'une feuille de route, car un tel outil s'emploie à fédérer une communauté d'acteurs autour d'une stratégie de moyen terme. La feuille de route, à travers le pilotage opérationnel d'une dynamique projet, engage aussi l'expression synthétique d'une volonté politique. L'usage rhétorique d'un discours qui réinvestit un tel outil est donc particulièrement intéressant à analyser, car ce procédé n'est pas exempt d'une volonté d'orienter les débats, de soumettre à l'ensemble des acteurs

⁴⁶ Cf. <http://www.paris21.org/sites/default/files/1398.pdf> consulté en septembre 2014.

concernés une démarche jugée opportune. Cette stratégie rhétorique est par exemple employée par Mohammed VI, roi du Maroc, lorsqu'il affirme :

Face à la multiplicité des enjeux, il nous appartient de tout mettre en œuvre pour tirer le meilleur avantage des considérables avancées réalisées afin de donner une nouvelle impulsion à la Francophonie et de capitaliser les potentialités que recèlent nos pays et les atouts dont ils disposent, en faveur d'une politique francophone cohérente, agissante et résolument tournée vers l'avenir. La déclaration et le programme de travail que nous allons adopter ici contribueront assurément à atteindre ces objectifs.

Nous avons la conviction que les recommandations qui les accompagnent constitueront une feuille de route qui nous permettra d'engager ensemble des actions concrètes à même de renforcer notre espace francophone et le positionnement de l'OIF dans le concert des organisations internationales [Buc-07]

La notion de feuille de route est ici utilisée dans un cadre spécifique. Environnée par les termes *recommandations*, *déclaration* ou *programme de travail*, elle se rapporte au contexte institutionnel qui encadre les travaux du sommet. Le propos est structuré autour de trois temps distincts qui dessinent une spirale vertueuse. L'action passée est caractérisée de façon très positive, notamment à travers l'usage d'un vocabulaire fortement mélioratif (*considérables avancées*). L'avenir est inscrit dans une dynamique *agissante* au service d'objectifs politiques, projetés dans l'espace institutionnel de la *déclaration*. Le passage de l'action passée aux promesses d'avenir se réalise dans un va et vient, entre d'une part des *potentialités* et des *atouts*, d'autre part des *actions concrètes* au service de *l'espace francophone*. La feuille de route est, dans ce cadre rhétorique, le document référent qui autorise la projection du réel au virtuel. Sa dimension technique affichée permet de concrétiser le propos et de lui conférer une crédibilité renforcée.

La feuille de route joue dans le discours un puissant rôle de synthèse puisqu'elle permet de définir une action sur l'axe temporel et donc d'inscrire cette action dans la durée. Elle représente un ensemblier, susceptible de mobiliser des acteurs dans une dynamique, au-delà des éventuelles différences liées aux cultures d'appartenance. Dès lors, la feuille de route favorise la codification contractuelle qui permet aux différents pays de la Francophonie d'engager une démarche projet, selon des perspectives communes.

2.2.3 Le partage des bonnes pratiques

Les bonnes pratiques (*best practises* dans le monde anglo-saxon), représentent des exemples de procédés et d'usages qui débouchent sur des réussites. Il s'agit d'un terme en vogue aux États-Unis, pour définir une conduite procédurale donnant satisfaction. Cette définition reste toutefois insatisfaisante, car elle demeure trop réductrice. En effet, malgré les phénomènes associés à la mondialisation, il demeurerait illusoire de penser que des solutions clef-en-main pourraient s'appliquer exactement de la même manière à travers le monde. Ailleurs, on a défini une bonne pratique comme une approche innovatrice, expérimentée et évaluée. Guijarro et Raimondi (2000) ont mis en évidence le lien étroit, notamment dans la sphère éducative, entre l'innovation et le besoin de s'adapter à un contexte local, pour favoriser la réussite d'un projet.

La bonne pratique repose sur une méthodologie qui dans sa mise en œuvre, peut favoriser une innovation par rapport aux pratiques habituelles. Rechercher une bonne pratique, c'est donc aussi chercher à modéliser un savoir-faire, l'inscrire dans une démarche qui assure et renforce son impact. Depuis quelques années se développe une culture de médiatisation des bonnes pratiques. La plupart des instances et organismes qui financent des projets cherchent à s'inspirer des pratiques existantes, grâce au benchmarking et à la veille. Ces notions sont issues du monde de l'entreprise et représentent des techniques de gestion de la qualité qui permettent d'étudier les modes d'organisation et de production des entreprises concurrentes, dans un processus continu destiné à renforcer la performance⁴⁷. Aujourd'hui les grands organismes internationaux comme les Nations Unies ou l'Union Européenne référencent leurs propres bonnes pratiques afin d'assurer la médiatisation de leurs entreprises. Ces organismes s'emploient par là-même à favoriser les synergies et assurer des économies d'échelle dans le pilotage de projets internationaux. Plus encore, le référencement de bonnes pratiques devient le critère de réussite d'un projet qui conquiert une lisibilité internationale. Il est donc devenu courant de pouvoir consulter, dans les documentations associées aux projets, des recueils de pratiques

⁴⁷ Nous reformulons à partir de Robert C. Camp (1992).

considérées comme bonnes, susceptibles d'être réinvesties par d'autres acteurs, dans d'autres contextes.

La réflexion sur les bonnes pratiques est le plus souvent engagée dès la phase de conception du projet. Elle permet d'enclencher une démarche autoréflexive à travers laquelle s'éprouve une méthodologie, et s'oriente le cadre procédural global du projet. Il n'est donc pas étonnant que cette notion de bonnes pratiques soit étudiée avec beaucoup d'intérêt par la sphère politique et stratégique qui environne le projet puisque les bonnes pratiques représentent tout à la fois l'opportunité d'une action souhaitée efficace, et le bilan d'un projet qui a réussi. La Francophonie institutionnelle ne fait pas exception à ce cadre contemporain et utilise régulièrement le concept de bonnes pratiques dans le discours à travers lequel elle s'emploie à orienter son projet.

Or, il est intéressant d'observer que dans le dispositif multilatéral complexe de la Francophonie, la bonne pratique est souvent observée comme l'objet d'une négociation qui s'emploie à encourager l'action interne afin de renforcer la cohésion des acteurs et la cohérence du projet. On peut à cet égard s'intéresser au propos de Jean Charest, Premier Ministre du Québec, en 2006 :

Monsieur le Président,

J'aimerais maintenant aborder la question de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, adoptées au cours de la 33^e session de la Conférence générale de l'Unesco, le 20 octobre 2005.

L'Organisation internationale de la Francophonie et ses États et gouvernements membres se sont beaucoup investis sur ce sujet depuis de nombreuses années. Nous pouvons nous réjouir que ces efforts aient été couronnés de succès en octobre 2005.

Nous savons tous que la tâche n'est cependant pas terminée, qu'il faut aller au-delà de cette victoire politique et juridique. La Francophonie doit poursuivre son engagement et son implication dans la réalisation des objectifs de la convention, notamment ses dispositions de coopération et de soutien en faveur des pays du Sud.

Il faut, d'abord et avant tout, assurer l'entrée en vigueur de la convention dans les meilleurs délais. C'est la responsabilité et le rôle de chacun : déployer les efforts requis pour assurer la ratification par le plus grand nombre possible de pays. [Buc-25]

Le propos progresse de façon très significative. La bonne pratique se réfère ici à un cadre politique et juridique externe : la convention de l'Unesco sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, ratifiée notamment grâce à l'appui des pays francophones en octobre 2005 (cf. [*supra*](#) p.167). L'intervention du Premier ministre québécois permet d'insister sur la démarche commune engagée par des États qui sont parvenus à harmoniser leur discours et à faire adopter sur la scène internationale l'un des principes constitutifs de la Francophonie. La bonne pratique relève donc avant tout d'un cadre méthodologique : la concertation favorise l'unité politique, et l'unité politique déploie un effet levier des plus efficaces, qui permet de considérablement renforcer l'impact stratégique du projet francophone.

Le propos du ministre n'en demeure pourtant pas là. À un second niveau, la bonne pratique devient l'objet d'une recommandation qui doit s'appliquer à chacun des pays de l'espace francophone. Nombre d'entre eux devaient encore, en octobre 2006, faire ratifier la convention de l'Unesco par leurs propres instances législatives et apparaissaient ainsi écartelés entre une réalité politique nationale et un engagement pris dans un contexte multilatéral. La bonne pratique devient un outil qui peut être réinvesti dans une démarche vertueuse progressant du multilatéral au national. Le discours de Jean Charest favorise la démultiplication du processus démocratique, qui a conduit la communauté francophone à prendre une position politique dont peut s'enorgueillir chacun des pays membres. Ce processus démocratique offre soudain l'opportunité de renforcer le cadre législatif et juridique de chacun des pays de l'espace francophone. Une telle dynamique d'essaimage prend une dimension vertueuse et confère à la bonne pratique une valeur double : succès revendiqué de l'espace francophone, la bonne pratique engage aussi un processus interne qui permet le renforcement de la communauté francophone.

Le discours se poursuit d'ailleurs en ces termes :

À l'heure actuelle, et malgré notre engagement collectif ferme, pas assez de pays de la Francophonie ont complété leur processus interne [...] J'exhorte donc les membres de notre assemblée à presser le pas pour que nous puissions être fiers des résultats de la communauté francophone au cours des prochains mois. [...] Il faut par ailleurs, dans cette perspective, préparer dès à présent l'étape cruciale de la mise en œuvre de la convention et, en particulier, faire porter notre réflexion sur

le fonctionnement des organes directeurs institués par la convention, sur la participation des membres de l'Organisation internationale de la Francophonie à ces organes et sur la coopération au développement en vue de l'émergence d'un secteur culturel dynamique dans les pays du Sud. [...] L'Organisation Internationale de la Francophonie dispose déjà, depuis mars 2006, d'un excellent socle de départ : le projet de plan d'action pour la diversité culturelle, élaboré par le groupe de travail du Conseil permanent de la Francophonie sur la diversité culturelle. [Buc-25]

Le propos se fait de plus en plus insistant, mais surtout de plus en plus concret. Il engage progressivement les strates de la gouvernance francophone. Ce discours parvient à rattacher la notion de bonne pratique à un cadre institutionnel déjà opérationnel qui acquiert par là-même une forte légitimité. Dans l'espace du discours institutionnel, la médiatisation de la bonne pratique ne représente donc pas seulement une forme d'autocélébration ou de bilan que l'on souhaite mettre en relief. Elle représente bel et bien un élément constitutif du projet francophone, réinvesti en vue de franchir des étapes complémentaires. Au sein d'un espace politique complexe nécessairement morcelé, la bonne pratique peut difficilement constituer une panacée universelle qui s'appliquerait de façon uniforme à chacun des pays représentés. La bonne pratique représente donc avant tout un schéma d'action possible, qui encourage et renforce le caractère multilatéral du projet francophone, sur une base nécessairement collaborative et qui renforce à son tour le processus démocratique.

Les discours représentent donc l'opportunité pour la communauté francophone d'engager un processus de négociation, à travers lequel des pays réfléchissent au projet qui motive leur adhésion à une langue et à des valeurs communes. La gouvernance, la définition d'une citoyenneté contemporaine, les nouvelles technologies nous sont apparues comme des opportunités pour ces pays de dessiner des perspectives qui mettent en relief le désir d'un vivre et d'un travailler ensemble.

Les discours représentent aussi l'opportunité politique d'engager concrètement ce dialogue dans un cadre de faisabilité. Les discours sont l'occasion de recenser les bonnes pratiques, d'organiser un lobbying et de dessiner une feuille de route qui engagent une dynamique commune. Dans la dernière partie de notre étude, nous

souhaitons contextualiser la réflexion et tenter de confronter le discours politique à ses réalisations concrètes. Dans cette perspective, nous proposerons deux outils d'évaluation, qui permettront de caractériser l'articulation du dire et du faire francophones, et ainsi d'évaluer la cohérence du projet sous-jacent.

Chapitre 8 : Perspectives pour un nouvel essor du projet francophone

Tout au long de notre réflexion, nous avons donc montré que les discours prononcés lors des sommets de Bucarest et de Montreux ont ouvert le cadre nécessaire à une définition contemporaine du projet francophone. Ce projet, qui a pu progressivement s'affirmer sur le plan politique, est parvenu à structurer un cadre institutionnel dans lequel il cherche à fédérer la communauté francophone et à l'engager dans la perspective d'une action commune.

Après avoir analysé des discours caractéristiques des sommets de 2006 et 2008, il est à présent nécessaire de mettre en rapport la parole et les actes qui ont succédé aux rencontres internationales des chefs d'État. Cette étape de notre recherche constituera aussi le moment où nous proposerons un outil d'analyse pour évaluer la pertinence du projet francophone, en fonction des axes profonds qui nous ont semblé structurer ses dynamiques politiques, depuis à présent une décennie.

Ainsi, nous allons au fil de cette dernière étape de notre réflexion mettre en regard les déclarations et les discours, produits en 2006 et 2008 afin d'analyser plus finement la relation entre le dire et le faire francophones. Puis, nous observerons deux réalisations concrètes, IFADEM et le Volontariat francophone, afin d'observer en quoi ces projets sont exemplaires d'orientations stratégiques qui se sont dessinées à Bucarest et à Québec. Nous étudierons alors le rôle spécifique auquel les enseignants de français peuvent prétendre dans le pilotage de telles actions, puisque leur statut leur confère une position privilégiée dans le contexte de faisabilité du projet. Enfin, nous synthétiserons notre réflexion en proposant deux outils qui ont vocation à être des grilles de lecture susceptibles d'évaluer la pertinence et la cohérence des projets francophones, dans le contexte politique contemporain.

1. La déclaration francophone : du dire au faire francophones

Chaque sommet engage les États francophones à travers l'adoption d'une déclaration (cf. l'ensemble des 14 déclarations présentées dans nos annexes, p.304-367), qui illustre la capacité des pays à se rejoindre sur des positions politiques

communes. L'étude des déclarations, adoptées à l'issue de chaque sommet, témoigne de la commande institutionnelle adressée aux opérateurs de la Francophonie. Ces déclarations fixent un cadre, définissent des objectifs et instituent le cadre de légitimité du projet pour les années qui succèdent au sommet. Il est donc intéressant d'observer le contenu de cette commande passée aux opérateurs, et de noter que les déclarations de Bucarest et de Québec sont structurées de façon distincte et engagent donc différemment la dynamique de projet.

Les textes des déclarations de Bucarest et de Québec ne sont pas agencés de la même manière.

Sommet de Bucarest (56 articles)	Sommet de Québec (73 articles)
• Préambule : justification du choix d'avoir consacré le XI^e sommet à l'éducation et d'avoir retenu comme thème spécifique "Technologies de l'information dans l'éducation": 10 articles • La Francophonie vers la société du savoir: 34 articles • Dimension politique de la Francophonie: 12 articles	• Préambule: 5 articles • La langue française: 10 articles • La paix, la gouvernance démocratique et l'état de droit: 18 articles • La gouvernance et la solidarité économiques: 22 articles • L'environnement, le développement durable et les changements climatiques: 15 articles • Dispositions finales: 3 articles

Figure 43: structuration des déclarations de Bucarest (2006) et de Québec (2008)

Cette répartition témoigne de deux approches distinctes. Si le sommet de Bucarest a clairement choisi d'orienter ses travaux autour d'une problématique spécifique, l'éducation, retenue comme thème de la rencontre internationale, la

déclaration de Québec a permis aux chefs d'État et de gouvernement de prendre des positions plus diversifiées, qui embrassent un champ politique plus vaste et complexe. Ces deux approches ont nécessairement un impact différent sur le projet politique sous-jacent qui ne peut pas être exprimé de la même manière dans l'un et l'autre contexte. Il s'agit dès lors d'observer de quelle manière le texte officiel de la déclaration définit concrètement le cadre du projet à engager. Dans une telle perspective, il convient d'analyser, en s'appuyant sur les deux déclarations, les éléments textuels pertinents qui engagent la réalisation du projet. Pour ce faire, nous relevons dans la prochaine étape de notre réflexion des extraits d'une parole francophone qui cherche à devenir action, et à engager des dynamiques qui témoignent de positionnements politiques assumés.

1.1 Déclaration de Bucarest

Nous citons ici des extraits significatifs qui dans le texte de la déclaration de Bucarest, engagent la communauté francophone à agir :

Article 2 : [...] Déterminés à renforcer notre action pour atteindre les Objectifs du millénaire et particulièrement soucieux de poursuivre la mise en œuvre des résolutions du Forum Mondial sur l'éducation de Dakar (2000) et de la Déclaration sur l'éducation pour tous de Jomtien (1990);

Article 10 : [...] nous voulons contribuer ainsi à réduire la fracture numérique qui sépare les pays du Nord et du Sud afin de favoriser l'émergence et le développement d'une société de l'information inclusive.

Article 13 : Donner à l'éducation une position prioritaire dans nos programmes de gouvernement, en lui consacrant les ressources budgétaires adéquates [...]

Article 16 : Encourager la formation d'un nombre suffisant d'enseignants [...]

Article 17 : Favoriser une coopération régionale pour la formation des enseignants, en combinant la formation initiale sur place et une meilleure formation à distance;

Article 18 : Renforcer [...] les capacités des services publics de l'éducation dans la planification et la gestion scolaire, l'identification des besoins de formation [...]

Article 19 : Soutenir les instances ou collectivités locales dans la mise en œuvre des politiques scolaires [...]

Article 22 : Adapter l'enseignement primaire et secondaire afin de favoriser l'utilisation des technologies de l'information et de la communication [...]

Article 23 : Engager des stratégies de réforme et de développement des systèmes de formation professionnelle et technique associant acteurs publics et privés [...]

Article 24 : agir contre les inégalités numériques persistantes, en accélérant la mise en place d'infrastructures de base et en améliorant l'accès à Internet [...]

Article 26 : faire de l'utilisation de l'information à des fins d'apprentissage une des priorités, et pour cela encourager la production et la mise à disposition d'ordinateurs à coûts minimes [...]

Article 36 : [...] l'Agence Universitaire de la Francophonie... créera de nouveaux campus numériques francophones et centres d'accès à l'information; renforcera les chantiers de numérisation des fonds patrimoniaux scientifiques, en liaison avec les projets de bibliothèques en ligne; développera des formations ouvertes et à distance diplômantes et appuiera l'élaboration de cours en ligne par les établissements du Sud et de l'Est, allant jusqu'à la création d'écoles doctorales virtuelles.

Article 42 : [...] Nous encourageons à ce titre les actions de la Francophonie dans le domaine de l'éducation informelle, élément constitutif de l'éducation des jeunes grâce à une présence accrue auprès de nos populations. Nous demandons à l'OIF d'étudier la possibilité d'appuyer ces actions par l'éventuelle mise en place d'un dispositif de volontariat francophone;

Les citations précédentes témoignent de la portée très concrète des conclusions du sommet de Bucarest. Nous avons sélectionné des articles qui témoignent de la diversité des dynamiques éducatives considérées, et qui nous encouragent à formuler les remarques suivantes :

- La problématique éducative est contextualisée à travers le champ institutionnel ouvert par les Objectifs du millénaire (cf. [supra](#) p.238) : l'OIF se positionne ainsi dans le sillage des Nations Unies, dont elle partage les objectifs.

- Les chefs d'État et de gouvernement mentionnent dans le texte de leur déclaration des chantiers éducatifs nombreux liés aux problématiques de la gouvernance, de l'accès à l'éducation, de la formation des enseignants, de la formation professionnelle, de l'éducation informelle, de la mise à disposition de ressources technologiques et numériques. Ce faisant, les responsables politiques engagent une réflexion technique qui les positionne sur un terrain de spécialité.

- Les articles sont avant tout dirigés vers l'enseignement primaire et secondaire, mais l'enseignement supérieur est lui aussi considéré, notamment à travers l'action de l'Agence Universitaire de la Francophonie, opérateur de la Francophonie institutionnelle.

- Les articles 33 à 44 exposent précisément les synergies et articulations qui doivent être mises en œuvre entre l'OIF, ses principaux opérateurs, et les différents acteurs du champ francophone (AUF, TV5Monde, AIMEF, Confémén...). Une lettre de mission explicite, contenant des objectifs, est donc adressée à chacun de ces partenaires au service d'une dynamique éducative conjointe. Il convient de noter que les objectifs sont parfois ambitieux, et peuvent nécessiter la mobilisation de moyens conséquents, par exemple quand les chefs d'État sollicitent de l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF), l'ouverture de nouveaux campus numériques. L'OIF se positionne dès lors comme un ensemblier, une structure qui aurait pour fonction de créer de la synergie entre les différents acteurs dont elle oriente l'action pratique.

- On notera que dans un tel dispositif, le discours politique d'orientation générale occupe une position marginale. Il est relégué dans une seconde partie de la déclaration (articles 45 à 56). Le caractère technique des articles 1 à 44 tranche dès lors assez nettement avec la portée générale des articles qui leur succèdent.

1.2 Déclaration de Québec

La déclaration de Québec témoigne d'une profonde évolution dans la mise en perspective de ce cadrage institutionnel. Certes, elle aussi mobilise un discours qui oriente le projet francophone et cherche ainsi à décliner sur le plan opérationnel un cadrage de nature politique. La déclaration étant plus longue, nous citons ici des extraits d'articles qui apparaissent caractéristiques, en conservant un équilibre entre les quatre enjeux qui structurent le plan de la déclaration⁴⁸.

La langue française

- Article 10 : renforcer la place de la langue française dans nos systèmes éducatifs tout en développant un enseignement public et privé de qualité [...]

- Article 13 : prendre des mesures adaptées à nos moyens respectifs, pour valoriser le statut et l'usage de la langue française [...]

Nous demandons à l'OIF et aux opérateurs:

⁴⁸ On pourra se référer à l'ensemble du texte de la déclaration présentée dans les annexes.

- Article 15 : *d'accroître leurs ressources humaines et financières consacrées à la langue française et de mener des actions énergiques [...]*

La paix, la gouvernance démocratique et l'état de droit

- Article 22 : *accroître nos efforts en concertation étroite avec les partenaires internationaux concernés en vue du rétablissement rapide de la démocratie et de l'ordre constitutionnel en Mauritanie, et de la libération du Président démocratiquement élu, Sidi Mohamed, Ould Cheikh Abdallahi [...]*

- Article 27 : *œuvrer à l'amélioration de la situation humanitaire et au renforcement de la sécurité au Tchad, en République Centrafricaine et dans l'ensemble de la région, notamment en veillant à la protection et à l'assistance aux réfugiés et aux personnes déplacées [...]*

La gouvernance et la solidarité économiques

- Article 39 : *promouvoir la transparence, la responsabilité et la bonne gouvernance dans le secteur des industries d'extraction, notamment en vue de prendre en compte la dimension des "ressources naturelles" dans les conflits armés et les situations de sortie de crise;*

- Article 49 : *soutenir la tenue d'un sommet international à ce sujet (renforcement du système financier international)*

L'environnement, le développement durable et les changements climatiques:

- Article 64 : *inclure les changements climatiques dans nos stratégies de développement et dans tous les processus pertinents de prise de décision, et ce, à tous les niveaux;*

- Article 68 : *promouvoir une meilleure gouvernance de l'eau, incluant la gestion transfrontalière des eaux, conformément aux Objectifs de Développement du Millénaire (ODM) et encourager la mise en œuvre d'initiatives favorisant l'accès durable à l'eau potable et aux services d'assainissement de base;*

La comparaison des textes produits à l'occasion des sommets de 2006 et 2008 témoigne de deux approches très différentes. Deux ans après Bucarest, la déclaration de Québec ne mentionne les enjeux éducatifs que dans la moitié d'un article qui porte principalement sur l'usage de la langue française (article 10 : *tout en développant un enseignement public et privé de qualité*). Le discours politique prend une dimension plus générale, et moins technicienne, même si de façon beaucoup plus équilibrée, il parvient dès lors à embrasser des champs politiques plus nombreux qui lui confèrent une supervision stratégique. La plupart des amorces verbales témoignent d'une certaine indécision quant à l'action concrète à mettre en œuvre. Des syntagmes comme *œuvrer à l'amélioration, promouvoir, prendre les mesures nécessaires*, ne définissent pas précisément les actions à engager pour atteindre les objectifs visés. Seul l'article 49 mentionne une action spécifique dont l'OIF ne serait toutefois pas la seule instigatrice : *soutenir la tenue d'un sommet international*. Contrairement au sommet

de Bucarest qui produisait des recommandations particulièrement précises engageant fortement les opérateurs de l'OIF, la définition du projet de Québec apparaît beaucoup moins ciblée.

On note par ailleurs que les articles de la déclaration de Québec sont beaucoup plus contextualisés vis-à-vis de la situation géopolitique internationale, consacrant de nombreux articles au contexte factuel dans tel ou tel État francophone et évoquant le positionnement politique de la Francophonie institutionnelle dans des environnements très spécifiques. L'OIF apparaît dès lors comme disposant d'une supervision politique forte à l'intérieur de son champ interne de référence, ce qui lui permet en creux d'apparaître comme un acteur géopolitique important. La question des moyens financiers est à plusieurs reprises abordée pour encourager les États à renforcer leur participation à la *solidarité francophone* ou témoigner d'une nécessaire adaptation à un contexte budgétaire contraint (*prendre des mesures adaptées à nos moyens respectifs*). En cela, la déclaration de Québec fait, davantage qu'à Bucarest, l'exercice d'un principe de réalité.

Enfin, l'article 15 de la déclaration de Québec possède une résonance particulière. Il formule le besoin d'un recentrement jugé prioritaire de l'OIF autour de l'enjeu de la langue française. En terme diplomatique, la présence d'un tel article témoigne des rivalités qui existent entre les différents partenaires. Au sein de la Francophonie, certains pays dénoncent en effet régulièrement le caractère trop dispersé de l'action francophone et encouragent un recentrement sur la diffusion et la promotion linguistique. On sait que le Canada notamment reste prioritairement attaché à cet enjeu de promotion et il n'est donc pas étonnant, alors que le pays héberge le sommet de 2008, de retrouver cet enjeu linguistique ainsi mis en relief. L'organisation textuelle des déclarations répond aussi aux exigences d'une négociation interne, à travers laquelle des rapports de force trouvent l'opportunité de s'exprimer.

L'approche comparée des textes des déclarations de Bucarest et de Québec illustre les dynamiques distinctes qui les sous-tendent et qui font évoluer assez profondément la nature du projet qu'elles véhiculent. Si le discours de Bucarest donne

mandat d'agir à l'OIF et à ses opérateurs, fixant concrètement des objectifs et un cadre stratégique dans lequel il convient de déployer une action, le discours de Québec est l'expression politique du positionnement des États rassemblés, attentive aux équilibres internes qu'il convient de ménager en vue de mettre en œuvre une vision politique d'ensemble. Les deux textes témoignent de la coexistence des enjeux de gouvernance et de stratégie qui doivent être conciliés pour permettre à un projet francophone de long terme de se mettre en place. À deux ans d'intervalle, la composition de ces déclarations témoigne des difficultés de l'OIF pour se positionner pragmatiquement comme commanditaire d'une action. Si l'on peut reprocher à la déclaration de Bucarest de manquer de supervision politique, elle engage toutefois les acteurs du projet francophone sur des perspectives concrètes et des objectifs précis. Au contraire, la déclaration de Québec confère au discours politique exprimé une dimension macro stratégique évidente, mais un cadrage relativement peu précis quant aux actions à engager.

Le projet de long terme doit donc être aménagé dans cet entre-deux et les sommets de 2006 et 2008 représentent deux étapes qui témoignent d'une difficulté à appréhender sur le plan institutionnel, le rôle prescripteur qui revient à l'OIF. De fait, dans la poursuite de notre réflexion, et afin d'observer plus finement le lien qui peut exister entre la parole institutionnelle du commanditaire et l'action pragmatique qui en découle sur le terrain, il convient de regarder concrètement la nature des projets qui ont été conduits au cours de cette période. Nous pourrions ainsi tenter d'appréhender le rapport qui se met en place entre la parole politique et l'action pragmatique.

2. Exemples de projets contemporains

Des projets concrets sont engagés par la communauté francophone, grâce aux opérateurs qui reçoivent, tous les deux ans, un mandat d'action de l'OIF. Inversant notre problématique qui consistait jusqu'à présent à aller du dire au faire, il est à présent intéressant de considérer la réflexion inverse et de rapprocher le faire de ce qui a été dit. Nous réinvestissons dans une telle perspective les conclusions tirées de

nos analyses du discours politique (cf. *supra* p.284) afin d'étudier la cohérence qui semble progressivement se développer entre les deux strates de la parole et de l'action. Deux projets peuvent dès lors prétendre à un rôle exemplaire au cours de cette période car ils apparaissent représentatifs des évolutions récentes de la Francophonie. Il s'agit du volontariat international de la francophonie et de l'IFADEM.

2.1 Le volontariat international de la Francophonie

En 2014, l'OIF a recruté sa sixième promotion de volontaires internationaux. Ce projet est mené en partenariat avec l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), avec le soutien de l'Association internationale des maires francophones (AIMF) et de TV5 Monde. Depuis le démarrage effectif du programme en 2007, près de 200 jeunes, originaires de 28 pays ont d'ores et déjà réalisé une mission de volontariat dans près de 30 pays répartis sur les 5 continents. 80% de ces volontaires sont originaires des pays du Sud ou de l'Europe centrale et orientale. Afin de répondre à la très forte attractivité de ce programme, il est exigé des candidats qu'ils ne postulent qu'à une seule proposition de volontariat francophone, sous peine de rejet du dossier.

Sur le site de référence de l'OIF où est présenté le volontariat international francophone, le programme est défini en ces termes :

« Le volontariat est avant tout un acte d'engagement personnel et désintéressé de jeunes francophones qui, pour une durée déterminée offrent leurs compétences dans un domaine d'activités précis, au profit d'un projet de la Francophonie ⁴⁹ ».

Le descriptif, présenté dans la rubrique *Actions / Engagement des jeunes*, met en avant un champ lexical de la solidarité et de l'altruisme que l'on peut notamment percevoir à travers des termes comme *acte d'engagement personnel et désintéressé*, ou *offrent leurs compétences*. Il est intéressant d'observer que cette démarche de solidarité est présentée *au service d'un projet de la Francophonie*, plutôt que

⁴⁹ Source : www.francophonie.org/Qu-est-ce-que-le-Volontariat.html consulté en septembre 2014

directement associée aux populations qui bénéficieront du travail de ce volontaire. Le profil délimite les compétences attendues du candidat qui, âgé de 21 à 34 ans, doit :

faire preuve d'ouverture, de responsabilités, d'initiatives, de réelles capacités d'adaptation et d'autonomie dans le respect de la culture de ses interlocuteurs et du pays d'accueil.⁵⁰

Une démarche d'insertion professionnelle et culturelle est donc engagée à travers un projet avant tout perçu comme l'opportunité de réinvestir et de développer des compétences mises au service de la communauté francophone. L'OIF se positionne dès lors comme un ensemblier, un acteur capable de mobiliser ses forces vives dans une dynamique associative présentée comme désintéressée mais génératrice de liens communautaires.

Cette orientation tranche assez nettement par exemple avec la présentation d'un programme comme le volontariat international du ministère français des Affaires Etrangères et du Développement International (MAEDI), assez comparable au demeurant, mais qui mentionne explicitement dans son descriptif: *le Volontariat international n'est pas du bénévolat⁵¹*, choisissant dès lors de centrer ce programme sur l'individu bénéficiant de l'expérience professionnelle, plutôt que sur l'apport du projet associé à la mission du volontaire.

Le programme de volontariat international francophone, a été adopté par le XI^e Congrès des chefs d'États de Bucarest, en 2006. L'article 42 de la déclaration de Bucarest mentionne :

Nous encourageons à ce titre les actions de la Francophonie dans le domaine de l'éducation informelle, élément constitutif de l'éducation des jeunes, grâce à une présence accrue auprès de nos populations. Nous demandons à l'OIF d'étudier la possibilité d'appuyer ces actions par l'éventuelle mise en place d'un dispositif de volontariat francophone.

On observe à cette occasion comment quelques années plus tard, la volonté politique est parvenue à opérationnaliser le discours et à mettre en œuvre un programme mobilisateur dans la mesure :

⁵⁰ Ibid.

⁵¹ Source : <http://www.civiweb.com/FR/le-volontariat-international/definition-du-vi.aspx>

- où ce programme est créateur de liens entre les différents espaces francophones, encourageant les mobilités entre des populations qui composent un environnement linguistique partagé et favorisant la prise de conscience d'une unité, à travers l'opportunité de pratiquer une langue commune.

- où ce programme articule l'action de la société civile et l'action des opérateurs de la Francophonie dans une même démarche d'appui au développement et de promotion culturelle.

- où ce programme positionne au cœur de la démarche projet des valeurs positives de solidarité et de partage des compétences qui favorisent l'émergence d'une communauté de valeurs.

Un programme comme le volontariat international francophone apparaît comme un outil pertinent pour contrer la difficulté du morcellement géographique que nous présentons comme l'un des obstacles à l'émergence d'une conscience francophone. Il parvient au contraire, en jouant de la diversité des espaces d'origine et de destination à créer un dispositif très original, un réseau à travers lequel les combinaisons autorisent des rencontres inédites. Dès lors, le projet francophone peut véritablement se structurer sur une toile où chaque point peut être relié à tous les autres. Ce dispositif permet potentiellement de donner une résonance à chaque action en capitalisant sur les partages de bonnes pratiques et la mise en réseau des expériences. La dimension solidaire revendiquée dans la mise en œuvre du dispositif apparaît d'autant plus importante qu'elle permet de proposer une approche distincte de la globalisation, dans laquelle l'exercice d'une langue représente le choix d'une rencontre avant que d'être l'opportunité de valoriser un profil professionnel. Cette démarche linguistique devient constitutive d'un projet personnel et collectif plus désintéressé, soucieuse d'équilibres et de co-développement. Un tel projet est favorable à l'émergence d'une citoyenneté moderne que nous présentons (cf. [supra](#) p.206) comme l'un des objectifs stratégiques de la Francophonie.

On ne pourra dès lors que regretter les flux relativement étroits de jeunes qui peuvent bénéficier de tels dispositifs mais on peut espérer qu'ils seront amenés progressivement à s'étoffer.

2.2 IFADEM

Dans le cadre ouvert par les Objectifs du millénaire, validés à Dakar en 2000 (cf. *supra* p.238) par l'Organisation des Nations Unies, l'OIF a décidé en 2006, lors du sommet de Bucarest de prendre une initiative pour accroître l'offre de programmes et de contenus de formation axés sur les technologies éducatives. L'article 33 de la déclaration de Bucarest demande ainsi à ce que *l'OIF et l'AUF, sur la base de leurs expériences et de leurs acquis, propos[ent] aux instances de la francophonie une initiative commune* qui permette de mettre en commun les moyens disponibles au service des politiques nationales de modernisation des systèmes éducatifs des pays membres. Cette initiative a été baptisée IFADEM : initiative francophone pour la formation à distance des maîtres. En 2008, à partir du bilan des expérimentations menées et sur la base d'évaluations externes, la dynamique a été confirmée par le sommet de Québec, qui dans la Déclaration sur la langue française appuie l'initiative en demandant aux opérateurs de travailler au renforcement des programmes de formation initiale et continue des enseignants.

Lors du sommet suivant à Montreux en 2010, les instances de la Francophonie déclarent :

*Nous reconnaissons que l'accès à une Éducation pour tous de qualité, ainsi qu'à la formation et à l'enseignement professionnel, est une condition essentielle au développement durable des sociétés. Nous nous engageons à promouvoir l'EPT en synergie avec les partenaires au développement et la société civile. Nous réaffirmons la responsabilité principale des autorités publiques pour la formulation et la mise en œuvre des politiques d'éducation et de formation, dans le respect des langues nationales. Nous réitérons notre soutien aux actions francophones dans le domaine de l'éducation, telle que l'Initiative francophone pour la formation à distance des maîtres (IFADEM), dont les effets multiplicateurs sont avérés pour nos populations, et demandons à l'OIF et à l'AUF de poursuivre son déploiement, en priorité en Haïti.*⁵²

Successivement, Haïti, le Bénin et le Burundi ont fait l'objet d'une phase de déploiement d'IFADEM. Le projet s'est étendu à partir de 2012 au Burkina Faso, à la

⁵² Déclaration de Montreux, 2010, cf. annexes.

Côte d'Ivoire au Cameroun, au Liban, au Niger et au Togo sous la forme d'une phase expérimentale.

Ce rapide historique du projet, très récent puisque IFADEM n'a connu ses premiers développements concrets qu'à partir de 2006, permet de témoigner des relations très spécifiques qui articulent les instances institutionnelles et les opérateurs de la Francophonie. Sur la base d'une commande politique qui entre en résonnance avec des objectifs multilatéraux définis par les Nations Unies, une initiative a été engagée, testée puis évaluée avant d'être approuvée par le commanditaire qui a autorisé progressivement son renforcement et son déploiement géographique. Une démarche projet est ainsi pleinement engagée à travers ce dialogue entre un commanditaire et des opérateurs qui trouvent une légitimité à piloter une dynamique mise au service de la communauté multilatérale de la Francophonie, dans un cadre négocié où il a fallu faire des choix, notamment géographiques.

IFADEM représente un tournant dans la capacité de l'Organisation Internationale de la Francophonie à engager des dynamiques de développement. Le dialogue fin et efficace entre les strates institutionnelles et opérationnelles témoigne d'une capacité à cibler des besoins prioritaires et à réaliser des arbitrages. Chacun des membres de l'organisation ne bénéficie pas immédiatement des retombées du projet, mais un consensus parvient à se mettre en place qui autorise une mutualisation des moyens et qui favorise à moyen terme une meilleure intégration francophone. Dans le texte de la déclaration de Montreux (2010) dont la rédaction fait suite au tremblement de terre que vécut Port au Prince en 2009, on observe comment la mention *en priorité en Haïti* est l'expression d'une solidarité qui, au-delà des intérêts partisans des pays, témoigne d'une volonté d'action collective de la communauté francophone.

Au-delà de ces aspects stratégiques, qui témoignent d'une croissante maturité du projet francophone, IFADEM nous permet aussi de réinvestir la dimension technologique, qui nous apparaît (cf. [*supra*](#) p.216) constituer un gage de réussite du projet francophone. Des livrets de formation, produits par des experts reconnus, sont édités sous format papier. Mais de tels contenus sont aussi disponibles à travers des plateformes de formation à distance Moodle. Des espaces numériques sont installés

dans des structures locales de formation des maîtres. L'utilisation d'une radio scolaire permet par ailleurs, dans certains pays, de produire des émissions spécialement consacrées à IFADEM. Internet, la visioconférence et des plateformes collaboratives sont utilisés, notamment pour mettre en liaison l'équipe de concepteurs locaux de matériel didactique et l'expertise francophone. Enfin, les nouveaux outils numériques, et le développement de l'usage du téléphone mobile permettent de renforcer l'individualisation de la formation. Des plateformes asynchrones disponibles à partir du téléphone de chaque enseignant, par exemple à Madagascar, permettent de renouveler les rythmes et les approches didactiques de la formation. De tels dispositifs autorisent tout à la fois le développement d'une communauté propice aux dynamiques d'apprentissage et l'individualisation des besoins.

Une initiative comme IFADEM, en positionnant les nouvelles technologies⁵³ au cœur de la démarche du projet, parvient donc à favoriser l'établissement d'une communauté francophone complexe. Elle mobilise différentes expertises pour répondre à des besoins contextualisés, voire individualisés. La structure pyramidale qui régule traditionnellement des projets de formation de ce type devient nécessairement beaucoup plus complexe, car elle autorise de nouvelles connexions, des réseaux beaucoup plus précis et étendus qui définissent une nouvelle méthodologie, mais ouvrent aussi de nouvelles perspectives. Formés et formateurs, experts et commanditaires trouvent de nouvelles voies pour être au contact les uns des autres, définir des objectifs, varier leurs méthodes d'apprentissage. Ce faisant, les liens francophones se renouvellent et concourent au renforcement de la légitimité du projet. L'enseignant n'est plus isolé dans son projet professionnel, généralement économique. Il prend conscience d'une communauté d'actions à travers une toile technologique qui lui offre de nouvelles ressources. Un horizon d'attente se met en place où les intérêts individuels parviennent à s'articuler au projet collectif.

Sur le site de référence du projet⁵⁴, un bilan statistique est disponible. Le site, consulté en septembre 2014 mentionne que le projet a impliqué 10 577 enseignants dont 7 464 ont été formés aux NTIC, et dont 88.8% ont pu recevoir une certification

⁵³ Cf. www.ifadem.org/sites/default/files/divers/Avantages-utilisationFOADetTICE-IFADEM.pdf

⁵⁴ Cf. www.ifadem.org

dans le cadre du projet. 904 formateurs et encadreurs sont intervenus en mobilisant notamment 22 espaces numériques. 405 596 élèves de 7 pays ont pu bénéficier d'un meilleur environnement pédagogique et 2 447 922 heures de formation ont pu être déployées à travers l'ensemble du projet. Ces statistiques témoignent d'une montée en puissance de la dynamique francophone et même si de telles données quantitatives peuvent toujours être regardées comme relatives, le projet peut malgré tout revendiquer un impact significatif, à travers lequel, il lui est possible de s'affirmer comme une force de liaison, au sein du monde éducatif francophone.

Le volontariat francophone international et IFADEM nous permettent donc de réinvestir les enjeux que nous positionnions comme essentiels à la légitimité du projet. Leur modernité constitue un signe d'évolution positive qui peut en retour renforcer la crédibilité de la démarche stratégique portée par les instances officielles de la Francophonie. Au travers de telles dynamiques, les enseignants jouent un rôle spécifique sur lequel cette recherche souhaite insister. Nous allons à présent observer de quelle manière les enseignants représentent des acteurs du projet, maillon essentiel qui permettent d'articuler la strate politique et les communautés francophones.

3. Le rôle pivot des enseignants de français

Le statut de la langue enseignée possède un rôle éminemment politique. Selon l'importance accordée à ce statut (Narcy-Combes, Spaëth, 2014), chaque État considère selon des modalités qui lui sont propres ses relations avec les communautés linguistiques qui l'environnent. Le choix de développer des filières bilingues au sein d'un système éducatif possède par exemple une portée considérable d'ouverture en institutionnalisant la découverte pour chaque individu, à travers l'acquisition de la langue, d'espaces culturels qui promeuvent une vision élargie de la citoyenneté. En matière de francophonie, l'importance accordée au français par des États très divers mais qui reconnaissent avoir cette langue en partage, est révélatrice d'une vision supra nationale, qui encourage là aussi l'émergence de nouveaux modèles de citoyenneté.

D'un point de vue historique, les relations inter langues dans les systèmes éducatifs apparaissent complexes à réguler mais témoignent de l'impact politique auxquelles les langues peuvent prétendre. V. Spaëth donne l'exemple de certains pays d'Afrique francophone où l'on constate aujourd'hui un hiatus, produit par l'Histoire, entre la question du statut de la langue, perçu notamment d'un point de vue sociolinguistique, et celle de son enseignement. Au Togo et au Cameroun, deux pays membres de l'OIF, si le français a un statut politique de langue seconde, les programmes officiels entretiennent une certaine confusion en matière de didactique, engageant l'apprentissage du français tantôt selon une perspective seconde, tantôt selon une perspective maternelle. Une telle indécision ne favorise pas une approche univoque et brouille le message politique associé à l'enseignement du français.

L'auteure a travaillé ailleurs (2010) sur l'influence considérable que la décolonisation a pu avoir concernant l'enseignement des langues dans les colonies devenues indépendantes. Dans un tel contexte, les enseignants ont exercé (et exercent toujours aujourd'hui) une responsabilité particulièrement importante dans les phénomènes de régulation politique liés à l'usage des langues en présence. Si le processus de décolonisation a accéléré l'émergence du FLE (Spaëth, 2003), il a aussi favorisé l'émergence d'une nouvelle donne linguistique propre à chaque pays. Les enseignants ont dû dès lors assumer des positionnements très complexes où les enjeux de la formation des maîtres sont devenus des problématiques centrales, que les autorités éducatives n'ont d'ailleurs pas toujours pu ou su prendre en compte. En situation d'assumer des problématiques de politique linguistique, les enseignants sont devenus au moment des Indépendances les catalyseurs de l'émergence d'une identité nationale, qui devait reprendre possession des espaces, physiques et mentaux, jusqu'alors captés par l'ancienne métropole.

La frontière s'organise de manière subtile dans un réseau souple et rigide à la fois où l'espace et le temps tissent un dedans et un dehors (Spaëth, 2005b, 17)

Il nous semble que dans la réflexion de V. Spaëth, cette définition de la frontière concerne tout autant l'espace territorial que le jeu étroit des relations inter linguistiques qui ont pu associer la langue française et les langues en présence dans les pays

francophones nouvellement décolonisés. Les enseignants ont dû, dans des situations instables du point de vue politique, aider à tracer les lignes entre le dehors et le dedans alors même que les approches méthodologiques connaissaient des évolutions lentes, pas toujours compatibles avec le cadre politique dans lequel les enseignants exerçaient leur activité professionnelle.

Ainsi, en observant l'Histoire récente et en parallèle au concept de Français Langue Etrangère qui émergeait progressivement :

le traitement universel de la langue, via la pédagogie et l'effet naturalisant du procédé est particulièrement frappant et s'inscrit fondamentalement dans l'approche universaliste d'un enseignement du français (Spaëth, 1999, 77)

Il est notable que les enseignants n'ont pas toujours trouvé dans le cadre méthodologique et didactique l'appui nécessaire pour remplir la délicate mission qui leur était confiée par leur institution, et ce alors même que leur mission était fondamentale pour l'émergence des nouvelles sociétés issues de la décolonisation:

Si l'école est le lieu de reproduction de la société, alors la place des langues dans l'enseignement devrait nous révéler l'idée qu'une société se fait de son avenir linguistique et la façon dont elle imagine ses rapports avec des pays de langues différentes (Calvet, 1993, 127).

La langue, et ceux qui ont en charge son enseignement, ont toujours aujourd'hui un rôle majeur dans l'élaboration progressive de la conscience citoyenne d'individus qui composent une société, encourageant ainsi leur intégration aux nouveaux espaces du vivre ensemble. Ce sont les enseignants par exemple qui peuvent donner aux étudiants le désir et la possibilité de suivre des cycles d'études dans des pays étrangers et ainsi participer à l'éclatement de frontières que les nouvelles technologies et l'intrication de plus en plus ténue des économies ont d'ores et déjà rendues poreuses l'une aux autres. L'existence de cursus en français dans les systèmes universitaires des pays membres de l'OIF représente un vecteur essentiel d'intégration des populations qui ont le français en partage. Les enseignants représentent dans un tel dispositif les acteurs sur lesquels le réseau francophone peut se structurer tout en garantissant à chaque société la préservation de son identité culturelle au sein d'un

espace élargi.

Les enseignants exercent une responsabilité particulière dans l'émergence progressive d'une communauté et d'un projet francophones, notamment à cause du statut dont ils disposent. Ce sont des acteurs pivots qui articulent commanditaires et société civile, et ce rôle de cheville leur permet de créer les liaisons nécessaires entre les communautés politiques et les populations de la francophonie. Mandatés par l'institution publique dans des cadres spécifiques aux pays dans lesquels ils travaillent, les enseignants assument, même en contexte privé, des missions de service public. Ils favorisent ainsi le dialogue entre une vision politique promue par un système éducatif et l'horizon d'attentes défini par une société. Cette articulation qui se joue à l'intérieur du système éducatif est essentielle au maintien d'un pacte national, car elle justifie le sentiment d'appartenance individuel et permet de négocier la continuité d'un lien social entre les individus qui composent une société de référence. Afin de poursuivre notre exploration du rôle de l'enseignant comme catalyseur du projet francophone, nous mettrons en perspective dans les paragraphes suivants leur responsabilité spécifique vis-à-vis de chacune des caractéristiques du projet francophone que nous avons précédemment identifiées (cf. [supra](#) p.140).

Ainsi, mandatés par l'institution, les enseignants accomplissent une œuvre indirectement politique au sein de laquelle se joue le maintien du pacte social. Ces acteurs sont donc en première ligne pour opérationnaliser le dire francophone et lui permettre de se décliner concrètement en action. Les enseignants représentent l'une des principales courroies de transmission qui permet à la **gouvernance**⁵⁵ francophone de rechercher un impact sur le terrain.

Les enseignants sont au contact quotidien des plus jeunes individus d'une société, qu'ils doivent former et instruire, selon des modèles de **citoyenneté** que chaque pays décline à travers des curricula et des programmes dont l'institution scolaire est le garant. Dans un cadre négocié, la Francophonie est dès lors susceptible de trouver dans les enseignants un formidable relais pour le développement d'une

⁵⁵ Nous mettons en relief les caractéristiques du projet que nous avons présentées dans nos chapitres 4, 5, 6 et 7, afin de faciliter la lecture.

citoyenneté francophone transversale, qui promeut un certain nombre de valeurs dont le plurilinguisme et la promotion de la diversité culturelle.

S'ils sont formés de manière *ad hoc*, les enseignants peuvent trouver dans **les nouvelles technologies** les outils nécessaires pour animer des projets et favoriser les contacts entre les différentes communautés d'une population géographiquement éparpillée. Les enseignants exercent donc le rôle de traits d'union. Ils peuvent rapprocher les communautés francophones à travers les espaces ouverts par la pédagogie. Des formes modernes du projet francophone, aujourd'hui envisageables grâce aux nouvelles technologies, et qui pourraient par exemple se concrétiser par des mobilités scolaires, peuvent à terme constituer de formidables leviers pour permettre aux plus jeunes générations de se découvrir l'envie de partager une identité commune. Les enseignants jouent dans une telle perspective un rôle d'ensemblier qui peut favoriser l'émergence d'un sentiment d'appartenance à une communauté ainsi légitimée par le faire ensemble.

Enfin, les enseignants, par leur action quotidienne, représentent les avocats permanents d'une francophonie de terrain. Leur action favorise un plaidoyer du projet francophone qui légitime **l'affirmation d'un dessein collectif**. L'action et le discours des enseignants engage un cercle vertueux qui, justifiant sur le terrain par des exemples concrets le projet politique, encourage la dynamique à se poursuivre. Les enseignants peuvent être regardés comme des catalyseurs qui exercent une responsabilité double. Mandatés par l'institution pour animer le projet francophone, ils disposent aussi de l'expertise pour l'orienter et fédérer une communauté essentielle à sa légitimité. Ils sont les agents principaux d'une spirale vertueuse qui fonctionne comme une caisse de résonance et mettent en relation le dire et le faire francophones, qui apparaissent parfois si difficiles à concilier.

Ainsi, les enseignants sont des acteurs positionnés au cœur du projet francophone. Ils se trouvent en position d'interface entre les décideurs politiques et la communauté civile. Ce positionnement explique les investissements importants assumés par les instances de la Francophonie en matière de formation justifiés par des

analyses⁵⁶ qui s'emploient à prédire une explosion démographique des populations francophones à horizon 2050. Toutes ces analyses s'accordent sur le rôle déterminant que les enseignants de français devront assumer afin d'accompagner l'émergence de ces nouveaux publics, et sur les besoins de formation qu'il convient dès aujourd'hui de prendre en considération.

Le projet francophone, pour conserver une pleine efficacité, doit donc se caractériser :

- par l'adhésion politique, intellectuelle et morale des pays qui composent son espace,
- par l'implication raisonnée des enseignants qui disposent d'un statut très spécifique. Agents mandatés directement ou indirectement par l'État, ils disposent de la légitimité nécessaire pour articuler les problématiques de la Francophonie, toujours en fluctuation entre l'espace national du pays dans lequel elle intervient et les dynamiques multilatérales que l'OIF s'emploie à mettre en œuvre.

Le statut de l'enseignant au sein de l'espace francophone est donc complexe dans la mesure où cet enseignant doit être en mesure de réfléchir à ses positionnements et à la nature de ses interventions. Il n'est pas un acteur neutre. À partir du moment où, à travers sa mission de terrain, il peut recevoir, sur les plans économiques ou politiques, la double influence de commanditaires multilatéraux ou nationaux, il doit être en mesure de réfléchir à la nature de son projet pédagogique et de son impact, et de distinguer les différentes strates du projet auquel il participe pour mieux en démêler les fils et participer à sa réussite. Dès lors, on ne peut qu'insister sur le rôle tout à fait essentiel de partenaires comme les associations de professeurs, dont la plus connue est la FIPF, la Fédération Internationale des Professeurs de Français, qui regroupe 186 associations ou fédérations à travers 140 pays différents, et qui rassemble ainsi près de 80 000 enseignants dans le monde.

La FIPF présente ainsi ses objectifs :

- *promouvoir le français partout dans le monde, son enseignement ainsi que la diffusion des cultures francophones,*

⁵⁶ Source : http://www.francophonie.org/IMG/pdf/langue_francaise_monde_integral.pdf

- *favoriser les échanges et le dialogue entre les enseignants de français,*
- *soutenir la production d'outils pédagogiques,*
- *faire du français une composante du plurilinguisme,*
- *donner du français l'image d'une langue vivante intégrant tous les moyens modernes de communication,*
- *aider ceux qui agissent pour une expression en français,*
- *être un carrefour, un lieu d'échanges,*
- *jouer le rôle d'information, de mise en relation, de diffusion de documents, de communication des partenaires,*
- *développer la solidarité pour une éducation accessible à tous,*
- *participer au développement du dialogue francophone.*⁵⁷

Ces objectifs permettent de mettre en lumière le rôle spécifique que la vie associative peut apporter à la communauté enseignante : à travers de tels réseaux l'enseignant peut en effet pleinement assumer la complexité de son statut. La vie associative lui permet de bénéficier des réseaux multilatéraux à travers laquelle il peut compléter la mission nationale qui lui incombe. Les financements et ambitions d'un réseau comme la FIPF, qui favorise par exemple les rencontres régionales et mondiales grâce à l'organisation de congrès, permettent de positionner l'enseignant dans un environnement élargi. L'enseignant peut trouver dans ces réseaux l'opportunité d'assumer pleinement ses missions de diffusion du français et rechercher un impact tout à la fois local et international, au bénéfice de ses apprenants.

L'impact démultiplié d'un tel réseau peut s'illustrer à travers des projets comme la rédaction d'un *Livre blanc pour l'enseignement du français*, qui devrait être disponible à l'occasion du congrès mondial de la FIPF, à Liège (Belgique) en 2016. Ce projet vise à réaliser un bilan contemporain des positions occupées par le français dans les systèmes éducatifs et universitaires, afin d'identifier des spécificités et des constantes à l'intérieur des différentes cultures d'apprentissage et ainsi mieux définir les priorités d'action par zones et par objectifs. L'enseignant, dans un tel projet est un enquêteur, susceptible de collecter des données et d'en analyser la pertinence dans un contexte local. Il est aussi capable d'intervenir dans la mise en commun de ces données afin de vérifier la pertinence des analyses. Il est enfin l'acteur de terrain, qui

⁵⁷ Tel que consulté sur le site de la FIPF en octobre 2013. Cf. : <http://fipf.org/federation/presentation>

pourra réinvestir les conclusions d'une telle enquête et rendre concrets les projets qui seront engagés à partir des débats.

L'enseignant apparaît donc comme un acteur essentiel du projet francophone, susceptible d'articuler les diverses strates de cette dynamique tour à tour nationale et multilatérale, capable de tisser des liens entre des communautés caractérisées par l'éclatement géographique mais qu'il est néanmoins possible de regrouper autour d'un désir du vivre ensemble.

Afin d'achever cette réflexion sur la caractérisation du projet, après nous être interrogés sur la relation entre le dire et le faire francophones et avoir positionné les enseignants comme des acteurs essentiels à cette dynamique, nous souhaitons proposer un outil, une grille de lecture susceptible de mesurer la pertinence des projets contemporains. Nous pourrions de la sorte réinvestir l'ensemble de notre démarche afin, en guise de synthèse, de proposer un outil caractéristique de l'ingénierie de la formation, mais qui aura été justifié par l'analyse des discours francophones. Nous cherchons aussi par-là à légitimer le rapprochement des champs d'études que nous avons posés comme constitutifs à notre entreprise de recherche (cf. [supra](#) p.101).

4. Proposition d'une grille pour mesurer la pertinence du projet francophone

Avant d'aboutir à l'objet de cette dernière partie de notre réflexion et de proposer la grille à partir de laquelle nous pensons possible de penser la cohérence et la pertinence d'un projet francophone il convient de circonscrire certains aspects liés au champ de l'évaluation du projet. En effet, la culture de l'évaluation sature aujourd'hui l'espace du projet et il convient de justifier notre démarche. Notre proposition d'outil, qui cherche avant tout à conférer une dimension pragmatique à notre travail, doit éviter le double écueil de succomber à un effet de mode, ou de nous poser en censeur susceptible de formuler des arbitrages parmi les projets francophones. Notre démarche ne consiste pas à disqualifier certains types de projets pour mieux en valoriser d'autres. Notre ambition est plus mesurée. Elle s'emploie à

faire converger les axes à travers lesquels nous avons tenté de définir le caractère contemporain de la Francophonie et qui selon nous rendent le projet francophone signifiant, en structurant un espace dans lequel des populations distinctes peuvent se regrouper autour d'intérêts communs. Nous cherchons en quelque sorte à transposer la complexité du projet francophone dans un espace en deux dimensions, celui de la page, où il devient possible de l'inscrire dans une cartographie qui présente les différents cheminements stratégiques parmi lesquels des choix ont été réalisés.

4.1 Évaluation de projets : concepts en jeu

Les formes d'évaluation sont nombreuses et interchangeables : bilan, diagnostic, audit, contrôle, validation sont autant de termes qui témoignent d'un regard critique sur le projet et tentent, par des procédures plus ou moins complexes d'aboutir à un jugement quantitatif ou qualitatif quant aux résultats obtenus, vis-à-vis d'une norme ou d'objectifs. J.P. Boutinet (2010) identifie quatre caractéristiques complémentaires qui doivent être considérées dans la définition d'une stratégie d'évaluation :

- l'évaluation doit être constitutive du projet et donc participer à la création d'une valeur ajoutée.
- l'évaluation est un processus relatif qui n'est jamais achevé : les indicateurs et repères qu'elle utilise sont donc toujours dépendants d'un contexte. Ils nécessitent une constante réactualisation.
- l'évaluation repose sur la mise en relation de l'évaluateur et des principaux acteurs du projet. Elle mesure des écarts entre la subjectivité et l'objectivité des deux pôles du rôle et du contrôle, instaurant le dialogue entre eux et s'employant à définir un processus de création de valeur.
- l'évaluation est autant récapitulative vis-à-vis d'un historique du projet que prospective dans la mesure où elle permet de fournir des repères à travers lesquels

dégager les perspectives d'une dynamique projet qu'il est toujours possible de projeter vers l'avant⁵⁸.

L'évaluation doit donc être entendue comme un processus de création de valeur qui participe au projet. Elle permet de poser sur lui un regard réflexif, qui dans la relation entre l'auteur et l'évaluateur, instaure un jeu de va-et-vient entre objectivité et subjectivité. L'auteur et l'évaluateur, à travers le processus d'évaluation, doivent pouvoir remettre en cause leurs jugements et leurs analyses en les confrontant à une autre manière d'envisager le projet. Dans sa phase terminale notamment, l'évaluation du projet est donc nécessairement multidimensionnelle. Elle doit considérer un ensemble de paramètres et distinguer des niveaux distincts de réalisation qui permettent de créer un bilan le plus exhaustif possible. Mesurer l'impact d'un projet représente une action complexe qui doit nécessairement permettre de dégager plusieurs plans. Il convient de mettre en relation les conséquences d'une dynamique projet afin de mesurer le plus précisément possible ses retombées, qui peuvent contribuer à une création de valeurs, ou au contraire à une dégradation du contexte initial. L'évaluation doit prendre en considération ces différents apports, positifs ou négatifs, et parvenir à les relativiser l'un l'autre en favorisant leur confrontation. Les outils de l'évaluation doivent ainsi autoriser une forme de synthèse. Ils doivent faciliter l'approche d'une réalité nécessairement complexe et favoriser la délivrance d'un jugement sur cette complexité, elle aussi nécessairement relative, car soumise à la perception d'individus distincts, qui n'ont généralement pas le même sens des priorités.

Une telle évaluation plurielle dans la mise en place de points de vue différents d'appréciation permet de relativiser les lectures effectuées les unes par rapport aux autres, restituant du projet réalisé des perspectives tout en nuances liées à sa complexité même et faisant de ce dernier un mixte de réussites et d'échecs dont ne saurait rendre compte une évaluation trop unidimensionnelle. Cette évaluation cherchera à partir de ce mixte à mettre en évidence la signification dominante ou les significations diverses attachées au projet réalisé et qui sont pour certaines créatrices de valeur, pour d'autres un signe de dévalorisation. (Boutinet, 2010, 208)

⁵⁸ Nous reformulons à partir de Boutinet, 2010, 193.

L'évaluation, omniprésente dans notre culture contemporaine du projet, doit être étudiée dans sa relativité fondatrice puisqu'elle n'est qu'un moyen de mettre à distance une démarche afin d'en analyser plus objectivement les conséquences. En retour, l'évaluation doit, pour être significative, envisager le plus grand nombre possible de dimensions du projet pour tenter d'en donner une image sinon exhaustive, tout au moins contrastée et complexe. Cette complexité est nécessaire à la définition d'un apport réel du projet qui ne repose pas sur une lecture univoque, partielle et donc fautive de l'impact, qualitatif ou quantitatif, mesuré à travers la démarche d'évaluation.

Ces remarques relatives à l'ingénierie de la formation et à l'évaluation du projet, nous permettent de préciser notre intention lorsque nous proposons une grille de lecture du projet francophone.

Elles nous permettent tout d'abord de souligner l'humilité de notre démarche devant les projets pilotés au sein de l'espace francophone. À travers nos propositions, au demeurant modestes, nous ne cherchons pas à apparaître comme juge des bonnes pratiques. L'instrument sur lequel nous travaillons s'emploie à formaliser la complexité multidimensionnelle de la Francophonie et ainsi favoriser une approche polysémique, qui parvient à faciliter la prise en considération des différents impacts dont peut se prévaloir le projet.

Durant tout notre travail, nous avons cherché à témoigner de la difficulté du concept de francophonie, le présentant comme polyphonique et montrant comment différents réseaux de sens s'emploient à rendre poreuses l'une à l'autre les différentes problématiques qui le parcourent. La grille que nous proposons comme bilan de ce travail, en inscrivant l'une à côté de l'autre les dimensions de la Francophonie que nous avons jugées porteuses de significations, permet de se représenter la complexité d'une démarche projet pluridimensionnelle. À travers une telle grille toute réussite et tout échec doivent donc être relativisés.

Ce faisant, nous parviendrons ainsi peut-être à nuancer les jugements définitifs et souvent lapidaires prononcés à l'endroit de la Francophonie et dénoncerons le caractère trop simpliste de certaines analyses, qui en s'employant à évaluer les

démarches, ne parviennent pas à dégager du concept les plans distincts dont il convient d'articuler les problématiques.

4.2 Mobilisation d'un cadre de références

L'évaluation du projet implique une méthodologie la plus raisonnée possible. Dans cette perspective, il peut être intéressant d'observer les pratiques en cours dans de grandes organisations internationales comme l'Union Européenne, afin de mesurer la pertinence de la grille de lecture que nous souhaitons proposer et étudier l'arrière-plan dans lequel elle peut légitimement être mise en œuvre.

L'Union Européenne, produit des guides de gestion du projet qui constituent le cadre de références dans lequel elle déploie son action. La logique multilatérale européenne nous encourage à observer ces outils afin de réinvestir le champ ouvert. Ces guides sont essentiels, car ils permettent de définir les normes à travers lesquelles penser la réussite et l'échec d'une démarche projet et ainsi justifier les fonds alloués par les différents États de l'espace européen. La démarche doit se réclamer de la plus haute scientificité possible, car elle engage des enjeux politiques majeurs. Les résultats acquis au terme de la démarche projet doivent aboutir à une forme de consensus autour de l'usage des ressources mises à disposition de la Commission Européenne par des pays qui doivent rendre compte de telles dépenses devant chacune de leur population nationale.

Dans cette perspective, la *Méthodologie d'évaluation de l'aide extérieure de la Commission Européenne* est composée de plusieurs volumes qui envisagent différentes problématiques de la gestion de projets. Le troisième de ces volumes intitulé *Guide d'évaluation de projet et de programme*, décrit précisément la

méthodologie engagée dans le processus d'évaluation. Nous en relevons ici le protocole général ⁵⁹:

Phase préparatoire (phase 0) : un gestionnaire est désigné pour conduire l'évaluation. Il constitue le groupe de référence, rédige les termes de référence, engage l'équipe d'évaluation externe et établit le contrat.

Phase documentaire (phase 1) : l'équipe d'évaluation externe analyse la logique de l'intervention d'après les documents officiels et propose les questions d'évaluation et les critères de jugement (aussi appelés « critères d'évaluation raisonnée »). Les questions d'évaluations sont validées par le groupe de référence.

L'équipe précise ensuite les indicateurs et apporte les premiers éléments de réponse aux questions sur la base de l'information existante. Elle identifie des hypothèses à tester sur le terrain et développe le plan de collecte et d'analyse des données complémentaires à celles collectées précédemment.

Phase de terrain (phase 2) : l'équipe d'évaluation met en œuvre son plan de travail pour la collecte de données dans le(s) pays partenaire(s). Elle applique les outils prévus. Elle commence le test des hypothèses.

Phase de synthèse (phase 3) : l'équipe d'évaluation prépare son rapport final qui contient les constats et conclusions en réponse aux questions posées, ainsi qu'un jugement d'ensemble. Le rapport comprend également des recommandations groupées et hiérarchisées. Le rapport fait l'objet d'une appréciation de qualité.

Phase de diffusion et suivi (phase 4) : l'évaluation est diffusée (rapport, résumé, article et/ou présentation) aux décideurs politiques, aux services concernés, aux partenaires. Le rapport est publié sur le site Internet de la Commission. Un suivi des recommandations est effectué.

Nous pouvons réinvestir ce protocole, défini par l'expertise de la Communauté Européenne en formulant les remarques et les commentaires suivants :

- La stratégie d'évaluation repose sur des confrontations qui permettent d'articuler points de vue interne et externe, commanditaires et bénéficiaires, individualités et groupes, objectifs et mise en œuvre.

⁵⁹ Nous reformulons à partir de la consultation du site, en septembre 2013: [http://ec.europa.eu/europeaid/evaluation/methodology/examples/guide3 fr.pdf](http://ec.europa.eu/europeaid/evaluation/methodology/examples/guide3_fr.pdf). La ressource ne semble plus disponible en septembre 2014.

- L'évaluation doit envisager la mobilisation et la création d'outils d'analyse qui favorisent cette confrontation et permettent de déployer une réflexion capable d'embrasser les différents angles du projet, ainsi que leurs modalités de réalisation.
- Le découpage de la procédure d'évaluation en séquences témoigne d'une planification qui favorise la transition entre les strates institutionnelles et opérationnelles. Des échanges sont ainsi entretenus qui permettent un dialogue soutenu et régulier entre les différents acteurs du projet, dont le jugement critique peut s'exercer de façon concertée à propos de la dynamique engagée.
- Au terme du processus, l'évaluation permet la production d'un outil à dimension publique : les communautés impliquées peuvent réagir et produire un avis critique susceptible de réorienter le projet initial, voire, si cela est jugé nécessaire, de stopper les dynamiques engagées jusque-là.
- L'évaluation implique la hiérarchisation de l'information : les outils produits doivent donc permettre une approche synthétique et ordonnée, sécable en strates d'analyse et permettant aux différents acteurs d'envisager une multiplicité d'angles de vue afin de mesurer précisément l'impact du projet dans les différentes dimensions qu'il est capable de mobiliser.

La dimension publique et multilatérale de la Francophonie nous engage à réinvestir ce cadre de réflexion pour penser un outil qui pourrait aider à rendre compte d'une légitimité du projet francophone, sous l'angle double de sa cohérence et sa pertinence.

4.3 Proposition d'outils

Nous estimons qu'il convient de considérer le projet francophone selon une approche nécessairement polysémique, qui doit dégager plusieurs niveaux d'analyse. Trop de strates sont articulées les unes aux autres pour considérer l'impact du projet francophone selon des points de vue limités. Les acteurs du projet francophone sont multiples et la vision essentiellement politique du projet rend ces acteurs interdépendants. L'impact réel du projet, au-delà des résultats concrets que l'on peut

approcher selon des indicateurs quantitatifs ou qualitatifs doit aussi permettre de prendre en considération la façon dont l'espace francophone, perçu dans sa globalité, a gagné en cohérence et en cohésion.

Dans cette perspective, nous posons comme principes certaines conclusions qui, dans le développement de notre travail, nous sont progressivement apparues comme des lignes directrices des problématiques francophones :

- Les quatre dimensions (gouvernance / citoyenneté / nouvelles technologies / affirmation d'un dessein collectif) que nous avons désignées comme constitutives de la modernité du projet francophone sont articulées l'une à l'autre, et dessinent un espace au sein duquel le projet peut être pensé de façon relative, en fonction des publics distincts auxquels il est susceptible de s'adresser.
- Les différents partenaires du projet francophone, qu'ils soient institutionnels ou qu'ils relèvent de la société civile, sont associés à travers un dialogue nécessaire, qui doit reposer sur une constante dynamique de va-et-vient.
- Le projet, représenté dans sa complexité, permet de penser la notion d'objectif dans un environnement multidimensionnel. Pertinence, cohérence et cohésion sont intimement liées l'une à l'autre dans la mesure où porté par une volonté politique, le projet francophone ne peut-être pertinent que s'il renforce la cohésion communautaire qui se trouve au cœur de son action.

Pour penser cette complexité et ce caractère multidimensionnel du projet, nous proposons la grille de lecture suivante.

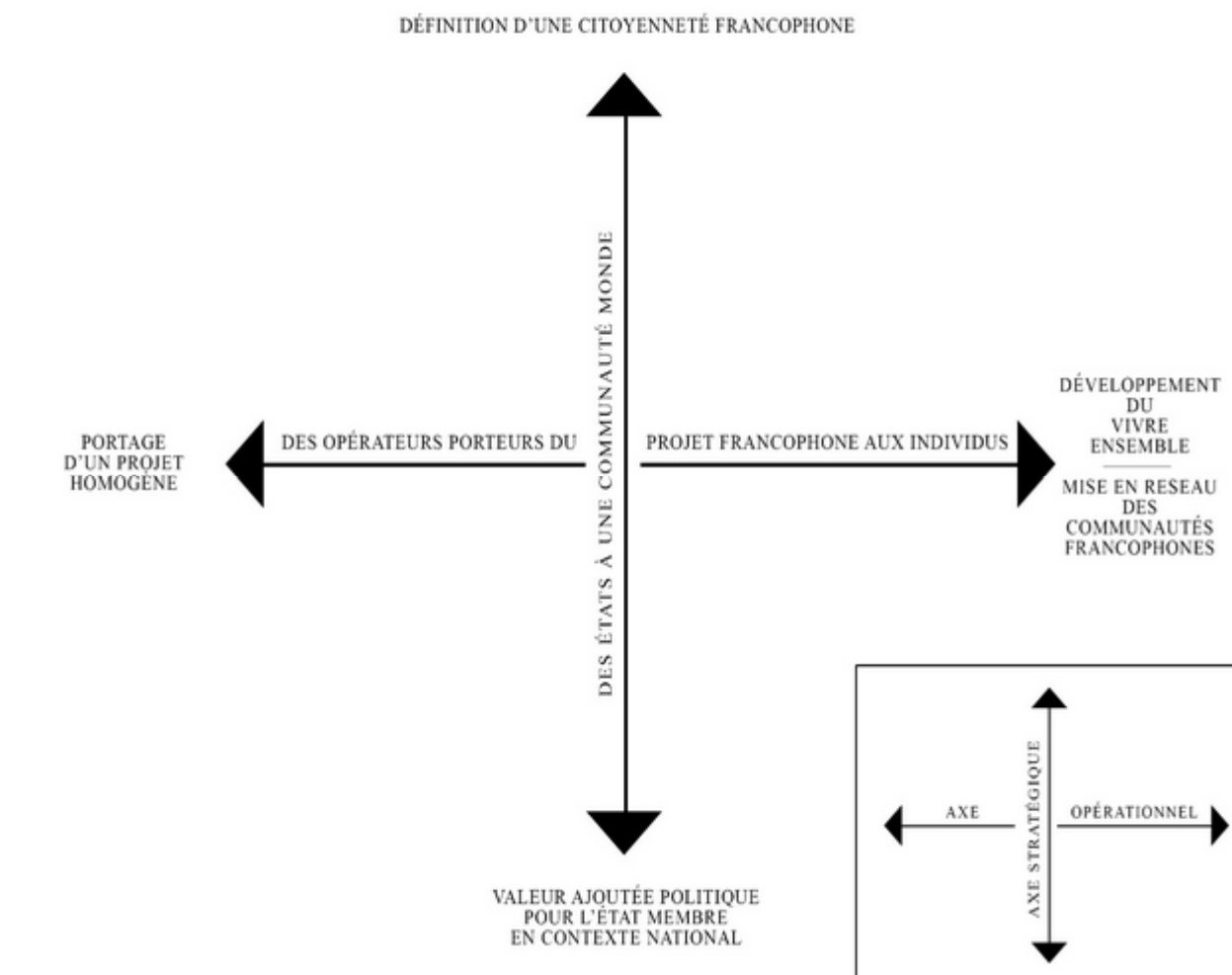


Figure 44: Grille de lecture : comment positionner le projet francophone ?

Cette grille repose sur deux axes dont nous avons cherché à démontrer l'articulation tout au long de notre travail :

- Un axe opérationnel permet de relier des individus aux opérateurs mandatés par les instances politiques de la Francophonie. Il structure le projet dans sa dimension pragmatique et mobilise l'ensemble des acteurs engagés dans la dynamique du projet. En dessinant un axe qui se déploie de l'opérateur à l'individu, on envisage un espace dans lequel le projet change profondément de nature. Plus le projet apparaît polarisé par l'opérateur, moins il est pris en charge par les individus, courant alors le risque d'apparaître comme artificiel. Au contraire, plus le projet apparaît polarisé par l'individu, plus il apparaît éloigné d'instances susceptibles de lui conférer une dimension institutionnelle. Le projet apparaît dès lors complètement réinvesti, capté par les intérêts particuliers des populations qui en assument le pilotage. Néanmoins, resserré

sur un contexte particulier, il peut ne plus apparaître assez finement articulé à la dynamique francophone multilatérale et dans une certaine mesure risque de perdre en légitimité.

- Un axe stratégique permet de relier les citoyens francophones à la communauté des États membres qui composent la Francophonie politique. Cet axe illustre le dialogue essentiel que notre travail a montré comme une priorité des instances francophones. Tandis que l'axe opérationnel doit éviter l'écueil de laisser le projet happé par l'une de ses deux extrémités, l'axe stratégique doit offrir l'opportunité d'un constant cheminement entre ses deux pôles. Le projet francophone peut se nourrir de ce trajet, qui du citoyen aux États et des États aux citoyens parvient à conquérir une légitimité. Les deux pôles, par le dialogue qui se met en place à travers les instantes démocratiques, peuvent progressivement renforcer la cohérence et la pertinence des projets qui se déploient. La Francophonie aura sans doute dans les prochaines années l'opportunité de renforcer encore davantage ce dialogue. On observait dans notre travail comment les notions de citoyenneté francophone (cf. [supra](#) p.178) et de nouvelles technologies (cf. [supra](#) p.216) pouvaient y contribuer.

La définition de ces deux axes nous permet de dessiner sur notre précédente grille une zone que l'on pourrait qualifier de vertueuse et au sein de laquelle on peut estimer que le projet francophone peut revendiquer une efficacité.

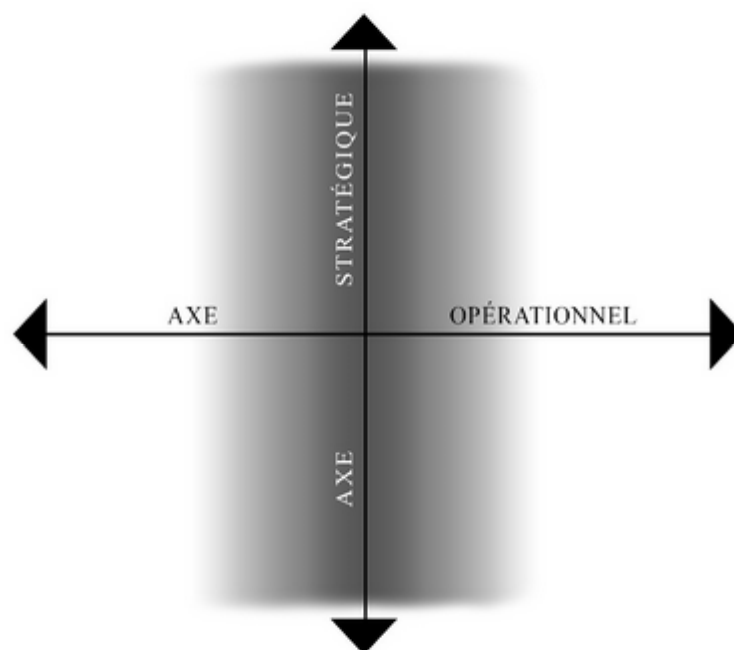


Figure 45 : Zone d'efficacité du projet francophone

Sur son axe opérationnel, le projet doit maintenir un certain équilibre des forces et ne doit pas partir à la dérive, happé par l'une de ses extrémités, en servant les intérêts trop particuliers des différents acteurs qui participent à la réalisation de ses objectifs.

Au contraire, le projet doit être mobile sur l'axe stratégique et à travers les différentes phases de l'action engagée, être porté tout la fois par les individus et les opérateurs, fluctuer d'un pôle à l'autre afin de renforcer la légitimité de l'ensemble de la dynamique.

Nous avons donc dessiné sur le schéma précédent une zone rectangulaire qui représente cet espace au sein duquel le projet peut apparaître pertinent, puisque pleinement légitime, et cohérent, puisque articulant les besoins et les intérêts des différents acteurs impliqués. Une telle zone est symétrique vis-à-vis de l'axe opérationnel puisqu'elle devrait idéalement impliquer de façon équilibrée les opérateurs délégués et les individus engagés. Elle recouvre l'ensemble de l'axe stratégique. Afin de mettre en relief le dialogue nécessaire entre les deux pôles de cet

axe, nous avons indiqué par une double flèche la constante dynamique qui les articule l'un à l'autre.

Au moment de clore cette réflexion, et à la lumière des propositions de lecture du projet francophone que nous avons précédemment posées, nous avons l'opportunité de réinvestir certaines notions, régulièrement mobilisées dans notre travail. Les projets engagent des collectifs de la francophonie assez divers qui sous-tendent des réalités nombreuses. Espace francophone, communauté francophone, culture francophone, citoyenneté francophone mobilisent des enjeux distincts qui forment une réalité mouvante et kaléidoscopique. Nous avons présenté le projet francophone comme nécessairement multidimensionnel. Ces notions sont représentatives des emboîtements des diverses réalités engagées, que l'on doit accepter de relativiser les unes par rapport aux autres.

La notion de citoyenneté francophone permet d'envisager le rassemblement d'une communauté géographique morcelée à travers la mise en œuvre d'un horizon d'attente commun. Droits et devoirs peuvent être assumés à partir du moment où un intérêt suffisamment puissant permet de mobiliser l'intérêt de populations plurielles. Dans une telle perspective, il convient sans doute nécessairement de parler au pluriel des cultures francophones qui composent un espace géographique commun, réparti sur des territoires distincts.

Dans ce contexte, l'ambition du projet francophone peut résider dans la justification d'un emploi au singulier du syntagme de communauté francophone. Le projet est cette entreprise argumentative à travers laquelle des individus qui ne composent pas un peuple se reconnaissent un désir de collaborer pour développer les opportunités d'un vivre ensemble.

Un tel projet apparaît nécessairement moderne puisqu'il ne pouvait pas être mis en œuvre sans les ressources, notamment technologiques, qui apportent la fluidité nécessaire au rapprochement des individus. Le discours francophone a donc sans doute, dans la continuation de quelques grands hommes qui ont inscrit le projet dans l'Histoire, anticipé sur un agir qui dispose aujourd'hui de plus grandes opportunités pour se déployer et rassembler les individus qui composent son espace. Décrit comme

passéiste par ses détracteurs, nous affirmons ici que le projet francophone voit sa légitimité reposer sur son caractère de plus en plus contemporain.

Il est intéressant que cette dynamique soit ainsi tiraillée sur le fil de l'Histoire, preuve supplémentaire de sa profonde vitalité.

Conclusion

Au terme de cette réflexion, il apparaît que le discours francophone témoigne, entre 2006 et 2008, de profondes évolutions. C'est au cours de cette période que les chefs d'État et de gouvernement ont progressivement assumé un statut de commanditaire du projet adressant aux opérateurs une feuille de route dont nous avons perçu les axes structurants. Ces opérateurs reçoivent ainsi mission, suite aux sommets institutionnels réunis tous les deux ans, d'opérationnaliser la dynamique multilatérale qui sous-tend le projet francophone.

Après avoir mis en relation les concepts de discours, de projet et de francophonie, qui relèvent de champs disciplinaires distincts, nous avons cherché à caractériser les évolutions les plus contemporaines de la Francophonie institutionnelle. Nous avons caractérisé la progressive prise de conscience politique des enjeux. Ainsi, il nous est apparu que le projet multilatéral est parvenu à légitimer son action. Le dire et le faire francophones ont trouvé, dans la définition d'une gouvernance, un champ d'opportunités pour justifier un discours qui longtemps, ne disposait pas du cadre nécessaire à son opérationnalisation.

Quatre dimensions du projet nous paraissent ainsi favoriser l'essor de la Francophonie :

- le développement d'un cadre structurel offert par une gouvernance moderne,
- la définition d'un projet de citoyenneté en cohérence avec les attentes d'une communauté d'acteurs très hétérogène,
- le recours aux nouvelles technologies, qui offrent une nouvelle palette d'outils en adéquation avec les besoins du projet francophone,
- l'affirmation d'une volonté de vivre et de travailler ensemble : dessein collectif qui permet de fixer un cap et de mobiliser les différents acteurs dans une dynamique projet commune.

Ainsi, nous avons pu mobiliser les concepts de l'ingénierie de la formation pour observer comment le projet francophone est tiraillé par des forces tout à la fois complémentaires et contradictoires. Le projet francophone est structuré autour d'une tension. Nous avons proposé une grille de lecture, qui sous la forme d'une rose des vents, cartographie cet espace du projet à travers deux dynamiques distinctes. L'un des axes inscrit le projet dans sa dimension opérationnelle et dessine un itinéraire qui relie les individus aux opérateurs. Le second axe représente la dimension stratégique du projet et associe le citoyen francophone à la communauté des États membres. Dans l'espace ainsi structuré, nous insistons sur le caractère nécessairement multidimensionnel de la francophonie qui doit parvenir à concilier les intérêts souvent contradictoires d'acteurs distincts. Pour autant, tous ces acteurs sont essentiels à la réussite d'une dynamique nécessairement politique qui doit trouver l'opportunité d'une opérationnalisation concrète sur le terrain. Nous avons pu observer comment le volontariat international francophone ou IFADEM représentent des réussites et parviennent à fédérer autour d'une démarche projet commune les différents acteurs impliqués dans le champ francophone.

En cela, les sommets de Bucarest (2006) et de Québec (2008) nous paraissent avoir favorisé l'entrée de la Francophonie dans une nouvelle forme de modernité. Nous avons cherché à le démontrer à travers l'analyse des discours prononcés à la tribune. Ces analyses ont permis d'identifier les diverses stratégies rhétoriques en jeu, mais aussi la façon dont des points de vue distincts parviennent à être conciliés, notamment grâce au savant travail du Secrétaire Général de la Francophonie, Abdou Diouf, dont le discours parvient à synthétiser les différentes approches et à dégager des perspectives communes.

Il semble aujourd'hui que le projet francophone soit installé dans une dynamique vertueuse. Grâce à une gouvernance plus efficace, les États parviennent à mobiliser les opérateurs selon une double perspective. Le projet s'adresse en effet à des individus, qui doivent trouver grâce à la francophonie de nouvelles opportunités individuelles susceptibles de nourrir le désir du vivre ensemble, malgré le contexte géographique très morcelé qui sert de cadre de référence. Toutefois, derrière cet espace d'opportunités, les acteurs politiques doivent aussi esquisser l'idée d'une

citoyenneté francophone résolument moderne, qui dessine des lignes de perspective et renforce la légitimité à long terme de la démarche politique.

Dans un tel dispositif projet, la langue française joue le rôle d'un catalyseur. Elle est susceptible d'être le véhicule de cultures francophones distinctes, et peut dans le même temps fédérer une communauté d'intérêts dont l'articulation est représentative d'une conception spécifique des relations internationales. En cela, la Francophonie est bel et bien un outil géopolitique. Elle représente une opportunité pour exercer une influence alternative sur la scène politique multilatérale, motivée tout à la fois par un projet politique concerté entre États et par un intérêt pragmatique des peuples à collaborer. Les évolutions démographiques qui se dessinent devraient à terme pouvoir renforcer de telles dynamiques et renforcer l'impact potentiel du projet francophone.

T. Phan et M. Guillou, dans l'ouvrage *Francophonie et Mondialisation* (2011) insistent sur les jalons historiques à travers lesquels la Francophonie s'est développée.

Dans un premier temps, au sortir des colonisations, la francophonie⁶⁰ fut associative. Grâce à l'action des pères fondateurs, elle se dota d'une dimension politique limitée. Depuis le 20 mars 1970, date à laquelle fut fondée, à Niamey, la première institution intergouvernementale de la Francophonie, l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), la francophonie mit en œuvre une démarche solidaire de coopération. Il fallut attendre 16 ans pour que les pays francophones décident de formaliser le cadre de leurs échanges à travers des sommets politiques et 11 années supplémentaires pour que ces sommets se dotent d'une réalité institutionnelle. À travers cette longue phase de stabilisation, il fallut vaincre les réticences et convaincre des opportunités politiques qu'offrait le contexte francophone. M. Guillou appelle cette période la seconde francophonie, la francophonie des États, qu'il qualifie de pleinement *senghorienne* (2011, 179). Depuis Beyrouth (2004), il juge que la voie d'une troisième francophonie a été empruntée, une francophonie mondialisée, ouverte à de nouveaux pays qui ne relèvent pas des anciennes colonies

⁶⁰ Nous reprenons dans le paragraphe suivant la graphie choisie par M. Guillou et T. Phan, qui évoquent dans cette perspective la francophonie avec un f minuscule.

françaises et qui viennent bousculer les perspectives. Cette francophonie est une force politique susceptible de répondre aux nouvelles attentes et aux nouveaux besoins, nés de la mondialisation.

Nous intégrons notre réflexion au champ ici circonscris, en le resserrant autour de la notion de projet francophone. Il nous semble que ce projet connaît une histoire parallèle à ces évolutions et qu'au final, il ne devient pleinement possible que dans l'espace ouvert par la troisième francophonie décrite par M. Guillou et T. Phan. Le projet n'est en effet envisageable que si des États sont mobilisés et convaincus d'un intérêt à œuvrer de concert dans le cadre d'un nouvel ordre international sur lequel il convient d'agir et à condition que des dispositifs technologiques favorisent les rapprochements entre des peuples très éloignés géographiquement. Ce contexte semble aujourd'hui permettre à la francophonie de gagner en lisibilité et en légitimité.

Au moment de conclure notre recherche, il convient de dessiner quelques perspectives, orientations qui dans la poursuite de notre réflexion permettront un approfondissement des travaux engagés. Trois sommets (Montreux, 2010 ; Kinshasa, 2012 et Dakar, 2014) ont été organisés depuis Québec 2008. Ces sommets ont fait évoluer le cadre institutionnel du projet. Il sera donc très rapidement nécessaire d'actualiser notre réflexion à travers l'analyse des discours prononcés à l'occasion de ces moments politiques. Nous avons considéré la période 2006-2008 comme une charnière que les sommets plus récents permettront de caractériser avec encore davantage de précision.

Il serait par ailleurs utile d'aller plus loin dans l'étude de projets de terrain actuellement pilotés par des opérateurs de la Francophonie comme l'AUF, afin de définir plus finement les liens qui existent entre les objectifs de telles dynamiques et l'intérêt des populations impliquées. L'avenir de la francophonie est lié à sa capacité de donner envie à des individus géographiquement éloignés de vivre et de travailler ensemble. Nous avons perçu le caractère multidimensionnel du projet francophone qui doit, dans un cadre de faisabilité précis et avec des moyens contraints, favoriser le développement d'une communauté d'intérêts partagés. Nous avons toutefois pu

observer que la dynamique volontariste de l'OIF reste essentiellement politique et que les projets sont encore souvent mis en œuvre selon une perspective institutionnelle.

Pour favoriser la réussite du projet, il convient dès lors de définir une méthodologie plus précise et de concevoir des outils qui puissent plus finement donner la parole aux communautés francophones, analyser leurs besoins et organiser le dialogue, que nous avons présenté comme essentiel, entre les individus et les acteurs politiques de la Francophonie. Dans notre étude, nous avons insisté sur l'idée que le projet devait constamment être au cœur d'un mouvement de va-et-vient entre la communauté des individus et la communauté politique. Dans l'espace de la rose des vents, le projet francophone est sans doute encore trop fortement polarisé par le pôle institutionnel ce qui pourrait risquer, à terme, de menacer son attractivité. Il convient donc, dans le contexte d'une montée en puissance de la langue française au cours des prochaines décennies, de rééquilibrer ce rapport de force, de donner plus d'importance aux communautés francophones dans la définition des projets et donc d'élaborer le cadre méthodologique et ingénierique pour favoriser de tels échanges.

Nous nous trouvons à cette période formidable de l'Histoire, où la Francophonie et la francophonie doivent pleinement devenir perméables l'une à l'autre, résoudre le clivage qui d'une majuscule à une minuscule, entrave la lecture d'un projet de synthèse.

Bibliographie

- Althusser L. (1965). *Pour Marx*. La Découverte, Paris.
- Amouretti M.C., Razé F. (1990). *Le monde grec antique*. Hachette, Paris.
- Anderson, B. (1996). *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*. La Découverte, Paris.
- Aron, R. (1962). *Paix et guerre entre les nations*. Calmann Lévy, Paris.
- Ardoino, J. & Dubost, E.A. (1980). *L'intervention : imaginaire du changement ou changement de l'imaginaire?* Édition Ed. Payot, Paris.
- Arifon O. (2010). *Langue diplomatique et langage formel : un code à double entente*. In *Hermès* (58 ; 71-78).
- Arnaud S., Guillou M., Salon A. (2002). *Les défis de la francophonie*. Alfarès, Paris.
- Aubert N. (2006). *Le culte de l'urgence*. Flammarion, Paris.
- Austin J. (1970). *Quand dire, c'est faire*. Seuil, coll. Points, Paris.
- Badiou A. (1998). *Saint Paul : la fondation de l'universalisme*. PUF, Paris.
- Baneth-Nouailhetas E. (2006). *Le postcolonial : histoire des langues*. In *Hérodote* (120 ; 48-76).
- Baneth-Nouailhetas E. (2010). *Anglophonie – Francophonie : un rapport postcolonial ?* In *Langue Française* (167 ; 73-94).
- Barrat J., Moisei C. (2004). *Géopolitique de la francophonie : un nouveau souffle ?* La Documentation française, Paris.
- Barthes R. (1964). *Essais critiques*. Paris, Seuil.
- Barthes, R. (1968). *Encyclopedia universalis*. Article « Texte ».
- Benedetti A. (2010). *Les professionnels de la communication à l'épreuve de la langue de bois*. In *Hermès* (58 ; 143-150).

- Benveniste E. (1966). *Problèmes de linguistique générale*. Gallimard, Paris.
- Billion D. coord. (2008). *Revue internationale et stratégique* (71).
- Bizard E. (2000). *La Présence au temps de la distance, in Réseaux humains, Réseaux technologiques*. CNDP Réseau.
- Bourdieu, P. (1980). *Questions de sociologie*. Éditions de Minuit. Paris.
- Bourdieu, P. (1982). *Ce que parler veut dire*. Fayard, Paris.
- Bourdieu P. (1996). *Raisons pratiques : Sur la théorie de l'action*. Seuil, Paris.
- Boutinet J.P. (2010). *Grammaires des conduites à projet*. PUF, Paris.
- Boutros-Ghali, B. (2002). *Émanciper la francophonie*. L'Harmattan, Paris.
- Bridel Y., Chikhi B., Cuhe F.X., Quaghebeur M. dir. (2006). *L'Europe et les francophonies*. AML Editions, Bruxelles.
- Brune, F. (2005). *De l'idéologie aujourd'hui*. Parangon, Paris.
- Calvet L.J. (1993). *L'Europe et ses langues*. Plon, Paris
- Calvet L.J. (1999). *Pour une écologie des langues du monde*. Plon, Paris.
- Calvet L.J. (1999). *La Guerre des langues et les politiques linguistiques*. Hachette Littératures, Paris.
- Calvet L.J. (2002). *Le Marché aux langues. Essai de politologie linguistique sur la mondialisation*. Plon, Paris.
- Charaudeau, P., Maingueneau, D. (2002). *Dictionnaire d'analyse du discours*. Seuil, Paris.
- Chaudenson R. (1989). *Vers une révolution francophone*. L'Harmattan, Paris.
- Chaudenson R. (1991). *La francophonie : représentations, réalités, perspectives*. Didier Érudition, Paris.
- Chaudenson R., Rakotomalala D. (2004). *Situations linguistiques de la francophonie. État des lieux*. Agence universitaire de la francophonie, Paris.
- Chomsky, N. (2002). *De la propagande*. Entretiens avec David Barsamian. Fayard, 10-18, Paris.

- Cerquiglini B., Corbeil J.C., Klinkenberg J.M. (2002). *Le français dans tous ses états*. Flammarion, Paris.
- Cogan, C. (2003). *French negotiation Behaviour. Dealing with la Grande Nation*. Institute of Peace Press.
- Courtine J.J. (1981). *Analyse du discours politique*. In *Langages* (62, 9-128).
- Dalley P., Roy S. (2008). *Francophonie, minorités et pédagogie*. Presses de l'université d'Ottawa, Ottawa.
- Defays J.M., Delcominette B., Dumortier J.L. (2003). *L'enseignement du français aux non francophones : le poids des situations et des politiques linguistiques*. Éditions modulaires européennes, Belgique.
- Delporte, C. (2009). *Une histoire de la langue de bois*. Flammarion, Paris.
- Demazière D., Dubar C. (1997). *Analyser les entretiens biographiques. L'exemple de récits d'insertion*. Nathan, Paris.
- Demougin J. dir. (1999). *Dictionnaire universel francophone*. Hachette/AUF, Paris.
- Depecker L., Rey A., Morin J. (1988). *Les mots de la francophonie*. Belin, Paris.
- Depretto C. (1997). *L'héritage de Bakhtine*. Presses universitaires de Bordeaux.
- Dereumaux R.M. (2008). *L'organisation internationale de la Francophonie : l'institution internationale du XXI^e siècle*. L'Harmattan, Paris.
- Derrida J. (1972). *La Dissémination*. Seuil, Paris.
- Diouf A., Tirera L. (2006). *Abdou Diouf et l'Organisation internationale de la Francophonie. Discours, allocutions, conférences*. L'Harmattan, Paris.
- Dortier J.F. (2001). *Le langage. Nature, histoire et usage*. Éditions Sciences humaines, Auxerre.
- Dubois J. (1978). *Présentations*. In *Langages* (52 ; 3-5).
- Dubreuil L. (2008). *L'empire du langage : colonie et francophonie*. L'Harmattan, Paris.
- Dumont P. (1990). *Francophonie, francophonies*. In *Langue française* (85 ; 35-47).
- Dumont P. (1992). *La Francophonie par les textes*. EDICEF, Condé sur l'Escaut.

- Dumont P. (2001). *L'interculturel dans l'espace francophone*. L'Harmattan, Paris.
- Elias N. (1969). *La Dynamique de l'Occident*. Calmann-Lévy, Paris.
- Farandjis S., Cassan P. (1999). *Philosophie et stratégie du projet francophone*. Haut conseil de la francophonie, Paris.
- Favre d'Eschallens M. coord. (2004). *L'avenir s'écrit aussi en français*. Éditions Corlet, Condé sur Noireau.
- Foucault M. (1969). *Archéologie du savoir*. Gallimard.
- Foucher, M. (2011). *La bataille des cartes, Analyse critique des visions du monde*. F. Bourin Éditeur.
- Gacoin D. (2006). *Conduire des projets en action sociale*. Dunod, Paris.
- Gendreau-Massaloux M., (2008). *Histoire d'une institution au cœur de la Francophonie. Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde*, (40 et 41).
- Gilder A., Salon A. (2004). *Alerte francophone : Plaidoyer et moyens d'action pour les générations futures*. Arnaud Franel, Paris.
- Ghali B.B. (2002). *Émanciper la francophonie*. Harmattan, Paris.
- Gontard M., Bray M., dir. (1997). *Regards sur la francophonie*. Presses universitaires de Rennes, Rennes.
- Greimas A.J. (1966). *Sémantique structurale : recherche et méthode*. Larousse.
- Guijarro R.B. & Raimondi G.M. (2000). *Estadodelarte sobre las innovaciones educativas en Americana Latina*. Bogota : Convenio Andrés Bello.
- Guilhaumou J., Mالدیدier D., Robin R. (1994). *Discours et archive. Expérimentations en analyse du discours*. Mardaga, Paris.
- Guillou M. (1993). *La Francophonie, nouvel enjeu mondial*. Hatier, Paris.
- Guillou M. (2005). *Francophonie-Puissance. L'équilibre multipolaire*. Ellipses, Paris.
- Guillou M. (2006). *Les entretiens de la Francophonie 2004-2005. Les conditions du renouveau francophone*. Alpahrès, Paris.
- Grize J.B. (1996). *Logique naturelle et communications*. PUF, Paris.

- Habermas J. (1981). *Théorie de l'agir communicationnel*. Fayard, Paris (rééd. 2001).
- Hagège C. (2006). *Combat pour le français : Au nom de la diversité des langues et des cultures*. Odile Jacob, Paris.
- Hagège C. (2008). *Le souffle de la langue. Voies et destins des parlers d'Europe*. Odile Jacob, Paris.
- Hameline D. (1979). *Les objectifs pédagogiques en formation initiale et en formation continue*. Edit. ESF.
- Helsloot N. & Hak T. (2000). *La contribution de Michel Pêcheux à l'analyse de discours. In Langage et société* (91 ; 5-33).
- Herbert T. (1966). *Réflexions sur la situation théorique des sciences sociales et, spécialement, de la psychologie sociale*. Cahiers pour l'analyse (2 ; 174-203).
- Herbert T. (1968). *Remarques pour une théorie générale des idéologies*. Cahiers pour l'analyse, (9 ; 74-92).
- Huchon M. (2002). *Histoire de la langue française*. Livre de poche, Paris.
- Humboldt W., trad. de Caussat P., (1974). *Introduction à l'œuvre sur le kavi et autres essais*. Éditions du Seuil, Paris.
- Jakobson R. (1963, 1973). *Essais de linguistique générale*. Vol. 1 et 2. Minuit, Paris.
- Jacomy-Millette A., dir. (1978). *Francophonie et Commonwealth : mythe ou réalité ?* Presses de l'Université Laval, Québec.
- Jetté-Soucy N. (2008). *L'Homme tragique*. Liber, Montréal.
- Jullien F. (1996). *Traité de l'efficacité*. Grasset, Paris.
- Karsenti T. dir., Garry R.P., Benziane A. (2008). *Former les enseignants dans toute la francophonie*. Presses universitaires Blaise Pascal, Clermont-Ferrand.
- Kennedy, K. (1997). *Citizenship Education and the modern state*. Falmer Press, Oxon.
- Klemperer, V. (1947/ 1996). *LTI : la Langue du III^e Reich, carnets d'un philologue*. Albin Michel, Paris.

- Klinkenberg J.M. (2000). *Les Politiques linguistiques : Pour qui ? Pour quoi ? in Français de l'avenir et avenir du français*. Les cahiers du CIEP, Didier, Paris.
- Klinkenberg J.M. (2001). *La langue et le citoyen*. PUF, Paris.
- Ladsous J. (2008). *Profession : éducateur. De rencontres en rencontres*. L'Harmattan, Paris.
- Laroussi F., Babault S. (2001). *Variations et dynamisme du français*. L'Harmattan, Paris.
- Léger J.M. (1987). *La Francophonie : grand dessein, grande ambiguïté*. Ville de la Salle, Hurtubise HMH.
- Lévi-Strauss, C. (1987). *Race et histoire*. Gallimard, Paris.
- Lynÿer, G. (2005). *Dictionnaire de la langue de bois en politique*. Belles Lettres, Paris.
- Maalouf A. (1998). *Les Identités meurtrières*. Grasset, Paris.
- Maila J. (2009). *L'organisation internationale de la Francophonie : entre vocation culturelle et finalités politiques*. In *Revue Internationale des Mondes Francophones*. IFRAMOND.
- Maingueneau D. (1984). *Genèse du discours*. Mardaga, Liège.
- Maingueneau D. (1990). *L'Analyse du discours, introduction aux lectures de l'archive*. Hachette, Paris.
- Maingueneau D., Cossuta F. (1995). *L'Analyse des discours constituants*. In *Langages* (117 ; 112-125).
- Maingueneau D. (1997). *L'Analyse du discours*. Hachette, nouvelle édition, Paris.
- Maingueneau D. (2004). *Le discours littéraire. Paratopie et scène d'énonciation*. Armand Colin, Liège.
- Maldider D. (1990). *L'Inquiétude du discours*. Éditions des Cendres, Paris.
- Massart-Pierard F. (2007/1). *La Francophonie, un nouvel intervenant sur la scène internationale*. In *Revue internationale de politique comparée* (14 ; 69-93).
- Maugey A. (2004). *Désirs francophones, désirs francophiles*. Lettres du monde, Paris.

- Maurais J., Dumont P., Klinkenberg J.M. et al. (2008). *L'avenir du français*. Éditions des archives contemporaines, Paris.
- Martinez P. (2002). *Le français langue seconde : apprentissage et curriculum*. Maisonneuve et Larose, Paris.
- Massey D. (2005). *For Space*. Sage, Londres.
- Moirand S. (1990). *Une grammaire des textes et des dialogues*. Hachette, Paris, 1990.
- Montenay Y. (2005). *La langue française face à la mondialisation*. Les Belles Lettres, Paris.
- Morilhat C. (2008). *Empire du langage ou impérialisme langagier*. Cahiers libres, éditions Page deux, Lausanne.
- Mufwene S., Vigouroux C., dir. (2014). *Colonisation, globalisation et vitalité du français*. Odile Jacob, Paris.
- Narcy-Combes J.P. (1997). *Vers une pratique théorisée et humaniste*. In *Du laboratoire de langues à la salle de cours multi-médias*, Ginet, Nathan, Paris.
- Narcy-Combes J.P. (2005). *Didactique des langues et TIV, vers une recherche action responsable*. Orphys, Paris.
- Narcy-Combes J.P. (2012) dir. et al. *Les Langues dans l'enseignement supérieur. Quels contenus pour les filières non linguistiques ?* Riveneuve éditions, Langres.
- Ndao P.A. (2008). *La francophonie des Pères fondateurs*. Karthala, Paris.
- Nye, J. (1990). *Bound to Lead: The Changing Nature of American Power*. Basic Books, New York.
- Olver A.S.B. (1945). *La politique coloniale britannique*. In *Politique étrangère*.
- Paul J.J. (1999). *Administrer, gérer, évaluer les systèmes éducatifs*. ESF éditeurs, coll. Pédagogies, Paris.
- Pêcheux M. & Léon J. (1982). *Présentation de l'analyse automatique du discours (AAD69): théories, procédures, résultats, perspectives*. In *Mots* (4 ; 95-123).

- Perriault J. (2002). *Éducation et nouvelles technologies. Théories et pratiques*. Nathan université, coll. 128, Paris.
- Platon. *Gorgias*. LGF, Paris (édition de 1996).
- Poissonnier A., Sournia G. (2006). *Atlas mondial de la francophonie. Du culturel au politique*. Éditions Autrement, Paris.
- Porcher L. (1987). *Champs de signes, états de la diffusion du français langue étrangère*. Didier, collec. Essais, Paris.
- Provenzano F. (2006-2007). *La « francophonie » : définitions et usages*. In Quaderni (62 ; 93-102).
- Provenzano F. (2011). *Vies et mort de la francophonie*. Les impressions nouvelles, Liège.
- Prudent L.F., Tupin F. Wharton S. dir. (2005). *Du plurilinguisme à l'école*. Peter Lang, Berne.
- Rakotomalala D. (2005). *Le partenariat des langues dans l'espace francophone : description, analyse, gestion*. L'Harmattan, Paris.
- Reclus O. (1886). *France, Algérie et colonies*. Hachette, Paris.
- Renard R. (2000). *Une éthique pour la francophonie, questions de politique linguistique*. Centre international de phonétique appliquée, Mons.
- Robert C. Camp (1992). *Le benchmarking*. Éditions d'Organisation, Paris.
- Rocher G. (2001). *La mondialisation : un phénomène pluriel*. In *Une société monde ? Les dynamiques sociales de la mondialisation*, De Boeck, Presses de l'Université Laval.
- Rossillon P. (1995). *Atlas de la langue française*. Bordas, Paris.
- Rouvillois F. (2014). *L'invention du progrès*. CNRS Éditions, Paris.
- Roy J.L. (2008). *Quel avenir pour la langue française ? Francophonie et concurrence culturelle au XXI^e siècle*. Hurtubise, Montréal.
- Sarfati G.E. (2003). *Les grandes théories de la linguistique*. Armand Colin, Paris.

- Sarfati G.E. (2009). *Éléments d'analyse du discours*. Armand Colin, 128.
- Saussure F. de (1973). *Cours de linguistique générale*. Payot, Paris.
- Senghor L.S. (1962). *Le Français, langue de culture*. Esprit (311 ; 837-844).
- Simonin-Grumbach J. (1975). *Pour une typologie des discours*. In *Langue, discours, société*. Seuil, Paris.
- Spaëth V. (1998). *Généalogie de la didactique du français langue étrangère, L'enjeu africain*. CIRELFA (105), Diffusion Didier Érudition.
- Spaëth V. (1999). *Enseignement du français, linguistique et politique*. In *Mots* (61 ; 67-84).
- Spaëth V. (2003). *Quelle historiographie pour le français langue étrangère ? in Une identité plurielle, mélange offert à Louis Porcher*. L'Harmattan, Paris.
- Spaëth V. (2005). *Le français langue seconde et sa fonction d'enseignement en Afrique francophone : problèmes et perspectives*. In *Les cultures éducatives et linguistiques dans l'enseignement des langues*, PUF, Paris.
- Spaëth V. (2005b). *Frontières : langues, discours et histoires*. In *Synergies France* (4 ; 16-30).
- Spaëth V., Martinez P., & Moore D. (2008). *Plurilinguismes et enseignement, identités en construction*. Riveneuve, Paris.
- Spaëth V. (2010). *Mondialisation du français dans la seconde partie du XIX^e siècle : l'Alliance Israélite Universelle et l'Alliance Française*. In *Langue Française* (167 ; 49-72).
- Spaëth V., Narcy-Combes J.P. (2014). « French », *Manual of romance linguistics*. De Gruyter, Berlin.
- Taylor C. (2002). *Le malaise de la modernité*. Éditions du cerf, Paris.
- Tétu M. (1997). *Qu'est-ce que la Francophonie ?* Hachette Edicef, Baume-les-dames.
- Tréan C. (2006). *La Francophonie*. Le cavalier bleu, Paris.
- Villar, C. (2006). *Le Discours diplomatique*. L'Harmattan, Paris.

- Vinsonneau G. (2002). *L'Identité culturelle*. Armand Colin, Paris.
- Viot, J. (2003). Allocution d'ouverture au colloque *Francophonie et Commonwealth : quelles missions d'avenir?* L'Harmattan, Paris.
- Von Münchow P. (2004). *Les journaux télévisés français et allemands. Plaisir de voir ou devoir se s'informer*. Presses Sorbonne Nouvelle, Paris.
- Walzer M. (1989). *Nation et univers, The Tanners Lectures on Human Values*, donnée à Brasenose College, Oxford University.
- Warnier J.P (2004). *La mondialisation de la culture*. 3^e édition, La Découverte.
- Weakland J. et Watzlawick P. dir. (1981). *Sur l'interaction : Palo Alto 1965-1974*. Seuil, Paris.
- Wieviorka M. (2012). *Identités, démocratie, mondialisation*. In *Croisements* (2; 245-251).
- Wallerstein I. (2006). *Comprendre le monde : Introduction à l'analyse des systèmes-monde*. La Découverte, Paris.
- Wallerstein I. (2008). *Le Capitalisme touche à sa fin*. *Le Monde* du 11 octobre.
- Wolton, D. (1997). *Penser la communication*. Flammarion, Paris.
- Wolton, D. (2003). *L'autre mondialisation*. Flammarion. Paris.
- Wolton D. dir. Bambridge T., Barraquand H. et *al.* (2004). *Francophonie et mondialisation*. CNRS Editions, Paris.
- Wolton D. (2006). *Demain la Francophonie*. Flammarion, Paris.
- Zarate, G. (1982). *Du dialogue des cultures à la démarche interculturelle. Le Français dans le monde*.
- Zarate, G., Liddiicoats, A. (2009). *La circulation internationale des idées en didactique des langues*. LFDm, Recherches et applications.

Textes et rapports officiels⁶¹

Astier H. (2005). *Rapport d'évaluation de la politique en faveur du français. Inspection générale de l'administration des affaires culturelles*. Ministère de la Culture et de la Communication.

Bourges H. (2008). *Pour une renaissance de la Francophonie*. Secrétariat d'État à la coopération et à la francophonie. Ministère des affaires étrangères et européennes.

Délégation Générale à la Langue Française et aux Langues de France (2008). *Rapport au Parlement sur l'emploi de la langue française*. Ministère de la Culture et de la Communication.

Délégation Générale à la Langue Française et aux Langues de France (2009 à 2014). *Rapport au Parlement sur l'emploi de langue française*. Ministère de la Culture et de la Communication.

Duvernois L. (2008). *Aide publique au développement. La Francophonie : une force à valoriser dans la mondialisation*. Projet de loi de finances pour 2009. Sénat, Commission des Affaires culturelles.

Farandjis S. (1986). *État de la francophonie dans le monde*. Rapport 1985. La Documentation française. Haut conseil de la francophonie.

Juppe A., Schweitzer L. (2008). *La France et l'Europe dans le monde*. Livre blanc sur la politique étrangère et européenne de la France 2008-2020. Ministère des affaires étrangères et européennes.

Perret F., coord. (2007). *La coopération française face aux défis de l'éducation en Afrique : l'urgence d'une nouvelle dynamique*. Ministère des affaires étrangères et européennes.

Schneider A. (2007). *Rapport d'information déposé en conclusion des travaux d'une mission d'information constituée le 11 avril 2006 sur la situation du français dans le monde*. Assemblée nationale, Commission des affaires étrangères, Documents d'information de l'Assemblée nationale, n°3693.

Sitographie

Organisation internationale de la Francophonie : <http://www.francophonie.org>

Les opérateurs et projets de la Francophonie :

Agence universitaire de la Francophonie : <http://www.auf.org>

Association internationale des Maires francophones : <http://www.aimf.asso.fr>

IFADEM : www.ifadem.org

Maison de la francophonie : <http://www.maisondelafrancophonie.fr>

TV5 Monde : <http://tv5.org>

Les autres sites de références :

Bibliothèque Nationale de France : <http://www.bnf.fr>

Calvet J.L. (site personnel) : <http://louis-jean.calvet.pagesperso-orange.fr>

Civiweb : <http://www.civiweb.com>

Commonwealth : <http://www.thecommonwealth.org>

Fédération internationale des professeurs de français : <http://fipf.org>

Ministère français des Affaires étrangères et du développement international:
<http://www.diplomatie.gouv.fr>

Nations Unies : <http://www.un.org/fr/>

UNESCO : <http://www.unesco.org>

⁶¹ Consulter aussi la sitographie (ressources en ligne)

Union Latine : <http://www.unilat.org/fr>

Ressources en ligne :

Abdou D. (2008). *Rapport du Secrétaire général de la Francophonie : de Bucarest à Québec 2006-2008*. <http://www.francophonie.org/doc/rapport-sg/2008/rapport.html>

Amrous N. (2006). *Internet, chance ou menace pour la diversité culturelle et linguistique ?* <http://www.espacestemps.net/auteurs/naila-amrous/>

Attali J. (2014). *La Francophonie et la francophilie, moteurs de croissance durable*.

<http://www.elysee.fr/assets/Uploads/Rapport-Jacques-Attali-la-francophonie-conomique.pdf>

CEDPA (1999). *Séries de Manuels de Formation du CEDPA*. Volume IX : *Plaidoyer*.

http://www.cedpa.org/uploaded_files/advocacy_french_all.pdf

Fragnières G. (2003). *Citoyenneté, Nationalité, Identité. Vers une nouvelle Image de l'Europe*.

<http://www.futurouest.com/vars/fichiers/conferences/Citoyennete-GF.pdf>

Paris21 (2005). Guide pour la préparation d'une feuille de route pour élaborer la stratégie nationale de développement de la statistique.

<http://www.paris21.org/sites/default/files/1398.pdf>

Unesco (2005). *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*.

http://www.unesco.org/culture/culturaldiversity/convention_fr.pdf

Von Münchow P. (2010). *Cultures jeunes et cultures légitimes dans les manuels scolaires en France et en Allemagne*.

<http://www.enfanceetcultures.culture.gouv.fr/actes/vonmunchow.pdf>

Wolton D. (2008) *L'identité francophone dans la mondialisation*.

http://www.francophonie.org/IMG/pdf/Rapport_Wolton_identite_fne_mondialisat_d ec_2008.pdf

Index des notions

A

acteurs, 98, 107, 111, 118, 120, 166, 216, 220, 227, 248, 306, 310
action, 74, 78, 81, 98, 109, 110, 113, 140, 158, 171, 185, 192, 218, 227, 233, 237
analyse des besoins, 219
analyse du discours, 13, 19, 20, 86, 89, 91, 94, 97, 98, 101, 103, 110, 118

B

besoins, 123, 186, 219, 227, 231, 237, 245, 300, 319, 322
bonnes pratiques, 256, 258, 276, 281, 298, 312

C

cadre de faisabilité, 201, 210, 212
cadre stratégique, 295
cahier des charges, 244, 251
citoyenneté, 14, 130, 132, 136, 140, 156, 176, 185, 203, 205, 207, 210, 216, 268, 298, 302, 305, 318, 320, 322
coexistence, 209, 221
cohérence, 11, 14, 23, 62, 92, 115, 120, 135, 138, 140, 153, 156, 162, 166, 171, 209, 212, 221, 272, 275, 280, 282, 285, 288, 315
cohésion, 117, 282, 316
collaboration, 173, 176, 204, 220, 243
collectif, 67, 73, 74, 77, 109, 115, 118, 121, 130
collectivité, 117, 128, 200
commande institutionnelle, 201, 244, 270, 289
commande politique, 211
commanditaire, 18, 40, 136, 212, 220, 223, 295, 300, 301, 314, 322
Commonwealth, 25, 26, 30, 31, 33, 34, 38, 41, 93, 224, 228, 230, 233, 234, 256
communauté, 11, 22, 51, 56, 58, 79, 81, 97, 99, 109, 113, 116, 118, 138, 152, 153, 156, 158, 167, 173, 194, 196, 202, 206, 216, 219, 238, 258, 326

communauté d'acteurs, 122, 279
communauté d'intérêts, 213
communauté de valeurs, 209, 298
communauté francophone, 178, 243, 260, 297
communauté internationale, 198, 238, 242
communauté politique, 210
communautés francophones, 245
coopération, 38, 42, 51, 53, 59, 62, 112, 118, 132, 136, 172, 193, 220, 244, 271
coopération culturelle, 56
coopération éducative, 44, 58, 128, 137, 153
coopération multilatérale, 12, 50, 60

D

démarche projet, 114, 280, 300, 313, 323
dérives, 120, 257
développement, 28, 38, 45, 50, 56, 57, 59, 60, 64, 67, 81, 111, 132, 136, 137, 151, 154, 155, 165, 166, 174, 199, 204, 218, 239, 249, 273
développement solidaire, 170
dialogue interculturel, 53, 186, 208
discours, 20, 78, 87, 149, 158, 164, 242, 248, 256, 288
discours francophone, 95, 103, 106, 107, 108, 113, 117, 125, 141, 309, 320
discours politique, 18, 219
diversité, 18, 56, 63, 152, 169, 184, 185, 186, 189, 190, 193, 196, 200, 202, 240, 249
diversité culturelle, 11, 21, 38, 46, 55, 60, 160, 168, 170, 199, 223, 240, 254, 273, 284, 306
diversité linguistique, 18, 46
dynamique, 111, 117, 147
dynamique projet, 203, 208, 239, 311

E

éducation, 151, 155, 218, 235, 237, 239, 243, 249, 273, 290
éducation civique, 208

enjeux, 33, 118, 137, 147, 151, 160, 165, 171, 173, 190,
204, 211, 220, 234, 238, 260, 279, 295, 320
enjeux francophones, 11, 54, 56, 268
enjeux multilatéraux, 27, 212
enjeux stratégiques, 113
enseignants, 14, 216, 235, 288, 290, 301, 304, 307
expertise, 166, 237, 269, 301, 306

F

faisabilité, 288
feuille de route, 166, 172, 238, 256, 274, 276, 278, 284
finalité, 194, 269
francophonie, 9, 19, 20, 46, 48, 105, 125, 246
Francophonie, 12, 17, 25, 30, 31, 44, 53, 79, 111, 130,
135, 139, 149, 158, 186, 193, 200, 203, 205, 211, 219,
233

G

globalisation, 186, 187, 298
gouvernance, 12, 14, 52, 122, 130, 153, 156, 161, 171,
173, 221, 289, 305, 322

H

horizon d'attentes, 279, 301, 305

I

identité, 28, 55, 201, 241
identité francophone, 23, 46, 196, 199, 202
identité plurielle, 222
IFADEM, 288, 299, 300
impact, 73, 74, 81, 105, 131, 156, 204, 234, 237, 248,
272, 281, 290, 308, 311, 324
influence, 28, 44, 54, 57, 109, 118, 138, 192, 255, 324
ingénierie de la formation, 13, 20, 98, 109, 124, 173,
217, 269, 309, 312, 323
ingénierie du projet, 86, 137, 229, 231, 244, 276
innovation pédagogique, 249
interculturalité, 45, 53, 88, 100

L

légitimité, 67, 72, 77, 81, 129, 139, 158, 162, 164, 168,
171, 194, 201, 211
limites, 120, 138, 200, 217, 238, 243, 250, 272, 275
lobbying, 21, 57, 96, 277, 284

M

Maison de la Francophonie, 236, 266, 268
mise en réseau, 298
modernité, 21, 48, 51, 54, 67, 131, 212, 239, 242, 251,
302
mondialisation, 53, 186, 187, 190, 193, 196, 249
multiculturalisme, 21, 134, 231
multilatéral, 14, 18, 19, 23, 27, 42, 47, 52, 55, 86, 88, 92,
116, 118, 120, 122, 125, 132, 139, 151, 162, 170, 200,
231, 238, 255, 262, 266, 267, 268, 271, 282, 284, 307,
313, 315, 322
multilatéralisme, 11, 56, 57, 72, 133, 170, 258
multilinguisme, 45

N

Nations Unies, 79, 162, 167, 170, 255, 271, 281, 291
négociation, 66, 85, 92, 93, 98, 122, 128, 153, 161, 212,
235, 251, 264, 271, 284
négociation multilatérale, 201
nouvelles technologies, 14, 67, 130, 135, 136, 137, 140,
165, 166, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 224, 234, 239,
240, 242, 244, 245, 250, 301, 304, 306, 318, 322

O

objectifs, 218, 238, 269, 280
objectifs multilatéraux, 300
objectifs stratégiques, 212
OIF, 9, 16, 18, 24, 34, 40, 41, 46, 48, 49, 55, 57, 63, 72,
88, 92, 93, 107, 128, 129, 161, 162, 163, 167, 196,
217, 224, 233, 244, 255, 266, 269, 296
opérateurs, 18, 40, 52, 59, 154, 201, 222, 227, 234, 242,
246, 270, 292, 317, 319, 323
opérateurs de la Francophonie, 289, 298, 300, 325

organisations multilatérales, 198, 224, 258

P

partenariat, 93, 118, 140, 159, 170, 201, 204, 211, 216, 231, 277

pertinence, 11, 14, 73, 101, 113, 120, 164, 209, 212, 247, 248, 275, 288, 315

plaidoyer, 212, 256, 276

plan d'action, 85, 240

plurilinguisme, 136, 231, 306, 308

politiques éducatives, 237, 249

politiques linguistiques, 45

politiques multilatérales, 139

programmes, 64, 234

progrès, 64, 111

projet, 10, 14, 19, 20, 34, 67, 86, 87, 109, 110, 115, 121, 309, 317

projet collectif, 14, 18, 107, 138, 139, 161, 170, 189

projet francophone, 13, 27, 40, 41, 45, 50, 56, 57, 63, 78, 95, 97, 100, 109, 113, 115, 121, 125, 127, 128, 139, 151, 153, 156, 178, 192, 193, 200, 228, 233, 237, 247, 251, 306

projet politique, 34, 231

R

réseaux, 135, 217, 219, 221, 242, 243, 276, 278, 301

réseaux francophones, 247, 304

responsabilité solidaire, 210

S

sciences du langage, 11, 13, 20, 98, 101, 124

Secrétaire Général de l'OIF, 19, 21, 51, 52, 114, 130, 140, 147, 153, 156, 169, 175, 193, 211, 233, 258, 266, 267, 272, 273, 323

société civile, 201, 213, 231, 298, 305, 316

solidarité, 38, 45, 49, 50, 54, 56, 64, 67, 132, 160, 168, 172, 174, 184, 190, 192, 193, 196, 200, 209, 258, 289, 293, 296, 298, 300, 308

stratégie, 44, 62, 72, 73, 79, 85, 96, 97, 103, 108, 116, 137, 162, 163, 192, 196, 218, 250, 293

stratégie discursive, 194

stratégies d'influence, 254, 256, 262

système éducatif, 250, 305

T

terrain, 220, 231, 234, 247, 268, 295

U

UNESCO, 167, 169, 268

Union Européenne, 162, 167, 281, 313

Union Latine, 93, 224, 228, 231, 233, 234

universalisme, 47, 50, 53, 57, 131, 133

universel, 29, 44, 56, 132, 152, 185, 193, 194, 197, 203

V

valeurs, 53, 196, 197, 198, 210

vivre ensemble, 99, 129, 134, 200, 202, 209, 211, 213, 222, 239, 241, 249, 304, 309, 325

Volontariat francophone, 288, 291, 296

volontariste, 86, 209

Index des auteurs cités et mentionnés

- Althusser L., 89, 107
- Amin S., 180
- Amouretti M.C., 206
- Amrous N., 216
- Anderson B., 182, 183, 184
- Ardoino J., 270
- Arnaud S., 55
- Arifon O., 263, 265, 268
- Aron R., 133
- Arrighi G., 180
- Aubert N., 120
- Bachelard G., 89
- Badiou A., 133
- Baneth-Nouailhetas E., 25, 26, 27, 28
- Benedetti A., 265
- Benveniste E., 102, 104
- Bizard E., 219
- Bourdieu P., 97, 109
- Boutinet P., 11, 110, 112, 114, 115, 118, 120, 121, 124, 192, 194, 203, 245, 248, 270, 310, 311
- Calvet J.L., 24, 304
- Chaudenson R., 21
- Cogan C., 265
- Cossuta F., 104, 108
- De Gaulle C., 29
- De Maistre J., 197
- Demazière D., 178
- Depretto C., 102
- Dubar C., 178
- Dubois J., 91, 93, 94, 95, 96, 102
- Dumont P., 44, 45
- Farandjis S., 43
- Ferry J., 28, 29
- Foucault M., 107
- Foucher M., 139
- Fragnière G., 200
- Gacoin D., 111
- Greimas A.J., 195
- Grize J.B., 100
- Guespin L., 105
- Guijarro R.B., 281
- Guilhaumou J., 101
- Guillou M., 53, 54, 55, 56, 324, 325
- Hak T., 89
- Habermas J., 99
- Hameline D., 270
- Helsloot N., 89
- Henry P., 96
- Herbert T., 89, 90
- Herder J.G., 134
- Jakobson R., 102
- Jetté-Soucy N., 110
- Jullien F., 111
- Kennedy K., 206
- Klinkenberg J.M., 128, 129
- Ladsous J., 269, 270
- Léger J.M., 52
- Maïla J., 54
- Maingueneau D., 101, 104, 105, 106, 108
- Maldidier D., 102
- Mallouf A., 202
- Martinet A., 123
- Massey D., 187
- Morilhat C., 98, 99

Mufwene S.S., 187
 Narcy-Combes J.P., 123, 124, 302
 Nossel S., 254
 Nye J., 254
 Olver A.S.B., 26
 Pêcheux M., 11, 89, 90, 92, 102
 Perriault J., 216
 Phan T., 53, 324, 325
 Platon, 263
 Porcher L., 109
 Provenzano F., 21
 Raimondi G.M., 281
 Reclus O., 2, 49
 Renard R., 21
 Robert C. Camp, 281
 Robin R., 101
 Rocher G., 186
 Rouvillois F., 111
 Salon A., 55
 Sarfati G.E., 11, 103, 104, 105, 106, 109
 Senghor L.S., 45, 49, 52, 198
 Spaëth V., 42, 43, 302, 303, 304
 Taylor C., 138
 Todorov T., 194
 Vigouroux C., 187
 Villar C., 263, 264
 Vinsonneau G., 201, 202
 Viot J., 25, 30
 Von Münchow P., 99, 100
 Wallerstein I., 179, 180, 181
 Walzer M., 133
 Weakland J., 102
 Wieviorka M., 178, 179
 Wolton D., 190, 205, 251

Zarate G., 135

Principaux intervenants mentionnés à la tribune francophone

Albert II, 159, 198
 Alexis J.E., 239
 Ben Ali Z.E.A., 259
 Boni Y., 160, 209
 Bozize F., 160
 Charest J., 131, 172, 204, 282, 283, 284
 Compaore B., 160, 172, 191, 235, 236, 237
 Chavanaviraj S., 159
 Chirac J., 12, 51, 185, 249, 250, 266, 267, 268
 Diouf A., 130, 153, 154, 169, 172, 175, 193, 196, 211, 241, 242, 258, 273
 Lapukke R., 197
 Leuenberger M., 223
 Matsuura K., 168, 240, 241
 Mohammed VI, 148, 186, 249, 280
 Michel, J.A., 191, 207
 Modert O., 159, 192, 274
 Nalbandian E., 160
 Namhong H., 165
 N'Guesso D.S., 161
 Nguyen T. D., 160
 Patry B., 220, 221
 Pearlette L., 175, 271, 272
 Pollo G., 160, 199, 272, 274
 Popescu-Tariceanu C., 167
 Ravalomanana M., 172, 191
 Sarkozy N., 111, 159, 186, 190, 260, 261
 Sleiman M., 204
 Srithirath S., 162, 163, 166
 Wade A., 277

Table des matières

Dédicace	3
Remerciements.....	4
Sommaire	5
Liste des illustrations.....	6
Abréviations	8
Introduction	9
 Chapitre 1 : Polémiques et débats autour de l'émergence du projet francophone	15
1. Un concept ambigu	20
1.1 Anglophonie et francophonie : deux approches distinctes	23
1.2 Le français et l'anglais : deux rapports au monde tel qu'il va	27
1.3 L'organigramme : révélateur d'orientations stratégiques.....	31
1.4 Le français, langue de la francophonie ?.....	42
2. Évolution du concept de francophonie dans le cadre institutionnel de l'OIF : le dire et le faire francophones à la recherche d'une compatibilité	48
2.1 La Francophonie comme continuum d'une pensée évolutive	48
2.2 Thématiques des sommets de la Francophonie : une rapide évolution ...	57
3. Étude analytique : évolution des enjeux des sommets de la Francophonie	64
3.1 1987-1997 : un nous francophone volontariste mais incantatoire ..	65
3.1.1 Études statistiques des prises de position francophones	65
3.1.2 Étude sémantique des prises de position francophones	72
3.2 1997-2014 : l'émergence du projet politique.....	81

Chapitre 2 : Discours et projet. Mise en relation des concepts.....	87
1. Analyse du discours appliqué à un corpus politique : pourquoi et comment mettre à distance l'idéologie ?	89
1.1 Trois principes pour envisager une coupure épistémologique.....	91
1.1.1 L'analyse du discours doit réaliser la clôture d'un espace discursif.	91
1.1.2. L'analyse du discours suppose une procédure linguistique de détermination des rapports inhérents au texte	94
1.1.3 L'analyse du discours produit, dans le discours, un rapport du linguistique à l'extérieur de la langue.....	95
1.2 La langue comme enjeu de conquête du sens.....	96
2. L'analyse du discours : impact conceptuel	98
2.1 Quels champs d'études engager ?.....	101
2.2 Peut-on parler de discours francophone ?.....	103
2.2.1 Un champ discursif spécifique.....	103
2.2.2 Une énonciation spécifique	107
2.2.3 Le locuteur : un statut spécifique.....	108
3. Le projet francophone : impact conceptuel	109
3.1 Pas de projet sans sujet	113
3.2 Pas de projet sans objet.....	114
3.3 Pas de projet sans rejet	115
3.4 Pas de projet sans trajet	116
3.5 Pas de projet sans surjet.....	118
4. Exploration du paradigme du projet	120

Chapitre 3 : Caractérisation du projet francophone	127
1. Quatre axes de déploiement du projet.....	128
1.1 L'enjeu de la gouvernance.....	130
1.2 La francophonie comme espace de citoyenneté	132
1.3 La francophonie comme espace associé aux nouvelles technologies	136
1.4 L'affirmation d'un projet collectif	138
2. Des enjeux interdépendants	140
2.1 Statut des intervenants et nature des discours.....	141
2.1.1 Typologie des prises de parole.....	148
2.1.2 Diversité géographique.....	149
2.1.3 Diversité des statuts des intervenants	151
2.2 Étude d'un discours spécifique : quelles articulations entre les différentes dimensions du propos francophone ?	153
Chapitre 4 : Francophonie et gouvernance.....	157
1. Gouvernance francophone : un discours en quête de légitimité.....	158
1.1 Une perpétuelle quête définitoire	158
1.2 L'autoréférence comme source de légitimité	161
1.2.1 Le recours aux textes fondateurs de la Francophonie	162
1.2.2 L'inscription du moment politique dans une chronologie institutionnelle	164
1.2.3 Articulation de la Francophonie aux autres organisations internationales	167
2. Gouvernance francophone : quel espace pour l'action ?	171
2.1 L'appel à être concret.....	172
2.2 La gouvernance comme projet en soi : l'appétit de réformes	174

Chapitre 5 : La francophonie comme espace de citoyenneté.....	177
1. Diversité, solidarité et universalité : l'imprécision du projet francophone	185
1.1 La Francophonie comme espace de diversité	185
1.2 La Francophonie comme espace de solidarité	190
1.3 La Francophonie comme espace d'universalité	193
2. Le projet autorise-t-il l'émergence d'une identité francophone ?.....	197
2.1 L'impossible nationalité francophone	199
2.2 Une identité francophone opportuniste.....	201
3. Le projet francophone et la projection d'une vision de la citoyenneté.....	205
Chapitre 6 : Francophonie et nouvelles technologies	215
1. Le discours institutionnel appliqué aux NTIC : enjeux et perspectives	217
1.1 NTIC et axe institutionnel	220
1.2 NTIC et axe médiatique.....	221
1.2.1 Le rôle de TV5	222
1.2.2 Stratégie de communication numérique.....	224
1.3 NTIC et axe éducatif	235
2. Analyse du discours associé aux nouvelles technologies : estompage des clivages traditionnels et opportunités d'un nouveau vivre ensemble.....	239
2.1 Les NTIC permettent de renforcer le vivre ensemble	240
2.2 Les NTIC sont l'expression d'un enthousiasme du faire.....	241
3. Limites et dérives : le risque de l'illusion technologique	243

Chapitre 7 : Le projet francophone et l'affirmation d'un vivre ensemble	253
1. Le projet au piège du discours	257
1.1 La privatisation du projet francophone	258
1.2 Le projet au piège de la langue de bois	263
2. Le projet comme enjeu de négociations	269
2.1 La remise en cause du projet francophone	271
2.1.1 Le projet critiqué	271
2.1.2 Le projet limité	272
2.1.3 Le projet valorisé	273
2.2 Le discours, espace de promotion du vivre et du travailler ensemble	275
2.2.1 L'expression du plaidoyer	276
2.2.2 La feuille de route	278
2.2.3 Le partage des bonnes pratiques	281
Chapitre 8 : Perspectives pour un nouvel essor du projet francophone	287
1. La déclaration francophone : du dire au faire francophones	288
1.1 Déclaration de Bucarest	290
1.2 Déclaration de Québec	292
2. Exemples de projets contemporains	295
2.1 Le volontariat international de la Francophonie	296
2.2 IFADEM	299
3. Le rôle pivot des enseignants de français	302
4. Proposition d'une grille pour mesurer la pertinence du projet francophone	309
4.1 Évaluation de projets : concepts en jeu	310
4.2 Mobilisation d'un cadre de références	313
4.3 Proposition d'outils	315

Conclusion	322
Bibliographie	327
Index des notions	340
Index des auteurs cités et mentionnés.....	343
Table des matières.....	345

Le projet francophone. De Bucarest (2006) à Québec (2008) : de l'analyse du discours à l'impact stratégique réel

RESUME

Ce travail, à la croisée des trois champs d'études que sont les sciences du langage, l'analyse du discours et l'ingénierie de la formation interroge la notion de projet francophone dans le contexte institutionnel de ce début de siècle.

Est-il possible de fédérer autour d'un projet collectif l'importante communauté politique qui adhère à l'Organisation Internationale de la Francophonie? Pour répondre à cette question, cette thèse analyse les discours prononcés par les chefs d'État et de gouvernement rassemblés lors des sommets internationaux de l'OIF. Elle se focalise plus précisément sur les discours prononcés à l'occasion des sommets de Bucarest (2006) et de Québec (2008), moment charnière où l'OIF dispose de la légitimité nécessaire pour initier une nouvelle dynamique francophone.

La réflexion procède en trois temps distincts. Tout d'abord, elle s'emploie à articuler les notions de francophonie, de discours et de projet en les posant dans des champs conceptuels de référence. Dans un second temps, elle identifie quatre axes, sources de légitimité, qui parviennent à spécifier le projet francophone. Les notions de gouvernance, de citoyenneté, l'usage des nouvelles technologies et l'affirmation d'un projet du vivre ensemble, permettent de définir un horizon d'attente qui contribue à caractériser la dynamique francophone. Enfin, dans un dernier mouvement, la réflexion s'emploie à analyser les liens entre le discours politique cadre qui initie le projet et les conditions de sa mise en œuvre. Elle insiste à ce propos sur le rôle des enseignants de français, maillon essentiel qui favorise le dialogue entre les populations et les institutions, et qui exerce donc une responsabilité particulière.

Au final cette thèse s'emploie à démontrer que le projet de la Francophonie doit aujourd'hui se construire dans un dialogue constamment renouvelé entre des besoins exprimés sur le terrain, et des autorités politiques susceptibles de structurer un espace de faisabilité du projet.

Mots clés : analyse du discours / Francophonie / ingénierie de la formation / projet francophone / citoyenneté / gouvernance du XXI^e siècle / nouvelles technologies.

The Francophone Project: Political Discourse Analysis and Strategic Outcomes in the Context of the Summits at Bucharest (2006) and Quebec (2008)

SUMMARY

This work at the intersection of three fields of study—language sciences, discourse analysis, and training course design—interrogates the notion of the Francophone project in its institutional context at the beginning of this century.

Is it possible to unite around a collective project the sizeable political community belonging to the International Francophone Organization (l'Organisation Internationale de la Francophonie—the OIF)? To answer this question, this thesis analyzes speeches given by heads of state and government during the international summit meetings of the OIF. More specifically the thesis focuses on the speeches made at the summits hosted in Bucharest (2006) and Quebec (2008), a pivotal moment in which the OIF has the necessary legitimacy to initiate a new Francophone dynamic.

The work proceeds in three distinct phases. First, it attempts to articulate the notions of “*Francophonie*”, discourse, and project by placing them in the conceptual fields outlined in the relevant literature. Second, the thesis identifies four axes, sources of legitimacy that allow the specification of the Francophone project. The notions of governance, citizenship, the employment of new technologies, and the affirmation of a project of living together allow for the definition of an expected horizon contributing to the characterization of the Francophone dynamic. Finally, in the third phase, the work attempts to analyze the connections between the framework political discourse that initiates the project and the conditions of its execution. In this regard the work insists on the role of French teachers, the essential link in fostering dialogue between populations and institutions, and who thus have a particular responsibility.

In the end this thesis tries to demonstrate that today Francophone project must be constructed through a constantly renewed dialogue between the needs voiced in the field and the political authorities capable of establishing a space of feasibility for the project.

Key words: discourse analysis, “*Francophonie*”, training course design, Francophone project, citizenship, governance in the 21st century, new technologies

Le projet francophone. De Bucarest (2006) à Québec (2008) : de l'analyse du discours à l'impact stratégique réel

RESUME

Ce travail, à la croisée des trois champs d'études que sont les sciences du langage, l'analyse du discours et l'ingénierie de la formation interroge la notion de projet francophone dans le contexte institutionnel de ce début de siècle.

Est-il possible de fédérer autour d'un projet collectif l'importante communauté politique qui adhère à l'Organisation Internationale de la Francophonie? Pour répondre à cette question, cette thèse analyse les discours prononcés par les chefs d'État et de gouvernement rassemblés lors des sommets internationaux de l'OIF. Elle se focalise plus précisément sur les discours prononcés à l'occasion des sommets de Bucarest (2006) et de Québec (2008), moment charnière où l'OIF dispose de la légitimité nécessaire pour initier une nouvelle dynamique francophone.

La réflexion procède en trois temps distincts. Tout d'abord, elle s'emploie à articuler les notions de francophonie, de discours et de projet en les posant dans des champs conceptuels de référence. Dans un second temps, elle identifie quatre axes, sources de légitimité, qui parviennent à spécifier le projet francophone. Les notions de gouvernance, de citoyenneté, l'usage des nouvelles technologies et l'affirmation d'un projet du vivre ensemble, permettent de définir un horizon d'attente qui contribue à caractériser la dynamique francophone. Enfin, dans un dernier mouvement, la réflexion s'emploie à analyser les liens entre le discours politique cadre qui initie le projet et les conditions de sa mise en œuvre. Elle insiste à ce propos sur le rôle des enseignants de français, maillon essentiel qui favorise le dialogue entre les populations et les institutions, et qui exerce donc une responsabilité particulière.

Au final cette thèse s'emploie à démontrer que le projet de la Francophonie doit aujourd'hui se construire dans un dialogue constamment renouvelé entre des besoins exprimés sur le terrain, et des autorités politiques susceptibles de structurer un espace de faisabilité du projet.

Mots clés : analyse du discours / Francophonie / ingénierie de la formation / projet francophone / citoyenneté / gouvernance du XXI^e siècle / nouvelles technologies.

The Francophone Project: Political Discourse Analysis and Strategic Outcomes in the Context of the Summits at Bucharest (2006) and Quebec (2008)

SUMMARY

This work at the intersection of three fields of study—language sciences, discourse analysis, and training course design—interrogates the notion of the Francophone project in its institutional context at the beginning of this century.

Is it possible to unite around a collective project the sizeable political community belonging to the International Francophone Organization (l'Organisation Internationale de la Francophonie—the OIF)? To answer this question, this thesis analyzes speeches given by heads of state and government during the international summit meetings of the OIF. More specifically the thesis focuses on the speeches made at the summits hosted in Bucharest (2006) and Quebec (2008), a pivotal moment in which the OIF has the necessary legitimacy to initiate a new Francophone dynamic.

The work proceeds in three distinct phases. First, it attempts to articulate the notions of “*Francophonie*”, discourse, and project by placing them in the conceptual fields outlined in the relevant literature. Second, the thesis identifies four axes, sources of legitimacy that allow the specification of the Francophone project. The notions of governance, citizenship, the employment of new technologies, and the affirmation of a project of living together allow for the definition of an expected horizon contributing to the characterization of the Francophone dynamic. Finally, in the third phase, the work attempts to analyze the connections between the framework political discourse that initiates the project and the conditions of its execution. In this regard the work insists on the role of French teachers, the essential link in fostering dialogue between populations and institutions, and who thus have a particular responsibility.

In the end this thesis tries to demonstrate that today Francophone project must be constructed through a constantly renewed dialogue between the needs voiced in the field and the political authorities capable of establishing a space of feasibility for the project.

Key words: discourse analysis, “*Francophonie*”, training course design, Francophone project, citizenship, governance in the 21st century, new technologies